ESTIMATES

Department of Finance Canada

Performance Report

For the period ending
March 31, 2005

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament.

The Estimates of the Government of Canada are structured in several parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve.

The *Report on Plans and Priorities* provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of more strategically oriented planning and results information with a focus on outcomes.

The *Departmental Performance Report* provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the spring *Report on Plans and Priorities*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of funds.

©Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented by
the Minister of Public Works and Government Services Canada — 2005

Catalogue No. BT31-4/37-2005
ISBN 0-660-62890-2

This document is available on the TBS Web site at www.tbs-sct.gc.ca
This document is available in alternate formats on request.

Available in Canada through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing — PWGSC
Ottawa, Canada K1A 0S9

Telephone: (613) 941-5995
Fax: (613) 954-5779 or 1-800-565-7757 (Canada and U.S.A.)
Orders only: 1-800-635-7943 (Canada and U.S.A.)
Internet: http://publications.gc.ca

Foreword

The Government of Canada has made continuous improvement in its management practices a priority since *Results for Canadians: A Management Framework for the Government of Canada* was tabled in Parliament in the spring of 2000. Driving the government's pursuit of management excellence is its vision to provide Canadians with a responsive government, which serves citizens and manages itself as a unified, coherent enterprise; an innovative government supported by a highly-qualified public service equipped to leverage information and make the best use of public funds while balancing risk; and an accountable government which answers clearly and openly for its performance to Parliament and to Canadians.

Departmental performance reports play a key role in the cycle of planning, monitoring, evaluating, and reporting results to Parliament and citizens. They are at the heart of accountability in government.

Departments and agencies are encouraged to prepare their reports following principles for effective public reporting (provided in the *Guide for the Preparation of the 2004-05 Departmental Performance Reports*: http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr1/04-05/guidelines/guide_e.asp). Based on these principles, an effective report provides a coherent and balanced picture of performance that is brief and to the point. It focuses on outcomes (benefits to Canadians and Canadian society) and describes the contribution the organisation has made toward those outcomes. It sets performance in context, associates performance with earlier commitments, explains any changes, and discusses risks and challenges faced by the organisation in delivering on these commitments. Achievements realised in partnership with other governmental and non-governmental organisations are also discussed. Supporting the need for responsible spending, it links resources to results. Finally, the report is credible because it substantiates the performance information with appropriate methodologies and relevant data.

This departmental performance report (along with those of many other organizations) is accessible from the Treasury Board of Canada Secretariat Internet site: http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/estime.asp. Readers wishing a high level, whole of government overview of the Government of Canada's efforts to improve quality of life should refer to *Canada's Performance 2005* available at the same internet address. This report is structured around three broad policy areas (Sustainable Economy, Canada's Social Foundations and Canada's Place in the World) and, in its electronic version, links to relevant Departmental Performance Reports. *Canada's Performance 2005* also contains a special overview of the government's efforts to improve the well-being of Aboriginal peoples.

The Government of Canada is committed to continually improving reporting to Parliament and Canadians. The input of readers can do much to ensure that Departmental Performance Reports and other reports are enhanced over time.

Comments or questions can be directed to:

Results-based Management Directorate
Treasury Board of Canada Secretariat
L'Esplanade Laurier, Ottawa, Ontario K1A OR5
OR at: rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Department of Finance
Canada

Departmental Performance Report

For the period ending
March 31, 2005

Ralph Goodale
Minister of Finance

©Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented by
the Minister of Public Works and Government Services Canada — 2005

Catalogue No.
ISBN

This document is available on the TBS Web site at www.tbs-sct.gc.ca
This document is available in alternate formats on request.

Available in Canada through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing — PWGSC
Ottawa, Canada K1A 0S9

Telephone: (613) 941-5995
Fax: (613) 954-5779 or 1-800-565-7757 (Canada and U.S.A.)
Orders only: 1-800-635-7943 (Canada and U.S.A.)
Internet: http://publications.gc.ca

Table of Contents

Section I—Overview 1

Minister's Message 1
Management Representation Statement 3
Summary Information 5
Summary of Performance in Relationship to Departmental Strategic Outcomes and Priorities 6
Overall Departmental Performance 19
Key Partners and Clients 22
Managing Risk 23
Department of Finance Canada Crosswalk from Business Lines to Program Activity Architecture 24

Section II—Analysis of Performance by Strategic Outcome 27

Strategic Outcome 27
Program Activities 29
1) Tax Policy 29
2) Economic and Fiscal Policy 38
3) Financial Sector Policy 41
4) Economic Development and Corporate Finance 45
5) Federal-Provincial Relations and Social Policy 50
6) International Trade and Finance 54
7) Public Debt 59
8) Domestic Coinage 61
9) Transfer Payments to Provinces and Territories 62
10) International Financial Organizations 64

Section III—Supplementary Information 65

Organizational Information 65
Financial Performance 66
Table 1: Comparison of Planned to Actual Spending (including FTEs) 67
Table 2: Use of Resources by Program Activity 69
Table 3: Voted and Statutory Items 73
Table 4: Net Cost of the Department 76
Table 5: Contingent Liabilities 77
Table 6: Loans, Investments, and Advances (Non-budgetary) 78
Table 7: Sources of Respendable and Non-respendable Revenue 79
Table 8: Resource Requirements by Branch 84
Table 9A: 2004–05 User Fee Reporting Template—*User Fees Act* 86
Table 9B: 2004–05 User Fee Reporting Template—*Policy on Service Standards for External Fees* 87
Table 10: Major Regulatory Initiatives 88
Table 11: Details on Transfer Payments Programs (TPP) 92
Table 12: Response to Parliamentary Committees, Audits and Evaluations for 2004–05 101
Table 13: Sustainable Development Strategies 107
Table 14: Travel Policies 109

Section IV—Other Items of Interest 110

List of Statutory Reports and Other Departmental Reports 112
Contacts for Further Information and Web Sites 113
Index 114

Section I—Overview

Minister's Message

The Honourable Ralph Goodale, P.C., M.P.

The work of the Department of Finance Canada is central to the Government of Canada's effort to build a 21st century economy that will improve the well-being of all Canadians. A productive, growing economy creates jobs, boosts incomes, and supports investments in the quality of life of Canadians. It also gives the Government of Canada the means to meet its global responsibilities and seize global opportunities.

The four key elements that will improve the well-being of the nation are (1) robust economy; (2) secure social foundations; (3) a sustainable environment; and (4) sound fiscal framework.

Within the right policy framework, these four elements operate as a "virtuous circle," with each element strengthening and reinforcing the others to foster environmentally sustainable growth and a higher quality of life, as demonstrated below:

- A robust economy provides resources for increased investments to meet social and environmental objectives.
- A secure society provides the opportunities and confidence for all Canadians to participate in the economy and contribute to a better standard of living.
- An environmentally sustainable economy improves the health of Canadians today and safeguards—and reduces costs for—future generations. It also provides innovative opportunities to enhance the competitiveness of business.
- A sound fiscal framework supports the economy while still providing the government with the resources to help address the economic, social, and environmental priorities of Canadians.

Guided by these four elements, the government has delivered on it commitments to

- secure Canada's social foundations;
- implement policies that support a productive and growing economy;
- meet Canada's global responsibilities; and
- maintain a sound fiscal framework.

Looking ahead, the government will continue to work toward meeting the demands of today while anticipating—and preparing for—the changes and challenges of the future.

Management Representation Statement

I submit, for tabling in Parliament, the 2004–05 departmental performance report (DPR) for the Department of Finance Canada.

This report has been prepared based on the reporting principles contained in the Treasury Board of Canada Secretariat's *Guide to the Preparation of 2004–2005 Departmental Performance Reports*:

- It adheres to the specific reporting requirements.
- It uses an approved program activity architecture.
- It presents consistent, comprehensive, balanced, and accurate information.
- It provides a basis of accountability for the results pursued or achieved with the resources and authorities entrusted to the Department.
- It reports finances based on approved numbers from the Estimates and the *Public Accounts of Canada*.

Ian E. Bennett
Deputy Minister

Summary Information

Reason for existence

The goal of the Department of Finance Canada is to foster a strong economy, resulting in higher standards of living and an improved quality of life for all Canadians.

Mandate

The Department is committed to making a difference for Canadians by helping the government develop and implement economic, social, security, and financial sector policies and programs that foster strong and sustainable economic growth, emphasizing fiscal, economic, social, and security objectives.

The Department serves as the government's primary source of analysis and advice on the economic, fiscal, and tax implications of key government priorities. Its responsibilities include preparing the federal budget, developing tax and tariff policy and legislation, managing federal borrowing on financial markets, administering major transfers of federal funds to the provinces and territories, developing regulatory policy for the country's financial sector, and representing Canada within international financial institutions.

Mission

The Department's mission is to support the Minister of Finance by providing the best possible analysis and policy advice on economic, social, and financial issues; by implementing government decisions in a timely and efficient manner; and by communicating government decisions in the clearest way possible, within and outside government. Its mission is also to act as an effective conduit for the views of participants in the economy from all parts of Canada and to maintain high-quality support systems and development programs to carry out the Department's functions.

Strategic outcome

To create a fiscal, economic, social, and global advantage for Canada by providing approriate policies and sound advice with respect to economic, social, and financial conditions and to the government's overall agenda.

Total financial resources: ($ thousands)

Planned	Authorities	Actual
67,403,512	74,208,424	73,241,234

Total human resources: FTEs[1]

Planned	Actual	Difference
866	833	33

---

1. In the *2004–05 Report on Plans and Priorities*, the planned full-time equivalents (FTEs) of 813 did not include public debt FTEs (21) or the Canada Investment and Savings Agency's FTEs (31). These have been included in the planned FTEs to properly reflect the total of 866 FTEs for the Department.

Summary of Performance in Relationship to Departmental Strategic Outcomes and Priorities

The following table provides an overview of the Department's performance in terms of the priorities set out in the *2004–05 Report on Plans and Priorities*. It reports on expected results using key performance indicators. The table also links the resources used during the year to the results achieved based on management representation. The corporate administration costs are distributed to the expected results based on the percentage share of the 2004–05 operating budget.

For each expected result, a page number referring to a further discussion of the result is provided.

The Department of Finance Canada is in the process of developing an integrated planning and resources allocation framework. This comprehensive process will facilitate the setting and monitoring of priorities, results, and performance information. The framework will enable the Department to better report on and demonstrate accountability for results and resources to Parliament and Canadians.

Rating:

1. Exceeded expectations
2. Successfully met expectations
3. On track to meet expectations (applies to long-term targets)
4. Not yet met expectations

Strategic outcome: To create a fiscal, economic, social, and global advantage for Canada by providing appropriate policies and sound advice with respect to economic, social, and financial conditions and to the government's overall agenda.

($ thousands)

Priority: Sustainable Fiscal Structure			**Type:** Ongoing	
Planned Spending: 35,430,498			**Actual Spending:** 33,893,331	
Expected Results	**Actual Resources**	**Performance Indicators**	**Target (T)** **Actual Results (R)**	**Rating**
A fair, efficient, and competitive tax system (p. 29–32)	14,013	Personal income taxes	**T:** Implement the Five-Year Tax Reduction Plan and Budget 2003. **R:** Changes were implemented in 2004–05: federal personal income taxes were reduced by more than 21 per cent on average and by more than 27 per cent for families with children. In addition, Budget 2005 proposed further tax relief (e.g. an increase in the basic personal amount to $10,000 by 2009).	2
		Corporate tax rates and effect on the competitiveness of the Canadian tax system	**T:** Continue rate reductions announced as part of the Five-Year Tax Reduction Plan. **R:** The Five-Year Tax Reduction Plan has been fully implemented. Tax reductions announced in Budget 2003 were also implemented, specifically the phase-out of the federal capital tax and the reduction of the tax rate on resource income. In addition, Budget 2005 proposed to further reduce the general corporate income tax rate and to eliminate the corporate surtax in 2008 in order to maintain and enhance Canada's tax rate advantage.	2

Priority: Sustainable Fiscal Structure			**Type:** Ongoing	
Planned Spending: 35,430,498			**Actual Spending:** 33,893,331	
Expected Results	**Actual Resources**	**Performance Indicators**	**Target (T)** **Actual Results (R)**	**Rating**
A prudent fiscal-planning framework (p. 38–39)	9,372	Government budgetary balance	**T:** Balanced budget or better. **R:** $9.1-billion surplus in fiscal year 2003–04. Final 2004–05 results will be available in the fall of 2005.	1
		Federal debt-to-GDP ratio	**T:** 25.0 per cent by 2014–15. **R:** 38.8 per cent estimated for 2004–05.	3
Vibrant cost-effective retail debt program (p. 59–60)	97,446	Comparison with the annual business plan prepared by the Canada Investment and Savings Agency	**T:** Balance efforts on sales and retention to manage the decline of the portfolio. **R:** In 2004–05, the overall retail debt portfolio, as at March 31, 2005, fell by 10.0 per cent to $19.3 billion.	2
			T: Improve overall efficiency and reduce costs through careful investment and streamlined administration. **R:** Program expenditures were 6.7 per cent below the business plan budget of $104.4 million for the fifth consecutive year.	1
A stable, low-cost debt structure and a well-functioning Government of Canada securities market (p. 60)	33,772,450	Public debt costs	**T:** Adjust debt programs to ensure that progress toward the 60.0 per cent fixed-rate debt is attained. **R:** 63.0 per cent fixed-rate debt.	1

Priority: A More Productive, Competitive, and Dynamic Canada			**Type:** Ongoing	
Planned Spending: 87,063			**Actual Spending:** 94,478	
Expected Results	**Actual Resources**	**Performance Indicators**	**Target (T)** **Actual Results (R)**	**Rating**
A tax system that promotes jobs, growth, entrepreneurship, and innovation (p. 32–34)	8,276	Corporate tax rates and effect on investment, innovation, jobs, and growth	**T:** Implement Budget 2003. **R:** Tax reductions from Budget 2003 were implemented—for example, the phase-out of the federal capital tax and the reduction of the corporate tax rate on resource income, along with the Budget 2004 acceleration of the increase in the small business deduction to $300,000 in 2005. Budget 2005 proposed to reduce the general corporate income tax rate and eliminate the corporate surtax in 2008 in order to maintain and enhance Canada's tax rate advantage. Budget 2005 also proposed further adjustments to capital cost allowance rates.	2
		Improved tax treatment of savings	**T:** Implement Budget 2003. **R:** Budget 2003 increased the registered retirement savings plan annual contribution limits to $18,000 by 2006, with corresponding increases in the limits for registered pension plans. Budget 2005 further increases these limits.	1
Policy options that promote long-term economic growth (p. 39–40)	6,204	Canada's GDP growth relative to G-6 average in 2004 (G-7, excluding Canada)	**T:** G-6 average GDP growth was 2.4 per cent. **R:** Canada's GDP growth was 2.9 per cent.	1
A regulatory framework that creates an environment for • a financial services sector that is internationally competitive, safe and sound, and responsive to business and consumer needs; and	8,443	Consultations and legislative regulatory initiatives	**T:** Consult on the modernization of corporate governance provisions for financial institutions, with a view to introducing legislation in 2004–05. **R:** Legislation is expected to be introduced in June 2005.	2
			T: Initiate consultations during 2004–05 for the next statutorily mandated five-year review. **R:** Consultations launched in Budget 2005.	2

Priority: A More Productive, Competitive, and Dynamic Canada			**Type:** Ongoing	
Planned Spending: 87,063			**Actual Spending:** 94,478	
Expected Results	**Actual Resources**	**Performance Indicators**	**Target (T)** **Actual Results (R)**	**Rating**
• financial markets that meet the needs of issuers and providers of capital (p. 41–43)			**T:** Monitor the financial positions of Canadian pension plans, assess the regulatory framework, and recommend action where appropriate. **R:** Regulations concerning solvency deficiency of Air Canada adopted in August 2004. **R:** Consultation paper on private defined benefit pension plans will be released in May 2005.	1
			T: Address any overlap in prudential, administrative, and corporate services functions between the Office of the Superintendent of Financial Institutions (OSFI) and the Canada Deposit Insurance Corporation (CDIC). **R:** Budget 2005 announced prudential measures regarding the regulatory efficiency of OSFI and CDIC. Legislative and bylaw amendments are expected to be passed in the spring of 2005.	1
Support for research and development (p. 45–46)	785	Gross expenditures on research and development (GERD) as a percentage of GDP	**T:** By 2010, to move from 15th to 5th place among member countries of the Organisation for Economic Co-operation and Development in terms of national investment in research and development. **R:** Canada's GERD-to-GDP ratio declined somewhat in 2004 compared to 2003.	4
Programs that facilitate the adaptation of all sectors to the knowledge-based economy (p. 46–47)	654	Evidence of innovation (research and development and patenting performance)	**R:** Business expenditures on research and development as share of GDP declined somewhat in 2004 from 2003.	4
		Adoption of technology (investments in machinery and equipment [M&E])	**R:** M&E investments as share of GDP remained stable in 2004 compared to 2003.	3

Priority: A More Productive, Competitive, and Dynamic Canada			**Type:** Ongoing	
Planned Spending: 87,063			**Actual Spending:** 94,478	
Expected Results	**Actual Resources**	**Performance Indicators**	**Target (T)** **Actual Results (R)**	**Rating**
		Success in global markets across all sectors of the economy (exports)	**R:** Exports increased across all major sectors in 2004.	2
Sale of Petro-Canada (p. 49)	6,124	To meet expected net budgetary revenues based on an average of recent prices and the book value of the investment	**T:** To sell the government's remaining shares in Petro-Canada in 2004–05 at a price that would provide $2.0 billion in new budgetary revenues. **R:** Sale of the government's remaining shares in Petro-Canada that provided $2.6 billion in budgetary revenues.	1
Meeting the coinage needs of Canadians (p. 61)	63,933	Sufficient level of circulating coins and popularity of commemorative coins	**T:** Work with the Royal Canadian Mint to ensure the supply of regular and commemorative coins. **R:** Appropriate supply of regular coins and successful introduction of three new commemorative coins.	2

Priority: Support and Sustain Canadian Society			**Type:** Ongoing	
Planned Spending: 30,612,953			**Actual Spending:** 37,761,788	
Expected Results	**Actual Resources**	**Performance Indicators**	**Target (T)** **Actual Results (R)**	**Rating**
Support for the continuing renewal of the Canadian health care system (p. 34, 52–53)	1,797	Goods and services tax (GST)/ harmonized sales tax (HST) health care rebate system	**T:** Implement legislation to expand the application of the 83-per-cent rebate to eligible non-profit health care facilities that provide services previously performed in hospitals. **R:** The *Budget Implementation Act, 2005* (Bill C-43) is expected to receive Royal Assent in June 2005.	2
		Significant investment in the Canadian health care system	**T/R:** Agreement signed by first ministers on an agenda to renew and reform heath care, supported by significant investment in health care.	1
		Timely drafting of legislation	**T/R:** Enactment of legislation implementing the 10-year Plan to Strengthen Health Care before the end of fiscal year 2004–05. **T/R:** Flow new 2004–05 funding in a timely fashion.	2
Support to communities (p. 34–35, 47–48)	2,295	GST/HST rebate for municipalities	**T:** Implement legislation for 100-per-cent GST/HST rebate. **R:** Legislation is expected to be enacted in May 2005.	2
		Improved tax rules concerning registered charities	**T:** Implement Budget 2004. **R:** The regulation of registered charities was improved through a new compliance regime. Legislation was expected to be enacted in May 2005.	2
		An additional source of funding for cities and communities	**T:** Provide cities and communities with funds equivalent to a portion of the gas tax revenues. **R:** Budget 2005 provides for $5.0 billion over five years to support environmentally sustainable infrastructure.	2

Priority: Support and Sustain Canadian Society			**Type:** Ongoing	
Planned Spending: 30,612,953			**Actual Spending:** 37,761,788	
Expected Results	**Actual Resources**	**Performance Indicators**	**Target (T)** **Actual Results (R)**	**Rating**
Increase support for families with children (p. 35, 51–52)	1,418	Implementation of a long-term investment plan for low-income families with children	**T:** Implement the measures in the Five-Year Tax Reduction Plan and Budget 2003. **R:** The maximum annual Canada Child Tax Benefit for a first child under age 7 was increased to $2,958 in July 2004.	2
		Early Learning and Child Care initiative	**T:** Initiative announced. **R:** Trust set up in Budget 2005.	2
Enhance tax fairness for persons with disabilities (p. 35–36)	2,124	Improvements in tax measures for persons with disabilities and those who care for them	**T:** Evaluate the disability tax credit (DTC) and respond to the report of the Technical Advisory Committee on Tax Measures for Persons with Disabilities (TAC). **R:** An evaluation of the DTC was published in 2004. Budget 2005 proposed to act on virtually all of the TAC's final recommendations.	2
Support for Canadians to upgrade their skills and learning (p. 36, 51–52)	1,673	Increase in savings by low- and middle-income families for the post-secondary education of their children	**T:** Implement Budget 2004. **R**: Legislation received Royal Assent on June 15, 2004. The Canada Learning Bond (CLB) becomes operational on July 1, 2005, with CLB entitlements accumulating since January 1, 2004. Enhanced Canada Education Savings Grant (CESG) also becomes operational on July 1, 2005, with eligible contributions made to registered education savings plans since January 1, 2005, qualifying for the enhanced CESG matching rates.	2
		Workplace Skills Strategy	**T:** Work with Human Resources and Skills Development Canada to have measures ready for announcement in Budget 2005. **R:** Funding of $125 million announced in Budget 2005.	2

Priority: Support and Sustain Canadian Society			**Type:** Ongoing	
Planned Spending: 30,612,953			**Actual Spending:** 37,761,788	
Expected Results	**Actual Resources**	**Performance Indicators**	**Target (T)** **Actual Results (R)**	**Rating**
		Programs specifically tailored to the needs of First Nations communities	**T:** Development of proposals for First Nations communities. **R:** Measures announced in Budget 2005.	2
Sustainability of the Canada Pension Plan (CPP) (p. 41, 50–51)	448	Periodic actuarial reviews of the CPP	**T:** Proceed with the triennial review of the financial status of the CPP. **R:** Several discussions took place with provinces and territories in addition to ongoing dialogue with Social Development Canada.	2
		Long-term sustainability of the CPP	**T:** Ensure the viability of the plan. **R:** According to the CPP Chief Actuary, the plan is viable for at the least the next 75 years under the current rate and benefit structure.	2
		CPP Investment Board quarterly and annual financial statements that report the results of its investments and changes in CPP assets	**T:** Complete the transfer of the remaining CPP assets to the CPP Investment Board under Bill C-3. **R:** \$3.8 billion (58.0 per cent) of cash operating reserve and \$11.0 billion (31.0 per cent) of bonds portfolio transferred as at March 31, 2005.	3
Review of the employment insurance (EI) premium rate-setting mechanism (p. 50)	513	Review of the EI rate-setting mechanism New rate-setting mechanism	**T:** Rate-setting mechanism to be reviewed during 2004–05. **R:** Rate setting reviewed, and new process announced in Budget 2005.	1
Transfer programs for the provinces and territories (p. 53, 62–63)	37,751,520	Timely drafting of legislation	**T/R:** Agreement reached with first ministers on a new framework for equalization and territorial formula financing.	1
		Timely launch of expert panel	**T/R:** Expert panel launched and consultations under way.	2

Priority: Support and Sustain Canadian Society			**Type:** Ongoing	
Planned Spending: 30,612,953			**Actual Spending:** 37,761,788	
Expected Results	**Actual Resources**	**Performance Indicators**	**Target (T)** **Actual Results (R)**	**Rating**
		Timely provision of transfer payments	**T/R:** Transfer programs administered in an efficient and accurate manner consistent with regulations and legislation.	2

Priority: Promote Strong, Sustained Global Economic Growth			**Type:** Ongoing	
Planned Spending: 1,272,998			**Actual Spending:** 1,474,456	
Expected Results	**Actual Resources**	**Performance Indicators**	**Target (T)** **Actual Results (R)**	**Rating**
Contribute to the government's implementation strategy for meeting its commitment under the Kyoto Protocol (pp. 36–37, 48)	2,932	Framework	**T:** Develop a framework to facilitate and foster a shared understanding of policy considerations that may be taken into account as tax policy proposals are developed. **R:** Framework published in Annex 4 of Budget 2005.	2
		Interdepartmental consultations	**T:** Participate in interdepartmental consultations on the various aspects of the analysis and design of covenants, and develop a domestic and international permit trading system. **R:** Participated in interdepartmental meetings and consultations.	2
More efficient and secure borders (p. 37, 54)	1,708	Air Travellers Security Charge (ATSC)	**T:** Review the ATSC to ensure that revenue remains in line with costs for enhanced air travel security. **R:** Review successfully completed and presented in Budget 2005.	2

Priority: Promote Strong, Sustained Global Economic Growth			**Type:** Ongoing	
Planned Spending: 1,272,998			**Actual Spending:** 1,474,456	
Expected Results	**Actual Resources**	**Performance Indicators**	**Target (T)** **Actual Results (R)**	**Rating**
		Funding for border-related issues	**T:** Provide funding to address essential security concerns. **R:** Budget 2005 committed an additional $1.0 billion over five years for key national security issues.	2
A financial system that is secure and meets international standards for combatting abuses and terrorist financing activities (p. 43–44)	2,840	Consultations and legislative and regulatory initiatives	**T:** Consultation paper outlining proposals to enhance and update Canada's anti-money laundering and anti-terrorist financing legislative and regulatory framework and the overall operation of the regime. **R:** Government is expected to release the consultation paper in June 2005.	2
		Preparation for the Financial Action Task Force on Money Laundering (FATF) mutual evaluation	**T:** Participate in the FATF. Prepare for upcoming mutual evaluation exercise. **R:** Canada continues to be an active member of the FATF. In preparation for its own mutual evaluation in 2006–07, Canada participated in other members' mutual evaluation exercises.	2
		Counterfeiting levels for the high-denomination notes Acceptance level by retailers and the public of high-denomination notes	**T:** Work with the Bank of Canada to ensure the successful issuance of the new series of high-denomination ($20, $50 and $100) bank notes to strengthen confidence in Canadian currency. **R:** All three new notes were successfully introduced.	2
Promote reforms to increase global growth, development, and financial stability (p. 54–57, 64)	1,460,321	Official development assistance (ODA)	**T:** Double international assistance between 2001 and 2010. **R:** ODA will be doubled between 2001 and 2010. Aid to Africa will be doubled by 2008–09 from its 2003–04 level.	3

Priority: Promote Strong, Sustained Global Economic Growth			**Type:** Ongoing	
Planned Spending: 1,272,998			**Actual Spending:** 1,474,456	
Expected Results	**Actual Resources**	**Performance Indicators**	**Target (T)** **Actual Results (R)**	**Rating**
		Progress on 14th replenishment of International Development Association (IDA)	**T:** Conclude IDA14. **R:** Negotiations concluded successfully.	2
		Debt relief	**T:** Ease debt burden of poor countries. **R:** Ensured that existing debt strategy was implemented effectively. Contributed funding to heavily indebted poor countries (HIPC) Trust Fund. Cancelled all remaining bilateral debt of four HIPC countries.	2
		Strengthen International Monetary Fund (IMF) and the World Bank	**T:** Ensure relevance of IMF and World Bank. **R:** Canadian efforts toward an enhanced surveillance mechanism at the IMF. **R:** Ongoing efforts to implement the new IMF–World Bank debt sustainability framework.	2
		International Assistance Envelope (IAE)	**T:** Put in place a new management framework. **R:** The Department of Finance Canada led an interdepartmental process on the new IAE framework.	3
A stronger international trading system and enhanced security of access for Canadian exports in major foreign markets (p. 57–58)	3,341	Trade negotiations	**T:** Provide Canadians with greater security of access to foreign markets. **R:** Department of Finance Canada officials are actively participating in the ongoing Doha Round of World Trade Organization multilateral trade negotiations.	3
		Rules of origin	**T:** Liberalized rules of origin for the *North American Free Trade Agreement*. **R:** More liberal rules on certain agricultural and industrial goods were implemented in January 2005.	2

Priority: Promote Strong, Sustained Global Economic Growth			**Type:** Ongoing	
Planned Spending: 1,272,998			**Actual Spending:** 1,474,456	
Expected Results	**Actual Resources**	**Performance Indicators**	**Target (T)** **Actual Results (R)**	**Rating**
Support opportunities for Canadian trade and investment (p. 58)	3,313	Tariff and trade remedy policy	**T:** Timely and effective response to requests to lower tariffs. **R:** Tariff relief requests resulted in the elimination of $9.5 million in duties.	3
		Negotiations of foreign investment protection agreements (FIPA)	**T:** Negotiating FIPAs. **R:** Renegotiated FIPA with the European Commission. Negotiating new FIPAs with Peru, India, and China.	3

Core departmental activities:	
Ongoing policy analysis and advice by the Department	11,181
Non-budgetary statutory item:	
Advances pursuant to subsection 13(1) of the *Financial Consumer Agency of Canada Act*. Reflected under the Financial Sector Policy Program Activity.	6,000
Total actual resources for the Department	73,241,234

Overall Departmental Performance

Introduction

The Department of Finance Canada is the primary source of economic and fiscal advice for the Government of Canada. The Department's responsibilities include preparing the federal budget and economic and fiscal update, developing tax and tariff policy and legislation, and managing federal borrowing on financial markets. The Department also administers major transfers of federal funds to provinces and territories, develops regulatory policy for the country's financial sector, and represents Canada within international financial institutions.

At the heart of its role in developing sound economic and fiscal policy for the government, the Department's plan of action is guided by four key priorities: ensuring a sustainable fiscal structure; encouraging a more productive, competitive, and dynamic Canada; supporting and sustaining Canadian society; and promoting strong, sustained global economic growth.

Sustainable fiscal structure

A prudent fiscal framework ensures that Canada has a sustainable fiscal structure to place it in the best position to capitalize on both domestic and global economic opportunities. To that end, since the federal government balanced the budget in 1997–98, Canada has led the G-7 industrial nations in job creation and per-capita living standards growth. This has further positioned Canada as a world leader: it is the only G-7 country to post total government surpluses in each of the past three years, and it is the only G-7 nation expected do so again in 2005–06.

Moreover, the federal debt has declined steadily since 1996–97 and, combined with Canada's strong economic growth, has resulted in a significant decline in the federal debt-to-GDP ratio. The government is committed to keeping this ratio on a downward track, and it reaffirmed its objective to lower it to 25.0 per cent by 2014–15 in Budget 2005.

Canada's improved fiscal situation puts the government in a better position to deal with future fiscal pressures, such as those caused by an aging population.

A fair, efficient, and competitive tax system is a key component of a sustainable fiscal structure. Every year since balancing the budget, the Government of Canada has reduced taxes. In 2004–05, the Department implemented a number of measures to improve the fairness, efficiency, and competitiveness of the tax system. This included measures previously announced in Budget 2000, the 2000 *Economic Statement and Budget Update*, Budget 2003, and Budget 2004 that were scheduled to take effect in 2004–05, as well as new measures announced in Budget 2005.

Encouraging a more productive, competitive, and dynamic Canada

In today's global economy, a competitive tax system is critical to fostering business investment in Canada. Investment in new capital improves productivity, leading to economic growth, better wages, and higher living standards.

Budget 2005 proposed a number of corporate tax changes that promote jobs, growth, entrepreneurship, and innovation. The reduction in the general corporate income tax rate and the elimination of the corporate surtax will, once implemented, contribute to a business tax system that fosters investment, leading to economic growth and job creation.

Canada is widely acknowledged for having one of the safest and soundest financial sectors anywhere in the world. To keep Canada's leading edge, the Department of Finance Canada continuously works to ensure that the legislative and regulatory framework allows financial market participants to operate as efficiently and effectively as possible. At the same time, it makes sure that the sector remains safe and sound and the delivery of regulation is efficient and effective.

Budget 2005 removed the restrictions on investment in foreign property by tax-exempt entities, enhancing diversification opportunities for retirement investments for Canadians and providing pension funds with greater flexibility to supply venture capital to Canadian small businesses. It also launched the 2006 review of the financial institution statutes.

Beyond tax and regulation, Budget 2005 included a number of additional investments in support of a productive, growing, and sustainable economy. These included the following:

- investing in people (e.g. strategic investments aimed at building a highly skilled and adaptable workforce);
- investing in ideas and enabling technologies (e.g. measures designed to help create a world-class research environment in Canada); and
- investing in regions and sectors to help them compete at the leading edge.

Supporting and sustaining Canadian society

The Department continues to look for new ways to ensure the sustainability of Canada's health care system. Building on the commitments in the 2000 and 2003 health accords, first ministers signed the 10-year Plan to Strengthen Health Care on September 16, 2004. This agreement committed $41.3 billion of new federal funding for health care to provinces and territories over 10 years.

Through the equalization and territorial formula financing (TFF), the Government of Canada provides support to eligible provinces and the three territories for the key priorities of these governments, including advancing the health and health care of Canadians. On October 26, 2004, the Government of Canada announced a new framework for equalization and TFF, which was first presented to premiers and territorial leaders at the September 2004 first ministers meeting. The new framework—covering the next 10 years and subject to review in 2009–10—will provide $33.0 billion more in equalization and TFF payments to provinces and territories over the 2004–05 levels. The Department continues to administer the transfer programs in an efficient and accurate manner within the new framework.

The government's New Deal for Cities and Communities aims to provide long-term, reliable, and predictable funding for the benefit of municipalities. A key objective for the Department in

2004–05 in regard to the New Deal was to develop a framework for sharing federal gas tax revenues in support of environmentally sustainable infrastructure. Interdepartmental discussions on the development of a framework for sharing gas tax revenues led to recommendations for measures that were included in Budget 2005. This commitment will mean $5.0 billion in new money for infrastructure to cities and communities over the next five years.

The Government of Canada, in partnership with provincial and territorial governments, has developed a long-term vision for support of Canada's children with measurable goals based on shared principles. A key aspect of this vision is the government's commitment to develop an Early Learning and Child Care initiative. Working primarily with Social Development Canada and other central agencies, the Department assisted in seeing this commitment reflected in Budget 2005.

Promoting strong, sustained global economic growth

The Department is committed to supporting the government's goal of a clean environment that contributes to sustained economic growth. To that end, it assesses the economic and fiscal implications of environmental policy options, developed by lead departments, aimed at helping Canada meet its environmental commitments. A key commitment at the global level is respecting the obligations of the Kyoto Protocol related to reducing the level of greenhouse gas emissions in Canada.

Canada is working with the international community toward achieving the Millennium Development Goals, including that of halving poverty by 2015. With the additional $3.4 billion in international assistance over the next five years provided in Budget 2005, Canada is on its way to meeting its goal of doubling its international assistance budget from its 2001 level by 2010.

Canada has continued to show leadership on easing the debt burdens of poor countries, thereby contributing to their growth and development. In February 2005, the Department outlined a new initiative on debt relief to address the debt burdens of the world's poorest countries.

With respect to stronger international trade, in collaboration with other concerned departments, particularly International Trade Canada, the Department continued to participate in efforts over the past year to advance Canadian interests in a number of trade initiatives. Canada's objective is to provide Canadian exporters with greater security of access to foreign markets, including the U.S., without compromising the effectiveness of trade remedies to protect Canadian producers from the injurious effects of unfairly traded goods.

Conclusion

The Department continues to provide good public policy to enhance the well-being of Canadians. The Department's economic and fiscal plan will continue to generate the greatest possible growth while providing equality of opportunity to all Canadians.

This plan is in full alignment with the government's overall agenda, as outlined in *Canada's Performance 2004*—an agenda to create a fiscal, economic, social, and global advantage for Canada. Canada's performance is considered to be one of the best in the G-7. For example, since the federal government balanced the budget in 1997–98, Canada has led these industrialized

nations in job creation and per-capita living standards growth. Canada's current economic progress shows Canada is on the right path.

Key Partners and Clients

An important component of the work conducted by the Department involves consultation and collaboration with partners in both the public and private sectors. Its primary partners and clients include the following:

Departments, agencies, and Crown corporations—The Department plays an active role in co-ordinating initiatives among other federal departments and agencies on issues that affect the economy, the financial sector, financial markets, and the tax system.

Provincial and territorial governments—The Department consults with the provinces and territories with respect to federal transfers, such as the Canada Health Transfer, Canada Social Transfer, Health Reform Transfer, and equalization and TFF.

Financial market participants—The Department deals with issues affecting federal financial institutions. It develops the rules and regulations that govern these institutions so they remain safe and sound and are responsive to consumers' needs. The Department also deals on an ongoing basis with a range of market participants, including banks securities, dealers, and investors, in fulfilling its responsibility for managing the public debt and international reserves.

International economic and financial community—The Department has a lead role in managing the country's activities related to international trade and financial and economic organizations, such as the World Bank, the World Trade Organization (WTO), the International Monetary Fund (IMF), the Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD), the Financial Action Task Force on Money Laundering (FATF), and the Financial Stability Forum. Canada is also a member of the G-7 and the G-20.

The government, Cabinet, and the Treasury Board—The Department provides analysis, advice, and recommendations on economic and financial affairs. It is also responsible for providing instructions for the drafting of legislation in these areas.

Parliament and parliamentary committees—As the primary sponsor of bills on taxation and financial matters, the Department provides guidance as legislation makes its way through the parliamentary process.

The public and Canadian interest groups—The Department provides a wide range of information to the public on economic, fiscal, and tax issues. It also conducts consultations to allow Canadians to participate in a more open, broad-based consultation process.

International trade community—The Department plays an important role in negotiating Canada's trade arrangements with other nations and monitoring how those arrangements serve Canada's interests.

Managing Risk

External risk

The Department is involved in a broad range of issues and functions related to economic, security, and social policy development and implementation. Its activities are undertaken in the context of a rapidly changing, technology-driven global economy. The Department recognizes that its activities must be undertaken in the context of an economy that is increasingly intertwined with the global marketplace. Events that take place far from Canada's shores can have strong effects—both positive and negative—on Canada's economy. The Department must also manage the financial risks associated with the government's financial assets and liabilities (e.g. public debt). The Department must be ready to respond to economic and financial developments by taking prompt and decisive action to mitigate, where appropriate, their effects on the Canadian economy and fiscal framework.

The Department holds extensive consultations not only within the federal government but also with provincial governments, the private sector, and the Canadian public. It also participates in international meetings that serve as forums for exchanging views and ideas and forging consensus on measures to strengthen global economic growth, promote financial stability, and reduce poverty.

Internal risk

The Internal Audit and Evaluation Division developed an internal audit plan that addresses all areas of higher risk and significance. The audits are selected based on their relation to the potential risks and exposures identified in a risk assessment and confirmed through interview with Internal Audit and Evaluation Committee members. The Risk-based Internal Audit Plan is then approved by the Internal Audit and Evaluation Committee.

The Risk-based Internal Audit Plan ensures an appropriate mix of audits to provide the Department's management with an objective assessment of the design and operations of management practices, control systems, and information in keeping with the government's continuous management improvement program and accountability for results.

Please refer to Table 12, "Response to Parliamentary Committees, Audits, and Evaluations for 2004–05."

Department of Finance Canada Crosswalk from Business Lines to Program Activity Architecture

In the *2004–05 Report on Plans and Priorities*, the Department of Finance Canada provided its planning information using business lines based on the Planning, Reporting and Accountability Structure (PRAS). In the spring of 2004, the Treasury Board of Canada Secretariat embarked on a process to modernize its management of government expenditures through the Management, Resources and Results Structure (MRRS). With the MRRS, the basis for displaying and reporting information has shifted from the old business lines structure to the program activity architecture (PAA). Since the Department of Finance Canada has made progress in managing and reporting against the PAA, this new structure is being used to report performance in this report. The following is a crosswalk from the old business lines to the new PAA to explain the changes in the Department's reporting structure.

Program Activities ($ thousands)											
Business Lines	**Tax Policy**	**Economic and Fiscal Policy**	**Financial Sector Policy**	**Economic Development and Corporate Finance**	**Federal-Provincial Relations and Social Policy**	**International Trade and Finance**	**Public Debt**	**Domestic Coinage**	**Transfer Payments to Provinces and Territories**	**International Financial Organizations**	**Total**
Policies and Advice											
Main Estimates	18,131	8,514	8,441	4,791	6,219	8,816					54,912
Planned Spending	18,131	8,514	8,441	4,791	6,219	8,816					54,912
Total Authorities	18,882	8,919	9,019	4,997	6,499	9,154					57,470
Actual Spending	18,049	9,074	8,279	8,437	6,645	8,206					58,690
Corporate Administration											
Main Estimates	11,591	5,443	5,396	3,063	3,976	5,636				—	35,105
Planned Spending	11,591	5,443	5,396	3,063	3,976	5,636				—	35,105
Total Authorities	13,562	6,369	6,314	8,984	4,652	6,595				734,752	781,228
Actual Spending	13,845	6,502	6,446	3,659	4,749	6,732				734,752	776,685
Interest and Other Costs											
Main Estimates							36,083,000				36,083,000
Planned Spending							35,283,000				35,283,000
Total Authorities							33,772,500				33,772,500
Actual Spending							33,772,500				33,772,500
Canada Investment and Savings											
Main Estimates							117,000				117,000
Planned Spending							117,000				117,000
Total Authorities							97,446				97,446
Actual Spending							97,446				97,446
Domestic Coinage											
Main Estimates								48,000			48,000
Planned Spending								64,600			64,600
Total Authorities								63,993			63,993
Actual Spending								63,993			63,993
Transfer Payments											
Main Estimates									31,555,000		31,555,000
Planned Spending									30,600,000		30,600,000
Total Authorities									37,779,444		37,779,444
Actual Spending									37,746,615		37,746,615
International Financial Organizations											
Main Estimates										1,248,895	1,248,895
Planned Spending										1,248,895	1,248,895
Total Authorities										1,581,772	1,581,772
Actual Spending										719,306	719,306

Business Lines	Tax Policy	Economic and Fiscal Policy	Financial Sector Policy	Economic Development and Corporate Finance	Federal-Provincial Relations and Social Policy	International Trade and Finance	Public Debt	Domestic Coinage	Transfer Payments to Provinces and Territories	International Financial Organizations	Total
	Program Activities ($ thousands)										
Special Projects											
Main Estimates											
Planned Spending											
Total Authorities		74,572									74,572
Actual Spending		6,000									6,000
TOTAL											
Main Estimates	29,722	13,957	13,837	7,854	10,195	14,452	36,200,000	48,000	31,555,000	1,248,895	69,141,912
Planned Spending	29,722	13,957	13,837	7,854	10,195	14,452	35,517,000	64,600	30,600,000	1,248,895	67,403,512
Total Authorities	32,445	15,288	89,905	13,981	11,151	15,748	33,869,946	63,993	37,779,444	2,316,524	74,208,424
Actual Spending	31,893	15,576	20,725	12,096	11,394	14,394	33,869,946	63,993	37,746,615	1,454,058	73,241,234

Section II—Analysis of Performance by Strategic Outcome

Strategic Outcome

To create a fiscal, economic, social, and global advantage for Canada by providing appropriate policies and sound advice with respect to economic, social, and financial conditions and to the government's overall agenda.

The Department continues to work to maintain a balanced approach that will ensure a sustainable fiscal structure, encourage a more productive, competitive, and dynamic Canada, and support and sustain Canadian society. This approach has produced real benefits for Canadians: Canada had a strong, vibrant, and growing economy that is a leader among major industrialized nations. It has allowed the government to make real progress in creating an environment that fosters productivity growth through corporate tax reductions, investments in infrastructure and skills training, and the creation of one of the most generous tax regimes in the world in support of research and development. These initiatives will allow Canada to actively participate in the increasingly competitive global marketplace.

Performance measurement and reporting framework

The chart below links the Department's outputs (i.e. the goods and services that it produces) to its strategic outcome. It shows the difference that the Department makes in the lives of Canadians. More detailed performance information relating to the Department's strategic outcome is presented in the following program activity section.

ACTIVITIES How the Department carries out its work	• Tax Policy • Economic and Fiscal Policy • Financial Sector Policy • Economic Development and Corporate Finance • Federal-Provincial Relations and Social Policy • International Trade and Finance • Public Debt • Domestic Coinage • Transfer Payments to Provinces and Territories • International Financial Organizations
OUTPUTS The goods and services that the Department produces	• Information and advice to support the fiscal framework produced in accordance with professional standards and quality management systems (e.g. *The Fiscal Monitor* and annual financial reports of the Government of Canada) • International agreements and communiqués on economic and fiscal policy issues • Negotiations and consultations undertaken in a fair, open, and transparent manner • Payments to provinces and territories • The annual federal budget and economic and fiscal updates

	Debt programs delivered transparently and efficiently • Legislation, regulations, and economic documents
IMMEDIATE OUTCOMES The Department's role is supported and maintained	• Clients and stakeholders view information and advice as relevant and useful • Issues of national or international scope are advanced in light of opinions and recommendations put forward
INTERMEDIATE OUTCOMES Economic and fiscal climate is improved	• Reduced national debt and debt costs • Low-inflation environment • A fairer, more efficient, and competitive tax system • Altered target debt structure to lower future debt costs and adjusted debt programs to maintain well-functioning markets • Increased level of research and development • Increased competition in the financial sector • Effectiveness of measures to combat money laundering and terrorist financing • Progress on international financial and economic reforms • Well-functioning capital markets • Efficient system of transfers to the provinces and territories • Increased assistance to Canadians in upgrading their skills • Better understanding abroad of Canada's trade and investment interests • Increased efforts to promote sustainable development
STRATEGIC OUTCOME To create a fiscal, economic, social, and global advantage for Canada	• Canada is positioned to capitalize on domestic and global economic opportunities with a competitive macroeconomic and tax environment, innovation, and human, and financial capital • Canadians have the skills and knowledge needed for the knowledge-based economy • Key social programs and the values they represent help to support and sustain Canadian society and to bolster Canada's economic advantage • Canada's trade and investment interests are advanced internationally • Canada is able to benefit from a stable international economic and financial environment and reduced global poverty through effective multilateral interventions

Program Activities

1) Tax Policy

Financial resources: ($ thousands)

Planned Spending	Authorities	Actual Spending
29,722	32,445	31,893

Human resources: FTEs

Planned	Actual	Difference
270	256	14

The Tax Policy program activity develops and evaluates federal taxation policies and legislation regarding income, sales, and excise taxes. The Tax Policy Branch works closely with the Canada Revenue Agency, which is responsible for the administration of federal taxes, as well as with the Canada Border Services Agency. The Branch also closely collaborates with other departments that have programs and policies that contribute to the economic and social well-being of Canada (e.g. Human Resources and Skills Development Canada, Social Development Canada, Industry Canada, Natural Resources Canada, Health Canada, Canadian Heritage, and the Department of Justice Canada). Officials also work closely with their provincial and territorial counterparts.

Expected results

1. A fair, efficient, and competitive tax system

A fair, efficient, and competitive tax system helps to improve the productivity and competitiveness of Canada and thus contributes to the Department's goal of a fiscal advantage for Canada.

In 2004–05, the Department implemented a number of measures designed to further this goal. These included measures previously announced in Budget 2000, the 2000 *Economic Statement and Budget Update*, Budget 2003, and Budget 2004 that were scheduled to take effect in 2004–05, as well as new measures announced in Budget 2005.

Implementing previously announced measures

The $100-billion Five-Year Tax Reduction Plan announced in 2000, as well as subsequent budgets, introduced a number of measures to improve the fairness, efficiency, and competitiveness of the tax system.

For 2004, for example, the tax bracket thresholds rose to $35,000, $70,000, and $113,804, respectively. These increases went beyond the amounts necessary due to indexation. Furthermore, on July 1, 2004, as set out in the Five-Year Tax Reduction Plan, the income threshold at which the National Child Benefit (NCB) was fully phased out and the Canada Child Tax Benefit (CCTB) base benefit began to phase out increased to $35,000, and the phase-out rate of the CCTB base benefit was reduced to 4.0 per cent from 5.0 per cent (to 2.0 per cent from 2.5 per cent for families with one child).

By 2004–05, under the Five-Year Tax Reduction Plan and Budget 2003, federal personal income taxes had been reduced by more than 21 per cent on average and by more than 27 per cent for families with children.

Specifically, the effect of actions taken since 2000 on net taxes paid by typical families is as follows:

- A typical two-earner family of four with a combined income of $60,000 pays $1,984 less net federal income tax—a savings of about 35 per cent.
- A typical one-earner family of four with an income of $40,000 pays $2,003 less net federal income tax—a savings of about 60 per cent.
- A typical single parent with one child and an income of $25,000 receives additional net benefits of $1,139.

In the most recent edition of its publication *Revenue Statistics* (2004), the OECD shows that Canada's personal income tax burden (measured as a percentage of GDP) fell from 13.1 per cent in 2000 to 11.9 per cent in 2002. This decline reflects, in part, the effect of personal income tax rate relief introduced in the Five-Year Tax Reduction Plan.

New measures in 2004–05

Budget 2005, which was tabled in the House of Commons on February 23, 2005, proposed additional tax relief for individuals, with most of the benefits going to low- and modest-income Canadians.

The amount of income that all Canadians may earn without paying federal income tax will increase to $10,000 by 2009, starting with a gradual phase-in in 2006. As a result, 860,000 taxpayers will be removed from the tax rolls, including about 240,000 seniors. In addition, over 70 per cent of the tax relief will go to those earning less than $60,000 per year. Budget 2005 also supports savings and investment by increasing the registered retirement savings plan (RRSP) annual contribution limit to $22,000 in 2010 and making corresponding increases for employer-sponsored registered pension plans (RPP). These changes are described in detail under the second expected result, "A tax system that promotes jobs, growth, entrepreneurship, and innovation."

Budget 2005 makes the tax system fairer, notably by improving tax assistance for persons with disabilities. It acts on the recommendations of the Technical Advisory Committee on Tax Measures for Persons with Disabilities (TAC). These changes are described under expected result 6, "Enhance tax fairness for persons with disabilities." In addition, Budget 2005 proposed that clearly marked Emergency Medical Services vehicles be treated similarly to emergency fire and police vehicles in determining the taxable benefit to employees for personal driving.

The Five-Year Tax Reduction Plan also established a Canadian corporate tax rate advantage for investment to promote productivity and economic growth. Due to recently legislated corporate tax reductions in the U.S., Canada's advantage would be significantly diminished. In order to maintain this advantage, Budget 2005 proposed to reduce the general corporate income tax rate to 19.0 per cent from 21.0 per cent by 2010 and eliminate the corporate surtax in 2008. The

elimination of the corporate surtax is equivalent to a 1.12-percentage-point reduction in corporate income tax rates. Although these proposals were not fully implemented in the *Budget Implementation Act, 2005*, the government has announced its intention to table legislation to give full effect to this measure.

Chart 1: Corporate Tax Rates in Canada and the U.S.—Manufacturing Income[2]

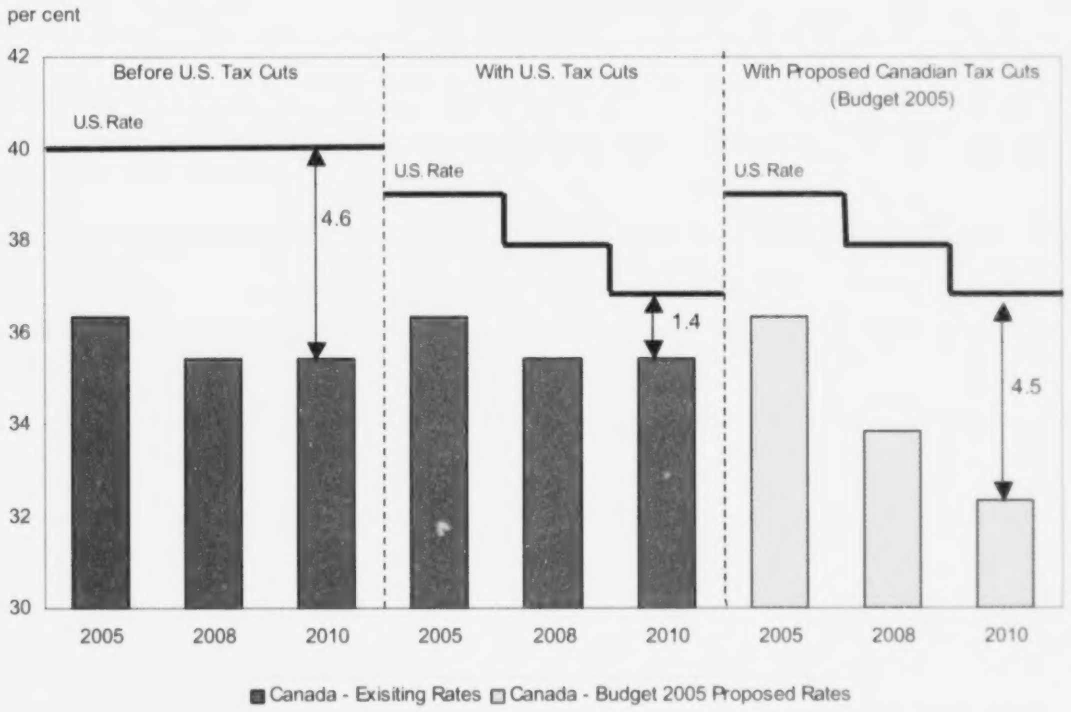

In addition to competitive statutory tax rates, other aspects of the tax structure affect the tax system's contribution to growth in productivity and standard of living. Accordingly, Budget 2005 proposed modifications to capital cost allowance rates to better reflect useful life. These changes are described in detail in expected result 2, "A tax system that promotes jobs, growth, entrepreneurship, and innovation."

The Department continued to review, improve, and expand the tax treaty network, consistent with the objective of promoting a fair and competitive tax system. As a result, Bill S-17—which implemented agreements, conventions, and protocols between Canada and Gabon, Ireland, Armenia, Oman, and Azerbaijan—received first reading in October 2004 and Royal Assent in March 2005.

---

2. Combined average federal-provincial and federal-state income tax rates for manufacturing income, including capital tax equivalents. The Canadian federal income tax rate for manufacturing and processing (M&P) income is the same as the general rate, while some provinces have a reduced income tax rate on M&P income. These rates do not include changes made by provinces in their 2005 budgets.

As planned, the Department has taken steps toward the negotiation of tax information exchange agreements with selected jurisdictions. After consultation with the Canada Revenue Agency, priority jurisdictions were identified and contacted. A firm expression of interest was received from one of these jurisdictions, and it is expected that negotiations will begin at a mutually convenient time in the near future. Meanwhile, the Department will continue to approach the other priority jurisdictions.

To improve the efficiency of the tax system, the Department has been seeking to renew the tax collection agreements between the federal government and participating provinces and territories. As of March 31, 2005, 9 of the 12 agreements were signed. In addition, an agreement to implement the single administration of federal and Ontario corporate income taxes will be concluded as soon as possible.

As part of this same thrust, the Department has been engaged in negotiations with First Nations communities with a view to entering into tax administration and sharing agreements. As a result, eight self-governing Yukon First Nations communities have introduced personal income taxes on all residents of their settlement lands pursuant to the negotiation of a personal income tax administration and sharing agreement with Canada. A ninth agreement was negotiated in 2004.

Similarly, the Department has also been negotiating agreements with respect to sales taxes with First Nations communities. On July 1, 2004, Canada entered into sales taxation agreements to allow nine self-governing Yukon First Nations communities to impose a First Nations goods and services tax that would be applicable on all of the goods and services that are subject to the GST within their settlement lands.

Parallel to these initiatives, the Department has been facilitating tax arrangements between provincial governments and First Nations communities. Parliament enacted legislation to facilitate the establishment of sales tax arrangements between the Government of Quebec and interested Indian bands situated in Quebec.

2. A tax system that promotes jobs, growth, entrepreneurship, and innovation

An essential part of maintaining an economic advantage for Canada is a tax system that promotes jobs, growth, entrepreneurship, and innovation. Several improvements to the tax system have been made in this regard.

Implementing previously announced measures

Several measures from Budget 2003 and Budget 2004 were implemented in 2004–05. For example, Budget 2003 announced additional support for small businesses through a phased-in increase in the small business deduction from $200,000 to $300,000. Budget 2003 also announced the phase-out of the federal capital tax, such that this tax would be eliminated for small- and medium-sized businesses in 2004 and for all businesses by 2008. In addition, Budget 2004 accelerated the increase in the small business deduction announced in Budget 2003.

New measures in 2004–05

To better meet the retirement savings needs of Canadians, assist employers in providing competitive compensation packages to attract and retain skilled workers, and improve the tax

treatment of savings to support investment, productivity, and economic growth. Budget 2003 increased RPP and RRSP annual dollar contribution limits in steps to $18,000 by 2005 and 2006 respectively, with corresponding increases in the maximum pension limit per year of service for defined benefit RPPs to $2,000 by 2005.

Budget 2005 proposed further increases in the RPP and RRSP limits. The RRSP dollar contribution limit will be increased to $22,000 by 2010, with corresponding increases in the limits for RPPs. The limits will be indexed to average wage growth for subsequent years. The new limits are set out below.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
				(dollars)			
Money Purchase RPPs *(annual contribution limit)*							
Budget 2003	18,000	indexed					
Budget 2005	18,000	19,000	20,000	21,000	22,000	indexed	
Defined Benefit RPPs *(maximum pension benefit per year of service)*							
Budget 2003	2,000	indexed					
Budget 2005	2,000	2,111	2,222	2,333	2,444	indexed	
RRSPs *(annual contribution limit)*							
Budget 2003	16,500	18,000	indexed				
Budget 2005	16,500	18,000	19,000	20,000	21,000	22,000	indexed

Note: The RPP limits are based on current-year earnings; the RRSP limits are based on prior-year earnings. Accordingly, the RRSP limits are lagged one year behind the corresponding RPP limits.

Bill C-33, which was adopted by the House of Commons in February 2005 and is expected to receive Royal Assent in May 2005, amends the *Income Tax Act* to allow part-time students to claim the education tax credit for education related to current employment when the costs are not reimbursed by their employers. The change is effective for the 2004 and subsequent taxation years. In addition, Department officials worked closely with officials from Human Resources and Skills Development Canada (HRSDC) and the Department of Justice Canada in the drafting of Bill C-5, which introduced the Canada Learning Bond and enhanced Canada Education Savings Grant programs delivered by HRSDC. Bill C-5 received Royal Assent in December 2004.

Budget 2005 proposed a number of corporate tax changes that promote jobs, growth, entrepreneurship, and innovation. In addition to the reduction in the general corporate income tax rate to 19.0 per cent from 21.0 per cent by 2010 and the elimination of the corporate surtax in 2008 described above, the budget proposed changes to align capital cost allowance rates with the useful life of assets:

- The rate applying to combustion turbines that generate electricity was increased from 8.0 to 15.0 per cent.
- The rate for electricity transmission and distribution assets was increased from 4.0 to 8.0 per cent.
- The rate for cables used for telecommunications infrastructure was increased from 5.0 to 12.0 per cent.
- The rate for oil and gas transmission pipelines was increased from 4.0 to 8.0 per cent, and a 15-per-cent capital cost allowance rate was set for compression and pumping equipment on such pipelines.

Budget 2005 also proposed to extend the scientific research and experimental development (SR&ED) program tax incentives to include expenditures incurred in the performance of SR&ED after February 22, 2005, in the area within 200 nautical miles from the Canadian coastline and outside the 12-nautical-mile territorial sea (this area is commonly known as Canada's exclusive economic zone). This measure can also lead to higher productivity growth. Bill C-43, which enacted these measures, is expected to receive Royal Assent in June 2005.

Budget 2005 also promotes growth by proposing to allow members of agricultural co-operatives to defer paying tax on patronage dividends they receive in the form of shares until the shares are disposed of.

3. Support for the continuing renewal of the Canadian health care system

A key element of the social advantage for Canada is a strengthened health care system. The 2003 budget announced a review of the rebate of the GST and the federal component of the HST for health care to assess and improve its application with respect to health care functions that have moved outside of hospitals. Further to extensive consultations with provincial and territorial governments, the 2005 budget proposed the extension of the application of the 83-per-cent GST/HST rebate to eligible non-profit health care facilities that provide services previously performed in hospitals. This measure, is expected to receive Royal Assent in June 2005, will result in a rebate system that is more neutral with respect to provinces' decisions to devolve services traditionally provided in a hospital setting and will therefore support provincial efforts to streamline the delivery of non-profit health care services.

4. Support to communities

Improved municipal infrastructure contributes to the social advantage of Canada. To contribute to the goals of ensuring that Canada's communities have reliable and predictable long-term funding and to provide more effective program support for pressing infrastructure and social priorities in communities, the rebate of the GST and the federal component of the HST for municipalities was increased to 100 per cent from 57.14 per cent, effective February 1, 2004. The legislation to implement the 100-per-cent GST/HST rebate was included in the *Budget Implementation Act, 2004*. Once the budget legislation was enacted in May 2004, the incremental rebate amounts could be paid to municipalities.

Bill C-33—which included changes to the *Income Tax Act* to improve the regulation of registered charities through a new compliance regime, a more accessible appeal regime, and

more transparency and accessibility of information—is expected to receive Royal Assent in May 2005.

5. Increase support for families with children

Increasing support for families with children enhances Canada's social advantage. With changes implemented under the Five-Year Tax Reduction Plan and Budget 2003, the maximum annual CCTB benefit for a first child under age 7 reached $2,958 as of July 2004. Further legislated increases in the NCB supplement component of the CCTB include increases of $185 per child in July 2005 and $185 per child in July 2006, in addition to indexation. With these increases, by 2007, the maximum annual CCTB benefit for a first child under age 7 will have doubled from its 1996 level. These NCB supplement enrichments are enabling provinces to replace basic child benefits provided under social assistance for the vast majority of children in Canada, thereby helping poor families move into the labour market and escape welfare dependency.

The effect of federal investments on low-income families with children in Canada, together with the actions of provincial and territorial governments, is the subject of annual reporting in the federal-provincial-territorial *National Child Benefit: Progress Report*, available at http://www.nationalchildbenefit.ca/.

6. Enhance tax fairness for persons with disabilities

One characteristic of Canada's social advantage is the way in which the tax system treats those with disabilities. An evaluation of the Disability Tax Credit (DTC) was performed and published as part of the 2004 *Tax Expenditures and Evaluations* publication. It found that data suggests the DTC is reaching its target population but that better information is required to assess whether the DTC dollar amount is set at the right level.

Budget 2004 acted on an early proposal of the TAC to reduce barriers to employment and education by creating a disability supports deduction. As a result of this deduction, income used to pay for disability supports incurred for employment or education are not be taxed and do not affect income-tested benefits.

Budget 2004 also increased tax fairness for caregivers by allowing them to claim more of the disability-related and medical expenses they incur on behalf of dependants.

Bill C-33, which included changes to the *Income Tax Act* to implement these measures, is expected to receive Royal Assent in May 2005.

Budget 2005 acted on the final recommendations of the TAC that were published in the Committee's report in December 2004. The report is available at http://www.disabilitytax.ca/main-e.html. The proposals, most of which are effective for the 2005 taxation year, include measures:

- extending eligibility for the DTC to individuals who face multiple restrictions that together have a substantial impact on their everyday lives;
- extending the DTC to more individuals requiring extensive life-sustaining therapy on an ongoing basis;

- expanding the list of expenses eligible for the disability supports deduction, which was introduced in Budget 2004;
- increasing the maximum amount of the refundable medical expense supplement to $750; and
- increasing the maximum annual Child Disability Benefit to $2,000 per child.

Taken together, these and other measures will increase tax relief for persons with disabilities and their caregivers by $105.0 million in 2005–06, growing to $120.0 million by 2009–10.

In addition, Budget 2005 proposes to double, to $10,000, the maximum amount of medical- and disability-related expenses that caregivers can claim on behalf of their dependants.

7. Support for Canadians to upgrade their skills and learning

As part of Canada's social advantage and to succeed in the knowledge-based economy, it is important to have highly skilled, innovative workers.

Bill C-33, which was adopted by the House of Commons in February 2005 and is expected to receive Royal Assent in May 2005, amends the Income Tax Act to allow part-time students to claim the education tax credit for education related to current employment, when the costs are not reimbursed by their employers. The change is effective for the 2004 and subsequent taxation years.

Officials from the Department of Finance Canada, worked closely with officials from Human Resources and Skills Development Canada (HRSDC) and the Department of Justice Canada in the drafting of Bill C-5, which received Royal Assent in December 2004, and of the regulations stemming from the bill that will govern the Canada Learning Bond (CLB) and enhanced Canada Education Savings Grant (CESG) programs, which will be delivered by HRSDC. Both programs will become operational on July 1, 2005, and CLB entitlements accumulated since January 2004 and eligible contributions made to Registered Educational Savings Plans (RESPs) since January 2005 attract the enhanced CESG.

8. Contribute to the government's implementation strategy for meeting commitments under the Kyoto Protocol

Improving and sustaining Canada's standard of living and quality of life in an increasingly competitive and integrated global economy continue to be key departmental objectives.

In support of the government's climate change objectives, Budget 2005 proposed to further accelerate the capital cost allowance (CCA) rate from 30.0 per cent to 50.0 per cent for certain high-efficiency co-generation equipment and the full range of renewable energy generation equipment currently included in Class 43.1 CCA (including wind turbines, small hydro facilities, active solar heating equipment, photovoltaics, and geothermal energy equipment). This increased rate will apply to equipment acquired during the next seven years. The effectiveness of the measure will be reviewed at the end of that period.

Budget 2005 also proposed to extend the range of equipment eligible for Class 43.1 CCA treatment to certain district energy and biogas production systems. Qualifying start-up expenses

of projects using these additional technologies will be eligible for treatment as Canadian Renewable and Conservation Expenses.

The budget also indicated that new accelerated CCA will only be considered for investments in green technology.

Budget 2005 indicated that opportunities to use the tax system to advance environmental goals will continue to be actively considered. The Budget Plan set out a framework intended to facilitate dialogue and foster a shared understanding of policy considerations that may be taken into account as proposals are developed and assessed. The government also asked the National Round Table on the Environment and the Economy to consult and make recommendations with respect to options for a vehicle feebate, with a view to encouraging Canadians to acquire more environmentally friendly vehicles.

During the year, officials from the Department also participated in discussions with respect to the tax treatment of transactions under a proposed emissions trading system, which is being developed to reduce greenhouse gas emission intensities.

9. More efficient and secure borders

As part of the goal of a global advantage for Canada, the Air Travellers Security Charge (ATSC) is designed to fund the cost of enhanced air travel security. Consistent with the government's commitment to ensure that revenue from the ATSC remains in line with costs for the enhanced air travel security system, Budget 2005 presented a review of the charge (http://www.fin.gc.ca/budget05/bp/bpa7e.htm) and proposed rate reductions effective March 1, 2005, as follows: to $10 from $12 for domestic round-trip air travel; to $8.50 from $10 for transborder flights; and to $17 from $20 for other international flights. The rate reductions will be enacted in Bill C-43, which is expected to receive Royal Assent in June 2005. The review included the results of the audit report from the Auditor General of Canada released on November 17, 2004. The ATSC will continue to be reviewed over a five-year period. Future audit reports from the Auditor General of Canada will continue to be considered as part of the review process.

2) Economic and Fiscal Policy

Financial resources: ($ thousands)

Planned Spending	Authorities	Actual Spending
13,957	15,288	15,576

Human resources: FTEs

Planned	Actual	Difference
129	129	—

The Economic and Fiscal Policy program activity develops the government's fiscal framework and provides advice to the government to promote sustained economic growth. This ensures that Canada is in the best position to capitalize on both domestic and global economic opportunities.

In preparing the fall economic and fiscal update, the Department conducts a survey of private sector forecasters and meets with the chief economists of the major chartered banks and four major private sector economic forecasting firms to agree on a set of economic assumptions, which are used to develop five-year fiscal projections.

In preparing the budget, the fiscal projections are updated by the Department for the current fiscal year and for each of the next five years based on the results of the Department's most recent survey of 20 private sector forecasters.

Expected results

1. Prudent fiscal planning framework

The Department is committed to prudent financial management, including delivering balanced budgets or better, reducing the burden of the federal debt, and improving expenditure efficiency. This result supports the Department's priority of a sustainable fiscal structure. Maintaining a prudent fiscal framework allows the government to reduce the amount of money that it must spend paying interest on its debt, which frees resources that can be used to address the priorities of Canadians. It reduces Canada's vulnerability to external economic shocks that drive up interest rates, and it provides flexibility to the government to address the pressures of an aging society.

Following a $9.1-billion surplus in 2003–04, the federal government is expecting balanced budgets or better in 2004–05 and in each of the next five fiscal years. The 2004–05 fiscal year will thus mark the eighth consecutive balanced budget achieved by the Government of Canada, the first time this has happened since Confederation.

According to OECD estimates, Canada was the only G-7 country to record a total government fiscal surplus in each of the past three years, and it is expected to be the only G-7 country to do so in 2005–06.

The federal debt has declined steadily since 1996–97. This, combined with Canada's strong economic growth, has resulted in a significant decline in the federal debt-to-GDP ratio, from its peak of 68.4 per cent in 1995–96 to an estimate of 38.8 per cent in 2004–05. The government is committed to keeping this ratio on a downward track. It is estimated that the federal debt-to-GDP ratio will decline to about 30 per cent in 2009–10. Budget 2005 also reaffirmed the objective to lower this ratio to 25.0 per cent by 2014–15. The following chart shows the historical path and the projections of the federal debt-to-GDP ratio. Further information on the government's fiscal performance can be found in the *Annual Financial Report of the Government of Canada* (http://www.fin.gc.ca/purl/afr-e.html).

Federal Debt-to-GDP Projections (Accumulated Deficit—Public Accounts Basis)

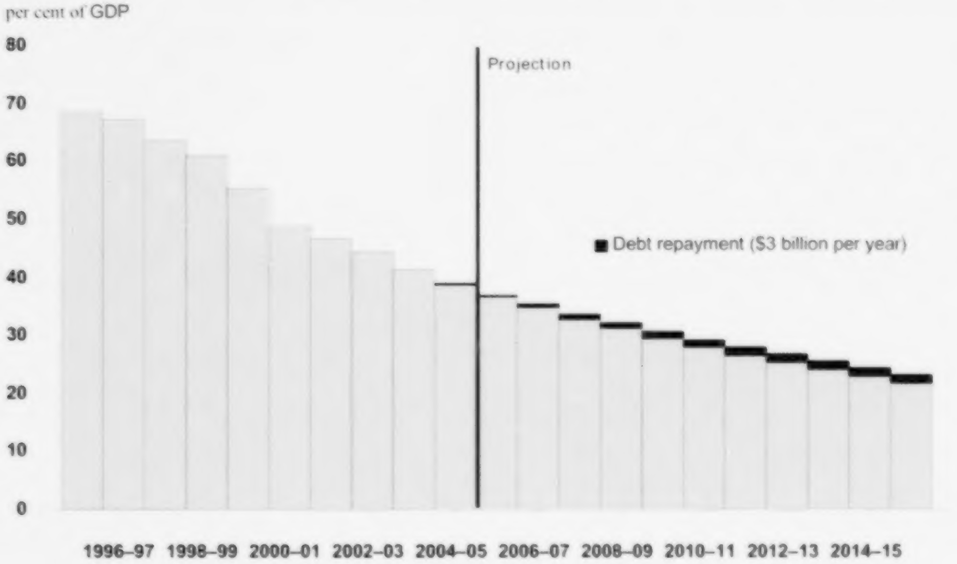

The Cabinet Committee on Expenditure Review has identified cumulative savings totalling almost $11 billion over the next five years. These savings have been reinvested in core responsibilities of the government.

One of the key challenges of the fiscal-planning framework is to provide accurate economic and fiscal forecasts. To this end, the government commissioned a third-party review of its economic- and fiscal-forecasting methods. The report, which will include recommendations, is expected to be publicly released in June 2005 (see http://www.fin.gc.ca/toce/2005/oneil_e.html). The Department will do its best in coming years to implement the recommendations of the report, notably those relating to improving transparency of information and the quality and analysis of data.

2. Policy options that promote long-term economic growth

This result supports the Department's priority of a more productive, competitive, and dynamic Canada by providing analysis and advice on policy options that promote long-term economic growth. Sound economic policies enable the Canadian economy to perform well despite various economic shocks. Combined with a sustainable fiscal structure, the policy of targeting low

inflation has allowed policy-makers to lower interest rates in order to support the Canadian economy when it was hit by a series of significant shocks in 2003 and 2004. Lower interest rates provide strong support to interest-sensitive sectors, such as housing, consumer spending, and business investment.

Adjusting to the rapid appreciation of the Canadian dollar was a major challenge for the Canadian economy in 2003 and 2004, particularly for Canadian exporters. Counterbalancing the effect of the higher dollar on the economy, Canada's policy of low and stable inflation has helped to support domestic demand by maintaining low interest rates. The following chart shows how interest rates have fallen to very low levels.

Bond and Mortgage Rates

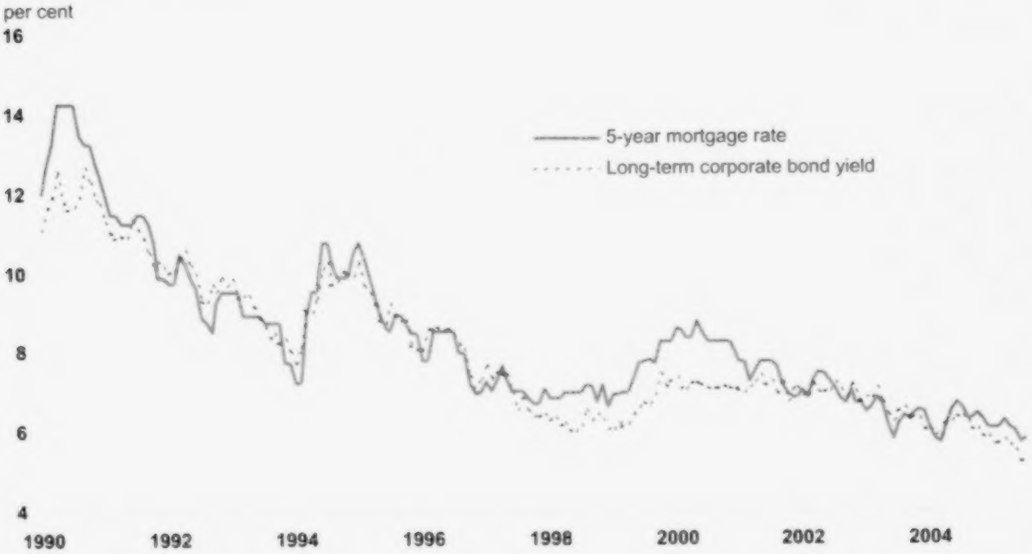

Source: Statistics Canada

Despite the effect of the stronger dollar, the Canadian economy grew at a relatively robust pace of 2.9 per cent in 2004. In its spring 2005 *World Economic Outlook*, the IMF projected Canada's real GDP growth to be 2.8 per cent in 2005 and 3.0 per cent in 2006, second only to the U.S. among G-7 countries in both years.
Showing its resilience, the Canadian economy also created 226,300 net new jobs in 2004, all of which were full-time.

The risks to the Canadian economy are largely external, relating to sustained U.S. fiscal deficits and current account imbalances. The deterioration of the U.S. fiscal situation could put upward pressure on U.S. and Canadian interest rates and dampen growth in the two countries. Moreover, continued pressure on the U.S. current account adds to the risk of substantial U.S. dollar depreciation. This could also mean additional Canadian dollar appreciation, which would pose further challenges to Canadian exporters. The Department will continue to provide advice and support sound economic policies to help maintain economic growth and prosperity in the face of these external shocks.

3) Financial Sector Policy

Financial resources: ($ thousands)

Planned Spending	Authorities	Actual Spending
13,837	89,905	20,725

Human resources: FTEs

Planned	Actual	Difference
133	114	19

The Financial Sector Policy program activity is responsible for providing analysis on Canada's financial sector and on the regulation of federally chartered financial institutions (banks, trust companies, insurance companies, credit unions, and other financial institutions). It also manages the government's borrowing program and provides support to the minister regarding Crown corporation borrowing and financial market policy.

Expected results

1. Sustainability of the Canada Pension Plan

Bill C-3, *An Act to amend the Canada Pension Plan and the Canada Pension Plan Investment Board Act*, came into force on April 1, 2004. All remaining CPP assets currently managed by the Government of Canada are being transferred to the CPP Investment Board over a three-year period ending April 30, 2007. The assets include a cash operating balance and a portfolio of long-term, mostly provincially issued, bonds. At March 31, 2005, the total estimated market value of the assets to be transferred was $22.1 billion.

The operating balance, comprising about $2.8 billion as at March 31, 2005, will be transferred to the CPP Investment Board in 12 equal monthly payments that began in September 2004. The bond portfolio (totalling $19.3 billion as at March 31, 2005) is being transferred over a three-year period that began on May 1, 2004.

The CPP Investment Board is mandated to maximize investment returns without undue risk of loss in the best interests of CPP members. It is expected to improve the investment performance of the assets by managing them within a diversified portfolio of higher-earning market investments in a similar fashion to other large public pension plans in Canada.

2. A regulatory framework that creates an environment for a financial services sector that is internationally competitive, safe and sound, and responsive to business and consumer needs and for financial markets that meet the needs of the issuers and providers of capital

The Department advises and develops policy, legislation, and regulations to support a leading-edge financial services sector and to achieve a more productive, competitive, and dynamic Canada. Examples of key initiatives follow.

Implementation of an efficient policy framework for the financial services sector

Pursuant to the passage of Bill C-8, *An Act to establish the Financial Consumer Agency of Canada and to amend certain Acts in relation to financial institutions*, in the fall of 2001, about 140 regulations were steered through the regulatory process and passed by March 31, 2004. This was achieved through effective co-ordination, preparation, and review of the regulations with the Department of Justice Canada and the Privy Council Office, as well as through consultations with outside stakeholders. During the 2004–05 fiscal year, the *Related Party of a Retail Association Regulations*, required for the full implementation of increased organizational flexibility for the financial co-operative sector, were approved. The *Administrative Monetary Penalties Regulations*, finalizing the implementation of the administrative framework for the Office of the Superintendent of Financial Institutions (OSFI), were pre-published and will be presented for final approval soon.

The *Canada Business Corporations Act* (CBCA) generally serves as a reference point for the governance rules in the federal financial institutions legislation. The governance regime in the existing CBCA underwent a round of changes in 2001 under Bill S-11. The Department released a discussion paper on January 31, 2003, outlining proposals relating to Bill S-11 follow-up changes, as well as policyholder governance proposals. The Department also conducted extensive consultations with interested stakeholders. Budget 2005 announced the upcoming introduction of legislation to reform the governance framework of the federal financial institutions statutes. Bill C-57, *An Act to amend certain Acts in relation to financial institutions*, is expected to be introduced in June 2005.

The four principal acts that govern financial sector regulation, the *Bank Act*, the *Insurance Companies Act*, the *Trust and Loan Companies Act*, and the *Cooperative Credit Associations Act*, are subject to a five-year review cycle. The next review, including bringing into force the new legislation, must occur by October 2006. As a result, as part of Budget 2005, the Government of Canada announced the launch of a consultation process seeking the views of stakeholders and Canadians to refine the current framework to increase legislative and regulatory efficiency, improve consumer protection, and adapt it to new developments. Views on the issues raised and any other relevant matters were to be sent to the Department of Finance Canada by June 1, 2005. The government will develop and release a white paper in the fall.

In June 2003, the government released its response to the House of Commons and Senate committee reports regarding bank mergers and the public interest. The response document posed a number of policy questions relating to competition and consolidation in the financial services sector in Canada. The consultation period closed at the end of December 2003, and the submissions received have been reviewed. The Minister of Finance has met with chief executive officers of large banks, other stakeholders, and members of the opposition parties. A policy paper is expected to be released in due course.

In Budget 2005, the government moved ahead to modernize the regulatory system to improve the efficiency and effectiveness of federal financial services regulation. The government clarified the roles and responsibilities of the Canada Deposit Insurance Corporation and OSFI and eliminated overlap and duplication between the two agencies. The legislative and bylaw amendments required to implement these changes were expected to be passed in the spring of 2005.

As part of its responsibilities over the financial sector, the Department also advises the Minister of Finance in respect of federal pension policy. On April 1, 2003, Air Canada applied for protection from its creditors under the *Companies' Creditors Arrangement Act*. In financial reports that the company subsequently filed with OSFI, Air Canada indicated that its 10 defined benefit pension plans had an aggregate solvency deficiency of over $1 billion as at January 2004. Air Canada sought changes in pension regulations to permit it to fund the solvency deficiencies in its pension plans over a 10-year period rather than the maximum 5 years permitted by the *Pension Benefits Standards Regulations*.

After ensuring that the specific changes were supported by all stakeholders, the government published the *Air Canada Pension Plan Solvency Deficiency Funding Regulations* in August 2004 and signalled that it would consider extending this type of assistance to pension plans of sponsors in financial difficulty more broadly, looking at pension plans' sustainability while responding to companies' need for flexibility.

Pursuant to this commitment, the government plans to issue a consultation paper titled *Strengthening the Legislative and Regulatory Framework for Defined Benefit Pension Plans Registered under the* Pension Benefits Standards Act, 1985, in May 2005 with a view to improving the security of pension plan benefits and ensuring the viability of defined benefit pension plans.

Pursuit of improved system of securities regulation

In Budget 2004, the government expressed its agreement with the recommendations of the Wise Persons' Committee (WPC) calling upon Canadian governments to collaborate in the establishment of a single Canadian securities regulator and a single Canadian securities law. In the course of 2004–05, the government pursued discussions with individual provinces on the WPC's recommendations. To improve Canada's business climate and to promote greater efficiency, the government stated its objective of reaching an agreement on an enhanced system of securities regulation by the end of 2005 in the 2005 budget.

Development of a supportive environment for financing Canadian companies

Budget 2005 removed the restrictions on investment in foreign property by tax-exempt entities, enhancing diversification opportunities for retirement investments for Canadians and providing pension funds with greater flexibility to supply venture capital to Canadian small businesses. Going forward, the government will continue to work with the investment, venture, and angel capital communities to ensure an efficient venture capital market for early-stage small businesses in Canada. The goal remains to be one of the top three industrial countries for venture capital investment per capita (Canada currently stands fourth) and to match the U.S. in initial public offering dollars raised per capita by 2010.

3. A financial system that is secure and meets international standards for combatting financial abuses and terrorist activities

The goal of Canada's anti-money laundering and anti-terrorist financing regime is to provide appropriate tools to law enforcement, while respecting the privacy of Canadians and conforming to international standards. Canada is in the process of implementing the revised FATF

anti-money laundering and anti-terrorist financing standards and preparing for a comprehensive mutual evaluation of its national regime by the FATF in 2007. Canada continues to be an active member of the FATF and will assume the FATF Presidency in 2006–07.

Canada's anti-money laundering and anti-terrorist financing regime was examined by the Auditor General of Canada and underwent a Treasury Board–mandated evaluation in 2004. (http://www.fin.gc.ca/toce/2005/nicml-incba_e.html). It will be subject to a legislatively mandated parliamentary review that will begin in 2005.

As indicated in Budget 2005, to prepare for the FATF review and to respond to the recommendations of the Auditor General of Canada and the Treasury Board evaluations, the government was planning to release a consultation paper in June 2005. The government will consult with public and private sector stakeholders on a range of proposals designed to enhance and update Canada's anti-money laundering and anti-terrorist financing regime. The consultations will serve to focus the discussions of parliamentarians in their review exercise.

The outcomes of the consultation exercise and the parliamentary review are expected to lead to amendments to the *Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act* and its associated regulations.

In 2004–05, the Department worked closely with the Bank of Canada on the issuance of new high-denomination ($20, $50, and $100) bank notes. All three notes were successfully launched, and the acceptance of these notes by both the public and retailers has been high. These new notes, with their state-of-the-art security features, are much harder to counterfeit and therefore contribute to the priority of strong, sustained global economic growth.

The Department has also worked with the Bank of Canada on other initiatives to protect Canada's currency against counterfeiting. These initiatives include the upgrade of the security features of the $10 note (to be issued in May 2005), counterfeiting enforcement strategies, and communication efforts.

Overall, the Department's collaborative efforts with the Bank of Canada on currency helped to maintain the public's confidence in Canadian bank notes.

4) Economic Development and Corporate Finance

Financial resources: ($ thousands)

Planned Spending	Authorities	Actual Spending
7,854	13,981	12,096

Human resources: FTEs

Planned	Actual	Difference
71	69	2

The Economic Development and Corporate Finance program activity provides policy analysis and advice to the minister on the financial implications of the government's microeconomic policy and programs and on corporate restructuring regarding Crown corporations and other corporate holdings. It also makes proposals for funding of programs and develops sectoral policy analysis.

Expected results

1. Support for research and development

In every budget since fiscal balance was restored, the government has made key investments to help build a world-class science and technology (S&T) environment in Canada. In particular, these investments have focussed on strengthening the research capacity of Canada's higher education sector. They have helped Canada rank first in the G-7 in terms of publicly performed research as a share of the economy.

Research and development (R&D) play important roles in securing an economic advantage in the knowledge-based economy. The new knowledge realized through R&D leads to productivity improvements and is also the source of the new products and services that open new markets and improve the quality of life of Canadians. Just as importantly, by participating in leading-edge R&D activities, Canadian workers gain the advanced skills needed by innovative firms. In total, the government's expenditures on S&T are estimated at $9.2 billion in 2004–05, the highest level ever.

Work between the Department of Finance Canada and a number of lead departments over the course of 2004–05 led to the inclusion of additional investments in Budget 2005 totalling $810.0 million in 2004–05 and the next five years in support of research and innovation. Major initiatives included the following:

- The investment of $165.0 million in 2004–05 in Genome Canada to support leading-edge genomics research.
- The provision of $126.0 million over five years to support advanced particle physics research at the Tri-University Meson Facility in British Columbia.

- A $75-million-per-year increase in funding for Canada's three federal granting councils, beginning in 2005–06.
- A $15-million-per-year increase in funding for the indirect costs associated with federally sponsored research through the granting councils beginning in 2005–06.

In addition, Canada's scientific research and experimental development tax incentive program to promote private sector investment in R&D is one of the most advantageous systems in the industrialized world. Investment tax credits are provided to qualifying current and capital expenditures at a general rate of 20.0 per cent and an enhanced rate of 35.0 per cent for smaller Canadian-controlled private corporations.

Estimated spending on R&D in Canada increased to $24.5 billion in 2004, a 5.1-per-cent increase over 2003. This increase was the result of greater R&D investments by all major sectors, led by the higher education sector (12.0 per cent), the federal government (5.5 per cent) and the business sector (2.2 per cent). R&D investments as a percentage of GDP were an estimated 1.90 per cent in 2004, a slight decline from 1.91 per cent the previous year but up significantly from 1.66 per cent in 1997. Both the federal government and the higher education sector are expected to continue increasing their R&D investments in future years. Canada placed 13th in the OECD in this regard in 2002, the last year for which comparable international data exists. Canada's movement from 15th to 13th place reflects, in part, data revisions by Canada and other nations. The ultimate goal is to rank 5th by 2010.

Another important objective is strengthening the ability of universities and research hospitals to engage in knowledge transformation and commercialization. This is a key element in realizing social and economic benefits from the government's investment in Canada's R&D capacity.

The commercialization performance of universities is generally measured by revenues generated from licensing and start-up companies. While Canadian universities continue to receive less income from their commercialization investments than U.S. institutions, they are increasingly making stronger commercialization performance part of their strategic plans. As a result, Canadian universities have been steadily improving their performance in these areas in recent years. For example, based on the most recent information available, the licensing revenues generated by Canadian institutions increased from $51.5 million in 2002 to $57.7 million in 2003. Canadian institutions created 58 start-up companies in 2003 and now hold over 890 income-yielding licences or options.

2. Programs that facilitate the adaptation of all sectors to the knowledge-based economy

As firms become more innovative and knowledge-focussed, they are able to increase their productivity and compete more effectively, contributing to a more productive and competitive Canadian economy. The government's main responsibility in supporting this process is to ensure that the necessary conditions are in place to enable all sectors of the economy to adapt to the challenges of and benefit from the opportunities presented by the global knowledge-based economy. This includes providing stable fiscal and monetary conditions, a competitive tax system, and effective regulations. An eighth consecutive balanced budget in 2004–05, the lower interest rates brought about by the significant reduction in the government's reliance on capital

market borrowing, and sustained personal and corporate tax reductions have contributed to this objective.

The government also provides strategic investments to support firms in adopting innovation as a core competitive advantage. Over the course of 2004–05, the Department worked with the Business Development Bank of Canada (BDC) to implement the Budget 2004 commitment to purchase $250.0 million of BDC common shares to increase the amount of early- and late-stage venture capital available for innovative Canadian companies. The Department also worked closely with other federal organizations to ensure that their programming supports private sector innovation. For example, the Department worked with the National Research Council Canada to assess the progress made since 2000 in supporting the development of technology-based clusters in Atlantic Canada, leading to the renewal of the initiative for an additional five years in Budget 2005. Budget 2005 also included a renewal of funding for the Atlantic Innovation Fund that will support university research, commercialization, and innovative companies. Other budget measures that support this objective include funding for the development of the next generation of radar remote sensing satellites and initiatives to help the textile and apparel industries adjust to global competition.

Evidence that the private sector is innovating and adopting new technologies is usually measured through indicators such as business R&D activity, capital formation, and patenting activity. There are a number of positive trends that suggest that Canadian companies are improving in these important areas. Canadian business expenditures on R&D as a percentage of GDP have increased steadily over the past decade, rising from half of the OECD average to close to 70 per cent in 2002. Canadian capital investment as a percentage of GDP has also improved dramatically since 1995, rising from one of the lowest levels in the G-7 to near the top. Businesses have especially been increasing their investment in machinery and equipment (for example, by an estimated 6 per cent from 2003 to 2004). Overall, this rapid rate of investment growth suggests that Canadian businesses are adopting new technologies and innovations at a rapid rate.

The Department continually reviews its economic framework to ensure that it remains up-to-date and monitors progress in reaching its objectives. Thus, for example, while business investment in R&D has increased since 1995, it remains below the OECD average. This suggests that there remains scope for Canadian firms to reap greater benefits from the strong knowledge base created by past investments in research, particularly in the higher education sector. The Department continues to explore ways to encourage greater collaboration between firms and researchers at universities, colleges, and hospitals.

3. Support to communities

The government's New Deal for Cities and Communities is directed to providing long-term, reliable, and predictable funding for the benefit of municipalities, both large and small, in order to support and sustain Canadian society. As a first step in delivering the New Deal, Budget 2004 provided municipalities with $7.0 billion over 10 years through a full GST rebate, effective in February 2004. A key objective of the New Deal in 2004–05 was to develop a way of sharing funds equivalent to a portion of federal gasoline tax revenues, in support of environmentally sustainable infrastructure. Infrastructure Canada was the lead department for this exercise.

The Department of Finance Canada participated in interdepartmental discussions on the development of this initiative and made recommendations to the Minister of Finance regarding the inclusion of measures in Budget 2005.

With Budget 2005, the government met its Speech From the Throne commitment to make a portion of the federal excise tax on gasoline available for cities and communities. Effective in 2005–06, Canada's cities and communities will receive a share of federal gas tax revenues worth $600.0 million. This funding will increase until it reaches $2.0 billion annually, equivalent to 5 cents per litre of gas tax revenues, by 2009–10. To ensure a timely transfer of funds, authority for the payment in 2005–06 was included in the budget bill. In terms of the approach for transferring the funds, the Department participated in interdepartmental discussions to develop a framework for sharing gas tax revenues. The Minister of State (Infrastructure and Communities) is responsible for negotiating individual agreements with provinces and communities in accordance with this framework.

Support for cities and communities is not just about financial support from the Government of Canada. Another objective is the development of meaningful partnerships with all levels of government and long-term strategies for improving Canada's cities and communities. This includes a commitment to provide a stronger voice to municipalities in discussions on national issues most important to them. The Department has delivered on its commitment to include the municipal sector in annual pre-budget consultations. On January 27, 2005, the Minister of Finance held an inaugural pre-budget consultation with the Federation of Canadian Municipalities.

4. Contribute to the government's implementation strategy for meeting commitments under the Kyoto Protocol

The Department supported the government's commitment to a clean environment, which contributes to sustained global economic growth, by assessing and providing advice on the economic and fiscal implications of environmental policy options, developed by lead departments, aimed at helping Canada meet its environmental commitments. A key commitment at the global level is respecting the obligations of the Kyoto Protocol related to reducing the level of greenhouse gas emissions in Canada.

In its *2004–05 Report on Plans and Priorities*, the Department committed to continue to participate—along with other federal departments, other governments, and stakeholders—in the design of a system of covenants with large final emitters of greenhouse gases to achieve reductions in their greenhouse gas emission intensities. In 2004–05, Department officials participated in bilateral and multilateral discussions with officials from other departments on emission-reduction targets and compliance options for a potential greenhouse gas emissions trading system aimed at achieving reductions from Canada's largest emitters in a cost-effective manner. As a result of these discussions, key elements of the system—such as the overall target, compliance options, and proposed legislative framework—will be announced in the new climate change plan, *Moving Forward on Climate Change: A Plan for Honouring our Kyoto Commitment*, expected to be released in April 2005.

5. Sale of Petro-Canada

In Budget 2004, the government stated its intention to sell its remaining shares in Petro-Canada in 2004–05. Based on an average of recent prices and the book value of this investment at that time, it was expected to provide approximately $2 billion in net budgetary revenues.

During 2004–05, the Economic Development and Corporate Finance Branch managed the sale of the government's Petro-Canada shares, as proposed in Budget 2004. The sale was completed in September 2004 and yielded net budgetary revenues of $2.6 billion, 30.0 per cent higher than the $2.0 billion that was anticipated at the time of the budget announcement.

5) Federal-Provincial Relations and Social Policy

Financial resources: ($ thousands)

Planned Spending	Authorities	Actual Spending
10,195	11,151	11,394

Human resources: FTEs

Planned	Actual	Difference
91	92	(1)

Primary responsibilities include providing analysis and advice to the minister on federal-provincial fiscal arrangements and economic relations and on Canadian social policies and programs, such as health care, employment insurance, seniors' benefits, Aboriginal programs, education programs, and cultural programs.

Expected results

1. Review of the employment insurance premium rate-setting mechanism

In 2004–05, the Department, in co-operation with HRSDC, completed a review leading to a new rate-setting mechanism for employment insurance premiums. As a result of this review, Budget 2005 introduced this new mechanism in time to set the rate for 2006. Bill C-43, which contains the legislative amendments, is expected to receive Royal Assent in June 2005. The rate-setting mechanism will ensure that premium rates will be set transparently on the basis of independent expert advice, will correspond to program costs, and will be relatively stable over time. This result contributes to the Department's objective of supporting and sustaining Canadian society.

2. Sustainability of the Canada Pension Plan

In 2004–05, the Department continued consultations begun in 2003–04 with the provinces and territories to set the parameters of the 2004–06 triennial financial review of the plan by federal and provincial finance ministers. This review is required under the *Canada Pension Plan Act* and should be completed by the end of 2005. The ongoing review of the CPP, which is an important element in ensuring the plan's long-term viability, helps achieve the Department's priority of supporting and sustaining Canadian society.

Based on the most recent actuarial projections, CPP annual contributions will exceed annual benefits until at least 2022, providing a 17-year period before any portion of the accumulated investment income is needed to help pay CPP benefits. Taking into account the accumulated assets, it is expected that the plan will have sufficient manoeuvring room to absorb a range of possible unforeseen economic or demographic fluctuations without a change in the contribution rate. This ensures that the CPP is financially sustainable over the long term and that it will be able to assist working Canadians in meeting their needs both during their retirement years as well as in the event of serious disability or the loss of a spouse or partner.

Furthermore, there have been significant changes in the work and retirement patterns of Canadians since the inception of the CPP (and its equivalent in Quebec, the Quebec Pension Plan). Given these changes, the triennial review may also consider whether the current structure of the CPP best accommodates the various paths to retirement chosen by an increasing number of Canadians.

3. Increase support for families with children

Over the years, the Government of Canada, in partnership with provincial and territorial governments, has developed a strong agenda in support of Canada's children, which aligns with the Department's objective of supporting and sustaining Canadian society.

A key aspect of this agenda has been the Government of Canada's commitment to develop an Early Learning and Child Care (ELCC) initiative, which the Department has been closely involved in. Working primarily with Social Development Canada and other central agencies, the Department assisted in seeing this commitment reflected in the Budget 2005 announcement of $5.0 billion over five years in support of the ELCC initiative. Of the $5.0 billion, $700.0 million has been made available over 2004–05 and 2005–06 in the form of a third-party trust to all provinces and territories, who will have the flexibility to draw down funds up to March 31, 2006. The *Budget Implementation Act, 2005*, which was tabled on March 24, 2005, and is expected to receive Royal Assent in June 2005, provides the authority to pay funds to the ELCC trust.

Discussions with provincial and territorial ministers and stakeholders, which began in 2004–05, are ongoing, and significant progress toward the implementation of the ELCC initiative is anticipated in the course of the year. The government hoped to reach agreements in principle, covering the years 2006–07 to 2009–10, with Manitoba, Ontario, Saskatchewan, Nova Scotia, Alberta, and Newfoundland and Labrador by July 2005. Agreements in principle will have to be negotiated with other provinces and territories, and the Department will have a key role to play in monitoring these discussions.

4. Support for Canadians to upgrade their skills and learning

The Department recognizes the central role of human capital development and the importance of investing in skills and learning in support of a skilled, adaptable, and innovative workforce. The Department contributes regularly to the development and implementation of policies, in collaboration with other departments, provinces, territories, and other stakeholders. These measures contribute to the Department's priority of supporting and sustaining Canadian society.

During 2004–05, the Department worked closely with HRSDC to meet the Government of Canada's commitment to launch a Workplace Skills Strategy. Beginning with Budget 2004, the Government of Canada provided, as an immediate measure, $25.0 million over three years to initiate a new union-based Training Centre Infrastructure Fund. The Department continued to work with HRSDC on policies to move the Strategy forward, culminating in a Budget 2005 announcement of an additional $125.0 million over three years toward the Workplace Skills Strategy.

The Department has also been significantly involved in assisting HRSDC in ensuring the timely and effective implementation of Budget 2004 commitments related to post-secondary education.

including the introduction of the Canada Learning Bond and new up-front grants for students from low-income families and students with disabilities and increases to Canada Student Loan limits. These latter two measures will be in place by the loan year beginning August 2005. The Canadian Learning Bond becomes operational on July 1, 2005.

To further support and encourage higher levels of educational achievement among Aboriginal students, the government committed an additional $10.0 million in Budget 2005 for the Post-secondary Education Program administered by the National Aboriginal Achievement Foundation. Budget 2005 also committed $100.0 million over five years to enhance early learning and child care opportunities for First Nations children and families on-reserve and $120.0 million over five years for special education of First Nations children living on-reserve, building on previous investments in these areas. The Department will have to closely monitor the implementation of these measures as the Aboriginal roundtable process continues.

5. Continuing renewal of Canada's health care system

In 2004–05, in support of the continuing renewal of Canada's health care system, which contributes to the Department's priority of supporting and sustaining Canadian society, the Government of Canada committed $41.3 billion of new federal funding for health care to provinces and territories over 10 years (2004–05 to 2013–14). The new funding supports the 10-year Plan to Strengthen Health Care signed by first ministers at their September 2004 meeting.

The Department, in close collaboration with Health Canada and other central agencies, assisted in the preparation for the first ministers meeting. The Department also took the lead in implementing the financial commitments arising from the first ministers meeting.

Bill C-39, which implemented the federal funding and review provisions related to the 10-year Plan to Strengthen Health Care, was enacted by Parliament on March 23, 2005. This legislation does the following:

- Amends the *Federal-Provincial Fiscal Arrangements Act* to increase the Canada Health Transfer (CHT) by a total of $35.3 billion over 10 years. This commitment fully responded to the recommendations in the report of the Commission on the Future of Health Care in Canada (the Romanow Report), including the need for short-term increases, increased the CHT base to $19.0 billion in 2005–06, and provided for an automatic escalator of 6.0 per cent annually effective in 2006–07. This funding will provide significant incremental support to provinces and territories in their efforts to renew and reform health care in Canada.
- Amends the *Federal-Provincial Fiscal Arrangements Act* to create a Wait Times Reduction Transfer. This transfer provides incremental funding of $5.5 billion over 10 years. Initial funding of $4.25 billion was provided through a third-party trust for 2004–05 to 2008–09, offering provinces and territories the flexibility to draw down funds as they require up to the end of 2008–09, according to their respective strategies and priorities with respect to reducing wait times. Beginning in 2009–10, the funding will be provided through a Wait Times Reduction Transfer of $250.0 million annually to be used for both ongoing health human resources and tools to manage wait times.

- Provides for incremental funding of $500.0 million in 2004–05 to provinces and territories for diagnostic and medical equipment.
- Provides for a parliamentary review of progress in implementing the 10-year Plan to Strengthen Health Care.

These efforts by the Department contribute significantly to ensuring timely transfers in support of provinces and territories' efforts to renew and reform Canada's health care system.

For further information on federal transfers to provinces and territories in support of health care, please visit http://www.fin.gc.ca/FEDPROV/chte.html.

6. Transfer programs to the provinces and territories

On October 26, 2004, the Government of Canada announced a new framework for equalization and TFF, which was first presented to premiers and territorial leaders at the September 2004 first ministers meeting. The Department, together with other central agencies, assisted in the preparation for the October 2004 first ministers meeting and has taken a leading role in implementing the commitments in the new framework in order to meet its priority of supporting and sustaining Canadian society.

The new framework will provide stability, predictability, and growth to the overall levels of funding and will ensure that equalization and TFF continue to play an essential role in ensuring that all Canadians, wherever they live, have access to reasonably comparable public services at reasonably comparable levels of taxation. The legislation for the new framework, Bill C-24, received Royal Assent on March 10, 2005.

As part of the new framework, the Government of Canada launched an independent panel of experts to review equalization and TFF. The objective of the panel is to provide advice on how the legislated equalization and TFF levels should be allocated among provinces and territories in 2006–07 and later years. This review will, among other things, evaluate current practices for measuring fiscal disparities among provinces and territories; examine alternative approaches (such as those based on aggregate macroeconomic indicators or expenditure needs); review the evolution of fiscal disparities among provinces, and the costs of providing services in the territories, to help governments and citizens evaluate the overall level of support for equalization and TFF; and advise whether the Government of Canada should establish a permanent independent body to advise it on the allocation of equalization and TFF within the framework of legislated levels. Additional information on the Expert Panel on Equalization and Territorial Formula Financing is available at http://www.eqtff-pfft.ca.

The Government of Canada retains full accountability and responsibility for all decisions and will continue to consult extensively with provinces and territories, as before. The mandate of the panel is an advisory one, and the government will make decisions based on advice received from the panel, provincial and territorial governments, and Canadians.

The expert panel is mandated to report back by the end of 2005, in time to provide advice on how equalization and TFF should be apportioned among provinces and territories in 2006–07 and beyond.

6) International Trade and Finance

Financial resources: ($ thousands)

Planned Spending	Authorities	Actual Spending
14,452	15,748	14,938

Human resources: FTEs

Planned	Actual	Difference
119	121	(2)

The International Trade and Finance Branch is responsible for advising and supporting the Minister of Finance in international forums, such as the G-7 and G-20 finance ministers groups, the IMF, and the World Bank. It is also responsible for advice to the minister on such matters as international trade, investment, international assistance, export finance, and foreign debt.

Expected results

1. More efficient and secure borders to enhance access for Canadian exports

Budget 2004 provided an additional $605.0 million over five years for the security contingency reserve to address security priorities. With the release of *Securing an Open Society: Canada's National Security Policy* in April 2004, the government committed to spend $690.0 million of the security contingency reserve to respond to the priorities outlined in the policy. As well as addressing essential security concerns, this spending supports the goal of promoting strong, sustained global economic growth by facilitating the legitimate movement of people and goods across the border and helping to secure access to our largest export market.

The implementation of the National Security Policy was foreseen as a long-term agenda. In support of this agenda, Budget 2005 committed an additional $1.0 billion over five years (on an accrual basis) for key national security initiatives. This brings the total investment in security since September 11, 2001, to over $9.5 billion.

In March 2005, the prime minister and the presidents of the U.S. and Mexico agreed to a new Security and Prosperity Initiative. The work program, which was recently announced, includes elements to further support efficient and secure borders through regulatory, sectoral, and security improvements. This work plan will be updated on an ongoing basis, as required.

2. Promote reforms to increase global growth, development, and financial stability

The Department contributes to strong, sustained global economic growth through the following initiatives:

Millennium Development Goals and Africa

Canada is committed to working with the international community toward achieving the Millennium Development Goals. Budget 2005 provided funds that will allow Canada to meet its

commitment at the 2002 International Conference on Financing for Development in Monterrey, Mexico, to double international assistance between 2002 and 2010. Aid to Africa will be doubled by 2008–09 from its 2003–04 level.

The initiative was also taken to allocate $342.0 million of year-end funds toward the serious health issues that afflict Africa. To reduce poverty and increase development, these additional funds for global initiatives aim to reduce the incidence and impact of deadly diseases affecting so many people in developing countries, particularly in Africa. This includes $160.0 million for the Global Alliance for Vaccines and Immunization, $140.0 million for the Global Fund to Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria, and $42.0 million to help eliminate polio worldwide.

The minister was one of 17 commissioners appointed to the Commission for Africa (CFA). On March 11, 2005, the CFA released a report outlining a comprehensive and ambitious plan to support African efforts to further their own development. The report reflects themes emphasized by the minister, including an emphasis on African leadership on its own development; debt relief; support for Africa's indigenous private sector; and fighting infectious diseases. One challenge was ensuring that the report was structured in such a way that other non-Commission countries could endorse the key goals being put forward.

In the past, year Canada and other donor governments concluded negotiations on the 14th replenishment of the International Development Association (IDA14). Donors agreed to substantially increase funding for IDA and to further increase its effectiveness by linking its operations more closely to country-owned poverty reduction strategies. IDA14 also reflects the high priority Canada and other donors have attached to poverty reduction in Africa—half of IDA's operations will be directed to Africa. Recognizing the fragile debt sustainability situation of many poor countries, Canada also supported the provision of grant financing by IDA to countries experiencing debt distress.

Debt relief

Canada has also continued to show leadership on easing the debt burdens of poor countries, thereby contributing to their growth and development, through the following:

- Working to ensure that the existing debt strategy, the HIPC initiative, is being implemented effectively and contributing an additional $34.4 million to the World Bank–administered HIPC Trust Fund to ensure adequate financing of the initiative.
- Cancelling all remaining debts owed to Canada (almost $30 million) by four HIPCs (Ethiopia, Ghana, Madagascar, and Senegal) when they completed the HIPC process.
- Working with the G-7 toward an agreement on a proposal to reduce the debt burdens of poor countries. To contribute to these discussions, the Department developed Canada's debt proposal, put forward in February 2005. Canada helped lay the groundwork for a future G-7 agreement through its commitment to cover the debt-service obligations of eligible reforming low-income countries to IDA and the African Development Fund and through its call for donors to agree on the need to provide further IMF debt relief. Canada's proposal was structured to promote improved governance and economic reform. In addition, Budget 2005 allocated $172.0 million over five years for debt relief for poor countries.

Tsunami relief

To mitigate the effect of the devastating tsunami that affected the poorest people the most, largely in south Asia, and assist with reconstruction efforts, Department officials participated in the preparation of Canada's response package of $425.0 million for relief related to the Indian Ocean tsunami disaster that occurred on December 26, 2004. The Department led a Canadian offer of a debt moratorium to affected countries and conducted negotiations with other G-7 countries and Paris Club creditors on a multilateral offer of a debt moratorium. This allowed resources for debt payments to be redirected toward relief and reconstruction for those countries that took up the offer. A challenge in constructing Canada's relief package was the need for timeliness, while working with limited information. The efforts of Department officials, as well as those of some other departments, were recognized through the 2005 Public Service Award of Excellence under the category of "Exemplary Contribution under Extraordinary Circumstances."

Proactive role in the IMF and World Bank

The Minister of Finance is a member of the Board of Governors of the IMF and the World Bank. The Canadian objective is to ensure that the IMF and the World Bank continue to improve their activities and strengthen their effect in carrying out their respective mandates for economic and financial stability and development and poverty reduction. The Department continues to work with the G-7 and the broader international community on a variety of ongoing initiatives. In the past year these have included the following:

- Providing constructive input to the Strategic Review of the IMF and World Bank.
- Continued efforts toward the implementation of Canada's proposal for an enhanced surveillance mechanism at the IMF to allow countries to move away from IMF borrowing programs while at the same time sending a signal to markets regarding their commitment to reform. Canada's initiative has won support at the Executive Board and the G-7.
- Continued participation in discussions at the executive boards of the IMF and World Bank on country and other thematic issues related to poverty reduction with the support of the Canadian International Development Agency and Foreign Affairs Canada.
- Continued work within the executive boards of the IMF and World Bank and with the G-7 toward implementing the new IMF–World Bank debt sustainability framework. This framework takes governance conditions into consideration and focusses on preventing debt crises by guiding future borrowing and lending decisions.

Reform of Canadian international assistance architecture

With respect to reforms designed to promote development, the Department led an interdepartmental process, engaging Foreign Affairs Canada, the Canadian International Development Agency, the Privy Council Office, the Treasury Board of Canada Secretariat, and others, to put in place a new management framework for the International Assistance Envelope (IAE). The new IAE management framework has been designed to achieve six main objectives: (1) provide an all-of-government priority setting for all international assistance; (2) provide decentralized management with clear accountability; (3) provide transparency in the allocation of

IAE growth; (4) provide predictability in budgeting and stability in programming; (5) provide flexibility to respond to new initiatives; and (6) provide fiscal integrity.

Collaboration with other governments and international and financial institutions

To meet this objective, the Department continues to work within the IMF, World Bank, G-7, and other international groups to improve the international financial architecture, including developing a better framework for the prevention and resolution of international financial crises. Through the G-20, Canada worked to develop a set of principles to guide relations between sovereign debtors and their creditors as well as a set of principles for developing policies that are conducive to strong, sustained economic growth.

3. A stronger international trading system and enhanced security of access for Canadian exports in major foreign markets

To achieve its goal of a global advantage for Canada, the Department worked with its partners to achieve a stronger international trading system.

In collaboration with other concerned departments, particularly International Trade Canada, the Department continued to participate in efforts over the past year to advance Canadian interests in a number of trade initiatives, particularly the Doha Round of multilateral trade negotiations at the WTO. Canada stands to gain significant economic benefits through increased market access to developed and developing country markets for Canadian exporters of agricultural and industrial goods and is seeking an ambitious outcome to the negotiations. The Department continued to work toward building consensus on trade-negotiating frameworks in key areas of the negotiations, such as market access, that would allow for a successful WTO Ministerial Conference in Hong Kong, China, in December 2005.

The Department worked with Canadian stakeholders to advance Canadian negotiating positions in several areas falling within its area of responsibility, including tariffs. The Department continues to lead the WTO rules negotiations aimed at improving and clarifying WTO subsidy and trade remedy rules and disciplines. Canada's objective is to provide Canadian exporters with greater security of access to foreign markets, including the U.S., without compromising the effectiveness of trade remedies to protect Canadian producers from the injurious effects of unfairly traded goods.

The Department also led Canada's participation in the North American Steel Trade Committee, which, in co-operation with the U.S. and Mexico, sought to advance trade issues of common interest in the steel sector. The Department also worked with the U.S. and Mexico on an ongoing initiative to liberalize the rules of origin of the *North American Free Trade Agreement*. More liberal rules would improve the competitiveness of Canadian industries by reducing transaction costs and facilitating cross-border movement. More liberal rules covering a range of agricultural and industrial goods were implemented on January 1, 2005, and work is ongoing on reaching an agreement with the U.S. and Mexico on further liberalization.

The Department also worked with other OECD member governments and Brazil to initiate a review of the Aircraft Sector Understanding of the OECD Arrangement on Officially Supported

Export Credits. If successful, this review will result in improved disciplines for aircraft financing and will reduce or eliminate trade disputes in this sector. Negotiations are ongoing.

4. Support opportunities for Canadian trade and investment

The Department worked with its partners to achieve a global advantage. In collaboration with International Trade Canada and Export Development Canada, Department officials worked on a new loan guarantee program that will leverage financing from commercial lenders in support of Canadian export trade.

On the investment front, the Department's primary efforts, in collaboration with Industry Canada and International Trade Canada, were focussed on renegotiating Canada's foreign investment protection agreements (FIPA) with six of the newly acceded countries to the European Union (Hungary, the Czech Republic, the Slovak Republic, Latvia, Poland, and Romania). While Canada was able to finalize negotiations with the European Commission, discussions are still ongoing with the new member states. The Department hopes to be able to finalize these negotiations in the fall of 2005. Canada also entered into three new sets of FIPA negotiations with Peru, China, and India. These discussions are ongoing. FIPAs encourage investment by providing a legal framework for investment that ensures market access in some sectors and provides access to dispute settlement procedures when needed.

On the trade front, in December 2004, the government announced a series of initiatives to help Canada's textile and apparel industries improve their competitiveness, including tariff eliminations on textile inputs not produced in Canada. As a follow-up to this announcement, in January 2005 the Minister of Finance sent a reference to the Canadian International Trade Tribunal to investigate and report on textile inputs produced in Canada by June 30, 2005. This report will assist the government in implementing the announced tariff measures.

7) Public Debt

Financial resources: ($ thousands)

Planned Spending	Authorities	Actual Spending
35,400,000	33,869,946	33,869,946

Human resources: FTEs[3]

Planned	Actual	Difference
52	52	—

The statutory funding of interest and service costs of the public debt and the issuing costs of new borrowings, if required.

Expected results

1. A vibrant, cost-effective retail debt program

In 2004–05, the government continued to assess the retail debt program in the context of a much-improved fiscal situation and a broader array of investment opportunities available to Canadians. The government is looking to update and improve its retail debt strategy and not to eliminate the sale of Canada Savings Bonds (CSB).

In the context of the ongoing review, the focus on lowering program costs, improving overall program efficiency, and managing a decline in the retail portfolio consistent with the reduction in total federal debt was continued.

- The 2004–05 campaign sales are estimated at $1.9 billion. While payroll sales increased for the fifth year to $1.5 billion, record low interest rates, stronger equity markets, and a rising rate environment affected cash sales through financial institutions and directly from the government. Redemptions were lower than forecast, assisted by the continuation of the term extension pilot that offered holders of maturing CSB bonds an automatic 10-year extension, resulting in a 57-per-cent retention rate. In 2004–05, the overall retail debt portfolio fell by 10.0 per cent to $19.3 billion.
- Actual expenditures are forecast to be $97.4 million—$6.97 million or 6.7 per cent below the budget of $104.4 million. This represents the fifth consecutive year of reductions.
- The on-line service for payroll customers, www.mybonds.gc.ca, launched in April 2003, continued to grow, with 80,000 more Canadians registering for this service.
- The CSB advertising campaign continues to be one of the most highly recognized Government of Canada programs. Annual post-campaign communication research showed

3. The *2004–05 Report on Plans and Priorities* planned FTEs did not include public debt FTEs (21) or the Canada Investment and Savings Agency's FTEs (31).

that the 2004–05 advertising campaign had unaided and aided recall for the CSB television ads of 63.0 per cent and 42.0 per cent respectively.

More information is available through the *2004–05 Canada Investment and Savings Annual Report*, available at www.csb.gc.ca.

2. A stable, low-cost debt structure and a well-functioning Government of Canada securities market

To keep borrowing costs low, debt strategy operations and initiatives continued to focus on maintaining diversified sources of funding and a well-functioning market for Government of Canada securities. The Department's efforts in this area, which supported its priority of a sustainable fiscal structure, resulted in the following:

- the continuation of the orderly reduction of the fixed-rate portion of the market debt to 60.0 per cent by 2007–08;
- the successful execution of regular, pre-announced government bond and Treasury bill auctions in key maturity sectors of the wholesale market;
- active bond buyback operations to support the liquidity of Government of Canada bond issues; and
- continued transparency on debt program issues through the use of communications tools, including market consultations, departmental publications on debt management, and notices on the Bank of Canada's Web site.

The performance of the market for government securities is measured by the results of auctions in the primary market and the level of liquidity and trading in the secondary market. The *Debt Management Report* (http://www.fin.gc.ca/purl/dmr-e.html) includes a section on debt, cash, and reserves management measures.

8) Domestic Coinage

Financial resources: ($ thousands)

Planned Spending	Authorities	Actual Spending
64,600	63,993	63,993

Payment of the production and distribution costs for domestic circulating coinage.

Expected results

1. Meeting the coinage needs of Canadians

In 2004–05, the Department of Finance Canada worked closely with the Royal Canadian Mint to ensure the needs of the economy and Canadians for circulating coinage were effectively met. During the year, three commemorative coins—the poppy quarter, the lucky loonie, and the Acadie quarter—were produced by the Mint and well received by Canadians. The demand for these coins from collectors increased the amount of seigniorage earned by the Government of Canada.

9) Transfer Payments to Provinces and Territories

Financial resources: ($ thousands)

Planned Spending	Authorities	Actual Spending
30,600,000	37,779,444	37,746,615

Transfer payments pursuant to statutes and agreements with provinces and territories.

Expected results

1. Transfer programs to the provinces and territories

The objectives for 2004–05 were to put in place the regulations specifying the calculation of payments under the equalization program and to introduce interim regulations to ensure that initial payments could be made as a part of Bill C-30, an act to implement certain measures of the budget, tabled in Parliament on March 23, 2004. However, due to the transition to and implementation of the new framework for equalization and TFF agreed to by first ministers on October 26, 2004, the implementation of the 2004 equalization renewal was superseded by the legislative process that concluded in Bill C-24, which implemented the new framework.

The Department has been working with the provinces and territories to implement the new framework in order to achieve its priority of supporting and sustaining Canadian society.

Bill C-24, which was enacted by Parliament on March 10, 2005, amends the *Federal-Provincial Fiscal Arrangements Act* as follows:

- It sets out a formula for the determination of equalization payments to provinces in 2004–05 totalling $10.8 billion.
- It sets the minimum aggregate fiscal equalization payment to the provinces at $10.9 billion for 2005–06 and allocates that amount among provinces.
- It sets the aggregate fiscal equalization payment for each subsequent fiscal year after 2005–06 at 1.035 times the fiscal equalization payment that was made in the immediately preceding fiscal year and allocates the aggregates among provinces.
- It sets the minimum aggregate territorial financing payment to the territories at $1.9 billion for 2004–05 and $2.0 billion and 2005–06 and allocates those amounts among the territories.
- It sets the aggregate territorial financing payment to the territories in 2006–07 and in the following fiscal years at 1.035 times the aggregate territorial financing payment payable to the territories in the immediately preceding fiscal year.

The new framework, which is subject to review in 2009–10, will provide $33.0 billion more in equalization and TFF payments to provinces and territories over the next 10 years. This increase is relative to the 2004–05 entitlements for both equalization and TFF outlined in Budget 2004. Equalization payments will increase from $8.9 billion in 2004–05 (according to the official October 2004 estimates) to $12.5 billion in 2009–10, a 42-per-cent increase. The increased funding will assist Canada's equalization-receiving provinces and three territories in meeting

their commitments under the 10-year Plan to Strengthen Health care as well as their other priorities.

In addition, in 2004–05, in support of the continuing renewal of Canada's health care system, the Government of Canada committed $41.3 billion of new federal funding for health care to provinces and territories over 10 years (2004–05 to 2013–14) in support of the 10-year Plan to Strengthen Health Care, signed by first ministers at their September 2004 meeting.

The Department continues to administer the transfer programs in an efficient and accurate manner. Payments to provinces and territories are calculated and paid in accordance with the *Federal-Provincial Fiscal Arrangements Act*, which was amended through Bill C-39 (enacting the 10-year Plan to Strengthen Health Care), and through Bill C-24 (which enacted the new framework for equalization and TFF). There are also regulations associated with these transfer payments. The Office of Auditor General of Canada reviews the administration of the transfer programs annually.

In total, over $55.2 billion was provided in 2004–05 to provinces and territories to support them in providing health care, social assistance and social services, and other programs (including the value of tax point transfers and prior year adjustments). Please refer to Table 11 for further details on transfer payments and amounts.

Additional information on federal transfer payments to provinces and territories is available at http://www.fin.gc.ca/access/fedprove.html.

10) International Financial Organizations

Financial resources: ($ thousands)

Planned Spending	Authorities	Actual Spending
1,248,895	2,316,524	1,454,058

Responsible for the administration of international financial obligations and subscriptions.

Expected results

1. Promote reforms to increase global growth, development, and financial stability

The Department is responsible for transfers to the IMF's Poverty Reduction and Growth Facility (PRGF), the IMF's low-interest lending facility to promote poverty reduction and growth in its lowest-income members. In 2004–05, the Department ensured the timely transfer of both Canada's committed loan contribution and its scheduled interest subsidy to support the PRGF's operations. The transfer payments help support the Department's priority of promoting strong, sustained global economic growth.

For details on transfer payments see Table 11 and for details on loans see Table 6.

Section III—Supplementary Information

Organizational Information

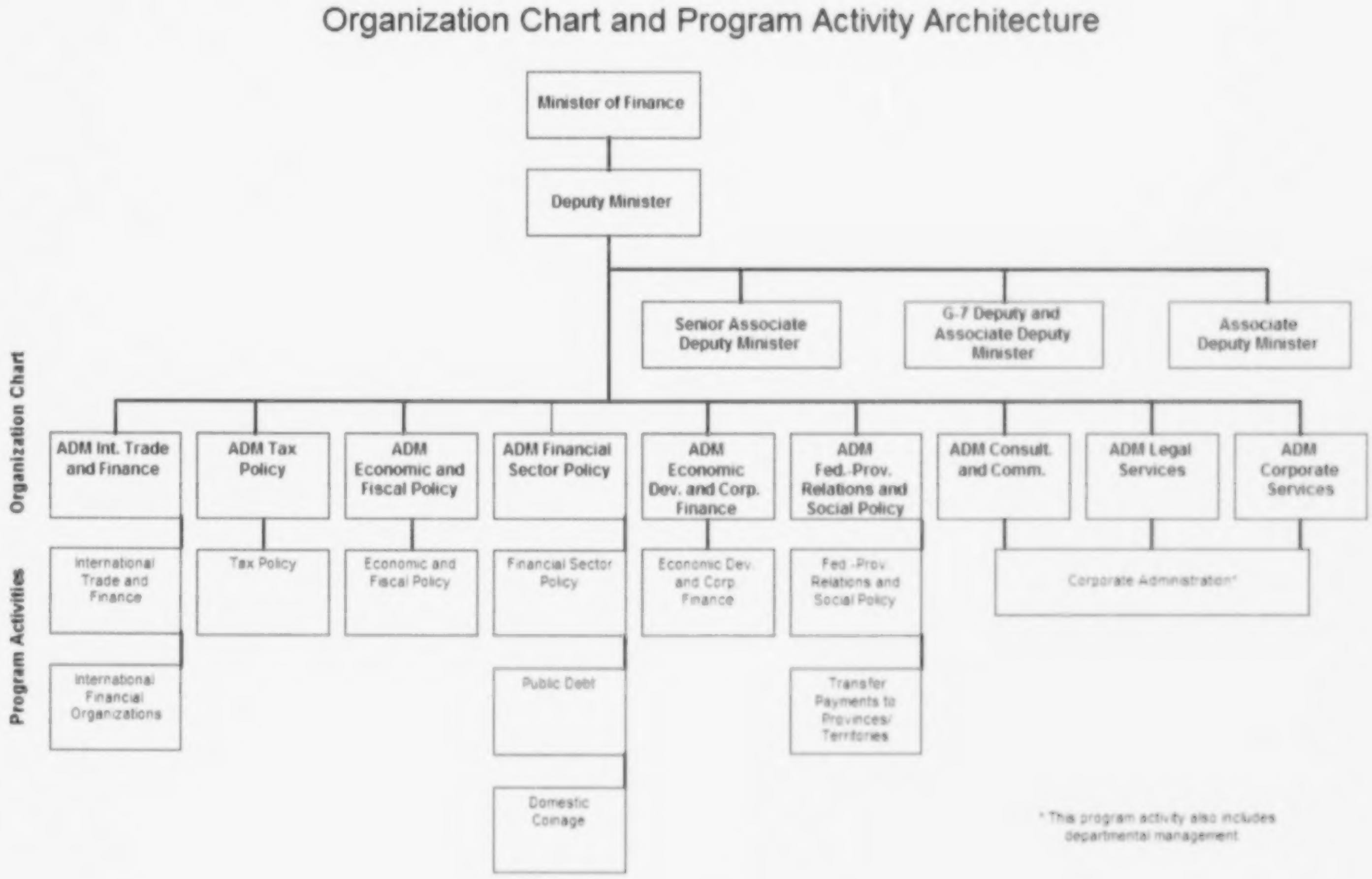

Financial Performance

This section provides a summary of the Department's financial performance, which is reported against the Department's 10 program activities in accordance with the approved program activity architecture. Corporate administration is distributed among the program activities based on the percentage share of the operating budget for 2004–05.

The majority of the financial tables present a comparison of "Main Estimates," "Planned Spending," "Total Authorities" and "Actual." "Main Estimates" figures indicate the resources requested by the Department at the beginning of the fiscal year in order to deliver the programs for which it is responsible. "Planned Spending" is the amount included in the Department's *2004–05 Report on Plans and Priorities* and indicates amounts planned at the beginning of the fiscal year. "Total Authorities" include "Main Estimates," "Supplementary Estimates" and other approved authorities. "Actual" shows what was actually spent or revenues actually received, as presented in the Department's *2004–05 Public Accounts of Canada*.

The following tables present financial data for the Department:

1) Comparison of Planned to Actual Spending (including FTEs)

2) Use of Resources by Program Activity

3) Voted and Statutory Items

4) Net Cost of Department

5) Contingent Liabilities

6) Loans, Investments, and Advances (Non-budgetary)

7) Sources of Respendable and Non-respendable Revenue

8) Resource Requirements by Branch

9) 2004–05 User Fee Reporting Template—*User Fees Act*

11) Details on Transfer Payments Programs

The remaining tables in this section report on statutory and other requirements. They include a table on major regulatory initiatives; a report on the response to parliamentary committees, audits, and evaluations; a summary of the sustainable development strategy; and a table on travel policies.

Table 1: Comparison of Planned to Actual Spending (including FTEs)

The following table provides a comparison of the "Main Estimates," "Planned Spending," "Total Authorities," and "Actual Spending" for 2004–05, as well as historical figures for "Actual Spending."

($ thousands)	2002–03 Actual[3]	2003–04 Actual[3]	2004–05 Main Estimates	2004–05 Planned Spending	2004–05 Total Authorities[3]	2004–05 Actual[3]
Tax Policy	31,837	30,810	29,722	29,722	32,445	31,893
Economic and Fiscal Policy	16,445	15,362	13,957	13,957	15,288	15,576
Financial Sector Policy[1]	22,601	20,536	13,837	13,837	89,905	20,725
Economic Development and Corporate Finance	9,436	8,634	7,854	7,854	13,981	12,096
Federal-Provincial Relations and Social Policy	11,969	11,660	10,195	10,195	11,151	11,394
International Trade and Finance	17,527	14,591	14,452	14,452	15,748	14,938
Public Debt	37,619,760	35,931,598	36,200,000	35,400,000	33,869,946	33,869,946
Domestic Coinage	59,709	47,739	48,000	64,600	63,993	63,993
Transfer Payments to Provinces and Territories	27,996,473	32,358,097	31,555,000	30,600,000	37,779,444	37,746,615
International Financial Organizations[2]	1,597,266	1,085,544	1,248,895	1,248,895	2,316,524	1,454,058
Total	**67,383,024**	**69,524,571**	**69,141,912**	**67,403,512**	**74,208,424**	**73,241,234**
Less: Non-respendable revenue	5,844,666	4,926,660		106,300		6,755,020
Plus: Cost of services received without charge	11,688	14,400		12,291		17,955
Net cost of Department	61,550,046	64,612,311	69,141,912	67,309,503	74,208,424	66,504,169
FTEs[4]	**873**	**882**		**866**		**833**

Note: Due to rounding, figures may not add to totals shown.

1. "Total Authorities" for the Financial Sector Policy (FSP) program activity includes an amount of $68,572,000 in payments to depositors of Canadian Commercial Bank, CCB Mortgage Investment Corporation, and Northland Bank pursuant to the *Financial Institutions Depositors Compensation Act*. This is a statutory item that was not included in the "Main Estimates" or the "Planned Spending" for 2004–05, and there was no payment made against this authority for 2004–05 or the past two fiscal years. This item is reflected under "Special Projects" in the *2004–05 Public Accounts of Canada*. It is appropriately reflected here under the FSP program activity.

The FSP program activity authority and actual figures also includes an amount of $6.0 million for advances pursuant to section 13(1) of the *Financial Consumer Agency of Canada Act*. The total authority and actual for the advances are reflected under "Special Projects" in the *2004–05 Public Accounts*. They are appropriately shown here under the FSP program activity.

2. The total authority and actual spending for the International Financial Organizations (IFO) program activity includes $734,752,000 for the net loss on exchange appropriations not required for the current year. These amounts are reflected under the corporate administration business line in the *2004–05 Public Accounts of Canada*. They are appropriately shown here under the IFO program activity. These statutory amounts were not included in the "Main Estimates" or "Planned Spending" for 2004–05.

The variance for IFO is mainly due to "Grants and Contributions" under Vote 5 not being fully disbursed to HIPCs, as there were some delays in HIPCs reaching completion points and therefore not qualifying for debt relief. As well, the agreement between Canada and the IMF sets the total amount that Canada will make available to the PRGF. Each year, the IMF provides an estimate of the expected demand for Canadian lending. The actual amount lent will vary from this estimate due to changes in exchange rates, fluctuations in demand by PRGF borrowers, and planning decisions between the IMF and other PRGF lenders.

3. In previous DPRs, the "Total Authorities" and "Actual" figures excluded certain statutory items for easier historical comparison. The items included net loss on exchange and payments of liabilities previously transferred to revenues. These items, which are part of the corporate administration business line, have been distributed along with the remaining corporate administration activity to the Department's 10 program activities for the 2002–03 and 2003–04 actual figures and for the "Total Authorities" and "Actual" for 2004–05.

4. In the *2004–05 Report on Plans and Priorities*, the planned FTEs of 813 did not include public debt FTEs (21) or Canada Investment and Savings Agency FTEs (31). These have been included in the DPR planned FTEs to properly reflect the total FTEs for the department of 866.

Table 2: Use of Resources by Program Activity

The following table details how resources are used in the 2004–05 fiscal year showing the budgetary and non-budgetary items by program activity.

2004–05 ($ thousands)							
	Budgetary					Plus Non-budgetary	
	Operating	Grants and Contributions & Other Transfer Payments	Total: Gross Budgetary Expenditures	Less: Respendable Revenue	Total: Net Budgetary Expenditures	Loans, Investments and Advances	Total
Tax Policy							
Main Estimates	29,927		29,927	205	29,722		29,722
Planned Spending	*29,927*		*29,927*	*205*	*29,722*		*29,722*
Total Authorities	**32,638**	**11**	**32,649**	**205**	**32,445**		**32,445**
Actual Spending	***32,001***	***11***	***32,012***	***118***	***31,893***		***31,893***
Economic and Fiscal Policy							
Main Estimates	14,053		14,053	96	13,957		13,957
Planned Spending	*14,053*		*14,053*	*96*	*13,957*		*13,957*
Total Authorities	**15,377**	**7**	**15,384**	**96**	**15,288**		**15,288**
Actual Spending	***15,624***	***7***	***15,631***	***56***	***15,576***		***15,576***
Financial Sector Policy[1]							
Main Estimates	13,932		13,932	95	13,837		13,837
Planned Spending	*13,932*		*13,932*	*95*	*13,837*		*13,837*
Total Authorities	**83,986**	**14**	**84,000**	**95**	**83,905**	**6,000**	**89,905**
Actual Spending	***14,766***	***14***	***14,780***	***55***	***14,725***	***6,000***	***20,725***

	2004–05 ($ thousands)						
	Budgetary					Plus Non-budgetary	
	Operating	Grants and Contributions & Other Transfer Payments	Total: Gross Budgetary Expenditures	Less: Respendable Revenue	Total: Net Budgetary Expenditures	Loans, Investments and Advances	Total
Economic Development and Corporate Finance							
Main Estimates	7,908		7,908	54	7,854		7,854
Planned Spending	*7,908*		*7,908*	*54*	*7,854*		*7,854*
Total Authorities	**14,033**	**2**	**14,036**	**54**	**13,981**		**13,981**
Actual Spending	***12,125***	***2***	***12,128***	***31***	***12,096***		***12,096***
Federal-Provincial Relations and Social Policy							
Main Estimates	10,265		10,265	70	10,195		10,195
Planned Spending	*10,265*		*10,265*	*70*	*10,195*		*10,195*
Total Authorities	**11,218**	**3**	**11,221**	**70**	**11,151**		**11,151**
Actual Spending	***11,432***	***3***	***11,221***	***41***	***11,394***		***11,394***
International Trade and Finance							
Main Estimates	14,552		14,552	100	14,452		14,452
Planned Spending	*14,552*		*14,552*	*100*	*14,452*		*14,452*
Total Authorities	**15,844**	**4**	**15,848**	**100**	**15,748**		**15,748**
Actual Spending	***14,992***	***4***	***14,996***	***58***	***14,938***		***14,938***
Public Debt							
Main Estimates	36,200,000		36,200,000		36,200,000		36,200,000
Planned Spending	*35,400,000*		*35,400,000*		*35,400,000*		*35,400,000*

	2004–05 ($ thousands)						
	Budgetary					Plus Non-budgetary	
	Operating	Grants and Contributions & Other Transfer Payments	Total: Gross Budgetary Expenditures	Less: Respendable Revenue	Total: Net Budgetary Expenditures	Loans, Investments and Advances	Total
Total Authorities	**33,869,946**		**33,869,946**		**33,869,946**		**33,869,946**
Actual Spending	***33,869,946***		***33,869,946***		***33,869,946***		***33,869,946***
Domestic Coinage							
Main Estimates	48,000		48,000		48,000		48,000
Planned Spending	*64,600*		*64,600*		*64,600*		*64,600*
Total Authorities	**63,993**		**63,993**		**63,993**		**63,993**
Actual Spending	***63,993***		***63,993***		***63,993***		***63,993***
Transfer payments to provinces and territories							
Main Estimates		31,555,000	31,555,000		31,555,000		31,555,000
Planned Spending		*30,600,000*	*30,600,000*		*30,600,000*		*30,600,000*
Total Authorities		**37,779,444**	**37,779,444**		**37,779,444**		**37,779,444**
Actual Spending		***37,746,615***	***37,746,615***		***37,746,615***		***37,746,615***
International Financial Organizations[2]							
Main Estimates		1,116,620	1,116,620		1,116,620	132,275	1,248,895
Planned Spending		*1,116,620*	*1,116,620*		*1,116,620*	*132,275*	*1,248,895*
Total Authorities	**734,752**	**1,221,696**	**1,956,448**		**1,956,448**	**360,076**	**2,316,524**
Actual Spending	***734,752***	***453,378***	***1,188,130***		***1,188,130***	***265,928***	***1,454,058***

Note: Due to rounding figures may not add to totals shown.

1. "Total Authorities" for the Financial Sector Policy (FSP) program activity includes an amount of $68,572,000 in payments to depositors of Canadian Commercial Bank, CCB Mortgage Investment Corporation, and Northland Bank pursuant to the *Financial Institutions Depositors Compensation Act*. This is a statutory item that was not included in the "Main Estimates" or the "Planned Spending" for 2004–05, and there was no payment made against this authority for 2004–05 or the past two fiscal years. This item is reflected under "Special Projects" in the *2004–05 Public Accounts of Canada*. It is appropriately reflected here under the FSP program activity.

The FSP program activity authority and actual figures also includes an amount of $6.0 million for advances pursuant to section 13(1) of the *Financial Consumer Agency of Canada Act*. The total authority and actual for the advances are reflected under 'Special Projects" in the *2004–05 Public Account of Canada*. They are appropriately shown here under the FSP program activity.

2. The total authority and actual spending for the International Financial Organizations (IFO) program activity includes $734,752,000 for the net loss on exchange appropriations not required for the current year. These amounts are reflected under the corporate administration business line in the *2004–05 Public Accounts of Canada*. They are appropriately shown here under the IFO program activity. These statutory amounts were not included in the "Main Estimates" or "Planned Spending" for 2004–05.

The variance for IFO is mainly due to "Grants and Contributions" under Vote 5 not being fully disbursed to HIPCs, as there were some delays in HIPCs reaching completion points and therefore not qualifying for debt relief. As well, the agreement between Canada and the IMF sets the total amount that Canada will make available to the PRGF. Each year, the IMF provides an estimate of the expected demand for Canadian lending. The actual amount lent will vary from this estimate due to changes in exchange rates, fluctuations in demand by PRGF borrowers, and planning decisions between the IMF and other PRGF lenders.

Table 3: Voted and Statutory Items

The following table explains the way Parliament votes resources to the Department, including voted appropriations and statutory authorities for both budgetary and non-budgetary items. Parliament approves the voted funding and the statutory information is provided for information purposes.

Vote or Statutory Item	Truncated Vote or Statutory Wording	2004–05 ($ thousands)			
		Main Estimates	Planned Spending	Total Authorities	Actual
1	Operating Expenditures	77,821	77,821	89,363	86,050
5	Grants and Contributions[1]	816,000	816,000	850,400	153,176
15	Transfer Payments to Territorial Governments	1,785,000	1,800,000	1,907,103	1,874,275
(S)	Transfer Payments to Territorial Governments	—	—	88,115	88,115
(S)	Minister of Finance—Salary and motor car allowance	70	70	70	70
(S)	Contributions to employee benefit plans	12,126	12,126	13,140	13,140
(S)	Payments to International Development Association	292,420	292,420	292,420	292,420
(S)	Payments to the International Monetary Fund's Poverty Reduction and Growth Facility[2]	8,200	8,200	78,917	7,823
(S)	Purchase of Domestic Coinage	48,000	64,600	63,993	63,993
(S)	Payments pursuant to the *Halifax Relief Commission Pension Commission Act*	—	—	21	21
(S)	Payments to depositors of Canadian Commercial Bank, CCB Mortgage Investment Corporation, and Northland Bank pursuant to the *Financial Institutions Depositors Compensation Act*[3]	—	—	68,572	—
(S)	Payments of liabilities previously transferred to revenues	—	—	1,457	1,457

Vote or Statutory Item	Truncated Vote or Statutory Wording	2004–05 ($ thousands)			
		Main Estimates	Planned Spending	Total Authorities	Actual
(S)	Refunds of amounts credited to the revenues in previous years	—	—	200	200
(S)	Spending of proceeds from the disposal of surplus Crown assets	—	—	10	—
(S)	Net loss on exchange	—	—	734,752	734,752
(S)	Public Debt—Interest and Other Costs	36,200,000	35,400,000	33,869,589	33,869,589
(S)	Statutory Subsidies (Constitution Acts, 1867–1982, and other Statutory Authorities)	31,000	32,000	31,818	31,818
(S)	Fiscal Equalization (Part I, *Federal-Provincial Fiscal Arrangements Act*)	10,884,000	9,917,000	10,761,818	10,761,818
(S)	Canada Health Transfer (Part V.1, *Federal-Provincial Fiscal Arrangements Act*)	12,650,000	12,650,000	13,650,000	13,650,000
(S)	Canada Social Transfer (Part V.1, *Federal-Provincial Fiscal Arrangements Act*)	7,825,000	7,900,000	7,900,000	7,900,000
(S)	Health Reform Transfer (Part V.1, *Federal-Provincial Fiscal Arrangements Act*)	1,500,000	1,500,000	1,500,000	1,500,000
(S)	Youth Allowances Recovery (*Federal-Provincial Fiscal Revision Act*, 1964)	(570,000)	(579,000)	(604,094)	(604,094)
(S)	Alternative Payments for Standing Programs (Part VI, *Federal-Provincial Fiscal Arrangements Act*)	(2,550,000)	(2,620,000)	(2,746,317)	(2,746,317)
(S)	Payment to the 2004 Public Health and Immunization Trust	—	—	400,000	400,000
(S)	The Wait Times Reduction Transfer Trusts	—	—	4,250,000	4,250,000
(S)	One-time payments to Saskatchewan related to equalization	—	—	120,000	120,000

Vote or Statutory Item	Truncated Vote or Statutory Wording	2004–05 ($ thousands)			
		Main Estimates	Planned Spending	Total Authorities	Actual
(S)	Payment to Nova Scotia related to equalization	—	—	21,000	21,000
(S)	Diagnostic and Medical Equipment	—	—	500,000	500,000
(L10)	Issuance and payment of demand notes to the International Development Association	—	—	230,134	230,134
(S)	Issuance of demand notes to the European Bank for Reconstruction and Development—Capital Subscriptions	10,228	10,228	6,535	6,535
(S)	Payments and encashment of notes issued to the European Bank for Reconstruction and Development—Capital Subscriptions	17,047	17,047	9,956	9,956
(S)	Issuance of loans to the International Monetary Fund's Poverty Reduction and Growth Facility (PRGF)[4]	105,000	105,000	113,451	19,302
(S)	Advances pursuant to subsection 13(1) of the *Financial Consumer Agency of Canada Act*	—	—	6,000	6,000
	Total	**69,141,912**	**67,403,512**	**74,208,424**	**73,241,234**

Note: Due to rounding, figures may not add to totals shown.

1. The variance in Vote 5, "Grants and Contributions," is mainly due to delays in HIPCs reaching completion points and therefore not qualifying for debt relief.

2. The "Total Authorities" for the payments to the IMF's PRGF includes an amount of $83,096,000, which was carried forward from the 2003–04 fiscal year. The payments to the IDA have a total limit of 225,000,000 SDR. Unused authority is converted into Canadian dollar at the exchange available at the beginning of the year and carried forward to the next fiscal year. There is a total of $71,094,000 carried forward and available for use in subsequent years.

3. This statutory authority is for payments to depositors of the banking institutions that failed during the 1980s. There were no payments against this authority in 2004–05 or the past two fiscal years.

4. The agreement between Canada and the IMF sets the total amount that Canada will make available to the PRGF. Each year, the IMF provides an estimate of the expected demand for Canadian lending. The actual amount lent will vary from this estimate due to changes in exchange rates, fluctuations in demand by PRGF borrowers, and planning decisions between the IMF and other PRGF lenders.

Table 4: Net Cost of the Department

The following table represents the net cost of the Department. It begins with the actual spending plus services received without charge less non-respendable revenue to arrive at the net cost for 2004–05.

($ thousands)	2004–05
Total Actual Spending	73,241,234
Plus: Services Received without Charge	
Accommodation provided by Public Works and Government Services Canada	9,150
Contributions covering employers' share of employees' insurance premiums and expenditures paid by Treasury Board (excluding revolving funds)	4,920
Worker's compensation coverage provided by HRSDC	1
Salary and associated expenditures of legal services provided by the Department of Justice Canada	3,884
Less: Non-respendable Revenue	6,755,020
2004–05 Net cost of Department	**66,504,169**

Table 5: Contingent Liabilities

The following table summarizes the contingent liabilities that the Department had outstanding at the end of each fiscal year.

Contingent Liabilities	($ Thousands)	
	March 31, 2004	March 31, 2005
Loan Guarantees	13,361,576	12,243,732
Claims, Pending and Threatened Litigation	127,000	127,000
Total	**13,488,576**	**12,370,732**

Table 6: Loans, Investments, and Advances (Non-budgetary)

The following table provides details by program activity on non-budgetary items for which the Department is responsible.

($ thousands)	Actual 2002–03	Actual 2003–04	2004–05 Main Estimates	2004–05 Planned Spending	2004–05 Total Authorities	2004–05 Actual
International Financial Organizations						
Issuance and payment of demand notes to the International Development Association	230,133	230,133	—	—	230,134	230,134
Issuance of demand notes to the European Bank for Reconstruction and Development—Capital Subscriptions	7,718	7,086	10,228	10,228	6,535	6,535
Payments and encashment of notes issues to the European Bank for Reconstruction and Development—Capital Subscriptions	11,576	9,846	17,047	17,047	9,956	9,956
Issuance of loans to the IMF's PRGF[1]	131,251	41,797	105,000	105,000	113,451	19,303
Financial Sector Policy						
Advances pursuant to section 13(1) of the *Financial Consumer Agency of Canada Act*	4,050	6,000	—	—	6,000	6,000
Total	**384,728**	**294,862**	**132,275**	**132,275**	**366,076**	**271,928**

1. The agreement between Canada and the IMF sets the total amount that Canada will make available to the PRGF. Each year, the IMF provides an estimate of the expected demand for Canadian lending. The actual amount lent will vary from this estimate due to changes in exchange rates, fluctuations in demand by PRGF borrowers, and planning decisions between the IMF and other PRGF lenders.

Table 7: Sources of Respendable and Non-respendable Revenue

The following table identifies the sources of respendable and non-respendable revenue at the program activity level.

Respendable revenue

($ thousands)	Actual 2002–03	Actual 2003–04	2004–05 Main Estimates	Planned Revenue	Total Authorities	Actual
Tax Policy						
Sale of departmental documents	3,519	3,884	205	205	205	118
Economic and Fiscal Policy						
Sale of departmental documents	1,947	1,973	96	96	96	56
Financial Sector Policy						
Sale of departmental documents	2,047	1,622	95	95	95	55
Economic Development and Corporate Finance						
Sale of departmental documents	1,109	1,179	54	54	54	31
Federal-Provincial Relations and Social Policy						
Sale of departmental documents	1,349	1,436	70	70	70	41
International Trade and Finance						
Sale of departmental documents	1,781	1,949	100	100	100	58
Total Respendable Revenue	**11,753**	**12,042**	**620**	**620**	**620**	**359**

Non-respendable revenue

($ thousands)	Actual 2002–03	Actual 2003–04	2004–05 Planned Revenue	2004–05 Actual
Tax Policy				
Refunds of previous years' expenditures—Refund of salaries, goods, and services	147	53	—	21
Adjustments to previous years' payables	—	276	—	237
Sale of other publications	46	18	—	26
Fees—Access to Information	3	2	—	2
Other fees and charges—Sundries	3,482	3,874	—	104
Proceeds from the disposal of Crown assets	3	0.2	—	3
Ottawa Civil Recreational Association	1	0.34	—	0.33
Economic and Fiscal Policy				
Refunds of previous years' expenditures—Refund of salaries, goods and services	81	27	—	10
Adjustments to previous years' payables	—	140	—	111
Sale of other publications	25	9	—	12
Fees—Access to Information	2	1	—	1
Other fees and charges—Sundries	1,927	1,968	—	49
Proceeds from the disposal of Crown assets	2	0.10	—	1
Ottawa Civil Recreational Association	0.33	0.17	—	0.16
Financial Sector Policy				
Cash and accounts receivable—Cash—Chartered Banks	12,743	17,297	—	15,827
Cash and accounts receivable—Cash—Short-term deposits	165,219	227,550	—	188,087
Cash and accounts receivable—Cash—Receiver General balance at the Bank of Canada	—	38,792	—	34,639
Loans, investments, and advances—Bank of Canada—Transfer of profit	1,807,548	1,753,889	—	1,695,959
Loans, investments and advances—*United Kingdom Financial Agreement Act, 1946*, Deferred Interest	3,276	2,521	—	1,767

($ thousands)	Actual 2002–03	Actual 2003–04	2004–05 Planned Revenue	2004–05 Actual
Loans, investments and advances—Financial Consumer Agency of Canada	158	131	—	97
Other Accounts—Natural Resources—Natural Resources Revolving Fund	—	218	—	—
Other Accounts— Public Works and Government Services—Consulting and Audit Canada Revolving Fund	188	—	—	79
Other Accounts—Solicitor General—Correctional Services, CORCAN Revolving Fund	3,175	—	—	—
Miscellaneous non-tax revenues—Transfer from the following accounts, which were unclaimed or outstanding for ten years or more: Outstanding Imprest Account, Unclaimed cheques	41,392	33,187	—	32,909
Miscellaneous non-tax revenues—Unclaimed balances received from Bank of Canada in respect of chartered banks	4,272	3,759	—	3,675
Miscellaneous non-tax revenues—Mortgage Interest Premium	3,653	5,194	—	7,171
Miscellaneous non-tax revenues—Sundries	237	129	—	134
Refunds of previous years' expenditures—Refund of salaries, goods, and services	85	22	—	10
Adjustments to previous years' payables	—	115	—	110
Sale of other publications	27	8	—	12
Fees—Access to Information	2	1	—	1
Other fees and charges—Sundries	2,026	1,617	—	48
Proceeds from the disposal of Crown assets	2	0.08	—	1
Ottawa Civil Recreational Association	0.35	0.14	—	0.15
Economic Development and Corporate Finance				
Loans, investments, and advances—Canada Development Investment Corporation—Dividend	40,000	119,000	—	164,000
Loans, investment and advances—Petro-Canada Dividend	19,756	22,226	—	14,817

($ thousands)	Actual 2002–03	Actual 2003–04	2004–05 Planned Revenue	2004–05 Actual
Miscellaneous non-tax revenues—Sale of real property to Canada Lands Company Limited	8,185	3,853	—	2,268
Miscellaneous non-tax revenues—Sale of Crown Corporations	—	—	—	2,561,657
Refunds of previous years' expenditures—Refund of salaries, goods, and services	46	16	—	5
Adjustments to previous years' payables	—	84	—	63
Sale of other publications	14	6	—	7
Fees—Access to Information	1	1	—	1
Other fees and charges—Sundries	1,097	1,176	—	27
Proceeds from the disposal of Crown assets	1	0.06	—	1
Ottawa Civil Recreational Association	0.19	0.10	—	0.09
Federal Provincial Relations and Social Policy				
Refunds of previous years' expenditures—Refund of salaries, goods, and services	56	20	—	7
Adjustments to previous years' payables	—	102	—	81
Sale of other publications	18	7	—	9
Fees—Access to Information	1	1	—	1
Other fees and charges—Sundries	1,335	1,432	—	36
Proceeds from the disposal of Crown assets	1	0.07	—	1
Ottawa Civil Recreational Association	0.23	0.13	—	0.11
International Trade and Finance				
Refunds of previous years' expenditures—Refund of salaries, goods, and services	74	27	—	10
Adjustments to previous years' payables	—	138	—	115
Sale of other publications	23	9	—	13
Fees—Access to Information	1	1	—	1
Other fees and charges—Sundries	1,763	1,944	—	50
Proceeds from the disposal of Crown assets	2	0.10	—	2
Ottawa Civil Recreational Association	0.30	0.17	—	0.16

($ thousands)	Actual 2002–03	Actual 2003–04	2004–05 Planned Revenue	2004–05 Actual
Public Debt				
Transfer from matured debt outstanding	2,588	4,536	—	4,617
Domestic Coinage				
Domestic Coinage	162,710	79,647	106,300	110,569
Transfer Payments to Provinces and Territories				
Loans, investments, and advances—Federal-Provincial fiscal arrangements	59	59	—	59
Loans, investments, and advances—Municipal Development and Loan Board	666	470	—	307
International Financial Organizations				
Foreign Exchange Accounts—international reserves held in the exchange Fund Account—Transfer of profit	3,231,166	2,386,397	—	1,758,068
Foreign Exchange Accounts—IMF—Subscriptions—Transfer of Profit	93,091	71,030	—	69,541
Loans, investments, and advances—IMF—PRGF	30,930	21,616	—	17,393
Loans, investments and advances—Thailand Financial Assistance Loan	7,448	383	—	—
Net gain on exchange	193,909	121,681	—	70,190
Total Non-respendable Revenue	**5,844,666**	**4,926,660**	**106,300**	**6,755,020**

Table 8: Resource Requirements by Branch

The following table presents the distribution of funding to the Department at the branch level.

Branch	2004–05 ($ thousands)										
	Program Activities										
	Tax Policy	Economic and Fiscal Policy	Financial Sector Policy[1]	Economic Development and Corporate Finance	Federal-Provincial Relations and Social Policy	International Trade and Finance	Public Debt	Domestic Coinage	Transfer Payments to Provinces and Territories	International Financial Organizations[2]	Total
Tax Policy											
Main Estimates	29,722										29,722
Planned Spending	*29,722*										*29,722*
Total Authorities	**32,445**										**32,445**
Actual Spending	***31,893***										***31,893***
Economic and Fiscal Policy											
Main Estimates		13,957									13,957
Planned Spending		*13,957*									*13,957*
Total Authorities		**15,288**									**15,288**
Actual Spending		***15,576***									***15,576***
Financial Sector Policy[1]											
Main Estimates			13,837				36,200,000	48,000			36,261,837
Planned Spending			*13,837*				*35,400,000*	*64,600*			*35,478,447*
Total Authorities			**89,905**				**33,869,946**	**63,993**			**34,023,844**
Actual Spending			***20,725***				***33,869,946***	***63,993***			***33,954,664***
Economic Development and Corporate Finance											
Main Estimates				7,854							7,854
Planned Spending				*7,854*							*7,854*
Total Authorities				**13,981**							**13,981**
Actual Spending				***12,096***							***12,096***
Federal-Provincial Relations and Social Policy											
Main Estimates					10,195				31,555,000		31,565,195
Planned Spending					*10,195*				*30,600,000*		*30,610,195*
Total Authorities					**11,151**				**37,779,444**		**37,790,595**
Actual Spending					***11,394***				***37,746,615***		***37,758,009***

	2004–05 ($ thousands)										
	Program Activities										
Branch	Tax Policy	Economic and Fiscal Policy	Financial Sector Policy[1]	Economic Development and Corporate Finance	Federal-Provincial Relations and Social Policy	International Trade and Finance	Public Debt	Domestic Coinage	Transfer Payments to Provinces and Territories	International Financial Organizations[2]	Total
International Trade and Finance											
Main Estimates						14,452				1,248,895	1,263,347
Planned Spending						*14,452*				*1,248,895*	*1,263,347*
Total Authorities						**15,748**				**2,316,524**	**2,332,272**
Actual Spending						***14,939***				***1,454,058***	***1,468,997***

Note: Due to rounding, figures may not add to totals shown.

1. "Total Authorities" for the Financial Sector Policy (FSP) program activity includes an amount of $68,572,000 in payments to depositors of Canadian Commercial Bank, CCB Mortgage Investment Corporation, and Northland Bank pursuant to the *Financial Institutions Depositors Compensation Act*. This is a statutory item that was not included in the "Main Estimates" or the "Planned Spending" for 2004–05, and there was no payment made against this authority for 2004–05 or the past two fiscal years. This item is reflected under "Special Projects" in the *2004–05 Public Accounts of Canada*. It is appropriately reflected here under the FSP program activity.

The FSP program activity authority and actual figures also includes an amount of $6.0 million for advances pursuant to section 13(1) of the *Financial Consumer Agency of Canada Act*. The total authority and actual for the advances are reflected under "Special Projects" in the *2004–05 Public Accounts of Canada*. They are appropriately shown here under the FSP program activity.

2. The total authority and actual spending for the International Financial Organizations (IFO) program activity includes $734,752,000 for the net loss on exchange appropriations not required for the current year. These amounts are reflected under the corporate administration business line in the *2004–05 Public Accounts of Canada*. They are appropriately shown here under the IFO program activity. These statutory amounts were not included in the "Main Estimates" or "Planned Spending" for 2004–05.

The variance for IFO is mainly due to "Grants and Contributions" under Vote 5 not being fully disbursed to HIPCs, as there were some delays in HIPCs reaching completion points and therefore not qualifying for debt relief. As well, the agreement between Canada and the IMF sets the total amount that Canada will make available to the PRGF. Each year, the IMF provides an estimate of the expected demand for Canadian lending. The actual amount lent will vary from this estimate due to changes in exchange rates, fluctuations in demand by PRGF borrowers, and planning decisions between the IMF and other PRGF lenders.

Table 9A: 2004–05 User Fee Reporting Template—*User Fees Act*

The following table reports on the user fees administered by the Department.

				2004–05					Planning Years		
A. User Fee	Fee Type	Fee Setting Authority	Date Last Modified	Forecast Revenue ($000)	Actual Revenue ($000)	Full Cost ($000)	Performance Standard	Performance Results	Fiscal Year	Forecast Revenue ($000)	Estimated Full Cost ($000)
Fees charged for the processing of access requests filed under the *Access to Information Act*	O	*Access to Information Act*	1992	6	7	732	Framework under development by the Treasury Board of Canada Secretariat (the Secretariat) More info: http://laws.justice.gc.ca/en/a-1/8.html	Statutory deadlines met 77.4% of the time	2005–06	8	902
									2006–07	8.5	902
									2007–08	9	902

B. Date last modified:

Not applicable.

C. Other information:

It is the Department's practice to waive fees when the fee is less then $25. Exceptionally, when the circumstances warrant it additional fees may be waived.

Table 9B: 2004–05 User Fee Reporting Template—*Policy on Service Standards for External Fees*

A. External Fee	Service Standard	Performance Result	Stakeholder Consultation
Fees charged for the processing of access requests filed under the *Access to Information Act*	Framework under development by the Secretariat More info: http://laws.justice.gc.ca/en/a-1/8.html	Statutory deadlines met 77.4% of the time	The service standard is established by the *Access to Information Regulations*. Consultations with stakeholders were undertaken for amendments done in 1986 and 1992.

B. Other information:

The Department received three delay complaints in 2004–05. Two have been resolved, and the Department is awaiting the decision of the Office of the Information Commissioner for the one that is pending.

Table 10: Major Regulatory Initiatives

Please note that the first two columns of the following table are taken directly from the Department's *2004–05 Report on Plans and Priorities*.

Regulations	Planned Results	Performance measurement criteria	Results achieved
Legislation will be introduced to update the corporate governance provisions in the financial institutions statutes, taking into account the passage of Bill S-11 (amendments to the *Canada Business Corporations Act*) and recent developments in the corporate sector more broadly.	Legislation/regulations will be developed.	Introduction of legislation	By the end of March 2005 the legislation was almost ready for introduction. Budget 2005 committed to the introduction of the legislation in the spring.
Customs Tariff—The Tariff contains a number of provisions that allow the government to respond to the competitive needs of Canadian industry and to enforce Canada's rights and meet its obligations under international agreements and arrangements to which Canada is a party.	Through the use of orders and regulations, the government will continue to respond to the competitive needs of Canadian industry and will enforce Canada's rights and meet its obligations under international agreements and arrangements.	Timely and effective responses to requests for tariff relief on inputs used in the manufacturing and service sectors. Appropriate use of trade remedy measures.	The government has implemented a number of tariff measures, including elimination of tariffs on a range of input goods and simplified NAFTA rules of origin for certain products.
Excise Tax Act and related regulations under Part IX of the Act (GST/HST)—Amendments to the *Excise Tax Act* and regulations made under Part IX of the Act are required from time to time to address emerging policy or technical issues.	The government will propose several technical amendments that were previously announced in press releases. They include amendment in respect of social workers' services, returnable container rules, and transactions involving agents and suppliers, including bad debt deductions.	Release of GST/HST amendments to address emerging policy or technical issues. Prepare legislation and related material to implement GST/HST amendments through various legislative vehicles and support the parliamentary process.	Amendments related to the GST/HST received Royal Assent as part of the *Budget Implementation Act 2004*, including the 100-per-cent GST rebate for municipalities. GST/HST amendments were proposed as part of the 2005 budget, including the measures related to the GST/HST health care rebate.

Regulations	Planned Results	Performance measurement criteria	Results achieved
			Draft legislation, explanatory notes and related briefing material in respect of technical amendments to the GST/HST have been prepared for tabling.
Equalization	Regulations specifying the calculation of payments under the Equalization program, effective 2004–05, will be finalized by the end of 2004–05.	Legislation set payments in lieu of regulations.	This objective was achieved as part of the implementation of and transition to the new framework.
	Interim regulations will be introduced to ensure that initial payments can be made.		This objective was achieved because legislation extending Equalization payments also extended regulations.
Implementation of tax treaties	In 2004, the government may introduce a bill to approve and implement new and amended income tax treaties between Canada and other countries.	Legislation produced.	Bill S-17: *An Act to implement an agreement, conventions and protocols concluded between Canada and Gabon, Ireland, Armenia, Oman and Azerbaijan for the avoidance of double taxation and the prevention of fiscal evasion* received Royal Assent on March 23, 2005.
Regulations emanating from Bill C-48 (Taxation of Resource Income)	The government plans to submit regulations for consideration and approval by the Governor in Council in 2004 in order to give effect to the measures in Bill C-48 (2003), which received Royal Assent on November 7, 2003.	Legislation produced.	Regulations have been developed and are expected to be published in the *Canada Gazette Part I* in 2005.

Regulations	Planned Results	Performance measurement criteria	Results achieved
2004 income tax legislation (2004 budget)	In 2004, the government plans to introduce a bill to implement income tax measures announced in the 2004 budget.	Legislation produced.	Bill C-30 received Royal Assent on May 14, 2004. Bill C-33 is expected to receive Royal Assent in May 2005.
An Act to Amend the Income Tax Act 2004 (technical bill)	On February 27, 2004, the government reissued the package of technical amendments that was released on December 20, 2003. The government plans to introduce in 2004 a bill to implement these measures, as modified by the 2004 release.	Legislation produced.	These amendments, combined with other outstanding measures related to foreign investment entities and non-resident trusts, will be re-released for consultation in July 2005. Tabling as a bill is expected in the fall of 2005. Amendments relating to foreign affiliates may be included in this bill or potentially in a separate bill, depending on the pace of consultations
The Budget Implementation Bill, 2004 will implement generally non-tax measures arising from the 2004 budget.	Bill C-30 was tabled on March 31, 2004.	Legislation produced.	Bill C-30 received Royal Assent on May 14, 2004.
An Act to Amend the Income Tax Act, 2004 (Foreign Investment Entities and Non-resident Trusts)	In 2004, the government plans to proceed with the October 2003 Ways and Means Motion to implement the 1999 budget proposals relating to Non-resident Trusts and Foreign Investment entities.	Legislation produced.	These amendments, combined with other outstanding technical amendments, will be re-released for consultation in July 2005. Tabling as a bill is expected in the fall of 2005.
2004 Income Tax proposals—other issues	The government plans, subject to the results of consultations, to re-release draft legislation relating to cross-border share-for-share exchanges in 2004. It also plans to release in the fall of 2004 draft legislation relating to the	Legislation produced.	It is expected that amendments related to these measures will be released in the summer or fall of 2005.

Regulations	Planned Results	Performance measurement criteria	Results achieved
	deductibility of interest and other expenses.		
Amendments to the *Excise Act, 2001*	Legislation to implement refinements to the new excise framework will be introduced in 2004.	Prepare legislation and related material to implement excise duties amendments through various legislative vehicles and support the parliamentary process.	Draft legislation, explanatory notes, and related briefing material in respect of technical amendments to the excise duties have been prepared for tabling.
Amendments to the *Air Travellers Security Charge Act*	In 2004, the government plans to introduce a bill to amend the *Air Travellers Security Charge Act* to implement the reduction in the charge announced in Budget 2004 and other technical amendments.	Draft legislation and prepare appropriate documentation to support the parliamentary process.	Bill C-33 is expected to receive Royal Assent in May 2005. Bill C-43 is expected to receive Royal Assent in June 2005.
Amendments to the *Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act* and its regulations	Legislation/regulations will be introduced to respond to revised FATF recommendations following consultation.	Consultation paper expected to be released in June 2005.	Consultation paper expected to be released in June 2005.
Amendments to the *First Nations Goods and Services Tax Act* and other technical amendments	In 2004, the government may introduce amendments to the *First Nations Goods and Services Tax Act* to facilitate entering into taxation arrangements between the Government of Quebec and Indian Boards in Quebec. Other technical amendments could be made to that Act and to the *Income Tax Act*.	Legislation produced.	Bill C-33 is expected to receive Royal Assent in May 2005.

Table 11: Details on Transfer Payments Programs (TPP)

($ thousands)

1) Name of transfer payment program: Statutory Funding—Transfer Funding—Transfer Payments to Territorial Governments						
2) Start date: 1985	3) End date: Ongoing		4) Total funding: Bill C-24 changes the transfer payments to territorial governments from a voted item (Vote 15) to a statutory item.			
5) Description of transfer payment program: Provide cash payments to territorial governments to support their budgetary revenues.						
6) Objective(s), expected result(s), and outcomes: Provide territorial governments with resources to assist them in the provision of public services to their residents that are reasonably comparable to the public services provided by provincial governments, at reasonably comparable rates of taxation, while recognizing the unique circumstances in the territories.						
7) Achieved results or progress made: Timely and accurate payments are made to territories that meet all the legislative and regulatory requirements for these payments.						
	8) Actual Spending 2002–03	9) Actual Spending 2003–04	10) Planned Spending 2004–05	11) Total Authorities 2004–05	12) Actual Spending 2004–05	13) Variance(s) between 10 and 12
14) Program Activity: Transfer Payments to Provinces and Territories						
- Other Transfer Payments	**1,503,849**	**1,792,054**	**1,800,000**	**1,995,218**	**1,962,390**	**(162,390)**
17) Comments on variances: • On October 26, 2004, the Government of Canada announced a new 10-year funding arrangement—the new framework for equalization and TFF—that will provide the territories with significant new funding. For 2004–05, new funding of $133.0 million was provided under this agreement. Amounts were legislated in Bill C-24 (March 2005). • The announcement is on the Prime Minister of Canada's Web site at http://pm.gc.ca/eng/news.asp?id=300.						
18) Significant evaluation findings and URL to last evaluation: An expert panel is studying the program and is scheduled to announce its findings in December 2005. Recent information about the panel is on the Department of Finance Canada Web site at http://www.fin.gc.ca/news05/05-020e.html. An internal audit was prepared in May 2002 and is available on the Department of Finance Canada Web site at http://www.fin.gc.ca/toce/2002/audit_transfers-e.html.						

1) Name of transfer payment program: Statutory Funding—Fiscal Equalization (Part I—*Federal-Provincial Fiscal Arrangements Act*)		
2) Start date: 1957	3) End date: Ongoing	4) Total funding: Not applicable.
5) Description of transfer payment program: Provide payments to provincial governments, based on a formula that measures relative revenue-raising capacity in order to ensure that they have the resources required to provide public services. Equalization payments are unconditional; provinces can spend them as they see fit. In 2005–06, eight provinces will receive payments under this program.		

6) Objective(s), expected result(s), and outcomes: Provide provincial governments with resources to assist them in the provision of reasonably comparable public services to their residents at reasonably comparable levels of taxation.						
7) Achieved results or progress made: Timely and accurate payments are made to provinces that meet all the legislative and regulatory requirements for these payments.						
	8) Actual Spending 2002–03	9) Actual Spending 2003–04	10) Planned Spending 2004–05	11) Total Authorities 2004–05	12) Actual Spending 2004–05	13) Variance(s) between 10 and 12
14) Program Activity: Transfer Payments to Provinces and Territories						
- Other Transfer Payments	**10,560,152**	**7,445,576**	**9,917,000**	**10,761,818**	**10,761,818**	**(844,818)**

17) Comments on variances:

- The official estimates computed in September and October 2004 showed a substantial decline from this original forecast. On October 26, 2004, the Government of Canada announced a new 10-year funding arrangement—the new framework for equalization and TFF. The new agreement will provide provinces with significant new funding. For 2004–05, new funding of $1.321 billion was provided under this agreement. Amounts were legislated in Bill C-24 (March 2005).
- The announcement is on the Prime Minister of Canada's Web site at http://pm.gc.ca/eng/news.asp?id=300.
- Note that column 8 does not include $140.0 million provided to Manitoba that was equalization-related. Column 11 includes $150.0 million related to the renewal of program as per Budget 2004.

18) Significant evaluation findings and URL to last evaluation: An evaluation of this transfer program has not been completed. An expert panel is studying the program and is scheduled to announce its findings in December 2005. Recent information about the panel is on the Department of Finance Canada Web site at http://www.fin.gc.ca/news05/05-020e.html.

1) Name of transfer payment program: Payment to Saskatchewan related to Equalization						
2) Start date: 2004	3) End date: 2005		4) Total funding: $120.0 million			
5) Description of transfer payment program: Funding to Saskatchewan related to a problem with the measurement of Crown Leases (Oil and Gas) in the Equalization Program.						
6) Objective(s), expected result(s), and outcomes: Not applicable.						
7) Achieved results or progress made: Timely and accurate payments are made to the province that meet all the legislative and regulatory requirements for these payments.						
	8) Actual Spending 2002–03	9) Actual Spending 2003–04	10) Planned Spending 2004–05	11) Total Authorities 2004–05	12) Actual Spending 2004–05	13) Variance(s) between 10 and 12
14) Program Activity: Transfer Payments to Provinces and Territories						
- Other Transfer Payments	—	—	—	**120,000**	**120,000**	**(120,000)**
17) Comments on variances: The amount for 2004–05 was legislated in the 2004 budget bill (Bill C-30) and paid in June 2004.						

18) Significant evaluation findings and URL to last evaluation: An evaluation of this transfer program has not been completed.

1) Name of transfer payment program: Statutory Funding—Canada Health Transfer (CHT)						
2) Start date: 2004	3) End date: Ongoing		4) Total funding: Not applicable.			
5) Description of transfer payment program: Provides equal per capita support for health care through cash and tax transfers to provincial and territorial governments. The CHT supports the government's commitment to maintain the national criteria and conditions of the *Canada Health Act* (comprehensiveness, universality, portability, accessibility, and public administration).						
6) Objective(s), expected result(s), and outcomes: Provide cash payments and tax transfers to support provincial and territorial budgetary revenues to allow provinces and territories to provide broadly comparable health care services consistent with the principles of the *Canada Health Act*.						
7) Achieved results or progress made: Timely and accurate payments are made to provinces and territories that meet all the legislative and regulatory requirements for these payments.						
	8) Actual Spending 2002–03	9) Actual Spending 2003–04	10) Planned Spending 2004–05	11) Total Authorities 2004–05	12) Actual Spending 2004–05	13) Variance(s) between 10 and 12
14) Program Activity: Transfer Payments to Provinces and Territories						
- Other Transfer Payments	**18,600,000 (see note)**	**19,325,000 (see note)**	**12,650,000**	**13,650,000**	**13,650,000**	**(1,000,000)**

17) Comments on variances: • On September 16, 2004, the Government of Canada announced incremental funding of $41.0 billion to provinces and territories in support of the 10-year Plan to Strengthen Health Care. For 2004–05 new funding of $2.125 billion was provided under this agreement. The $1.0 billion shown in Column 13 pertains to the 10-year Plan. Amounts were legislated in Bill C-39 (March 2005). • The cash payment of $13.7 billion does not include the value of the tax points transferred to provinces and territories. The value of the tax points was $10.9 billion in 2004–05. This provision reflects transfers in 1967 and 1977 by the federal government of tax points to all provinces in place of certain direct cash transfers. • The announcement is on the Prime Minister of Canada's Web site at http://pm.gc.ca/eng/news.asp?id=260.
18) Significant evaluation findings and URL to last evaluation: An internal audit of the Canada Health and Social Transfer (CHST) was prepared in May 2002 and is available on the Department of Finance Canada Web site at http://www.fin.gc.ca/toce/2002/audit_transfers-e.html Note: For completeness only, the amount for the Canada Health and Social Transfer (CHST) is shown under the CHT for 2002–03 and 2003–04. The CHST was split into the Canada Health Transfer and Canada Social Transfer on April 1, 2004.

1) Name of transfer payment program: Statutory Funding—Canada Social Transfer (CST)		
2) Start date: 2004	3) End date: Ongoing	4) Total funding: Not applicable.
5) Description of transfer payment program: Provide equal per capita support through cash payments and tax transfers to provinces and territories to assist them in financing post-secondary education, social assistance, and social services, including early childhood development and early learning and child care services. The CST gives provinces and territories the flexibility to allocate payments among supported areas according to their own priorities, and supports the government's commitment to prohibit minimum residency requirements for social assistance.		

6) Objective(s), expected result(s), and outcomes: Provide cash payments and tax transfers to support provincial and territorial budgetary revenues to allow provinces and territories to provide broadly comparable social services, social assistance and post-secondary education.						
7) Achieved results or progress made: Timely and accurate payments are made to provinces and territories that meet all the legislative and regulatory requirements for these payments.						
	8) Actual Spending 2002–03	9) Actual Spending 2003–04	10) Planned Spending 2004–05	11) Total Authorities 2004–05	12) Actual Spending 2004–05*	13) Variance(s) between 10 and 12
14) Program Activity: Transfer Payments to Provinces and Territories						
- Other Transfer Payments	**See note**	**See note**	**7,900,000**	**7,900,000**	**7,900,000**	—
17) Comments on variances: Not Applicable.						
18) Significant evaluation findings and URL to last evaluation: An internal audit of the Canada Health and Social Transfer (CHST) was prepared in May 2002 and is available on the Department of Finance Canada Web site at http://www.fin.gc.ca/toce/2002/audit_transfers-e.html. Note: For completeness only, the amount for the CHST is shown under the Canada Health Transfer for 2002–03 and 2003–04. The CHST was split into the Canada Health Transfer and Canada Social Transfer on April 1, 2004. *The cash payment of $7.9 billion does not include the value of tax points transferred to provinces and territories. The value of the tax points was $6.7 billion in 2004–05. This provision reflects transfers in 1967 and 1977 by the federal government of tax points to all provinces in place of certain direct cash transfers.						

1) Name of transfer payment program: Statutory Funding—Health Reform Transfer (HRT)						
2) Start date: April 1, 2003	3) End date: March 31, 2005		4) Total funding: $1.5 billion in 2004–05			
5) Description of transfer payment program: Provide cash payments to provinces and territories in order to help accelerate reform in priority areas identified in the *2003 First Ministers Accord on Health Care Renewal*—primary health care, home care, and catastrophic drug coverage.						
6) Objective(s), expected result(s), and outcomes: Provinces and territories will be able to accelerate reform of primary health care, home care, and catastrophic drug coverage. This transfer is to be included in the CHT beginning 2005–06.						
7) Achieved results or progress made: Timely and accurate payments are made to provinces and territories that meet all the legislative and regulatory requirements for these payments.						
	8) Actual Spending 2002–03	9) Actual Spending 2003–04	10) Planned Spending 2004–05	11) Total Authorities 2004–05	12) Actual Spending 2004–05	13) Variance(s) between 10 and 12
14) Program Activity: Transfer Payments to Provinces and Territories						
- Other Transfer Payments	—	**1,000,000**	**1,500,000**	**1,500,000**	**1,500,000**	—
17) Comments on variances: Not applicable.						
18) Significant evaluation findings and URL to last evaluation: An evaluation of this transfer program has not been completed.						

1) Name of transfer payment program: Statutory Funding—Statutory Acts, 1867–1982, and other statutory authorities)

2) Start date: 1867	3) End date: Ongoing	4) Total funding: Not applicable.

5) Description of transfer payment program: Provide a source of revenue to provinces to compensate them for revenues lost on joining Confederation, and to support provincial governments and legislatures.

6) Objective(s), expected result(s), and outcomes: Transfer resources to provinces in accordance with the Constitution Act of 1867 and that of 1982, as well as other constitutional documents and statutes in support of financing provincial operations.

7) Achieved results or progress made: Timely and accurate payments are made to provinces that meet all the legislative and regulatory requirements for these payments.

	8) Actual Spending 2002–03	9) Actual Spending 2003–04	10) Planned Spending 2004–05	11) Total Authorities 2004–05	12) Actual Spending 2004–05	13) Variance(s) between 10 and 12
14) Program Activity: Transfer Payments to Provinces and Territories						
- Other Transfer Payments	**31,141**	**31,734**	**32,000**	**31,818**	**31,818**	**182**

17) Comments on variances: Not applicable.

18) Significant evaluation findings and URL to last evaluation: An evaluation of this transfer program has not been completed.

1) Name of transfer payment program: Payment to Nova Scotia Related to Equalization

2) Start date: 2004	3) End date: 2006	Total funding: $25.0 million

5) Description of transfer payment program: As part of Budget 2004, to provide cash payments to Nova Scotia equivalent to changing the start date of their equalization offset provision to 2000–01 ("resetting the clock"). This was in recognition that Nova Scotia's Accord was triggered in 1993–94 by a small project, instead of an expected larger project and, consequently, the expected benefits of the provision never materialized.

6) Objective(s), expected result(s), and outcomes: Not applicable.

7) Achieved results or progress made: Timely and accurate payments are made to the province that meet all the legislative and regulatory requirements for these payments.

	8) Actual Spending 2002–03	9) Actual Spending 2003–04	10) Planned Spending 2004–05	11) Total Authorities 2004–05	12) Actual Spending 2004–05	13) Variance(s) between 10 and 12
14) Program Activity: Transfer Payments to Provinces and Territories						
- Other Transfer Payments	—	—	—	**21,000**	**21,000**	**(21,000)**

17) Comments on variances: Not applicable.

The amount for 2004–05 was legislated in the 2004 Budget Bill (Bill C-30) and paid in June 2004.

18) Significant evaluation findings and URL to last evaluation: An evaluation of this transfer program has not been completed.

1) Name of transfer payment program: Wait Times Reductions Transfer						
2) Start date: 2004	3) End date: March 31, 2014	4) Total funding: $5.5 billion over 10 years				
5) Description of transfer payment program: Support to provinces and territories to reduce wait times in priority health areas. Payments for 2004–05 through to 2008–09 will be made through a $4.25 billion third-party trust, with ongoing annual payments of $250.0 million for 2009–10 to 2013–14.						
6) Objective(s), expected result(s), and outcomes: The funding will support provincial and territorial efforts to reduce wait times in priority areas. First Ministers agreed to report on progress made in reducing wait times.						
7) Achieved results or progress made: Timely and accurate payments are made to provinces and territories that meet all the legislative and regulatory requirements for these payments.						
	8) Actual Spending 2002–03	9) Actual Spending 2003–04	10) Planned Spending 2004–05	11) Total Authorities 2004–05	12) Actual Spending 2004–05	13) Variance(s) between 10 and 12
14) Program Activity: Transfer Payments to Provinces and Territories						
- Other Transfer Payments	—	—	—	**4,250,000**	**4,250,000**	**(4,250,000)**

17) Comments on variances:

- On September 16, 2004, the Government of Canada announced incremental funding of $41.0 billion to provinces and territories in support of the 10-year Plan to Strengthen Health Care. This commitment included incremental funding of $5.5 billion over 10 years to support provinces and territories' efforts to reduce wait times.
- The amount shown represents the initial funding provided through a third-party trust fund to province and territories, providing flexibility to withdraw funding up to March, 31, 2009 in recognition of the different priorities and strategies of each jurisdiction with respect to wait times reduction. This commitment was legislated in Bill C-39.
- The announcement is on the Prime Minister of Canada's Web site at http://pm.gc.ca/eng/news.asp?id=260.

18) Significant evaluation findings and URL to last evaluation: An evaluation of this transfer program has not been completed.

1) Name of transfer payment program: Diagnostic and Medical Equipment Funding						
2) Start date: 2004–05	3) End date: 2004–05	4) Total funding: $500.0 million				
5) Description of transfer payment program: One-time transfer to provinces and territories to support investments in diagnostic and medical equipment.						
6) Objective(s), expected result(s), and outcomes: Increased investment in medical and diagnostic equipment.						
7) Achieved results or progress made: Timely and accurate payments are made to provinces and territories that meet all the legislative and regulatory requirements for these payments.						
	8) Actual Spending 2002–03	9) Actual Spending 2003–04	10) Planned Spending 2004–05	11) Total Authorities 2004–05	12) Actual Spending 2004–05	13) Variance(s) between 10 and 12
14) Program Activity: Transfer Payments to Provinces and Territories						
- Other Transfer Payments	—	—	—	**500,000**	**500,000**	**(500,000)**

17) Comments on variances:

- On September 16, 2004, the Government of Canada announced incremental funding of $41.0 billion to provinces and territories in support of the 10-year Plan to Strengthen Health Care. This commitment included incremental funding to provinces and territories of $500.0 million in 2004–05 for diagnostic and medical equipment funding. Amounts were legislated in Bill C-39.
- The announcement is on the Prime Minister of Canada's Web site at http://pm.gc.ca/eng/news.asp?id=260.

18) Significant evaluation findings and URL to last evaluation: An evaluation of this transfer program has not been completed.

1) Name of transfer payment program: Immunization Trust						
2) Start date: 2004	3) End date: 2005		4) Total funding: $400.0 million			
5) Description of transfer payment program: Funding to provide the provinces and territories for the purposes of supporting a national immunization strategy and assisting in the enhancement of their public health capacities.						
6) Objective(s), expected result(s), and outcomes: To support a national immunization strategy.						
7) Achieved results or progress made: Timely and accurate payments are made to provinces and territories that meet all the legislative and regulatory requirements for these payments.						
	8) Actual Spending 2002–03	9) Actual Spending 2003–04	10) Planned Spending 2004–05	11) Total Authorities 2004–05	12) Actual Spending 2004–05	13) Variance(s) between 10 and 12
14) Program Activity: Transfer Payments to Provinces and Territories						
- Other Transfer Payments	—	—	—	**400,000**	**400,000**	**(400,000)**
17) Comments on variances: This transfer payment was legislated in the 2004 budget bill (Bill C-30). The amount shown represents the amount provided in trust funds to provinces and territories in May 2004.						
18) Significant evaluation findings and URL to last evaluation: An evaluation of this transfer program has not been completed.						
Total for Program Activity Transfer Payments to Provinces and territories	**30,695,142**	**29,594,364**	**33,799,000**	**41,129,855**	**41,097,026**	**(7,298,026)**

1) Name of transfer payment program: Statutory Funding—Payments to International Development Association (IDA)		
2) Start date: 1960–61	3) End date: Ongoing	4) Total funding: Not applicable.
5) Description of transfer payment program: Support for IDA is part of Canada's international assistance effort, which reflects values that all Canadians cherish: humanitarianism, social justice, generosity, and peace. Finally, strong links with other countries, through institutions such as IDA, widen Canada's network of partners and professional contacts and ultimately help strengthen trade, investment, and diplomatic ties.		
6) Objective(s), expected result(s), and outcomes: • Responsible administration of financial obligations to IDA, which are negotiated every three years with other donors.		

• The efficient use of Canadian and other donors' resources to promote growth and equitable development in the world economy. • Results of IDA operations are detailed in the Report on Operations under the *Bretton Woods and Related Agreements Act*, which is tabled annually in Parliament
7) Achieved results or progress made: Proper administration of financial obligations to IDA.

	8) Actual Spending 2002–03	9) Actual Spending 2003–04	10) Planned Spending 2004–05	11) Total Authorities 2004–05	12) Actual Spending 2004–05	13) Variance(s) between 10 and 12
14) Program Activity: International Financial Organizations						
- Total Contributions	**430,944**	**147,743**	**292,420**	**292,420**	**292,420**	—

17) Comments on variances: Not applicable
18) Significant evaluation findings and URL to last evaluation: Evaluations undertaken on an ad-hoc basis by institution.

1) Name of transfer payment program: Payments to the IMF PRGF		
2) Start date: December 1987	3) End date: May 2006	4) Total funding: Not applicable.

5) Description of transfer payment program: The PRGF is the IMF's low-interest lending facility for low-income countries. Loans under the PRGF carry an annual interest rate of 0.5 per cent, with repayments made semi-annually, beginning 5½ years and ending 10 years after the disbursement. Canada's payments help finance the difference between the market-related interest rate paid to PRGF Trust lenders and the rate of interest of 0.5 per cent per year paid by the borrowing members.
6) Objective(s), expected result(s), and outcomes: The PRGF was established to make the objectives of poverty reduction and growth more central to the IMF's lending operations in its poorest member countries. These loans, and the associated oversight of the lending program by the IMF, play an important role mobilizing resources for poverty reduction.
7) Achieved results or progress made: An independent review of the PRGF conducted in 2004 confirmed that the design of the programs supported by PRGF lending has become more accommodating to higher public expenditure, in particular pro-poor spending.

	8) Actual Spending 2002–03	9) Actual Spending 2003–04	10) Planned Spending 2004–05	11) Total Authorities 2004–05	12) Actual Spending 2004–05	13) Variance(s) between 10 and 12
14) Program Activity: International Financial Organizations						
- Total Contributions	**11,666**	—	**8,200**	**78,917**	**7,823**	**377**

17) Comments on variances: Variation due to exchange rate fluctuation.
18) Significant evaluation findings and URL to last evaluation: No evaluation of PRGF conducted.

1) Name of transfer payment program: Vote 5—Contributions and Grants to meet commitments made by Canada under multilateral debt reduction agreements

2) Start date: 1991–92	3) End date: Ongoing	Total funding: Not applicable.

5) Description of transfer payment program: Compensate Canadian creditor agencies whose scheduled receipts from debtor countries have been reduced by Canadian participation in Paris Club debt or debt service reduction agreements and to contribute to international efforts to relieve the unsustainable debt burdens of the world's poorest countries.

6) Objective(s), expected result(s), and outcomes: Continue to represent Canada at the Paris Club; implement multilateral debt rescheduling agreements between Canada and beneficiary countries in a timely manner; and work with other multilateral and bilateral development partners to resolve the debt distress of developing countries.

7) Achieved results or progress made: Canada participated in Paris Club negotiations and was involved in implementing multilateral debt rescheduling agreements with beneficiary countries as well as in resolving debt issues faced by a number of developing countries.

	8) Actual Spending 2002–03	9) Actual Spending 2003–04	10) Planned Spending 2004–05	11) Total Authorities 2004–05	12) Actual Spending 2004–05	13) Variance(s) between 10 and 12
14) Program Activity: International Financial Organizations						
- Total Grants	**481,030**	**59,001**	**726,000**	**760,400**	**92,474**	**633,526**
- Total Contributions	**88,671**	**73,047**	**90,000**	**89,959**	**60,661**	**29,339**
- Total Vote 5	**569,701**	**132,048**	**816,000**	**850,359**	**153,135**	**662,865**

17) Comments on variances: Mainly due to delays in HIPCs reaching completion points and therefore not qualifying for debt relief.

18) Significant evaluation findings and URL to last evaluation: No evaluation of debt forgiveness programs is undertaken.

15) Total for Program Activity International Financial Organizations	**1,012,311**	**279,791**	**1,116,620**	**1,221,696**	**454,378**	**663,243**

Table 12: Response to Parliamentary Committees, Audits and Evaluations for 2004–05

Response to parliamentary committees

A. **Standing Committee on Human Resources, Skills Development, Social Development and the Status of Persons with Disabilities (HUMA)**

1. Government Respon-e to Second and Third Reports

The ministers of finance and HUMA were asked to respond to this report. The Minister of Finance responded to the recommendations (1 to 6) dealing with the setting of premium rates. The responses were consistent with the proposals set out in the 2005 budget.

2nd Report: *HUMA—Restoring Financial Governance and Accessibility in the Employment Insurance Program: Part One—Committees of the House of Commons*

3rd Report: *HUMA—Restoring Financial Governance and Accessibility in the Employment Insurance Program—Committees of the House of Commons*

Response: *Government Response to the Second and Third Reports: Study on Employment Insurance Funds—Standing Committee on Human Resources, Skills Development, Social Development and the Status of Persons with Disabilities*

B. **Standing Committee on Finance**

1. Government response to first report

The report dealt with duties and tariffs on textile inputs and made three recommendations to reduce tariffs. In December 2004, the government announced a package of initiatives that addressed the recommendations made in the report.

1st Report: *First Report—Standing Committee on Finance (FINA)*

Response: *Government Response to the First Report of the Standing Committee on Finance entitled Duty Remission and The Zero-rating of Tariffs on Textile Inputs: The Canadian Apparel Industry*

2. Government response to second report

The report made a number of recommendations with respect to the reduction or elimination of excise taxes and duties on wine-makers, small brewers and jewellers. The Minister sent a letter to the Chair, indicating that the government responded in the 2005 budget, in which it proposed that it would phase-out the jeweller tax. It also stated that the limited fiscal resource narrow the range of tax relief measures that can be funded. The recommendations with respect to beer and wine will, however, remain under consideration.

2nd Report: *Study on Small Business Tax Measures*

3. Government response to fourth report

The report tax made a number of recommendations relating to the capitalization needs of Canada's agricultural co-operatives. The minister sent a letter to the Chair on March 9, 2005, indicating that the government responded to the recommendations in Budget 2005.

4th Report: *Study on Small Business Tax Measure—Canada's Agriculture Cooperatives*

Response to the Auditor General of Canada

Seven recommendations were made to the Department of Finance Canada between April 1,2004, and March 31, 2005. Three were contained in Chapter 2 of the Auditor General's November 2004 Report. Four were contained in Chapter 3 of the Commissioner of the Environment and Sustainable Development's (CESD's) 2004 Report. The seven recommendations and the Department's respective responses are listed below, as is the hyperlink to the relevant pages on the Office of the Auditor General of Canada (OAG) Web site, which displays the full chapters including recommendations and responses.

November 2004 Chapter 2—Implementation of the National Initiative to Combat Money Laundering

Recommendation 1

2.29 Recommendation: The government should establish an effective management framework to provide direction and co-ordinate anti-money-laundering efforts at the federal level. It should also consider establishing an anti-money-laundering advisory committee with representatives of government, industry, and law enforcement to regularly discuss issues of common interest and develop approaches for dealing with emerging issues.

Finance Canada's response: As noted in the chapter, the Department of Finance chairs the current interdepartmental group at the assistant deputy minister level and its working-level extension. While these forums have been successful in co-ordinating initiative-wide efforts, reporting the results of these efforts, and discussing and resolving common issues, the Department of Finance will examine the roles of these interdepartmental groups and make any improvements or changes as required.

As well, the Department of Finance will review international best practices (including the UK and U.S. models) in considering the merits of establishing a formal advisory committee for the overall Initiative with broad representation from government, industry, and law enforcement.

Recommendation 2

2.46 Recommendation: The government should carry out a review to identify changes that would improve the value of FINTRAC disclosures and the means to bring about those changes.

Finance Canada's response: As noted in the chapter, the Department of Finance is chairing a working group of several Initiative partners to examine ways to improve the effectiveness of FINTRAC's disclosures.

The working group may identify possible operational improvements that could be made. Should there be proposed legislative amendments, the Department of Finance would look to the upcoming legislative reviews of Bills C-36 and C-22 as the appropriate venues for parliamentarians to consider recommended changes.

Recommendation 3

2.92 Recommendation: The government should establish effective mechanisms for monitoring the results of disclosures, including the extent to which disclosures are used and the impact they have on the investigation and prosecution of money-laundering and terrorist-financing offences. It should report summary information on these results to Parliament regularly.

Finance Canada's response: Many of the initiative partners have already begun to put in place various tracking systems that will provide greater feedback on the use and impact of FINTRAC disclosures. As well, FINTRAC is currently discussing methods to track disclosures with provincial and municipal police forces.

The Department of Finance will consider the value of how often to report to Parliament. Additional reporting would have to complement the existing reporting requirements of Initiative partners, the upcoming agenda of parliamentary reviews, and the requirements for periodic evaluations of the Canadian anti-money-laundering and anti-terrorist financing regime by the Financial Action Task Force.

CESD 2004 Chapter 3—Sustainable Development Strategies—Using the Tax System and Managing Office Solid Waste

Recommendation 4

3.44 Recommendation: To demonstrate that it intends to maintain the essence of its three *2001–2003 Sustainable Development Strategy* commitments on examining ways to use the tax system, Finance Canada should

- develop clear and concrete expectations for their implementation;
- articulate the key steps for implementation;
- identify key areas where the tax system hinders the integration of the economy and the environment through a systematic review, based on risk; and
- inform Parliament and Canadians about its expectations, its key steps for implementation, and the results of its review.

Finance Canada's response: The Department provides analysis and advice on policies, particularly economic policies that support Canada's economic and social goals, including the environment. In keeping with this role, the Department made commitments in its *2001–03 Sustainable Development Strategy* to examine certain areas of the tax system and policy options, and evaluate all environment-related tax proposals received from stakeholders. These commitments have been fulfilled. The Department has undertaken analysis of a wide range of

aspects of the tax system that may affect the interaction of the economy and the environment, and this analysis has informed decision making by the government in respect of tax and environmental policies.

Going forward, the Department has committed in target 2a.5 of its *2004–06 Sustainable Development Strategy* to "continue to evaluate research concerning environment-related tax measures" and to "assess the potential of proposals received from stakeholders for using the tax system to assist the Government in meeting its environmental objectives." These commitments describe how the Department's analysis integrates sustainable development considerations. The Department will continue to develop analysis as it has done in the past to meet its commitments.

Resources will be focussed on evaluating research concerning environmental related tax measures and assessing the potential of proposals received to assist in meeting environmental objectives, where such measures and proposals are judged to hold the greatest potential to help the government achieve its objectives. The Department will continue to report in its departmental performance report on the range of activities undertaken, subject to the confidentiality concerns referenced in the Department's response to recommendation 3.60.

Recommendation 5

3.53 Recommendation: To facilitate informed decision making, Finance Canada should ensure that potential environmental impacts are adequately analyzed for all proposed tax measures and policy options, and integrated with economic and social impacts.

Finance Canada's response: The Department is committed to integrating environmental considerations into the analysis and advice it prepares to support decision making in accordance with the Cabinet Directive on the Environmental Assessment of Policy, Plan and Program Proposals. In May 2003, the Department put in place an enhanced strategic environmental assessment process to ensure that advice to the minister on all proposals includes an assessment of potential environmental effects. All policy proposals submitted to the minister for decision are subject to an initial screening to determine whether they are likely to have important positive or negative environmental effects. If so, a strategic environmental assessment is conducted. The guidelines for implementing the Cabinet Directive indicate that departments conducting assessments are encouraged to seek the advice of environmental specialists in other expert federal departments where appropriate, which the Department will continue to do as it has done in the past.

Recommendation 6

3.56 Recommendation: Finance Canada should monitor, assess, and report progress on implementing its tax commitments against clearly established expectations.

Finance Canada's response: At the outset of each year, the Department reports on planned activities with respect to its sustainable development commitments in its report on plans and priorities. Following the end of each year, the Department reports on its activities in the departmental performance report, which includes a detailed supplementary document setting out activities undertaken in support of its sustainable development strategy commitments.

The Department's ability to report in greater detail about analysis planned or conducted with respect to specific tax changes is restricted by the confidentiality concerns referenced in the Department's response to recommendation 3.60.

Recommendation 7

3.60 Recommendation: To improve its reporting against its tax commitments, Finance Canada should consider publicly disclosing the analysis of the potential environmental impacts of

- tax measures that are implemented, and
- where feasible, tax measures examined but not implemented.

Finance Canada's response: The Department is committed to releasing a public statement of environmental effects in accordance with the Cabinet Directive on the Environmental Assessment of Policy, Plan and Program Proposals when a detailed assessment of environmental effects has been conducted in respect of a new measure.

To further improve transparency, the Department has also committed to publicly issue a framework setting out the general parameters and criteria that guide the Department in assessing proposals from stakeholders to change existing tax measures or implement new tax measures to further sustainable development objectives. This document will make it easier for stakeholders to understand the Department's assessment process with respect to tax policy proposals in general.

The Department's ability to report on its analysis of specific tax measures or proposals in greater detail is constrained by the need to avoid influencing decision making by economic agents who may attempt to either take advantage, or avoid the impacts, of a possible future tax measure. Furthermore, the normal confidentiality of the policy development process must also be respected to ensure that ministers have the benefit of candid advice in their deliberations. Similar factors are also recognized in the established principles of Cabinet confidence and in the various discretionary exemptions available under the *Access to Information Act*

Internal audits or evaluations

Audits

Audit of administrative controls over the domestic debt.

Evaluations

Disability Tax Credit
http://www.fin.gc.ca/taxexp/2004/taxexp04_4e.html#The%20Disability

Taxation and Economic Efficiency: Results From a General Equilibrium Model
http://www.fin.gc.ca/taxexp/2004/taxexp04_4e.html#Taxation

A Framework for Evaluation of Environmental Tax Proposals
http://www.fin.gc.ca/budget05/bp/bpa4e.htm

Expansion of the GST/HST Health Care Rebate
http://www.fin.gc.ca/budget05/bp/bpc3e.htm#gst

Year Five Evaluation of the National Initiatives to Combat Money Laundering and Interim Evaluation of Measures to Combat Terrorist Financing
http://www.fin.gc.ca/toce/2005/nicml-incba_e.html

Emergency Preparedness and Critical Infrastructure Protection Program Evaluation

Review of Canada Savings Bonds
http://www.fin.gc.ca/activty/CGEY-e.html

Governance Evaluation: Debt and Reserves Management
http://www.fin.gc.ca/activty/goveval-e.html

Treasury Governance Framework
http://www.fin.gc.ca/treas/Goveev/TMGF_e.html)

Table 13: Sustainable Development Strategies

Sustainable development is defined as development that meets the needs of the present without compromising the ability of future generations to meet their own needs, and it is a key commitment of all federal departments. In 1995, the *Auditor General Act* was amended to require each department to prepare and update a sustainable development strategy (SDS). These strategies are tabled in the House of Commons, and the Commissioner of the Environment and Sustainable Development monitors the progress toward their implementation.

An SDS is intended to outline a department's goals and action plans for integrating sustainable development into its policies, programs, and operations over three-year planning periods. The first Department of Finance Canada SDS, which was tabled in the House of Commons in 1997, helped to show how the federal government's fiscal and economic plans contributed to sustainable development in Canada, outlined the Department's approach and contribution to international sustainable development issues, and showed how the Department would improve environmental performance in its operations.

The Department's updated SDS for 2001–03 built upon the 1997 strategy and the progress achieved by the Department and the government in promoting sustainable development. Like its first strategy, the Department's 2001–03 strategy focussed on those areas where the Department can make unique and important contributions to sustainable development in Canada and around the world. The Department's updated strategy for 2004–06 was completed in December 2003. It is built upon the solid foundation provided by the previous two versions. The Department's 1997–2000, 2001–03, and 2004–06 strategies can be found at http://www.fin.gc.ca/purl/susdev-e.html.

The Department has implemented a renewed management strategy for the SDS. This consists of a departmental SD champion, a core working group of officials with representatives from all branches, and documented reviews of SD progress and planning by a senior management committee. The Department has also continued to raise awareness of the departmental process for fulfilling the Department's obligations under the Cabinet Directive on Strategic Environmental Assessment.

Strategic outcomes

The Department of Finance Canada confirmed two key goals in its 2004–06 SDS: to promote intergenerational equity through effective fiscal management and to continually strive to more fully integrate economic, social, and environmental considerations and objectives into policy making.

Key issues

To help focus on these goals, the 2004–06 SDS identifies four themes or key issues on which to base departmental actions over the next three years: Building the Future, Integrating the Economy and the Environment, Integrating Sustainable Development into the Global Economy, and Greening Operations. The Department's action plan for sustainable development sets out a number of objectives and targeted actions in each of these four areas over the planning period.

The following describes the Department's four key issues and how they relate to the two broad SD goals:

Building the future: Highlights how the Department contributes to intergenerational equity by demonstrating the SD effects of the government's key priorities in areas where the Department has a mandated responsibility. Commitments in this area include improving fiscal health, solidifying major social programs, and implementing some of the government's key environmental SD priorities.

Integrating the economy and the environment: Involves building on the Department's analytical foundation and broadening its knowledge base in support of progress in integrating environmental and economic considerations into tax, spending, and related policies. Commitments in this area include expanding analytical abilities, conducting further analytical work on environmental issues, such as climate change, and raising awareness of the departmental process for implementing the 1999 Cabinet Directive on the Environmental Assessment of Policy, Plan and Program Proposals.

Sustainable development in the global economy: Involves participating in efforts to address globalization of the world economy and the links to environmental concerns and international competitiveness. Commitments in this area include continuing to examine the linkages between trade and the environment and increasing knowledge of the relationship between financial services and international environmental practices. The Department will also continue to participate in preparing for and negotiating international environmental agreements.

Greening operations: Involves identifying and acting to address the negative environmental impacts of the Department's operations and promoting best practices.

Targets and reporting

A detailed outline of the Department's objectives, targets, and results for over 25 planned activities in 2004–05 to implement the 2004–06 SDS is available at http://www.fin.gc.ca/purl/susdev-e.html.

Table 14: Travel Policies

Comparison to the TBS *Special Travel Authorities*

The Department of Finance Canada follows the TBS Special Authorities.

Comparison to the Treasury Board Travel Directive, Rates and Allowances

The Department of Finance Canada follows the TBS Travel Directive, Rates and Allowances.

Section IV—Other Items of Interest

Resources

The Department has 991 employees.[4] Of this total, economists and policy analysts represent 32 per cent and managers 14 per cent. Among our population:

- the average age is 42;
- 88 per cent have the capability of operating in both English and French;
- 50.5 per cent are women;
- 36.1 per cent have identified French as their first official language; and
- 9.0 per cent have identified themselves as belonging to a visible minority.

Department of Finance Canada Human Resources Plan

The Department's ongoing Human Resources (HR) Plan, launched in September 2000 with the objective of making the Department the workplace of choice in the federal Public Service, continues to underline HR management as a key priority for all managers. Members of the Executive Committee serve as leaders to provide strategic direction for Plan initiatives on the following fronts:

- performance management and upward feedback;
- career development strategy;
- succession planning;
- professional learning and networking;
- supportive working environment;
- awards and recognition;
- recruitment;
- official languages;
- employment equity and respect in the workplace;
- physical work environment and technological tools; and
- annual town hall meeting and departmental seminar.

---

4. The Department of Finance Canada is in a unique position: the staff of its Corporate Services Branch (CSB) are employees of the Department of Finance Canada, but they provide services to the Treasury Board of Canada Secretariat and the Public Service Human Resources Management Agency of Canada. While the costs of CSB are prorated among the three organizations and reflected in their respective financial reports, all CSB employees are included for the purpose of presenting a demographic profile of the Department of Finance Canada.

In the spring of 2004, the deputy minister launched an exercise to review the HR Plan to ensure it reflects the current departmental context and public service environment. A representative committee of employees and managers, co-chaired by two senior executives, sought the input of employees through an internal survey, focus groups, and consultation with HR leaders and management and executive committees. Recommendations were made for action in the four priority areas of employee development, official languages, communications, and work-life balance. An approved Plan, including performance indicators of future success, will be communicated prior to the fourth annual town hall in September 2005.

In addition to the HR Plan renewal exercise, a number of initiatives were undertaken during 2004–05 to address the Department's responsibilities relating to public service modernization in the areas of labour management and staffing. The major change for this period was related to changes to the *Public Service Labour Relations Act*, formerly the *Public Service Staff Relations Act*. The major activities included the following:

- setting up management-union consultations;
- setting up a conflict management system for informal resolution (the same system will be used for informal resolution on staffing); and
- briefings on changes to the Act.

The components related to staffing are expected to come into force in December 2005. Activities related to this will be reflected in the 2005–06 DPR.

List of Statutory Reports and Other Departmental Reports

Annual Financial Report of the Government of Canada and Fiscal Reference Tables

Annual Report to Parliament on the Operations of the Exchange Fund Account

Canada Investment and Savings Annual Report (http://www.csb.gc.ca)

Canadian Federal Budget

Debt Management Report

Debt Management Strategy

Departmental Performance Report

Economic and Fiscal Update

Economy in Brief—Quarterly

Fiscal Monitor—Monthly

Government of Canada Securities—Quarterly

Report on Operations under the Bretton Woods and Related Agreements Act

Report on Operations under the European Bank for Reconstruction and Development Agreement Act

Report on Plans and Priorities

Sustainable Development Strategy

Tax Expenditures and Evaluations

Contacts for Further Information and Web Sites

Home page: http://www.fin.gc.ca

E-mail messages for The Minister of Finance, the Honourable Ralph Goodale, P.C., and M.P: rgoodale@fin.gc.ca

Comment or questions regarding the information on the Department of Finance Canada Web site:

Consultations and Communications Branch
Department of Finance Canada
140 O'Connor Street
Ottawa ON K1A 0G5
Canada

Telephone: (613) 992-1753
E-mail: consultcomm@fin.gc.ca

Printed copies of Department of Finance Canada publications:

Distribution Centre
Department of Finance Canada
140 O'Connor Street
Ottawa ON K1A 0G5
Canada

Telephone: (613) 995-2855
Fax: (613) 996-0518

Index

A

Access to Information Act 86–87, 105
Access to Information Regulations 87
Acts of Parliament and Bills
Access to Information Act 86–87, 105
Access to Information Regulations 87
Administrative Monetary Penalties Regulations 42
Air Canada Pension Plan Solvency Deficiency Funding Regulations 43
Air Travelers Security Charge Act 91
Bank Act 42
Budget Implementation Act 12, 31, 34, 51, 88
Budget Implementation Bill 90
Canada Business Corporations Act 42, 88
Canada Pension Plan Act 50, 74
Canada Pension Plan Investment Board Act 41
Cooperative Credit Associations Act 42
Excise Act 91
Excise Tax Act 88
Federal-Provincial Fiscal Arrangements Act 52, 62–63, 74, 92
First Nations Goods and Services Tax Act 91
Income Tax Act 33–36, 91, 90-91
Insurance Companies Act 42
Pension Benefits Standards Act, 1985 43
Pension Benefits Standards Regulations 43
Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act 44, 91
Related Party of a Retail Association Regulations 42
Trust and Loan Companies Act 42
User Fees Act 66, 86-87
Administrative Monetary Penalties Regulations 42
A more productive, competitive, and dynamic Canada 9–11, 19, 27, 39, 41
Air Canada Pension Plan Solvency Deficiency Funding Regulations 43

Air Travellers Security Charge 15, 37
Air Travellers Security Charge Act 91

B

Bank Act 42
Budget, balanced 8, 19, 21, 38, 46
Budget Implementation Act 12, 31, 34, 51, 88
Budget Implementation Bill 90

C

Canada Business Corporations Act 42, 88
Canada Child Tax Benefit 13, 29, 35
Canada Education Savings Grant 13, 33, 36
Canada Health Transfer 22, 52, 74, 94–95
Canada Investment and Savings 5, 8, 25, 59, 60, 68, 112
Canada Learning Bond 13, 33, 36, 52
Canada Pension Plan 14, 41, 50–51
Canada Pension Plan Act 50, 74
Canada Pension Plan Investment Board Act 41
Canada Social Transfer 22, 74, 94-95
Cities 12, 20, 21, 47–48
Communities 12, 14, 21, 32, 34, 43, 47–48
Cooperative Credit Associations Act 42
Corporate income tax 7, 9, 20, 30–33
Customs Tariff 88

D

Debt management 60, 112
Domestic coinage 25–27, 61, 67, 71, 73, 83, 85–87

E

Economic and Fiscal Policy 19, 25–27, 61, 67, 71, 73, 83–85
Economic and Fiscal Update 19, 27, 38, 112
Economic Development and Corporate Finance 25–27, 45, 49, 67, 70, 79, 81, 84–85

Education 13, 33, 35–36, 45–47, 50–52, 94–95
Environment 1, 21, 37, 47–48, 102-105, 107–108
Employment insurance 14, 50, 101
Equalization and Territorial Formula Financing 14, 20, 22, 53, 62–63, 92–93
European Bank for Reconstruction and Development 75, 78, 112
Excise Act 91
Excise Tax 29, 48, 101
Excise Tax Act 88

F

Families 7, 13, 29–30, 35, 51–52
Federal-Provincial Fiscal Arrangements Act 52, 62–63, 74, 92
Federal-Provincial Relations and Social Policy 25–27, 50, 67, 70, 79, 84–85
Financial Action Task Force on Money Laundering 16, 22, 43-44, 91, 103
Financial Sector Policy 18, 25–27, 41, 67–69, 72, 78–80, 84–85
Financial services sector 9, 41–42
First Nations 14, 32, 52
First Nations Goods and Services Tax Act 91

G

G-7 .... 9, 19, 21-22, 38, 40, 45, 47, 54–57
G-20 .... 22, 54, 57

H

Health care 12, 20, 34, 50, 52–53, 63, 88, 94–95, 97–98, 106
Health Reform Transfer 22, 74, 95

I

Income Tax Act 33–36, 90–91
Insurance Companies Act 42
Interest and other costs 25, 74
International Development Association 17, 55, 73, 75, 78, 98–99
International financial institutions 5, 19
International financial organizations 25–27, 64, 67–68, 71–72, 78, 84–85, 99–100

International Monetary Fund 17, 22, 40, 54–57, 64, 68, 72, 75, 78, 83, 85, 99
International Trade and Finance 25–27, 54, 67, 70, 79, 82, 84–85

K

Kyoto Protocol 15, 21, 36, 48

M

Money laundering 16, 22, 28, 43–44, 102–103, 106
Municipalities 12, 20, 34, 47–48, 88

N

National Child Benefit 29, 35
North American Free Trade Agreement 17, 57, 88

O

Organisation for Economic Co-operation and Development....10, 22, 30, 38, 46–47, 57

P

Pension Benefits Standards Act, 1985 43
Pension Benefits Standards Regulations 43
Personal income tax 7, 30, 32
Persons with disabilities....13, 30, 35–36, 101
Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act 44, 91
Promote strong, sustained, global economic growth 15–18, 21, 54
Public debt 5, 8, 22–23, 25–27, 59, 67–68, 70, 74, 83–85

R

Registered education savings plan 13, 36
Related Party of a Retail Association Regulations 42
Research and development 10, 27–28, 45–47

S

Strategic Environmental Assessment....104, 107
Support and sustain Canadian society....12–15, 19–20, 27–28, 47, 50–53, 62

Sustainable development strategy 66, 103–104, 107, 112
Sustainable fiscal structure 7–8, 19, 27, 38–39, 60

T

Tariff 5, 18–19, 57–58, 88, 101
Tax measures 13, 30, 90, 102, 104–105
Tax Policy 15, 25–27, 29, 67, 69, 79–80, 84–85, 105
Tax reduction 7, 9, 13, 27, 29, 30, 35, 47
Transfer Payments to Provinces and Territories....25–27, 62–63, 67, 71, 82, 83–85, 92–98
Trust and Loan Companies Act 42

U

User Fees Act 66, 86–87

W

World Bank 17, 22, 54–57
World Trade Organization 17, 22, 57

BUDGET DES DÉPENSES

Ministère des Finances Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2005

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par
le Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2005

No de catalogue BT31-4/37-2005
ISBN 0-660-62890-2

Ce document est disponible sur le site Web du SCT à www.tbs-sct.gc.ca
Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Nota : Pour ne pas alourdir le texte français, le masculin est utilisé pour désigner tant les hommes que les femmes.

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste
auprès des Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC
Ottawa, Canada K1A 0S9

Téléphone : (613) 941-5995
Télécopieur : (613) 954-5779 ou 1-800-565-7757 (Canada et É.-U.)
Commandes seulement : 1-800-635-7943 (Canada et É.-U.)
Internet : http://publications.gc.ca

Avant-propos

Le gouvernement du Canada améliore sans cesse ses pratiques de gestion, ce qui constitue pour lui une priorité depuis le dépôt au Parlement, au printemps 2000, du document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Dans sa poursuite de l'excellence en gestion, le gouvernement envisage d'offrir aux Canadiens : un gouvernement à l'écoute, qui sert bien ses citoyens et qui est administré comme une seule et même entité cohérente; un gouvernement innovateur, qui est appuyé par une fonction publique hautement qualifiée, en mesure de bien tirer parti de toute l'information à sa disposition et de faire un usage optimal des fonds publics, tout en tenant compte des risques éventuels; et un gouvernement redevable, qui rend compte clairement et ouvertement de son rendement au Parlement et aux Canadiens et aux Canadiennes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats au Parlement et aux citoyens. Ils sont au cœur même de l'application du concept du gouvernement redevable.

Les ministères et les organismes sont invités à rédiger leurs rapports en appliquant les principes pour l'établissement de rapports publics efficaces (voir le *Guide pour la préparation des rapports ministériels sur le rendement 2004-2005* : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr1/04-05/guidelines/guide_f.asp). Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats - soit les avantages dévolus aux Canadiens et aux Canadiennes et à la société canadienne - et il doit refléter ce que l'organisation a pu contribuer à ces résultats. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte, faire le lien entre le rendement et les engagements antérieurs, expliquer les changements ainsi que décrire les risques et les défis auxquels le ministère a été exposé en répondant aux attentes sur le rendement. Le rapport doit aussi souligner les réalisations obtenues en partenariat avec d'autres organisations gouvernementales et non-gouvernementales. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Le présent rapport ministériel sur le rendement (ainsi que ceux de nombreux autres ministères et organismes) peut être consulté sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/estime.asp . Les lecteurs qui désireraient un aperçu global des efforts déployés par le gouvernement du Canada afin d'améliorer la qualité de vie peuvent lire *Le rendement du Canada 2005*, qu'on peut également consulter à l'adresse Internent précitée. Ce rapport est structuré autour de trois grands thèmes (économie durable, fondements sociaux du Canada et la place du Canada dans le monde) et sa version électronique renferme des liens avec les rapports ministériels sur le rendement pertinents. *Le rendement du Canada 2005* renferme également un aperçu spécial des efforts déployés par le gouvernement afin d'améliorer le bien-être des Autochtones.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à améliorer sans cesse les rapports qu'il présente au Parlement et aux Canadiens et aux Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer, au fil du temps, la qualité des rapports ministériels sur le rendement et autres rapports.

Les observations ou les questions peuvent être adressées à :

Direction de la gestion axée sur les résultats
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R5
OU à : rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Ministère des Finances
Canada

Rapport ministériel sur le rendement

Pour l'exercice se terminant
le 31 mars 2005

Ralph Goodale
Ministre des Finances

©Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par
le Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2005

No de catalogue
ISBN

Ce document est disponible sur le site Web du SCT à www.tbs-sct.gc.ca
Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Nota : Pour ne pas alourdir le texte français, le masculin est utilisé
pour désigner tant les hommes que les femmes.

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste
auprès des Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC
Ottawa, Canada K1A 0S9

Téléphone : (613) 941-5995
Télécopieur : (613) 954-5779 ou 1-800-565-7757 (Canada et É.-U.)
Commandes seulement : 1-800-635-7943 (Canada et É.-U.)
Internet : http://publications.gc.ca

Table des matières

Section I—Aperçu 1

Message du ministre 1
Déclaration de la direction 3
Sommaire 5
Sommaire du rendement par rapport aux résultats stratégiques et aux priorités du Ministère 6
Rendement ministériel global 22
Principaux partenaires et clients 25
Gestion du risque 26
Tableau de concordance entre les secteurs d'activité et l'Architecture des activités de programme du ministère des Finances Canada 27

Section II — Analyse du rendement par résultat stratégique 30

Résultat stratégique 30
Activités de programme 33
1) Politique de l'impôt 33
2) Politique économique et fiscale 44
3) Politique du secteur financier 48
4) Développement économique et finances intégrées 53
5) Relations fédérales-provinciales et politique sociale 58
6) Finances et échanges internationaux 63
7) Dette publique 69
8) Monnaie canadienne 71
9) Paiements de transfert aux provinces et aux territoires 72
10) Organisations financières internationales 74

Section III — Supplément d'information 75

Information sur l'organisation 75
Rendement financier 76
Tableau 1 : Comparaison des dépenses prévues et des dépenses réelles (y compris les ETP) 77
Tableau 2: Utilisation des ressources par activité de programme 79
Tableau 3 : Crédits votés et législatifs 83
Tableau 4 : Coût net du Ministère 87
Tableau 5 : Passif éventuel 88
Tableau 6 : Prêts, placements et avances (non budgétaires) 89
Tableau 7 : Sources de revenus réaffectables et non réaffectables 90
Tableau 8 : Besoins de ressources par direction 95
Tableau 9A : Modèle de présentation des frais d'utilisation de 2004-2005 — *Loi sur les frais d'utilisation* 98
Tableau 9B : Modèle de présentation des frais d'utilisation de 2004-2005 — *Politique sur les normes de service pour les frais d'utilisation* 99
Tableau 10 : Principales initiatives de réglementation 100
Tableau 11 : Détails des programmes de paiements de transfert (PPT) 105
Tableau 12 : Réponse aux comités parlementaires, aux vérifications et aux évaluations en 2004-2005 115
Tableau 13: Stratégies de développement durable 121
Tableau 14 : Politiques sur les voyages 123

Section IV — Autres points d'intérêt 124

Liste des rapports législatifs et autres rapports ministériels 126
Coordonnées pour obtenir des renseignements supplémentaires et sites Web 127
Index 128

Section I—Aperçu

Message du ministre

L'honorable Ralph Goodale, C.P., député

Les travaux du ministère des Finances Canada sont au centre des efforts déployés par le gouvernement du Canada pour bâtir une économie du XXI^{e} siècle qui améliorera le bien-être de l'ensemble de la population canadienne. Une économie croissante et productive crée de l'emploi, fait augmenter les revenus et soutient les investissements dans la qualité de vie des Canadiennes et des Canadiens. Par ailleurs, elle procure au gouvernement du Canada le moyen de s'acquitter de ses responsabilités mondiales et de saisir les occasions qui se présentent à l'échelle planétaire.

Quatre éléments clés contribueront à améliorer le bien-être de la nation, à savoir : 1) une économie robuste, 2) des assises sociales solides, 3) un environnement durable et 4) un cadre financier sain.

Ces quatre éléments, lorsqu'ils se retrouvent dans le bon cadre stratégique, créent un « cercle vertueux », chacun renforçant les autres pour favoriser une croissance durable et respectueuse de l'environnement de même qu'une meilleure qualité de vie, comme en font foi les points suivants :

- Une économie robuste dégage les ressources qui augmenteront les investissements grâce auxquels les objectifs sociaux et environnementaux pourront être atteints.
- Une société sûre assure la confiance et fournit les occasions qui permettent à tous les Canadiens et les Canadiennes de prendre part à l'économie et de contribuer au relèvement du niveau de vie.
- Une économie durable et respectueuse de l'environnement améliore la santé de la population canadienne d'aujourd'hui et procure des mesures de sécurité, tout en réduisant les coûts, pour les prochaines générations. De plus, elle procure des occasions novatrices d'accroître la compétitivité des entreprises.
- Un solide cadre financier soutient l'économie tout en fournissant au gouvernement les ressources requises pour traiter des priorités de la population canadienne sur le plan économique, social et environnemental.

Guidé par ces quatre éléments, le gouvernement a respecté ses engagements :

- de renforcer les assises sociales du Canada;
- d'instaurer des politiques qui appuient une économie productive et croissante;
- de s'acquitter des responsabilités mondiales du Canada;
- de maintenir un solide cadre financier.

Le gouvernement continuera de s'employer à satisfaire aux demandes d'aujourd'hui tout en prévoyant les changements et les défis de demain et en se préparant à y faire face.

Déclaration de la direction

Je soumets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport ministériel sur le rendement (RMR) de 2004-2005 du ministère des Finances Canada.

Le présent rapport a été préparé conformément aux principes de présentation énoncés dans le *Guide de préparation — Rapports ministériels sur le rendement de 2004-2005* du Secrétariat du Conseil du Trésor :

- Il respecte les exigences de présentation particulières.
- Il utilise une version approuvée de l'Architecture des activités de programme.
- Il présente des renseignements uniformes, complets, équilibrés et exacts.
- Il constitue une base de responsabilisation à l'égard des résultats visés ou atteints au moyen des ressources et des pouvoirs conférés au Ministère.
- Il présente les résultats financiers en fonction des montants approuvés dans le Budget des dépenses et les *Comptes publics du Canada*.

Ian E. Bennett
Sous-ministre

Sommaire

Raison d'être

Le ministère des Finances Canada a pour objectif de favoriser une économie vigoureuse afin de permettre aux Canadiennes et Canadiens de rehausser leur niveau de vie et de bénéficier d'une meilleure qualité de vie.

Mandat

Le Ministère est déterminé à jouer un rôle concret pour les Canadiens en aidant le gouvernement à élaborer et à instaurer des politiques et des programmes économiques, sociaux, financiers et de sécurité qui favorisent une croissance économique robuste et durable, en mettant l'accent sur les objectifs financiers, économiques, sociaux et de sécurité.

Le Ministère constitue la principale source d'analyses et de conseils du gouvernement en ce qui a trait aux répercussions de ses principales priorités sur les plans économique, financier et fiscal. Parmi ses attributions, mentionnons la préparation du budget fédéral, l'élaboration des lois et des politiques tarifaires et fiscales, la gestion des emprunts fédéraux sur les marchés financiers, l'administration des principaux paiements de transfert fédéraux aux provinces et aux territoires, l'élaboration de la politique de réglementation du secteur financier canadien et la représentation du Canada au sein des institutions financières internationales.

Mission

Le Ministère a pour mission d'aider le ministre des Finances en fournissant les meilleurs analyses et conseils possibles sur les questions économiques, sociales et financières, en exécutant les décisions du gouvernement avec efficience et en temps opportun ainsi qu'en communiquant les décisions de l'État le plus clairement possible, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'administration fédérale. Sa mission consiste également à recueillir de manière efficace les points de vue des participants à la vie économique de toutes les régions du Canada et à maintenir des systèmes de soutien et des programmes de développement de grande qualité dans l'exercice de ses fonctions.

Résultat stratégique

Créer un avantage financier, économique, social et mondial pour le Canada en élaborant des politiques appropriées et en prodiguant des conseils judicieux concernant la situation économique, sociale et financière ainsi que le programme d'action global du gouvernement.

Ressources financières totales (en milliers de dollars)

Prévues	Autorisations	Réelles
67 403 512	74 208 424	73 241 234

Ressources humaines totales : ETP1

Prévues	Réelles	Écart
866	833	33

1. Dans le *Rapport sur les plans et les priorités de 2004-2005*, les 813 équivalents temps plein (ETP) prévus ne comprenaient pas les 21 ETP affectés à la dette publique ni les 31 ETP affectés à l'organisme Placements Épargne Canada. Ces ETP ont été ajoutés aux ETP prévus afin de bien tenir compte du total de 866 ETP pour le Ministère.

Sommaire du rendement par rapport aux résultats stratégiques et aux priorités du Ministère

Le tableau qui suit donne un aperçu du rendement du Ministère quant aux priorités énoncées dans le *Rapport sur les plans et les priorités de 2004-2005*. Il signale les résultats attendus en se servant des principaux indicateurs de rendement. De plus, il établit un lien entre les ressources utilisées au cours de l'exercice et les résultats atteints en se fondant sur la déclaration de la direction. Les coûts administratifs ministériels sont répartis entre les résultats attendus en fonction du pourcentage qui leur est attribué dans le budget de fonctionnement de 2004-2005.

Chaque résultat attendu s'accompagne d'un renvoi à un numéro de page où des commentaires plus approfondis sur le résultat sont fournis.

Le ministère des Finances Canada met au point un cadre intégré de planification et d'attribution des ressources qui facilitera l'établissement et la surveillance des priorités, des résultats et des renseignements sur le rendement. Le cadre permettra au Ministère de présenter de meilleurs rapports sur les résultats et les ressources ainsi que de rendre des comptes à leur sujet au Parlement et à la population canadienne.

Cote :

1. Dépasse les attentes

2. Respecte les attentes

3. Sur la voie de respecter les attentes (s'applique aux objectifs à long terme)

4. N'a pas encore respecté les attentes

Résultat stratégique : Créer un avantage financier, économique, social et mondial pour le Canada en élaborant des politiques appropriées et en prodiguant des conseils judicieux concernant la situation économique, sociale et financière ainsi que le programme d'action global du gouvernement.

(en milliers de dollars)

Priorité : Assurer une structure budgétaire durable			**Genre :** Permanent	
Dépenses prévues : 35 430 498			**Dépenses réelles :** 33 893 331	
Résultats attendus	**Ressources réelles**	**Indicateurs de rendement**	**Cible (C)** **Résultats réels (R)**	**Cote**
Régime fiscal équitable, efficace et concurrentiel (p. 33-36)	14 013	Impôt sur le revenu des particuliers	**C :** Mettre en œuvre le Plan quinquennal de réduction des impôts et le budget de 2003. **R :** Des changements ont été instaurés en 2004-2005 : l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers a été réduit de plus de 21 % en moyenne et de plus de 27 % dans le cas des familles ayant des enfants. En outre, le budget de 2005 a proposé d'autres mesures d'allégement de l'impôt (p. ex. le relèvement du montant personnel de base pour qu'il atteigne 10 000 $ d'ici 2009).	2

Priorité : Assurer une structure budgétaire durable			**Genre :** Permanent	
Dépenses prévues : 35 430 498			**Dépenses réelles :** 33 893 331	
Résultats attendus	**Ressources réelles**	**Indicateurs de rendement**	**Cible (C)** **Résultats réels (R)**	**Cote**
		Taux d'imposition des sociétés et effet sur la compétitivité du régime fiscal canadien	**C :** Continuer d'instaurer les réductions des taux annoncées dans le cadre du Plan quinquennal de réduction des impôts. **R :** Le Plan quinquennal de réduction des impôts a été entièrement mis en œuvre. Les réductions d'impôt annoncées dans le budget de 2003 ont également été mises en œuvre, plus particulièrement l'élimination progressive de l'impôt fédéral sur le capital et la réduction du taux d'imposition du revenu provenant de ressources. En outre, le budget de 2005 a proposé d'autres réductions du taux général d'imposition des sociétés et l'élimination de la surtaxe des sociétés en 2008 pour conserver et améliorer l'avantage du taux d'imposition du Canada.	2
Cadre de planification budgétaire guidé par la prudence (p. 44-46)	9 372	Équilibre budgétaire du gouvernement	**C :** Un budget équilibré ou excédentaire. **R :** Excédent de 9,1 milliards de dollars pour l'exercice 2003-2004; les résultats finals pour 2004-2005 seront connus à l'automne 2005.	1
		Ratio de la dette fédérale au PIB	**C :** 25,0 % d'ici 2014-2015. **R :** Estimation de 38,8 % pour 2004-2005.	3
Programme dynamique et rentable de placement de titres sur le marché de détail (p. 69-70)	97 446	Comparaison avec le plan d'activités annuel préparé par Placements Épargne Canada	**C :** Équilibrer les efforts de vente et de fidélisation afin de gérer le recul du portefeuille. **R :** En 2004-2005, le portefeuille global des titres sur le marché de détail, au 31 mars 2005, a reculé de 10,0 % pour s'établir à 19,3 milliards de dollars.	2

Priorité : Assurer une structure budgétaire durable			**Genre :** Permanent	
Dépenses prévues : 35 430 498			**Dépenses réelles :** 33 893 331	
Résultats attendus	**Ressources réelles**	**Indicateurs de rendement**	**Cible (C)** **Résultats réels (R)**	**Cote**
			C : Améliorer globalement l'efficacité et réduire les coûts au moyen d'investissements prudents et d'une administration rationalisée. **R :** Les dépenses de programme ont été de 6,7 % inférieures à celles prévues (104,4 millions de dollars) au plan d'activités, et ce, pour la cinquième année de suite.	1
Structure d'endettement stable et à faible coût, de même qu'un marché des titres du gouvernement du Canada efficace (p. 70)	33 772 450	Coûts de la dette publique	**C :** Redresser les programmes de la dette de manière à se rapprocher de la cible de 60,0 % de la dette à taux fixe. **R :** 63,0 % de la dette est à taux fixe.	1

Priorité : Accroître la productivité, la compétitivité et le dynamisme du Canada			**Genre :** Permanent	
Dépenses prévues : 87 063			**Dépenses réelles : 94 478**	
Résultats attendus	**Ressources réelles**	**Indicateurs de rendement**	**Cible (C)** **Résultats réels (R)**	**Cote**
Régime fiscal qui favorise la création d'emploi, la croissance, l'esprit d'entreprise et l'innovation (p. 37-39)	8 276	Taux d'imposition des sociétés et effet sur l'investissement, l'innovation, l'emploi et la croissance	**C :** Mettre en œuvre le budget de 2003. **R :** Les réductions du budget de 2003 ont été mises en œuvre — p. ex. l'élimination progressive de l'impôt fédéral sur le capital et la réduction du taux d'imposition des sociétés sur le revenu provenant des ressources, ainsi que l'accélération prévue au budget de 2004 du relèvement du revenu donnant droit à la déduction accordée aux petites entreprises, qui passera à 300 000 $ en 2005. En outre, le budget de 2005 a proposé de réduire le taux général d'imposition des sociétés et d'éliminer la surtaxe des sociétés en 2008 pour conserver et améliorer l'avantage du taux d'imposition du Canada. Il a de plus proposé d'autres redressements des taux de la déduction pour amortissement.	2
		Amélioration du traitement fiscal de l'épargne	**C :** Mettre en œuvre le budget de 2003. **R :** Le budget de 2003 a relevé le plafond des cotisations annuelles à un régime enregistré d'épargne-retraite de sorte qu'il atteindra 18 000 $ en 2006 et relevé de manière correspondante le plafond des cotisations à un régime de pension agréé. Le budget de 2005 a augmenté encore plus ces plafonds.	1
Options stratégiques qui favorisent la croissance économique à long terme (p. 46-47)	6 204	Croissance du PIB du Canada par rapport à la moyenne du G6 (G7 moins le Canada) en 2004	**C :** Le G6 a enregistré une croissance moyenne du PIB de 2,4 %. **R :** Le Canada a affiché une croissance du PIB de 2,9 %.	1

Priorité : Accroître la productivité, la compétitivité et le dynamisme du Canada			**Genre :** Permanent	
Dépenses prévues : 87 063			**Dépenses réelles : 94 478**	
Résultats attendus	**Ressources réelles**	**Indicateurs de rendement**	**Cible (C)** **Résultats réels (R)**	**Cote**
Cadre réglementaire qui crée un environnement propice à : • un secteur des services financiers concurrentiel à l'échelle internationale, sûr et stable, qui répond aux besoins des consommateurs et des entreprises; • des marchés financiers qui satisfont aux besoins des émetteurs et des bailleurs de fonds (p. 49-51).	8 443	Consultations et initiatives législatives et réglementaires	**C :** Mener des consultations sur la modernisation des dispositions concernant la régie d'entreprise pour les institutions financières et viser le dépôt d'une loi en 2004-2005. **R :** Le projet de loi devrait être déposé en juin 2005.	2
			C : Amorcer des consultations en 2004-2005 en vue du prochain examen quinquennal prévu par la loi. **R :** Les consultations ont été lancées dans le budget de 2005.	2
			C : Surveiller la situation financière des régimes de retraite canadiens, évaluer le cadre réglementaire et recommander des mesures, s'il y a lieu. **R :** Un règlement sur le déficit de solvabilité d'Air Canada a été pris en août 2004. **R :** Un document de consultation sur les régimes de retraite privés à prestations déterminées sera publié en mai 2005.	1
			C : Éliminer le double emploi des fonctions de prudence, d'administration et de services intégrés entre le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) et la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC). **R :** Le budget de 2005 a annoncé des mesures de prudence concernant l'efficience réglementaire du BSIF et de la SADC. Les modifications des lois et des règlements intérieurs devraient être adoptées au printemps 2005.	1

Priorité : Accroître la productivité, la compétitivité et le dynamisme du Canada			**Genre :** Permanent	
Dépenses prévues : 87 063			**Dépenses réelles : 94 478**	
Résultats attendus	**Ressources réelles**	**Indicateurs de rendement**	**Cible (C)** **Résultats réels (R)**	**Cote**
Soutien de la recherche-développement (R-D) (p. 53-54)	785	Dépenses brutes en recherche-développement (DIRD) en pourcentage du PIB	**C :** D'ici 2010, passer du 15e au 5e rang des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques sur le plan de l'investissement national dans la recherche-développement. **R :** Le ratio des DIRD au PIB du Canada a reculé quelque peu en 2004 comparativement à 2003.	4
Programmes qui facilitent l'adaptation de tous les secteurs à l'économie du savoir (p. 55-56)	654	Preuve d'innovation (rendement en matière de R-D et de brevets)	**R :** Les dépenses des entreprises en recherche-développement en pourcentage du PIB ont reculé quelque peu en 2004 comparativement à 2003.	4
		Adoption de technologies (investissements dans les machines et le matériel)	**R :** Les investissements dans les machines et le matériel en pourcentage du PIB sont demeurés stables en 2004 comparativement à 2003.	3
		Réussite sur les marchés mondiaux dans tous les secteurs de l'économie (exportations)	**R :** Les exportations ont augmenté dans tous les grands secteurs en 2004.	2
Vente de Petro-Canada (p. 57)	6 124	Atteindre les revenus budgétaires nets prévus en fonction d'une moyenne des prix récents et de la valeur comptable de l'investissement	**C :** Vendre le solde des actions du gouvernement dans Petro-Canada en 2004-2005 à un prix qui dégagera de nouveaux revenus budgétaires de 2,0 milliards de dollars. **R :** La vente du solde des actions que le gouvernement possédait dans Petro-Canada a dégagé des revenus budgétaires de 2,6 milliards de dollars.	1

Priorité : Accroître la productivité, la compétitivité et le dynamisme du Canada			**Genre :** Permanent	
Dépenses prévues : 87 063			**Dépenses réelles : 94 478**	
Résultats attendus	**Ressources réelles**	**Indicateurs de rendement**	**Cible (C)** **Résultats réels (R)**	**Cote**
Répondre aux besoins en monnaie des Canadiens (p. 71)	63 933	Niveau suffisant de pièces de monnaie en circulation et popularité des pièces commémoratives	**C :** Travailler de concert avec la Monnaie royale canadienne pour assurer l'approvisionnement en pièces de monnaie ordinaires et commémoratives. **R :** Approvisionnement convenable de pièces de monnaie ordinaires et lancement réussi de trois nouvelles pièces commémoratives.	2

Priorité : Soutenir la société canadienne			**Genre :** Permanent	
Dépenses prévues : 30 612 953			**Dépenses réelles : 37 761 788**	
Résultats attendus	**Ressources réelles**	**Indicateurs de rendement**	**Cible (C)** **Résultats réels (R)**	**Cote**
Soutenir le renouvellement continu du système canadien des soins de santé (p. 39, 60-61)	1 797	Remboursement de la taxe sur les produits et services (TPS) et de la taxe de vente harmonisée (TVH) appliqué au système de soins de santé	**C :** Adopter une loi pour étendre l'application du remboursement de 83 % aux installations de soins de santé à but non lucratif admissibles qui fournissent des services offerts auparavant dans les hôpitaux. **R :** La *Loi d'exécution du budget de 2005* (projet de loi C-43) devrait recevoir la sanction royale en juin 2005.	2
		Investissement important dans le système canadien des soins de santé	**C/R :** Accord conclu par les premiers ministres sur le programme de renouvellement et de réforme du système des soins de santé, appuyé par un important investissement dans les soins de santé.	1

Priorité : Soutenir la société canadienne			**Genre :** Permanent	
Dépenses prévues : 30 612 953			**Dépenses réelles : 37 761 788**	
Résultats attendus	**Ressources réelles**	**Indicateurs de rendement**	**Cible (C)** **Résultats réels (R)**	**Cote**
		Rédaction en temps opportun de projets de loi	**C/R :** Promulgation de la loi mettant en œuvre le Plan décennal pour consolider les soins de santé avant la fin de l'exercice 2004-2005. **C/R :** Acheminer en temps opportun le nouveau financement pour 2004-2005.	2
Soutien des collectivités (p. 39, 56)	2 295	Remboursement de la TPS ou de la TVH aux municipalités	**C :** Mettre en œuvre la loi prévoyant le remboursement intégral de la TPS ou de la TVH. **R :** La loi devrait être promulguée en mai 2005.	2
		Règles fiscales améliorées visant les organismes de charité enregistrés	**C :** Mettre en œuvre le budget de 2004. **R :** La réglementation des organismes de charité enregistrés a été améliorée grâce à un nouveau régime de conformité. La loi devrait être promulguée en mai 2005.	2
		Source de financement supplémentaire pour les villes et les collectivités	**C :** Fournir aux villes et aux collectivités des fonds correspondant à une partie du revenu provenant de la taxe sur l'essence. **R :** Le budget de 2005 prévoit 5,0 milliards sur cinq ans à l'appui de l'infrastructure durable et respectueuse de l'environnement.	2
Soutien accru des familles avec des enfants (p. 40, 59)	1 418	Mise en œuvre d'un plan d'investissement à long terme pour les familles à faible revenu qui ont des enfants	**C :** Mettre en œuvre le Plan quinquennal de réduction des impôts et le budget de 2003. **R :** Le montant annuel maximal au titre de la Prestation fiscale canadienne pour enfants visant le premier enfant de moins de 7 ans est passé à 2 958 $ en juillet 2004.	2
		Initiative pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants	**C :** L'initiative a été annoncée. **R :** La fiducie a été constituée dans le budget de 2005.	2

Priorité : Soutenir la société canadienne			**Genre :** Permanent	
Dépenses prévues : 30 612 953			**Dépenses réelles : 37 761 788**	
Résultats attendus	**Ressources réelles**	**Indicateurs de rendement**	**Cible (C)** **Résultats réels (R)**	**Cote**
Accroître l'équité fiscale améliorée pour les personnes handicapées (p. 40-41)	2 124	Amélioration des mesures fiscales visant les personnes handicapées et leurs aidants naturels	**C :** Évaluer le crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH) et donner suite au rapport du Comité consultatif technique (CCT) sur les mesures fiscales pour les personnes handicapées. **R :** Une évaluation du CIPH a été publiée en 2004. Le budget de 2005 a proposé des mesures relatives à presque toutes les recommandations finales du CCT.	2
Soutien des Canadiens pour qu'ils acquièrent des compétences et des connaissances (p. 41, 59-60)	1 673	Augmentation de l'épargne chez les familles à revenu faible et moyen aux fins des études postsecondaires de leurs enfants	**C :** Mettre en œuvre le budget de 2004. **R :** La loi a reçu la sanction royale le 15 juin 2004. Le Bon d'études canadien entre en vigueur le 1er juillet 2005, et les droits à cet égard ont commencé à s'accumuler le 1er janvier 2004. La Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) bonifiée est elle aussi entrée en vigueur le 1er juillet 2005, les cotisations admissibles ayant été versées à un régime enregistré d'épargne-études depuis le 1er janvier 2005 donnant droit aux taux d'appariement de la SCEE bonifiée.	2
		Stratégie des compétences en milieu de travail	**C :** Travailler avec Ressources humaines et Développement des compétences Canada afin que les mesures puissent être annoncées dans le budget de 2005. **R :** Un financement de 125 millions de dollars a été annoncé dans le budget de 2005.	2
		Programmes adaptés tout particulièrement aux besoins des collectivités des Premières nations	**C :** Élaborer des propositions à l'intention des collectivités des Premières nations. **R :** Mesures annoncées dans le budget de 2005.	2

Priorité : Soutenir la société canadienne			**Genre :** Permanent	
Dépenses prévues : 30 612 953			**Dépenses réelles : 37 761 788**	
Résultats attendus	**Ressources réelles**	**Indicateurs de rendement**	**Cible (C)** **Résultats réels (R)**	**Cote**
Viabilité du Régime de pensions du Canada (RPC) (p. 48, 58-59)	448	Révisions actuarielles périodiques du RPC	**C :** Procéder à l'examen triennal de la situation financière du RPC. **R :** Plusieurs discussions ont été menées avec les provinces et les territoires en plus du dialogue permanent avec Développement social Canada.	2
		Viabilité à long terme du RPC	**C :** Assurer la viabilité du régime. **R :** Selon l'actuaire en chef du RPC, le régime est viable pour au moins les 75 prochaines années compte tenu de la structure actuelle des taux et des prestations.	2
		États financiers annuels et trimestriels de l'Office d'investissement du RPC qui communiquent les résultats de ses placements et les changements à l'actif du RPC	**C :** Terminer le transfert de l'actif résiduel du RPC à l'Office d'investissement du RPC conformément au projet de loi C-3. **R :** Au 31 mars 2005, 3,8 milliards de dollars (58,0 %) de la réserve de fonctionnement en espèces et 11,0 milliards de dollars (31,0 %) du portefeuille d'obligations avaient été transférés.	3
Examen du mécanisme de détermination des cotisations d'assurance-emploi (p. 58)	513	Examen du mécanisme de détermination des cotisations d'assurance-emploi Nouveau mécanisme de détermination des cotisations	**C :** Le mécanisme de détermination des cotisations doit être examiné en 2004-2005. **R :** La détermination des cotisations a été examinée, et le nouveau procédé a été annoncé dans le budget de 2005.	1
Programmes de transfert aux provinces et aux territoires (p. 61-62, 72-73)	37 751 520	Rédaction en temps opportun de projets de loi	**C/R :** Les premiers ministres se sont entendus sur un nouveau cadre pour la péréquation et la formule de financement de territoires.	1
		Mise sur pied en temps opportun du groupe d'experts	**C/R :** Le groupe d'experts a été mis sur pied, et les consultations sont en cours.	2

Priorité : Soutenir la société canadienne			**Genre :** Permanent	
Dépenses prévues : 30 612 953			**Dépenses réelles : 37 761 788**	
Résultats attendus	**Ressources réelles**	**Indicateurs de rendement**	**Cible (C)** **Résultats réels (R)**	**Cote**
		Fourniture en temps opportun des paiements de transfert	**C/R :** Les programmes de transfert sont administrés d'une manière efficiente et exacte qui est conforme aux règlements et aux lois.	2

Priorité : Favoriser une croissance économique vigoureuse et durable sur la scène mondiale			**Genre :** Permanent	
Dépenses prévues : 1 272 998			**Dépenses réelles :** 1 474 456	
Résultats attendus	**Ressources réelles**	**Indicateurs de rendement**	**Cible (C)** **Résultats réels (R)**	**Cote**
Contribuer à la stratégie de mise en œuvre du gouvernement visant à respecter ses engagements dans le cadre du Protocole de Kyoto (p. 42, 57)	2 932	Cadre	**C :** Élaborer un cadre qui facilitera et favorisera la compréhension commune des considérations d'ordre stratégique qui pourraient devoir être prises en compte lors de l'élaboration des propositions de politiques fiscales. **R :** Le cadre a été publié à l'annexe 4 du budget de 2005.	2
		Consultations interministérielles	**C :** Prendre part aux consultations interministérielles sur les différents aspects de l'analyse et de la conception des engagements, et mettre au point un système national et international d'échange des permis. **R :** Le Ministère a participé à des réunions et à des consultations interministérielles.	2

Priorité : Favoriser une croissance économique vigoureuse et durable sur la scène mondiale			**Genre :** Permanent	
Dépenses prévues : 1 272 998			**Dépenses réelles :** 1 474 456	
Résultats attendus	**Ressources réelles**	**Indicateurs de rendement**	**Cible (C)** **Résultats réels (R)**	**Cote**
Frontières plus efficientes et sûres (p. 42-43, 63)	1 708	Droit pour la sécurité des passagers du transport aérien (DSPTA)	**C :** Réviser le DSPTA pour faire en sorte que le revenu continue de correspondre aux coûts de l'amélioration du système de sécurité des passagers du transport aérien. **R :** L'examen a été mené à bon terme et présenté dans le budget de 2005.	2
		Financement des initiatives relatives à la frontière	**C :** Fournir des fonds pour traiter des préoccupations essentielles en matière de sécurité. **R :** Le budget de 2005 a engagé la somme supplémentaire de 1,0 milliard de dollars sur cinq ans pour les principaux enjeux de la sécurité nationale.	2
Système financier canadien qui soit sûr et qui satisfasse aux normes internationales de lutte contre les abus financiers et le financement des activités terroristes (p. 51-52)	2 840	Consultations et initiatives législatives et réglementaires	**C :** Document de consultation décrivant les propositions pour améliorer et mettre à jour le cadre législatif et réglementaire canadien de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, et le fonctionnement général du système. **R :** Le gouvernement devrait publier le document de consultation en juin 2005.	2
		Préparatifs en vue de l'évaluation mutuelle du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI)	**C :** Participer au GAFI et se préparer en vue de l'évaluation mutuelle imminente. **R :** Le Canada continue d'être un membre actif du GAFI. Pour se préparer en vue de sa propre évaluation mutuelle en 2006-2007, le Canada a participé aux évaluations mutuelles d'autres membres.	2

Priorité : Favoriser une croissance économique vigoureuse et durable sur la scène mondiale			**Genre :** Permanent	
Dépenses prévues : 1 272 998			**Dépenses réelles :** 1 474 456	
Résultats attendus	**Ressources réelles**	**Indicateurs de rendement**	**Cible (C)** **Résultats réels (R)**	**Cote**
		Niveaux de protection contre la contrefaçon des grosses coupures Niveau d'acceptation des grosses coupures par les détaillants et le public	**C :** Travailler avec la Banque du Canada pour garantir le succès de l'émission d'une nouvelle série de grosses coupures (20 $, 50 $ et 100 $) pour renforcer la confiance à l'égard de la devise canadienne. **R :** Les trois billets ont été émis avec succès.	2
Préconiser des réformes visant à favoriser la croissance mondiale, le développement et la stabilité financière (p. 64-66, 74)	1 460 321	Aide publique au développement (APD)	**C :** Doubler l'aide internationale entre 2001 et 2010. **R :** L'APD sera doublée entre 2001 et 2010. L'aide accordée à l'Afrique doublera d'ici 2008-2009, par rapport à son niveau de 2003-2004.	3
		Progrès relatif à la quatorzième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement (IDA)	**C :** Mener à terme la quatorzième reconstitution des ressources de l'IDA. **R :** Les négociations ont été conclues avec succès.	2
		Allégement de la dette	**C :** Alléger le fardeau de la dette des pays pauvres. **R :** Le Ministère a veillé à ce que la stratégie d'allégement de la dette courante soit mise en œuvre de manière efficace. Il a contribué au financement du fonds fiduciaire en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et annulé le solde des dettes bilatérales de quatre PPTE.	2

Priorité : Favoriser une croissance économique vigoureuse et durable sur la scène mondiale			**Genre :** Permanent	
Dépenses prévues : 1 272 998			**Dépenses réelles :** 1 474 456	
Résultats attendus	**Ressources réelles**	**Indicateurs de rendement**	**Cible (C)** **Résultats réels (R)**	**Cote**
		Renforcer le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale	**C :** Assurer la pertinence du FMI et de la Banque mondiale. **R :** Efforts du Canada pour améliorer le mécanisme de surveillance du FMI. **R :** Efforts permanents pour mettre en œuvre le nouveau cadre de gestion durable de la dette du FMI et de la Banque mondiale.	2
		Enveloppe de l'aide internationale (EAI)	**C :** Mettre en place un nouveau cadre de gestion. **R :** Le Ministère des Finances Canada a dirigé un processus interministériel sur le nouveau cadre de l'EAI.	3
Système commercial international renforcé et accès plus sûr des exportations canadiennes aux principaux marchés étrangers (p. 67)	3 341	Négociations commerciales	**C :** Assurer aux Canadiens un accès plus sûr aux marchés étrangers. **R :** Des fonctionnaires du ministère des Finances Canada participent activement au cycle de Doha de négociations commerciales multilatérales de l'Organisation mondiale du commerce.	3
		Règles d'origine	**C :** Règles d'origine libéralisées en vertu de l'*Accord de libre-échange nord-américain*. **R :** Des règles plus libérales régissant certains produits agricoles et industriels ont été mises en œuvre en janvier 2005.	2

Priorité : Favoriser une croissance économique vigoureuse et durable sur la scène mondiale			**Genre :** Permanent	
Dépenses prévues : 1 272 998			**Dépenses réelles :** 1 474 456	
Résultats attendus	**Ressources réelles**	**Indicateurs de rendement**	**Cible (C)** **Résultats réels (R)**	**Cote**
Soutien des débouchés pour l'investissement et le commerce canadiens (p. 68)	3 313	Politiques en matière de tarif et de recours commerciaux	**C :** Réponses pertinentes en temps opportun aux propositions de réduire les tarifs. **R :** Les demandes d'allégement tarifaire ont donné lieu à l'élimination de droits se chiffrant à 9,5 millions de dollars.	3
		Négociation de nouveaux accords sur la protection des investissements étrangers (APIE)	**C :** Négocier des APIE. **R :** L'APIE avec la Commission européenne a été renégocié. Le Ministère négocie de nouveaux APIE avec le Pérou, l'Inde et la Chine.	3

Activités ministérielles de base :	
Fourniture en permanence d'analyses et de conseils stratégiques par le Ministère	11 181
Poste législatif non budgétaire :	
Avances conformément au paragraphe 13(1) de la *Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada.*	
Indiqué à la rubrique de l'activité de programme de la Politique du secteur financier.	6 000
Total des ressources réelles du Ministère	73 241 234

Rendement ministériel global

Introduction

Le ministère des Finances Canada constitue la principale source de conseils économiques et financiers pour le gouvernement du Canada. Il incombe notamment au Ministère de préparer le budget fédéral et la mise à jour économique et financière, de rédiger des politiques fiscales et tarifaires, et la législation pertinente et de gérer les emprunts fédéraux sur les marchés financiers, d'administrer les principaux paiements de transfert fédéraux aux provinces et aux territoires, d'élaborer des politiques réglementaires pour le secteur financier national et de représenter le Canada au sein des institutions financières internationales.

Quatre priorités clés guident le plan d'action du Ministère, qui est un élément central de son rôle en matière d'élaboration d'une solide politique économique et fiscale. Ces priorités sont : assurer une structure budgétaire durable, accroître la productivité, la compétitivité et le dynamisme du Canada, soutenir la société canadienne et favoriser une croissance économique vigoureuse et durable sur la scène mondiale.

Assurer une structure budgétaire durable

Un cadre financier prudent veille à ce que le Canada soit doté d'une structure financière viable, de sorte qu'il se trouve dans la meilleure position qui soit pour profiter des occasions économiques qui se présentent tant au pays qu'à l'étranger. À cette fin, depuis que le gouvernement fédéral a équilibré le budget en 1997-1998, le Canada s'est classé au premier rang des pays industriels du G7 au chapitre de la création d'emploi et de la croissance du niveau de vie par habitant, ce qui lui a permis de devenir un chef de file mondial. De fait, le Canada est le seul pays du G7 à avoir affiché des excédents pour l'ensemble des administrations publiques au cours des trois dernières années, et le seul pays de ce groupe à prévoir répéter cet exploit en 2005-2006.

De plus, la dette fédérale n'a cessé de reculer depuis 1996-1997 et, jumelée à la vigoureuse croissance économique du Canada, elle a entraîné un recul marqué du ratio de la dette fédérale au PIB. Le gouvernement est résolu à maintenir ce ratio sur une trajectoire descendante et, dans le budget de 2005, il a confirmé son objectif de le ramener à 25,0 % d'ici 2014-2015.

Grâce à la situation financière améliorée du Canada, le gouvernement est mieux placé pour composer avec les tensions financières futures, comme celles qu'exerce le vieillissement de la population.

Un régime fiscal équitable, efficace et concurrentiel est une des principales composantes d'une structure budgétaire durable. Le gouvernement a réduit les impôts chaque année depuis qu'il a réussi à équilibrer le budget. En 2004-2005, le Ministère a mis en œuvre certaines mesures en vue d'accroître l'équité, l'efficience et la compétitivité du régime fiscal, notamment des mesures annoncées dans le budget de 2000, dans l'*Énoncé économique et mise à jour budgétaire* de 2000, dans le budget de 2003 et dans le budget de 2004, qui devaient entrer en vigueur en 2004-2005, de même que de nouvelles mesures annoncées dans le budget de 2005.

Accroître la productivité, la compétitivité et le dynamisme du Canada

Dans l'économie mondiale d'aujourd'hui, il est essentiel de se doter d'un régime fiscal concurrentiel pour favoriser l'investissement des entreprises au Canada. L'injection de nouveaux capitaux augmente la productivité, ce qui en retour alimente la croissance économique et conduit à une hausse des salaires et du niveau de vie.

Le budget de 2005 a proposé de nombreux changements au régime fiscal des sociétés qui favorisent la création d'emploi, la croissance, l'esprit d'entreprise et l'innovation. La réduction du taux général d'imposition des sociétés et l'élimination de la surtaxe des sociétés contribueront, lorsqu'elles auront été instaurées, à créer un régime d'imposition des sociétés qui favorise l'investissement, ce qui donne lieu à la croissance économique et à la création d'emploi.

Le Canada est généralement reconnu comme disposant de l'un des secteurs financiers les plus sûrs et les plus solides du monde entier. Pour que le Canada puisse conserver cet avantage, le ministère des Finances Canada déploie sans cesse des efforts pour veiller à ce que le cadre législatif et réglementaire permette aux participants des marchés financiers d'opérer avec la plus grande efficacité et efficience qui soit, tout en s'assurant que le secteur demeure sûr et solide et que la prise de règlements soit efficiente et efficace.

Le budget de 2005 a levé les restrictions en matière d'investissement dans les biens étrangers qui étaient imposées aux entités exonérées d'impôt, améliorant du coup les possibilités de diversification des placements au titre de la retraite pour les Canadiens et assurant aux caisses de retraite une plus grande marge de manœuvre pour l'injection de capital de risque dans les petites entreprises au Canada. Par ailleurs, il a lancé l'examen des lois sur les institutions financières qui se déroulera en 2006.

Outre les mesures relatives à l'impôt et à la réglementation, le budget de 2005 comportait de nombreux autres investissements à l'appui d'une économie productive, croissante et durable, dont ceux qui suivent :

- investir dans les gens (p. ex. investissements stratégiques visant à bâtir une main-d'œuvre hautement qualifiée et adaptable);
- investir dans les idées et les technologies habilitantes (p. ex. mesures visant à aider à créer un milieu de recherche de catégorie mondiale au Canada);
- investir dans les régions et les secteurs pour renforcer leur capacité de livrer une concurrence de pointe.

Soutenir la société canadienne

Le Ministère est toujours à l'affût de nouveaux moyens d'assurer la viabilité du système de soins de santé du Canada. S'appuyant sur les engagements pris dans les accords sur la santé de 2000 et de 2003, les premiers ministres ont signé, le 16 septembre 2004, le Plan décennal pour consolider les soins de santé en vertu duquel le gouvernement fédéral remettra 41,3 milliards de dollars de plus aux provinces et aux territoires au cours des dix prochaines années au titre des soins de santé.

Grâce à la péréquation et à la formule de financement des territoires (FFT), le gouvernement du Canada fournit de l'aide aux provinces admissibles et aux trois territoires, qu'ils peuvent appliquer à leurs principales priorités, dont l'avancement de la santé et des soins de santé de la population canadienne. Le 26 octobre 2004, le gouvernement du Canada annonçait un nouveau cadre de la péréquation et de la FFT, qui avait d'abord été présenté aux premiers ministres provinciaux et aux dirigeants territoriaux lors de la réunion des premiers ministres tenue en septembre 2004. En vertu du nouveau cadre — qui couvre les dix prochaines années et fera l'objet d'un examen en 2009-2010 — 33,0 milliards de dollars supplémentaires seront remis aux provinces et aux territoires au titre de la péréquation et de la FFT par rapport aux niveaux de 2004-2005. Le Ministère continue de gérer avec efficience et exactitude les programmes de paiements de transfert grâce au nouveau cadre.

Le Nouveau pacte pour les villes et les collectivités du gouvernement vise à fournir aux municipalités un financement à long terme fiable et prévisible. Un des principaux objectifs du Ministère en 2004-2005 au chapitre du Nouveau pacte a été d'élaborer un cadre de partage des revenus provenant de la taxe fédérale sur l'essence à l'appui d'une infrastructure durable et respectueuse de l'environnement. Les discussions interministérielles sur l'élaboration d'un tel cadre ont abouti à des recommandations relatives à des mesures qui ont été incluses dans le budget de 2005. Ainsi, au cours des cinq prochaines années, les villes et collectivités recevront 5,0 milliards de dollars supplémentaires qu'elles pourront consacrer à leur infrastructure.

Le gouvernement du Canada, dans le cadre de partenariats avec les administrations provinciales et territoriales, a tracé une vision à long terme pour le soutien des enfants du Canada qui vise des objectifs mesurables fondés sur des principes communs. Un des principaux volets de cette vision est l'engagement pris par le gouvernement d'élaborer une initiative pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Unissant principalement ses efforts à ceux de Développement social Canada et d'autres organismes centraux, le Ministère a contribué à l'inclusion de cet engagement dans le budget de 2005.

Favoriser une croissance économique vigoureuse et durable sur la scène mondiale

Le Ministère est déterminé à appuyer l'objectif du gouvernement de créer un environnement propre qui contribue à une croissance économique soutenue. À cette fin, il évalue l'incidence sur le plan économique et financier des choix stratégiques à faire dans le domaine de l'environnement, qui ont été élaborés par les ministères responsables et qui aident le Canada à respecter ses engagements en matière d'environnement. Un des principaux engagements à l'échelle mondiale est le respect des obligations en vertu du Protocole de Kyoto se rapportant à la réduction du niveau des émissions de gaz à effet de serre au Canada.

Le Canada unit ses efforts à ceux de la collectivité internationale pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, dont la réduction de moitié de la pauvreté d'ici 2015. Grâce aux 3,4 milliards de dollars additionnels au titre de l'aide internationale au cours des cinq prochaines années qui sont prévus au budget de 2005, le Canada est sur la voie d'atteindre son objectif de doubler d'ici 2010 son budget de l'aide internationale par rapport aux niveaux de 2001.

Le Canada a continué d'être dans le peloton de tête en matière d'allégement du fardeau de la dette des pays pauvres, contribuant ainsi à leur croissance et à leur développement. En février 2005, le Ministère a décrit une nouvelle initiative d'allégement de la dette visant les pays les plus pauvres de la planète.

En ce qui a trait au renforcement du commerce international, le Ministère, de concert avec d'autres ministères visés, plus particulièrement Commerce international Canada, a continué de participer aux efforts déployés au cours du dernier exercice pour faire progresser les intérêts du Canada dans un certain nombre d'initiatives commerciales. Le Canada s'est fixé pour objectif de fournir aux exportateurs canadiens un accès plus sûr aux marchés étrangers, dont celui des États-Unis, sans pour autant miner l'efficacité des recours commerciaux qui protègent les producteurs canadiens des effets dommageables des pratiques commerciales déloyales.

Conclusion

Le Ministère continue de promulguer de bonnes politiques publiques qui accroissent le bien-être des Canadiens. Son plan économique et financier continue d'assurer la plus grande croissance qui soit tout en offrant des chances égales à tous les Canadiens et Canadiennes.

Le plan est entièrement conforme au programme global du gouvernement qui est décrit dans la publication intitulée *Le rendement du Canada 2004* — un programme qui vise à créer un avantage financier, économique, social et mondial pour le Canada. Le rendement du Canada est réputé figurer parmi les meilleurs de ceux des pays du G7. À titre d'exemple, depuis que le gouvernement fédéral a équilibré le budget en 1997-1998, le Canada s'est trouvé au premier rang parmi ces pays industrialisés au chapitre de la création d'emploi et de la croissance du niveau de vie par habitant. Les progrès que le Canada a affichés récemment sur le plan économique montrent qu'il est sur la bonne voie.

Principaux partenaires et clients

Un volet important des travaux effectués par le Ministère passe par une consultation et une collaboration avec des partenaires des secteurs public et privé. Parmi ses principaux partenaires et clients, mentionnons :

Les ministères, les organismes et les sociétés d'État — Le Ministère contribue activement à coordonner les initiatives auprès des autres ministères et organismes fédéraux qui influent sur l'économie, le secteur financier, les marchés financiers et le régime fiscal.

Les administrations provinciales et territoriales — Le Ministère consulte les provinces et les territoires au sujet des transferts fédéraux comme le Transfert canadien pour la santé, le Transfert canadien en matière de programmes sociaux, le Transfert visant la réforme des soins de santé, ainsi que la péréquation et la FFT.

Les intervenants sur le marché financier — Le Ministère traite de questions touchant les institutions financières fédérales. Il élabore les règles et règlements qui régissent ces institutions pour qu'elles demeurent sûres et répondent aux besoins des consommateurs. Le Ministère traite également en permanence avec un éventail d'intervenants sur le marché, notamment des

banques, des courtiers en valeurs mobilières et des investisseurs, pour s'acquitter de sa responsabilité de gérer la dette publique et les réserves internationales.

La collectivité économique et financière internationale — Le Ministère joue un rôle de premier plan dans la gestion des activités du pays qui se rapportent à des organisations commerciales, financières et économiques sur la scène internationale, comme la Banque mondiale, l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI) et le Forum sur la stabilité financière. Le Canada est également membre du G7 et du G20.

Le gouvernement, le Cabinet et le Conseil du Trésor — Le Ministère fournit des analyses, des conseils et des recommandations touchant les affaires économiques et financières du Canada. Il lui incombe également de fournir des directives au sujet de la rédaction des lois dans ces domaines.

Le Parlement et les comités parlementaires — En sa qualité de principale source de projets de loi touchant la fiscalité et les finances, le Ministère fournit des conseils à mesure que les projets de loi franchissent le processus parlementaire.

Le grand public et les groupes d'intérêts au Canada — Le Ministère fournit un vaste éventail de renseignements au grand public sur des affaires économiques, financières et fiscales. En outre, il mène des consultations qui permettent aux Canadiens de participer à un processus de consultation plus ouvert et à large assise.

La collectivité commerciale internationale — Le Ministère assume un rôle important dans la négociation des accords commerciaux du Canada avec d'autres pays et veille à ce que ces accords servent les intérêts du Canada.

Gestion du risque

Risque externe

Le Ministère exerce de nombreuses fonctions et agit dans un large éventail de dossiers relatifs à la formulation et à la mise en œuvre de la politique économique, sociale et de sécurité de la nation. Ses activités s'inscrivent dans la perspective d'une économie mondiale dynamisée par la technologie et en rapide évolution. Le Ministère est conscient qu'il doit exercer ses activités dans le cadre d'une économie qui tisse des liens de plus en plus nombreux avec le marché sur la scène mondiale. Des événements qui surviennent loin des rives du Canada peuvent avoir une forte incidence, tant positive que négative, sur l'économie canadienne. Le Ministère doit également gérer les risques financiers associés aux actifs et aux passifs financiers du gouvernement (p. ex. la dette publique). Il doit donc être prêt à intervenir pour donner suite aux faits nouveaux sur le plan économique et financier en prenant des mesures rapides et décisives afin d'en atténuer, le cas échéant, les effets sur le cadre économique et financier du Canada.

Il tient des consultations exhaustives, non seulement avec l'administration fédérale, mais également avec les administrations provinciales, le secteur privé et le grand public canadien. En

outre, il participe à un certain nombre de réunions internationales qui servent de tribune, où s'échangent des points de vue et des idées, dans le but de dégager des consensus au sujet de mesures pouvant renforcer la croissance économique mondiale, favoriser la stabilité financière et réduire la pauvreté.

Risque interne

La Division de la vérification interne et de l'évaluation a mis au point un plan de vérification interne qui traite de tous les secteurs présentant un risque élevé et une importance particulière. Les vérifications sont choisies en fonction de leur rapport avec les risques et expositions éventuels qui ont été cernés dans l'évaluation du risque et confirmés par des entrevues avec des membres du Comité de la vérification interne et de l'évaluation. Le plan de vérification interne axé sur le risque est ensuite approuvé par ce Comité.

Le plan de vérification interne axée sur le risque assure le bon dosage de vérifications qui fournit à la direction du Ministère une évaluation objective de la conception et du fonctionnement des pratiques de gestion, des systèmes de contrôle et des renseignements, le tout conformément au programme d'amélioration permanente de la gestion et de la reddition de comptes.

Veuillez vous reporter au tableau 12, intitulé « Réponse aux comités parlementaires, aux vérifications et aux évaluations en 2004-2005 ».

Tableau de concordance entre les secteurs d'activité et l'Architecture des activités de programme du ministère des Finances Canada

Dans son *Rapport sur les plans et les priorités de 2004-2005*, le ministère des Finances Canada a présenté ses renseignements aux fins de la planification en se servant des secteurs d'activité fondés sur la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR). Au printemps 2004, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada a amorcé un processus de modernisation de sa gestion des dépenses publiques par l'entremise de la Structure de gestion des ressources et des résultats (SGRR). Dans le cadre de cette structure, on a abandonné l'ancienne structure des secteurs d'activité pour l'affichage et la présentation des renseignements en faveur de l'Architecture des activités de programme (AAP). Puisque le ministère des Finances Canada a réalisé des progrès en matière de gestion et de présentation de rapports en fonction de l'AAP, cette nouvelle structure est utilisée pour faire état du rendement dans le présent rapport. Le tableau qui suit présente la concordance entre les anciens secteurs d'activité et la nouvelle AAP pour expliquer les changements qui ont été apportés à la structure de présentation des rapports du Ministère.

Secteurs d'activité	Activités de programme (en milliers de dollars)										
	Politique de l'impôt	Politiques économique et fiscale	Politique du secteur financier	Développement économique et finances intégrées	Relations fédérales-provinciales et politique sociale	Finances et échanges internationaux	Dette publique	Monnaie canadienne	Paiements de transfert aux provinces et aux territoires	Organisations financières internationales	Total
Politiques et conseils											
Budget principal des dépenses	18 131	8 514	8 441	4 791	6 219	8 816					54 912
Dépenses prévues	18 131	8 514	8 441	4 791	6 219	8 816					54 912
Total des autorisations	18 882	8 919	9 019	4 997	6 499	9 154					57 470
Dépenses réelles	18 049	9 074	8 279	8 437	6 645	8 206					58 690
Administration générale											
Budget principal des dépenses	11 591	5 443	5 396	3 063	3 976	5 636				—	35 105
Dépenses prévues	11 591	5 443	5 396	3 063	3 976	5 636				—	35 105
Total des autorisations	13 562	6 369	6 314	8 984	4 652	6 595				734 752	781 228
Dépenses réelles	13 845	6 502	6 446	3 659	4 749	6 732				734 752	776 685
Intérêts et autres coûts											
Budget principal des dépenses							36 083 000				36 083 000
Dépenses prévues							35 283 000				35 283 000
Total des autorisations							33 772 500				33 772 500
Dépenses réelles							33 772 500				33 772 500
Placements Épargne Canada											
Budget principal des dépenses							117 000				117 000
Dépenses prévues							117 000				117 000
Total des autorisations							97 446				97 446
Dépenses réelles							97 446				97 446
Monnaie canadienne											
Budget principal des dépenses								48 000			48 000
Dépenses prévues								64 600			64 600
Total des autorisations								63 993			63 993
Dépenses réelles								63 993			63 993
Paiements de transfert											
Budget principal des dépenses									31 555 000		31 555 000
Dépenses prévues									30 600 000		30 600 000
Total des autorisations									37 779 444		37 779 444
Dépenses réelles									37 746 615		37 746 615
Organisations financières internationales											
Budget principal des dépenses										1 248 895	1 248 895
Dépenses prévues										1 248 895	1 248 895
Total des autorisations										1 581 772	1 581 772
Dépenses réelles										719 306	719 306

Secteurs d'activité	Activités de programme (en milliers de dollars)										
	Politique de l'impôt	Politiques économique et fiscale	Politique du secteur financier	Développement économique et finances intégrées	Relations fédérales-provinciales et politique sociale	Finances et échanges internationaux	Dette publique	Monnaie canadienne	Paiements de transfert aux provinces et aux territoires	Organisations financières internationales	Total
Projets spéciaux											
Budget principal des dépenses											
Dépenses prévues											
Total des autorisations		74 572									74 572
Dépenses réelles		6 000									6 000
TOTAL											
Budget principal des dépenses	29 722	13 957	13 837	7 854	10 195	14 452	36 200 000	48 000	31 555 000	1 248 895	69 141 912
Dépenses prévues	29 722	13 957	13 837	7 854	10 195	14 452	35 517 000	64 600	30 600 000	1 248 895	67 403 512
Total des autorisations	32 445	15 288	89 905	13 981	11 151	15 748	33 869 946	63 993	37 779 444	2 316 524	74 208 424
Dépenses réelles	31 893	15 576	20 725	12 096	11 394	14 394	33 869 946	63 993	37 746 615	1 454 058	73 241 234

Section II — Analyse du rendement par résultat stratégique

Résultat stratégique

Créer un avantage financier, économique, social et mondial pour le Canada en élaborant des politiques appropriées et en prodiguant des conseils judicieux concernant la situation économique, sociale et financière ainsi que le programme d'action global du gouvernement.

Le Ministère continue de s'employer à maintenir une approche équilibrée qui assurera une structure budgétaire durable, accroîtra la productivité, la compétitivité et le dynamisme du Canada et soutiendra la société canadienne. Cette approche a procuré des avantages réels aux Canadiens : le Canada dispose d'une économie vigoureuse, dynamique et croissante, qui est chef de file parmi les grands pays industrialisés. Elle a permis au gouvernement de progresser véritablement au chapitre de la création d'un environnement qui favorise la croissance de la productivité grâce à des réductions de l'impôt des sociétés, à des investissements dans l'infrastructure et à la formation en vue de l'acquisition de compétences, ainsi qu'à la création de l'un des régimes fiscaux le plus généreux du monde à l'appui de la recherche-développement. Ces initiatives permettront au Canada de participer activement dans le marché mondial de plus en plus concurrentiel.

Mesure du rendement et cadre redditionnel

Le tableau qui suit établit un lien entre les résultats du Ministère (c.-à-d. les biens et services qu'il produit) et ses résultats stratégiques. Il montre le résultat concret des efforts déployés par le Ministère au profit des Canadiens. Vous trouverez dans la section sur les activités de programme qui suit des renseignements plus détaillés au sujet du rendement du Ministère à l'égard de chacun des résultats stratégiques visés.

ACTIVITÉS Comment le Ministère exerce ses fonctions	• Politique de l'impôt • Politique économique et fiscale • Politique du secteur financier • Développement économique et finances intégrées • Relations fédérales-provinciales et politique sociale • Finances et échanges internationaux • Dette publique • Monnaie canadienne • Paiements de transfert aux provinces et aux territoires • Organisations financières internationales
EXTRANTS Les biens et les services produits par le Ministère	• Information et conseils à l'appui du cadre financier, produits selon des normes professionnelles et des systèmes de gestion de la qualité (p. ex. la *Revue financière* et les rapports financiers annuels du gouvernement du Canada)

	• Communiqués et accords internationaux en matière de politiques économiques et financières • Négociations et consultations menées de manière équitable, ouverte et transparente • Paiements aux provinces et aux territoires • Le budget fédéral annuel et les mises à jour économiques et financières • Exécution transparente et efficace des programmes d'emprunts • Lois, règlements et documents économiques
RÉSULTATS IMMÉDIATS Le rôle du Ministère est appuyé et maintenu	• Les clients et les intervenants estiment que l'information et les conseils sont pertinents et utiles • Les dossiers d'envergure nationale ou internationale sont défendus à la lumière des opinions et des recommandations avancées
RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES Le climat financier et économique est meilleur	• Réduction de la dette nationale et des frais de la dette • Maintien de l'inflation à un bas niveau • Régime fiscal plus juste, plus efficient et plus concurrentiel • Modification de la structure cible des emprunts pour réduire les frais de la dette à l'avenir et rajustement des programmes d'emprunt pour maintenir le bon fonctionnement des marchés • Accroissement des activités de recherche et de développement • Concurrence accrue dans le secteur financier • Efficacité des mesures de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes • Progrès des réformes économiques et financières à l'échelle internationale • Bon fonctionnement des marchés financiers • Efficacité des paiements de transfert aux provinces et aux territoires • Aide accrue aux Canadiens au titre du perfectionnement de leurs compétences • Meilleure compréhension à l'étranger des intérêts canadiens sur les plans du commerce et de l'investissement • Efforts accrus pour favoriser le développement durable

RÉSULTAT STRATÉGIQUE Créer un avantage financier, économique, social et mondial pour le Canada	• Le Canada est à même de saisir les occasions économiques au pays et à l'étranger grâce à un contexte fiscal et macroéconomique concurrentiel, à l'innovation et au capital financier et humain • Les Canadiens ont les compétences et les connaissances requises dans le contexte de l'économie du savoir • Les principaux programmes sociaux et les valeurs qu'ils incarnent contribuent à soutenir la société canadienne et accentuent notre avantage économique • Les intérêts du Canada en matière de commerce et d'investissement sont défendus à l'échelle internationale • Le Canada est en mesure de tirer profit de la stabilité du milieu économique et financier à l'échelle mondiale et de la réduction de la pauvreté mondiale grâce à ces interventions multilatérales efficaces

Activités de programme

1) Politique de l'impôt

Ressources financières (en milliers de dollars)

Dépenses prévues	Autorisations	Dépenses réelles
29 722	32 445	31 893

Ressources humaines : ETP

Prévues	Réelles	Écart
270	256	14

L'activité de programme de la Politique de l'impôt met au point et évalue des politiques et lois fiscales fédérales concernant l'impôt sur le revenu, la taxe de vente et la taxe d'accise. La Direction de la politique de l'impôt coopère étroitement avec l'Agence du revenu du Canada, qui est chargée d'administrer les taxes et impôts fédéraux, ainsi qu'avec l'Agence des services frontaliers du Canada. Elle collabore également de près avec d'autres ministères dont les programmes et les politiques contribuent au bien-être économique et social du Canada (p. ex. Ressources humaines et Développement des compétences Canada, Développement social Canada, Industrie Canada, Ressources naturelles Canada, Santé Canada, Patrimoine canadien et le ministère de la Justice Canada). De plus, les fonctionnaires de cette direction travaillent en étroite collaboration avec leurs homologues provinciaux et territoriaux.

Résultats attendus

1. Un régime fiscal juste, efficient et concurrentiel

Un régime fiscal juste, efficient et concurrentiel permet d'accroître la productivité et la compétitivité du Canada, ce qui contribue à l'atteinte de l'objectif que le Ministère s'est fixé de créer un avantage financier pour le Canada.

En 2004-2005, le Ministère a mis en œuvre certaines mesures en vue d'atteindre cet objectif, notamment des mesures annoncées dans le budget de 2000, dans l'*Énoncé économique et mise à jour budgétaire* de 2000, dans le budget de 2003 et dans le budget de 2004, qui devaient entrer en vigueur en 2004-2005, de même que de nouvelles mesures annoncées dans le budget de 2005.

Mise en œuvre des mesures annoncées précédemment

Le Plan quinquennal de réduction des impôts de 100 milliards de dollars annoncé en 2000 et les budgets suivants ont prévu de nombreuses mesures pour accroître l'équité, l'efficience et la compétitivité du régime fiscal.

Par exemple, pour 2004, les seuils des paliers d'imposition ont été haussés pour passer respectivement à 35 000 $, à 70 000 $ et à 113 804 $; ces montants étaient supérieurs à ceux exigés par l'indexation. En outre, le 1^er^ juillet 2004, tel qu'il a été établi dans le Plan quinquennal de réduction des impôts, le seuil de revenu à partir duquel la Prestation nationale pour enfants (PNE) cessait complètement de s'appliquer et au-delà duquel la prestation de base de la

Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) commençait à diminuer était majoré et passait à 35 000 $. Le taux d'élimination de la prestation de base de la PFCE a été ramené de 5 % à 4 % (de 2,5 % à 2 % pour les familles avec un enfant).

En 2004-2005, sous l'effet jumelé du Plan quinquennal de réduction des impôts et du budget de 2003, l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers a été réduit de plus de 21 % en moyenne et de plus de 27 % dans le cas des familles ayant des enfants.

Plus précisément, l'effet des mesures prises depuis 2000 concernant l'impôt net payé par des familles types se résume comme suit :

- Une famille type de quatre personnes à deux revenus totalisant 60 000 $ verse 1 984 $ de moins en impôt fédéral net sur le revenu, d'où une économie d'environ 35 %.
- Une famille type de quatre personnes à un revenu de 40 000 $ verse 2 003 $ de moins en impôt fédéral net sur le revenu, d'où une économie d'environ 60 %.
- Une famille monoparentale type comptant un enfant et un revenu de 25 000 $ obtient des prestations nettes supplémentaires de 1 139 $.

Dans le numéro le plus récent de sa publication intitulée *Statistiques des recettes publiques* (2004), l'OCDE indique que le fardeau de l'impôt sur le revenu des particuliers au Canada (mesuré en pourcentage du PIB) est passé de 13,1 % en 2000 à 11,9 % in 2002. Ce recul témoigne, en partie, de l'effet de l'allégement du taux d'imposition des particuliers mis en place dans le Plan quinquennal de réduction des impôts.

Nouvelles mesures en 2004-2005

Le budget de 2005, qui a été déposé à la Chambre des communes le 23 février 2005, a proposé d'autres mesures d'allégement de l'impôt à l'intention des particuliers, la plupart des avantages étant conférés aux Canadiens à revenu faible ou modeste.

D'ici 2009, tous les contribuables canadiens pourront gagner jusqu'à 10 000 $ en franchise d'impôt fédéral sur le revenu; cette mesure commencera à s'appliquer graduellement en 2006. Ainsi, environ 860 000 contribuables seront éliminés du rôle d'imposition, dont près de 240 000 aînés. En outre, plus de 70 % de l'allégement fiscal sera consenti aux contribuables touchant moins de 60 000 $ par année. Le budget de 2005 soutient également l'épargne et l'investissement en relevant le plafond des cotisations annuelles à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) pour le porter à 22 000 $ en 2010 et en apportant des majorations correspondantes au plafond des régimes de pension agréés (RPA) parrainés par les employeurs. Ces changements sont décrits en détail à la rubrique du deuxième résultat attendu, « Un régime fiscal qui favorise la création d'emploi, la croissance, l'esprit d'entreprise et l'innovation ».

Le budget de 2005 rend le régime fiscal plus équitable, notamment en améliorant l'aide fiscale accordée aux personnes handicapées. Il donne suite aux recommandations formulées par le Comité consultatif technique (CCT) sur les mesures fiscales pour les personnes handicapées. Ces changements sont décrits à la rubrique du sixième résultat attendu « Accroître l'équité fiscale pour les personnes handicapées ». En outre, le budget de 2005 a proposé de réserver aux véhicules de secours médical d'urgence clairement identifiés le même traitement que celui

accordé aux véhicules d'intervention d'urgence de la police et des pompiers lorsqu'il s'agit de déterminer l'avantage imposable accordé aux employés pour l'utilisation du véhicule pour la conduite à des fins personnelles.

Le Plan quinquennal de réduction des impôts a également établi un avantage au chapitre du taux d'imposition des sociétés canadiennes aux fins de l'investissement pour stimuler la productivité et la croissance économique. Or, l'avantage du Canada pourrait être passablement réduit en raison des récentes réductions législatives de l'impôt des sociétés aux États-Unis. Pour conserver cet avantage, le budget de 2005 a proposé de réduire le taux général d'imposition des sociétés, le ramenant de 21,0 % à 19,0 % d'ici 2010 et d'éliminer la surtaxe des sociétés en 2008, ce qui correspond à une réduction de 1,12 point de pourcentage du taux d'imposition des sociétés. Bien que ces propositions n'aient pas été instaurées intégralement dans la *Loi d'exécution du budget de 2005*, le gouvernement a fait connaître son intention de déposer un projet de loi pour mettre en œuvre cette mesure.

Tableau 1 : Taux d'imposition des sociétés au Canada et aux États-Unis — Revenu de fabrication[2]

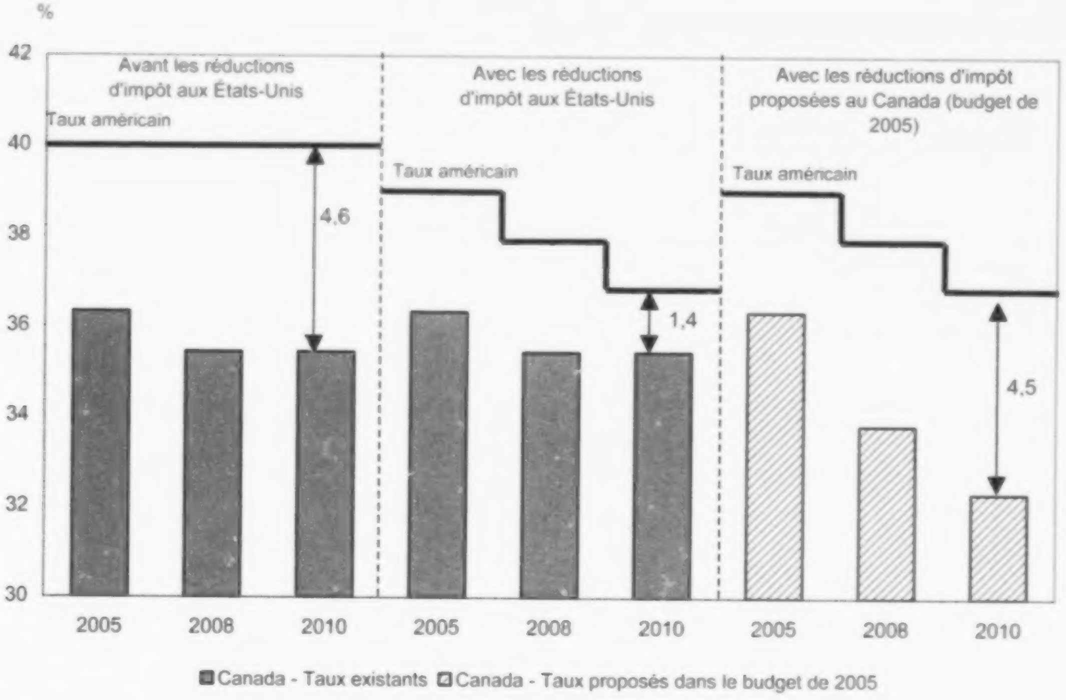

2. Taux moyen combiné d'imposition du revenu de fabrication fédéral-provincial et fédéral-États, y compris équivalents de l'impôt sur le capital. Le taux fédéral d'imposition au Canada du revenu de fabrication et de transformation est le même que le taux général, tandis que certaines provinces ont réduit leur taux d'imposition de ce revenu. Les taux ne comprennent pas les changements que les provinces ont apportés dans leur budget de 2005.

Outre les taux d'imposition concurrentiels prévus par la loi, d'autres aspects de la structure fiscale influent sur l'apport du régime fiscal à la croissance de la productivité et à l'amélioration du niveau de vie. C'est pourquoi le budget de 2005 a proposé de modifier les taux de la déduction pour amortissement afin qu'ils tiennent mieux compte de la durée de vie utile. Ces changements sont décrits en détail à la rubrique du deuxième résultat attendu « Un régime fiscal qui favorise la création d'emploi, la croissance, l'esprit d'entreprise et l'innovation ».

Le Ministère a continué d'examiner, d'améliorer et d'élargir le réseau des conventions fiscales conformément à son objectif de promouvoir un régime fiscal équitable et concurrentiel. Ainsi, le projet de loi S-17 — qui a mis en œuvre des accords, conventions et protocoles entre le Canada et le Gabon, l'Irlande, l'Arménie, l'Oman et l'Azerbaïdjan — a été déposé en première lecture en octobre 2004, puis a reçu la sanction royale en mars 2005.

Comme prévu, le Ministère a pris des mesures pour négocier des ententes de partage de renseignements fiscaux avec certaines administrations. Après avoir consulté l'Agence du revenu du Canada, il a dressé la liste des administrations prioritaires et est entré en communication avec elles. L'une d'entre elles a manifesté un intérêt sérieux, et des négociations devraient s'amorcer sous peu à une date que les deux parties jugeront convenable. Entre-temps, le Ministère poursuivra ses démarches auprès des autres administrations prioritaires.

Pour accroître l'efficience du régime fiscal, le Ministère a tenté de renouveler les accords de perception fiscale entre le gouvernement fédéral et les provinces et territoires participants. Au 31 mars 2005, 9 des 12 accords avaient été conclus. De plus, un accord de mise en œuvre d'une seule administration de l'impôt fédéral et ontarien des sociétés sera conclu dans les plus brefs délais.

Dans cette même foulée, le Ministère a négocié avec des collectivités des Premières nations afin de conclure des accords d'administration et de partage de l'impôt. Ainsi, huit collectivités des Premières nations autonomes du Yukon ont commencé à prélever un impôt sur le revenu des particuliers auprès de tous les résidents de leurs terres visées par règlement par suite de la négociation d'un accord d'administration et de partage de l'impôt sur le revenu des particuliers avec le Canada. Un neuvième accord a été négocié en 2004.

De même, le Ministère a négocié des accords relatifs à la taxe de vente avec des collectivités des Premières nations. Le 1er juillet 2004, le Canada a conclu de tels accords qui ont permis à neuf collectivités des Premières nations autonomes du Yukon de prélever une taxe sur les produits et services qui s'appliquera à tous les produits et services assujettis à la TPS sur leurs terres visées par règlement.

En parallèle avec ces initiatives, le Ministère a facilité des ententes fiscales entre des administrations provinciales et des collectivités des Premières nations. Le Parlement a promulgué des lois pour faciliter la conclusion d'ententes relatives à la taxe de vente entre le gouvernement du Québec et les bandes indiennes intéressées habitant au Québec.

2. Un régime fiscal qui favorise la création d'emploi, la croissance, l'esprit d'entreprise et l'innovation

Une composante essentielle du maintien de l'avantage économique du Canada est l'application d'un régime fiscal qui favorise la création d'emploi, la croissance, l'esprit d'entreprise et l'innovation. Plusieurs améliorations à ce chapitre ont été apportées au régime fiscal.

Mise en œuvre de mesures annoncées précédemment

Plusieurs des mesures du budget de 2003 et du budget de 2004 ont été instaurées en 2004-2005. À titre d'exemple, le budget de 2003 avait annoncé d'autres mesures de soutien aux petites entreprises par l'entremise d'une hausse graduelle du montant de revenu admissible à la déduction accordée aux petites entreprises qui le ferait passer de 200 000 $ à 300 000 $. Le budget de 2003 a également annoncé l'élimination graduelle de l'impôt fédéral sur le capital, de sorte qu'il ne s'applique plus aux petites et moyennes entreprises en 2004 et à l'ensemble des entreprises en 2008. En outre, le budget de 2004 a accéléré l'augmentation de la déduction accordée aux petites entreprises qui avait été annoncée dans le budget de 2003.

Nouvelles mesures en 2004-2005

Pour satisfaire davantage aux besoins d'épargne-retraite des Canadiens, pour aider les employeurs à offrir un régime de rémunération concurrentiel capable d'attirer et de maintenir en poste des employés spécialisés et pour améliorer le régime fiscal appliqué à l'épargne à l'appui de l'investissement, de la productivité et de la croissance économique, le budget de 2003 a relevé graduellement le plafond des cotisations annuelles à un RPA et à un REER afin qu'il atteigne 18 000 $ respectivement en 2005 et en 2006, et appliqué des majorations correspondantes au plafond des prestations par année de service dans le cas des RPA à prestations déterminées, qui passe à 2 000 $ en 2005.

Le budget de 2005 a proposé d'autres relèvements du plafond des cotisations à un RPA et à un REER. Ainsi, le plafond visant un REER atteindra 22 000 $ en 2010, et des hausses correspondantes seront appliquées au plafond visant un RPA. Ces nouveaux plafonds, qui sont reproduits au tableau suivant, seront indexés selon la croissance du salaire moyen pour les exercices ultérieurs.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
				(en dollars)			
RPA à cotisations déterminées *(plafond des cotisations annuelles)*							
Budget de 2003	18 000	indexé					
Budget de 2005	18 000	19 000	20 000	21 000	22 000	indexé	
RPA à prestations déterminées *(prestation de pension maximale par année de service)*							
Budget de 2003	2 000	indexé					
Budget de 2005	2 000	2 111	2 222	2 333	2 444	indexé	
REER *(plafond des cotisations annuelles)*							
Budget de 2003	16 500	18 000	indexé				
Budget de 2005	16 500	18 000	19 000	20 000	21 000	22 000	indexé

Nota : Le plafond du RPA est fondé sur les gains de l'année courante, tandis que celui du REER est fondé sur les gains de l'année précédente. Par conséquent, le plafond du REER accuse un retard d'un an par rapport au plafond correspondant du RPA.

Le projet de loi C-33, que la Chambre des communes a adopté en février 2005 et qui devrait recevoir la sanction royale en mai 2005, modifie la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin d'autoriser les étudiants à temps partiel à demander le crédit pour études à l'égard de cours qui se rapportent à leur emploi courant lorsque les frais de scolarité ne sont pas remboursés par l'employeur. Ce changement est en vigueur pour l'année d'imposition 2004 et les années suivantes. En outre, des fonctionnaires du Ministère ont travaillé en étroite collaboration avec des fonctionnaires de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) et le ministère de la Justice Canada pour rédiger le projet de loi C-5, qui a instauré le Bon d'études canadien et la Subvention canadienne pour l'épargne-études bonifiée, deux programmes offerts par RHDCC. Le projet de loi C-5 a reçu la sanction royale en décembre 2004.

Le budget de 2005 a proposé de nombreux changements à l'impôt des sociétés qui favorisent la création d'emploi, la croissance, l'esprit d'entreprise et l'innovation. Outre la réduction du taux général d'imposition des sociétés qui passera de 21,0 % à 19,0 % en 2010 et l'élimination de la surtaxe des sociétés en 2008 qui ont déjà été décrites ci-dessus, le budget a proposé des modifications pour faire concorder les taux de la déduction pour amortissement avec la durée de vie utile des biens.

- Le taux s'appliquant aux turbines à combustion servant à produire de l'électricité a été porté de 8,0 % à 15,0 %.
- Le taux s'appliquant au matériel de transmission et de distribution de l'électricité a été porté de 4,0 % à 8,0 %.
- Le taux s'appliquant aux câbles des infrastructures de télécommunications est passé de 5,0 % à 12,0 %.

- Le taux s'appliquant aux pipelines de transport du pétrole et du gaz est passé de 4,0 % à 8,0 %, et un taux de la déduction pour amortissement de 15 % a été établi pour le matériel de compression et de pompage connexe.

Le budget de 2005 a également proposé d'élargir les mesures d'encouragement fiscal du programme de recherche scientifique et de développement expérimental (RS&DE) afin qu'elles englobent les dépenses subies pour l'exécution de la RS&DE après le 22 février 2005, dans la zone comprise à l'intérieur des 200 milles marins de la côte canadienne et au-delà de la zone économique exclusive traditionnelle du Canada, c'est-à-dire au-delà des 12 milles marins de la mer territoriale du Canada. Cette mesure peut également favoriser une croissance plus vigoureuse de la productivité. Le projet de loi C-43, qui a promulgué ces mesures, devrait recevoir la sanction royale en juin 2005.

Le budget de 2005 favorise également la croissance en proposant de permettre aux membres de coopératives agricoles de retarder le paiement de l'impôt sur les ristournes qu'ils reçoivent sous forme d'actions jusqu'à ce que ces actions soient cédées.

3. Soutenir le renouvellement continu du système canadien des soins de santé

Un élément clé de l'avantage social du Canada est un système de soins de santé renforcé. Le budget de 2003 a annoncé l'examen du remboursement de la TPS et de la composante fédérale de la TVH au titre des soins de santé afin d'évaluer et d'améliorer son application aux fonctions des soins de santé qui ne sont plus offertes par les hôpitaux. Après de vastes consultations avec les administrations provinciales et territoriales, le gouvernement a proposé dans le budget de 2005 d'étendre l'application du remboursement de 83 % de la TPS/TVH aux installations de soins de santé à but non lucratif admissibles qui fournissent des services qui étaient auparavant offerts par les hôpitaux. Cette mesure, qui devrait recevoir la sanction royale en juin 2005, donnera lieu à un régime de remboursements qui influe moins sur les décisions que prennent les provinces de transférer des services traditionnellement offerts dans les hôpitaux et qui, par conséquent, appuie les efforts déployés par les provinces pour rationaliser la prestation de soins de santé par des installations à but non lucratif.

4. Soutien des collectivités

Une infrastructure municipale améliorée contribue à l'avantage social du Canada. Pour veiller à l'atteinte des objectifs de doter les collectivités canadiennes d'un financement à long terme fiable et prévisible et pour accorder un soutien plus efficace aux programmes d'encouragement des priorités relatives à l'infrastructure et des priorités sociales dans les collectivités, les municipalités reçoivent depuis le 1er février 2004 le remboursement intégral de la TPS et de la composante fédérale de la TVH; avant cette date, le remboursement correspondait à 57,14 %. Le projet de loi de mise en œuvre du remboursement intégral de la TPS/TVH a été inclus dans la *Loi d'exécution du budget de 2004*. Lorsque cette loi a été promulguée en mai 2004, les montants correspondant au remboursement majoré ont pu être versés aux municipalités.

Le projet de loi C-33 — qui comprenait les changements de la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour améliorer la réglementation régissant les organismes de charité enregistrés grâce à un nouveau régime de conformité, un régime d'appel plus accessible et des renseignements plus transparents et plus faciles d'accès — devrait recevoir la sanction royale en mai 2005.

5. Soutien accru des familles avec des enfants

En augmentant le soutien qu'il accorde aux familles avec des enfants, le Canada améliore son avantage sur le plan social. Par suite des changements instaurés en vertu du Plan quinquennal de réduction des impôts et du budget de 2003, la prestation annuelle maximale pour un premier enfant âgé de moins de 7 ans aux termes de la PFCE s'établit à 2 958 $ depuis juillet 2004. D'autres majorations prévues par la loi du supplément de la PNE dans le cadre de la PFCE comprennent des hausses de 185 $ par enfant en juillet 2005 et de 185 $ par enfant en juillet 2006, ce qui s'ajoute aux hausses liées à l'indexation. Grâce à ces majorations, la prestation annuelle maximale pour un premier enfant de moins de 7 ans aux termes de la PFCE sera, en 2007, le double de ce qu'elle était en 1996. Ces bonifications du supplément de la PNE permettent aux provinces de remplacer les prestations de base pour enfants versées dans le cadre de l'aide sociale pour la plupart des enfants au Canada, ce qui aide les familles pauvres à faire leur entrée sur le marché du travail et à cesser de dépendre de l'aide sociale.

L'effet des investissements fédéraux sur les familles canadiennes à faible revenu ayant des enfants, jumelé aux mesures prises par les administrations provinciales et territoriales, est signalé chaque année dans le document fédéral-provincial-territorial intitulé *La Prestation nationale pour enfants : Rapport d'étape*, qui est affiché à l'adresse http://www.nationalchildbenefit.ca/.

6. Accroître l'équité fiscale pour les personnes handicapées

L'une des caractéristiques de l'avantage social du Canada est la manière dont le régime fiscal traite les personnes handicapées. Le crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH) a fait l'objet d'une évaluation dont les résultats ont été publiés dans la publication *Dépenses fiscales et évaluations* 2004. Il est ressorti de cette évaluation que, selon les données, le CIPH atteint de fait la population ciblée, mais qu'il faut de meilleurs renseignements pour déterminer si le montant de la CIPH est satisfaisant.

Le budget de 2004 a donné suite à une proposition antérieure du Comité consultatif technique (CCT) sur les mesures fiscales pour les personnes handicapées afin de réduire les obstacles à l'emploi et à l'éducation en créant la déduction pour mesures de soutien aux personnes handicapées. En vertu de cette déduction, le revenu servant à payer les mesures de soutien pour les personnes handicapées relatives à l'emploi ou à l'éducation ne sera pas imposé et n'influera pas sur les prestations calculées en fonction du revenu.

Le budget de 2004 a également accru l'équité de l'impôt pour les aidants naturels en leur permettant de demander le remboursement d'une plus grande partie des frais médicaux et dépenses liés à l'invalidité qu'ils engagent au nom des personnes à charge.

Le projet de loi C-33, qui comprenait des changements de la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin de mettre en œuvre ces mesures, devrait recevoir la sanction royale en mai 2005.

Le budget de 2005 a donné suite aux recommandations que le CCT a publiées dans son rapport de décembre 2004, qui est affiché à l'adresse http://www.disabilitytax.ca/main-f.html. Les propositions, dont la plupart sont entrées en vigueur pour l'année d'imposition 2005, comportent notamment les mesures suivantes :

- étendre l'admissibilité au CIPH aux personnes qui ont de multiples limitations ayant ensemble une incidence marquée sur leur quotidien;
- faire en sorte que davantage de personnes ayant besoin en permanence de soins thérapeutiques essentiels au maintien de fonctions vitales aient droit au CIPH;
- allonger la liste des dépenses donnant droit à la déduction pour mesures de soutien aux personnes handicapées, qui a été annoncée dans le budget de 2004;
- majorer le crédit maximal offert aux termes du supplément remboursable pour frais médicaux et le porter à 750 $;
- majorer le montant maximal de la Prestation pour enfants handicapés et le porter à 2 000 $ par enfant.

Ensemble, ces mesures et d'autres encore se traduiront par des économies d'impôt pour les personnes handicapées et leurs aidants de 105,0 millions de dollars en 2005-2006, qui atteindront 120,0 millions en 2009-2010.

En outre, le budget de 2005 propose de doubler le plafond des frais médicaux et des dépenses liées à une invalidité, que les aidants peuvent demander au nom des personnes à charge, pour le faire passer à 10 000 $.

7. Soutien des Canadiens pour qu'ils perfectionnent leurs compétences et leurs connaissances

Pour assurer l'avantage social du Canada et réussir dans une économie du savoir, il importe de se doter de travailleurs très spécialisés et innovateurs.

Le projet de loi C-33, que la Chambre des communes a adopté en février 2005 et qui doit recevoir la sanction royale en mai 2005, modifie la *Loi de l'impôt sur le revenu* de sorte que les étudiants à temps partiel puissent demander le crédit d'impôt pour études à l'égard de cours se rapportant à leur emploi actuel lorsque les frais de scolarité ne sont pas remboursés par l'employeur. Ce changement est en vigueur pour les années d'imposition 2004 et suivantes.

Des fonctionnaires du ministère des Finances Canada ont travaillé en étroite collaboration avec des homologues de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) et du ministère de la Justice Canada pour rédiger le projet de loi C-5, qui a reçu la sanction royale en décembre 2004, et le règlement y afférent qui régira les programmes du Bon d'études canadien et de la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) bonifiée. Ces deux programmes seront offerts par RHDCC et deviendront opérationnels le 1er juillet 2005. Les droits au Bon d'études canadien ont commencé à s'accumuler depuis janvier 2004, et les cotisations admissibles faites à un régime enregistré d'épargne-études depuis janvier 2005 sont visées par la SCEE bonifiée.

8. Contribuer à la stratégie de mise en œuvre du gouvernement visant à respecter ses engagements dans le cadre du Protocole de Kyoto

L'amélioration et le maintien du niveau et de la qualité de vie au Canada dans une économie mondiale de plus en plus concurrentielle et intégrée demeurent l'un des objectifs principaux du Ministère.

Pour appuyer les objectifs du gouvernement en matière de changement climatique, le budget de 2005 a proposé d'accélérer encore plus le taux de la déduction pour amortissement (DPA), qui passe de 30,0 % à 50,0 % dans le cas de certain matériel de cogénération à haute efficacité et de la gamme complète du matériel de production d'énergie renouvelable faisant actuellement partie de la catégorie 43.1 de la DPA (ce qui comprend les éoliennes, les petites installations hydroélectriques, les systèmes de chauffage solaire actif, les systèmes photovoltaïques et le matériel utilisant de l'énergie géothermique). Le taux majoré s'appliquera au matériel acquis au cours des sept prochaines années. L'efficacité des mesures sera examinée à la fin de cette période.

Le budget de 2005 a également proposé d'élargir la gamme du matériel donnant droit à la catégorie 43.1 de la DPA pour englober certains systèmes énergétiques de quartier et de production de biogaz. Les dépenses admissibles de démarrage pour les projets utilisant ces technologies supplémentaires pourront être traitées comme des frais liés aux énergies renouvelables et à l'économie d'énergie au Canada.

Le budget a également annoncé que le nouveau taux accéléré de la DPA ne sera accordé que dans le cas des investissements dans la technologie verte.

Le budget de 2005 a précisé que les possibilités d'utiliser le régime fiscal pour l'avancement des objectifs environnementaux continueront de faire l'objet d'un examen actif. Le Plan budgétaire énonce un cadre devant faciliter le dialogue et favoriser une compréhension commune des considérations stratégiques qui pourraient être prises en compte lors de l'élaboration et de l'évaluation des propositions. Le gouvernement a également invité la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie à mener des consultations et à formuler des recommandations concernant des options relatives à un éco-incitatif à l'achat de véhicules, afin d'inciter les Canadiens à acquérir des véhicules moins énergivores.

Au cours de l'année, des représentants du Ministère ont également participé à des discussions sur le régime fiscal des transactions dans le cadre d'un système proposé d'échange d'émissions, qui est en voie d'élaboration pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

9. Des frontières plus sûres et plus efficaces

S'inscrivant dans l'objectif d'offrir un avantage mondial au Canada, le Droit pour la sécurité des passagers du transport aérien (DSPTA) vise à financer le coût de l'amélioration de la sécurité du transport aérien. Conformément à l'engagement que le gouvernement a pris de veiller à ce que le revenu produit par le DSPTA corresponde aux coûts du système amélioré, le budget de 2005 a présenté un examen du droit (http://www.fin.gc.ca/budget05/bp/bpa7f.htm) et proposé de le réduire comme suit, à compter du 1er mars 2005 : de 12 $ à 10 $ pour un aller-retour dans le cas des vols intérieurs; de 10 $ à 8,50 $ pour les vols transfrontaliers; et de 20 $ à 17 $ pour les

autres vols internationaux. Ces réductions seront promulguées dans le projet de loi C-43, qui devrait recevoir la sanction royale en juin 2005. Les résultats du rapport de la vérification menée par la vérificatrice générale du Canada qui a été publié le 17 novembre 2004 ont été inclus dans l'examen. Le DSPTA sera examiné sur une période de cinq ans. Les prochains rapports de vérification de la vérificatrice générale du Canada continueront d'être pris en compte lors des examens.

2) Politique économique et fiscale

Ressources financières (en milliers de dollars)

Dépenses prévues	Autorisations	Dépenses réelles
13 957	15 288	15 576

Ressources humaines : ETP

Prévues	Réelles	Écart
129	129	—

L'activité de programme de la Politique économique et fiscale élabore le cadre financier du gouvernement et fournit des conseils à ce dernier pour assurer une croissance économique soutenue. Ainsi, le Canada se trouve dans la meilleure position qui soit pour profiter des occasions économiques qui se présentent au pays et à l'étranger.

Dans le cadre de la préparation de la mise à jour économique et financière de l'automne, le Ministère mène un sondage auprès de prévisionnistes du secteur privé et rencontre les économistes en chef des grandes banques à charte et de quatre importants cabinets de prévisionnistes du secteur privé afin de convenir d'un ensemble d'hypothèses économiques, qui contribuent à l'élaboration des projections financières quinquennales.

En vue de la préparation du budget, le Ministère met à jour les projections financières pour l'exercice en cours et chacun des cinq exercices suivants à partir des résultats du sondage le plus récent qu'il a mené auprès de 20 prévisionnistes du secteur privé.

Résultats attendus

1. Cadre de planification budgétaire guidé par la prudence

Le Ministère est résolu à gérer avec prudence les finances, ce qui comprend dégager des budgets équilibrés ou excédentaires, réduire le fardeau de la dette fédérale et accroître l'efficience des dépenses. Ce résultat appuie la priorité du Ministère d'assurer une structure budgétaire durable. L'établissement d'un cadre financier prudent permet au gouvernement de réduire les sommes qu'il doit affecter au paiement des intérêts sur sa dette, ce qui dégage des ressources qui peuvent être consacrées aux priorités des Canadiens. Le Canada devient donc moins vulnérable aux chocs économiques externes qui entraînent des hausses de taux d'intérêt et jouit d'une plus grande marge de manœuvre pour composer avec les pressions inhérentes au vieillissement de la population.

Après avoir affiché un excédent de 9,1 milliards de dollars en 2003-2004, le gouvernement fédéral s'attend à dégager des budgets équilibrés ou excédentaires en 2004-2005 et pour chacun des cinq prochains exercices. Ainsi, le gouvernement du Canada aura affiché en 2004-2005 son huitième budget équilibré de suite, ce qui ne s'est pas produit depuis la Confédération.

Selon les estimations de l'OCDE, le Canada sera le seul pays du G7 à avoir enregistré un excédent budgétaire pour l'ensemble des administrations publiques au cours des trois derniers exercices et il devrait être le seul pays du G7 à réaliser cet exploit en 2005-2006.

La dette fédérale n'a cessé de reculer depuis 1996-1997. Ce recul, jumelé à la vigoureuse croissance économique canadienne, s'est traduit par une réduction importante du ratio de la dette fédérale au PIB, qui est passé du sommet de 68,4 % enregistré en 1995-1996 à une estimation de 38,8 % en 2004-2005. Le gouvernement est résolu à maintenir ce ratio sur cette trajectoire descendante. Le ratio de la dette fédérale au PIB devrait passer à environ 30 % en 2009-2010. Le budget de 2005 a également confirmé l'objectif de ramener ce ratio à 25,0 % d'ici 2014-2015. Le tableau qui suit présente le cheminement historique et les projections du ratio de la dette fédérale au PIB. D'autres renseignements sur le rendement financier du gouvernement se trouvent dans le *Rapport financier annuel du gouvernement du Canada* (http://www.fin.gc.ca/purl/afr-f.html).

Projections du ratio de la dette fédérale au PIB (déficit accumulé, selon les Comptes publics)

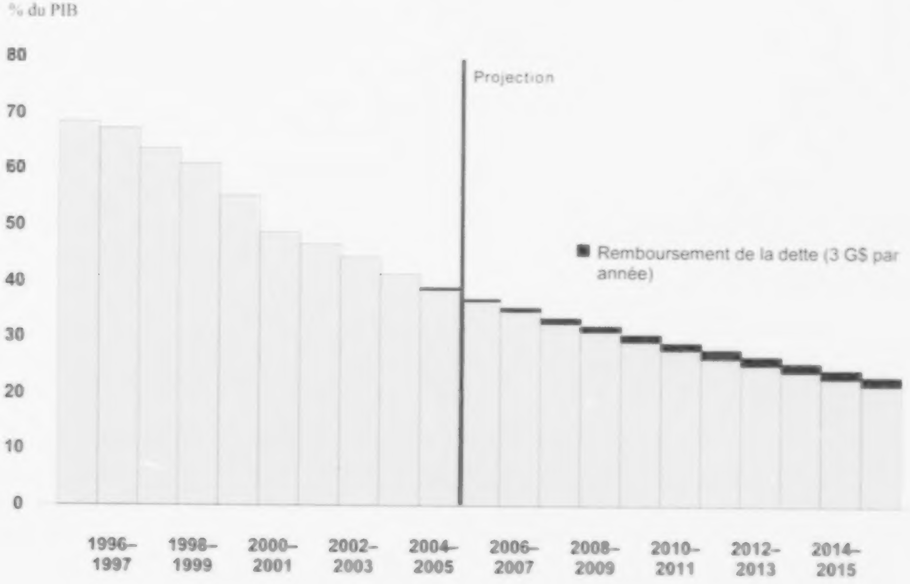

Le Comité d'examen des dépenses, un comité du Cabinet, a déterminé des économies cumulatives de près de 11 milliards de dollars sur les cinq prochaines années. Ces sommes sont réinvesties dans les principaux secteurs de responsabilité du gouvernement.

L'un des principaux défis associés au cadre de planification financière est qu'il doit fournir des prévisions économiques et financières exactes. À cette fin, le gouvernement a confié à un tiers l'examen de ses méthodes de prévisions économiques et financières. Le rapport, qui contiendra des recommandations, devrait être diffusé dans le public en juin 2005 (consulter http://www.fin.gc.ca/tocf/2005/oneil_f.html). Le Ministère fera tout en son pouvoir au cours des prochaines années pour mettre en œuvre les recommandations formulées dans le rapport.

principalement celles qui ont trait à l'accroissement de la transparence des renseignements ainsi qu'à la qualité et à l'analyse des données.

2. Options stratégiques qui favorisent la croissance économique à long terme

Ce résultat appuie la priorité du Ministère d'accroître la productivité, la compétitivité et le dynamisme du Canada en fournissant des analyses et des conseils concernant les options stratégiques qui favorisent la croissance économique à long terme. De solides politiques économiques permettent à l'économie canadienne de bien fonctionner en dépit des différents chocs économiques. De concert avec une structure budgétaire viable, la politique d'une cible de faible inflation a permis aux décideurs d'abaisser les taux d'intérêt pour soutenir l'économie canadienne lorsqu'elle a été secouée par une série de chocs de taille en 2003 et en 2004. La réduction des taux d'intérêt appuie fermement les secteurs sensibles aux variations des taux d'intérêt, notamment le logement, les dépenses de consommation et l'investissement des entreprises.

L'adaptation à l'appréciation rapide du dollar canadien a posé un important défi à l'économie canadienne en 2003 et en 2004, plus particulièrement aux exportateurs canadiens. La politique adoptée par le Canada relative à une inflation faible et stable est venue compenser les effets de cette appréciation sur l'économie et a appuyé la demande nationale en maintenant de faibles taux d'intérêt. Le graphique ci-après montre que les taux d'intérêt ont atteint des niveaux très bas.

Taux obligataires et hypothécaires

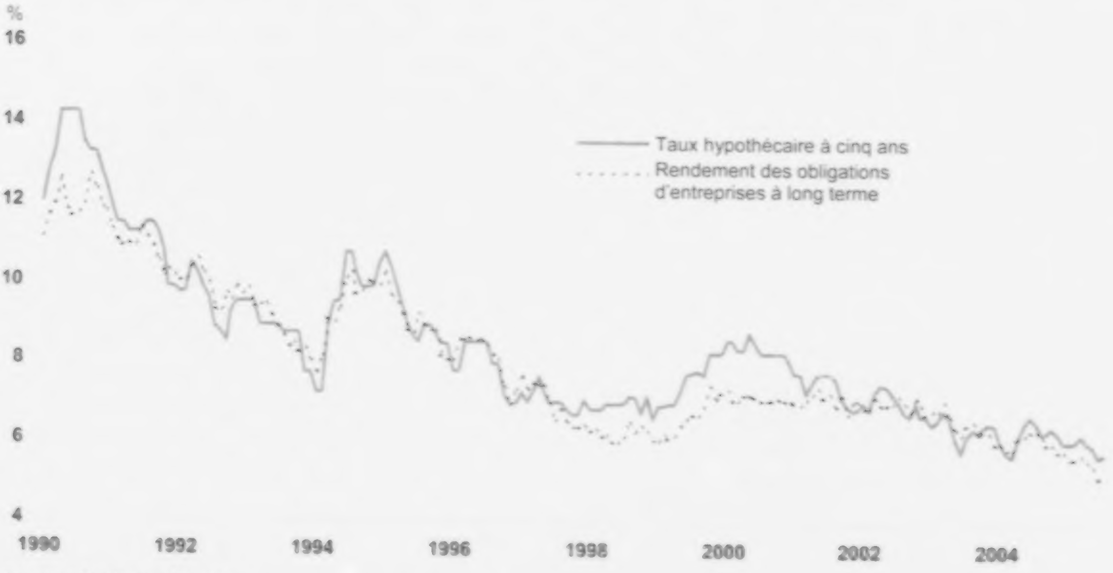

Source : Statistique Canada

Malgré l'effet d'un dollar plus vigoureux, l'économie canadienne a progressé à un rythme relativement robuste de 2,9 % en 2004. Dans le numéro du printemps 2005 de la publication *Perspectives de l'économie mondiale*, le FMI a prévu que la croissance du PIB réel du Canada s'établirait à 2,8 % en 2005 et à 3,0 % en 2006 et que les États-Unis seraient le seul pays du

G7 à enregistrer une meilleure croissance au cours de ces deux années. Affichant sa résilience, l'économie canadienne a également créé 226 300 nouveaux emplois nets en 2004, tous à temps plein.

Les risques pour l'économie canadienne demeurent surtout externes et se rapportent aux déficits budgétaires et aux déséquilibres du compte courant soutenus des États-Unis. La dégradation de la situation budgétaire en sol américain pourrait exercer des tensions à la hausse sur les taux d'intérêt aux États-Unis et au Canada et ralentir la croissance des deux pays. De plus, les tensions qui continuent de peser sur le compte courant des États-Unis ajoutent au risque d'une dépréciation importante du dollar américain, ce qui pourrait entraîner une appréciation plus grande du dollar canadien et d'autres défis pour les exportateurs canadiens. Le Ministère continuera de fournir des conseils et de soutenir les politiques économiques judicieuses pour maintenir la croissance économique et la prospérité compte tenu de ces chocs externes.

3) Politique du secteur financier

Ressources financières (en milliers de dollars)

Dépenses prévues	Autorisations	Dépenses réelles
13 837	89 905	20 725

Ressources humaines : ETP

Prévues	Réelles	Écart
133	114	19

L'activité de programme de la Politique du secteur financier est chargée de fournir des analyses sur le secteur financier au Canada de même que sur la réglementation des institutions financières à charte fédérale (notamment les banques, les sociétés de fiducie, les sociétés d'assurances, les caisses de crédit et d'autres institutions financières). Elle gère en outre le programme des emprunts du gouvernement et fournit au ministre un soutien à l'égard des emprunts des sociétés d'État et de la politique sur les marchés financiers.

Résultats attendus

1. Viabilité du Régime de pensions du Canada

Le projet de loi C-3, *Loi modifiant le Régime de pensions du Canada et la Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada*, est entré en vigueur le 1er avril 2004. Tous les autres actifs du RPC gérés actuellement par le gouvernement du Canada seront transférés à l'Office d'investissement du RPC sur une période de trois ans prenant fin le 30 avril 2007. Parmi ces actifs, mentionnons le solde de fonctionnement en espèces et un portefeuille d'obligations à long terme, la plupart émises par les provinces. Au 31 mars 2005, la valeur marchande estimative de ces actifs totalisait 22,1 milliards de dollars.

Le solde de fonctionnement, qui s'élevait à environ 2,8 milliards de dollars au 31 mars 2005, sera transféré à l'Office d'investissement du RPC en 12 mensualités égales à compter de septembre 2004. Le portefeuille d'obligations (qui s'établissait à 19,3 milliards de dollars au 31 mars 2005) sera transféré sur une période de trois ans qui a commencé le 1er mai 2004.

L'Office d'investissement du RPC a reçu le mandat d'optimiser le rendement des placements sans exposer les cotisants et les bénéficiaires du RPC à des risques excessifs. Il devrait améliorer le rendement de ces placements en actif en les gérant dans un portefeuille diversifié de placements à rendement élevé sur le marché de la même façon que d'autres imposants régimes de pension publics du Canada.

2. Un cadre réglementaire propice à la création d'un environnement pour le secteur des services financiers qui soit concurrentiel à l'échelle internationale, sûr et stable, et qui réponde aux besoins des consommateurs et des entreprises, de même que pour les marchés financiers qui satisfont aux besoins des émetteurs et des bailleurs de fonds

Le Ministère fournit des conseils et élabore des politiques, des lois et des règlements pour appuyer un secteur des services financiers de pointe et pour accroître la productivité, la compétitivité et le dynamisme du Canada. Des exemples d'initiatives clés sont fournis ci-après.

Mise en œuvre d'un cadre stratégique efficace pour le secteur des services financiers

À la suite de l'adoption du projet de loi C-8, *Loi constituant l'Agence de la consommation en matière financière du Canada et modifiant certaines lois relatives aux institutions financières*, à l'automne 2001, environ 140 règlements avaient franchi les étapes du processus de réglementation et avaient été adoptés au 31 mars 2004. Cette réalisation est attribuable à la coordination, à la préparation et à l'examen efficaces des règlements au sein du ministère de la Justice Canada et du Bureau du Conseil privé, de même qu'aux consultations auprès des intervenants de l'extérieur. Au cours de l'exercice 2004-2005, le *Règlement sur les apparentés d'associations de détail*, duquel dépendait la mise en œuvre intégrale d'une plus grande marge de manœuvre organisationnelle pour le secteur des coopératives financières, a été approuvé. Le *Règlement sur les pénalités monétaires administratives*, qui met la dernière main à l'instauration du cadre administratif du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), a fait l'objet d'une publication préalable et sera soumis à l'approbation finale sous peu.

La *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (LCSA) sert en général de point de référence pour les règles de gouvernance contenues dans les lois régissant les institutions financières fédérales. Le régime de gouvernance de l'actuelle LCSA a subi une série de changements en 2001 conformément au projet de loi S-11. Le Ministère a publié un document de travail le 31 janvier 2003, dans lequel il décrivait les propositions se rapportant aux changements de suivi du projet de loi S-11, de même que des propositions relatives à la gouvernance visant les souscripteurs. Le Ministère a également procédé à de vastes consultations auprès des parties prenantes intéressées. Le budget de 2005 a annoncé le dépôt imminent d'un projet de loi de réforme du cadre de gouvernance des lois régissant les institutions financières fédérales. Le dépôt du projet de loi C-57, *Loi modifiant certaines lois relativement aux institutions financières*, est prévu pour juin 2005.

Les quatre lois principales qui régissent la réglementation du secteur financier, à savoir la *Loi sur les banques*, la *Loi sur les sociétés d'assurances*, la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt* et la *Loi sur les associations coopératives de crédit*, sont assujetties à un cycle d'examen quinquennal. Le prochain examen, qui comprend l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, doit avoir lieu en octobre 2006. C'est pourquoi, dans le cadre du budget de 2005, le gouvernement du Canada a annoncé le lancement d'un processus de consultation pour obtenir les impressions des parties prenantes et des Canadiens afin de perfectionner le cadre actuel pour accroître l'efficience des lois et des règlements, améliorer la protection des consommateurs et l'adapter aux nouveaux développements. Les impressions sur les questions soulevées et toutes les autres questions pertinentes devaient parvenir au ministère des Finances Canada avant le 1[er] juin 2005. Le gouvernement rédigera par la suite un livre blanc qu'il publiera à l'automne.

En juin 2003, le gouvernement a diffusé sa réponse aux rapports du Comité de la Chambre des communes et du Sénat au sujet des fusions bancaires et de l'intérêt public. Dans ce document, il posait un certain nombre de questions de nature stratégique se rapportant à la concurrence et à la consolidation au sein du secteur des services financiers canadien. La période de consultation s'est terminée à la fin de décembre 2003, et les présentations soumises ont été examinées. Le ministre des Finances a rencontré les premiers dirigeants de grandes banques, d'autres parties prenantes et des membres des partis d'opposition. Un exposé de principe sera publié en temps opportun.

Dans le budget de 2005, le gouvernement a amorcé la modernisation du système réglementaire pour accroître l'efficience et l'efficacité de la réglementation régissant les services financiers fédéraux. Il a précisé les rôles et les responsabilités de la Société d'assurance-dépôts du Canada et du BSIF ainsi qu'éliminé le chevauchement et le double emploi entre les deux organismes. Les modifications qui s'imposaient aux textes de loi et aux règlements intérieurs pour que puissent être mis en œuvre ces changements devraient être adoptées au printemps 2005.

Parmi ses attributions relatives au secteur financier, le Ministère doit également conseiller le ministre des Finances sur la politique relative aux régimes de pension fédéraux. Le 1er avril 2003, Air Canada s'est placée sous la protection de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*. Dans les rapports financiers que la société a soumis par la suite au BSIF, Air Canada a fait savoir que ses dix régimes de pension à prestations déterminées accusaient en tout un déficit de solvabilité de plus de 1 milliard de dollars en janvier 2004. Air Canada a demandé que soient apportés des changements aux règlements régissant les pensions pour qu'elle puisse combler le déficit de ses régimes de pension sur une période de dix ans plutôt que d'au plus cinq ans, comme le prévoit le *Règlement sur les normes de prestation de pension*.

Après avoir obtenu le soutien de toutes les parties prenantes pour les changements précis demandés, le gouvernement a pris le *Règlement sur la capitalisation du déficit de solvabilité des régimes de pension d'Air Canada* en août 2004 et fait savoir qu'il envisagerait d'accorder de manière plus générale ce genre d'aide aux régimes de pension de promoteurs éprouvant des difficultés financières et qu'il se pencherait sur la viabilité des régimes tout en donnant suite aux besoins de souplesse des sociétés.

Conformément à cet engagement, le gouvernement prévoit publier un document de consultation intitulé *Renforcer le cadre législatif et réglementaire des régimes de retraite à prestations déterminées agréés aux termes de la* Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension, en mai 2005 dans le dessein d'améliorer la sécurité des prestations des régimes de pension et d'assurer la viabilité des régimes de pension à prestations déterminées.

Poursuite des efforts d'amélioration du système de réglementation des valeurs mobilières

Dans le budget de 2004, le gouvernement a exprimé son accord avec les recommandations contenues dans le rapport du Comité de personnes averties (CPA) et qui demandaient aux administrations publiques du Canada de collaborer à la mise sur pied d'un seul organisme canadien de réglementation des valeurs mobilières et à l'adoption d'une seule loi régissant les valeurs mobilières au Canada. En 2004-2005, le gouvernement a poursuivi les discussions avec

les provinces particulières sur les recommandations du CPA. Afin d'améliorer le climat des affaires au Canada et de promouvoir une plus grande efficience, le gouvernement a fait savoir dans le budget de 2005 qu'il se fixait pour objectif d'arriver à une entente sur un système amélioré de réglementation des valeurs mobilières d'ici la fin de 2005.

Création d'un milieu propice au financement des sociétés canadiennes

Le budget de 2005 a éliminé la limite appliquée aux placements dans les biens étrangers par des entités exonérées d'impôt, en permettant de diversifier les possibilités d'investissement de l'épargne-retraite pour les Canadiens et en accordant aux caisses de retraite une plus grande marge de manœuvre quant à la fourniture de capital de risque aux petites entreprises canadiennes. Le gouvernement du Canada continuera de travailler avec les investisseurs, les fournisseurs de capital de risque et les investisseurs providentiels pour garantir l'accès à un marché de capital de risque efficient pour les petites entreprises canadiennes qui en sont aux premiers stades. L'objectif consiste encore à devenir l'un des trois premiers pays industrialisés sur le plan de l'investissement de capitaux de risque par habitant (le Canada se classe actuellement au quatrième rang à ce chapitre) et d'égaler les États-Unis en placements initiaux de titres en dollars par habitant d'ici 2010.

3. Un système financier canadien qui soit sûr et qui satisfasse aux normes internationales de lutte contre les abus financiers et le financement des activités terroristes

En matière de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, le Canada s'est fixé pour objectif de fournir les outils qui conviennent aux organismes d'application de la loi, tout en respectant le droit à la vie privée des Canadiens et en se conformant aux normes internationales. Le Canada procède à la mise en œuvre de normes révisées du GAFI en matière de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, et se prépare en vue d'une évaluation mutuelle complète de son régime national par le GAFI en 2007. Le Canada continue de participer activement au GAFI et assumera la présidence de ce groupe en 2006-2007.

Le régime canadien de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes a été examiné par la vérificatrice générale du Canada et a subi une évaluation demandée par le Conseil du Trésor en 2004 (http://www.fin.gc.ca/tocf/2005/nicml-incba_f.html). Il fera l'objet d'un examen parlementaire prévu par la loi à compter de 2005.

Le gouvernement a précisé dans le budget de 2005 qu'il prévoyait publier un document de consultation en juin 2005 pour se préparer en vue de l'examen du GAFI et pour donner suite aux recommandations formulées par la vérificatrice générale du Canada et le Conseil du Trésor à la suite de leurs évaluations. Il consultera des parties prenantes des secteurs public et privé sur une série de propositions visant à améliorer et à mettre à jour le régime canadien de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes. Les consultations veilleront à ce que les discussions des parlementaires soient ciblées dans le cadre de cet examen.

Les résultats des consultations et de l'examen parlementaire devraient entraîner des modifications de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* et son règlement d'application.

En 2004-2005, le Ministère a collaboré de près avec la Banque du Canada pour l'émission de d'une nouvelle série de grosses coupures (20 $, 50 $ et 100 $). L'émission des trois coupures a connu du succès, et le taux d'acceptation de celles-ci par le grand public et les détaillants a été élevé. Ces nouveaux billets, grâce à leurs caractéristiques de sécurité à la fine pointe de la technologie, sont beaucoup plus difficiles à contrefaire et, par conséquent, contribuent à l'atteinte de la priorité d'assurer une croissance économique vigoureuse et soutenue sur la scène mondiale.

Le Ministère a également uni ses efforts à ceux de la Banque du Canada dans le cadre d'autres initiatives pour protéger la monnaie canadienne de la contrefaçon. Il s'agit notamment de l'amélioration des caractéristiques de sécurité du billet de 10 $ (qui sera émis en mai 2005), de la stratégie de lutte contre les crimes relatifs à la contrefaçon et des efforts de communication.

Dans l'ensemble, les efforts de collaboration relatifs à la monnaie que déploient le Ministère et la Banque du Canada contribuent à renforcer la confiance du grand public dans les billets de banque canadiens.

4) Développement économique et finances intégrées

Ressources financières (en milliers de dollars)

Dépenses prévues	Autorisations	Dépenses réelles
7 854	13 981	12 096

Ressources humaines : ETP

Prévues	Réelles	Écart
71	69	2

L'activité de programme du Développement économique et des finances intégrées présente des analyses et des conseils stratégiques au ministre sur les répercussions financières de la politique et des programmes microéconomiques du gouvernement et sur la restructuration des sociétés d'État et d'autres portefeuilles. Il lui incombe en outre de formuler des propositions de financement des programmes et d'analyser les politiques sectorielles.

Résultats attendus

1. Soutien de la recherche-développement

Dans tous les budgets déposés depuis que l'équilibre budgétaire a été rétabli, le gouvernement a fait des investissements cruciaux pour créer un milieu de classe mondiale pour les sciences et la technologie au Canada. Il a surtout centré ces investissements sur le renforcement de la capacité de recherche du secteur de l'enseignement supérieur au Canada. Ces investissements ont placé le Canada au premier rang parmi les pays du G7 au chapitre de la recherche effectuée par le secteur public en pourcentage de l'économie.

La recherche-développement (R-D) contribue pour beaucoup à l'obtention d'un avantage économique dans une société du savoir. Le nouveau savoir obtenu grâce à la R-D accroît la productivité et sert de fondement aux nouveaux produits et services qui ouvrent de nouveaux débouchés et améliorent la qualité de vie des Canadiens. Ce qui est tout aussi important, les travailleurs canadiens qui participent aux activités de R-D de pointe acquièrent des compétences avancées convoitées par les entreprises novatrices. Les dépenses estimatives du gouvernement dans le domaine des sciences et de la technologie totalisent 9,2 milliards de dollars en 2004-2005, le plus haut niveau qu'elles aient atteint.

Les travaux menés conjointement par le ministère des Finances Canada et un certain nombre de ministères responsables tout au long de 2004-2005 ont donné lieu à l'inclusion dans le budget de 2005 d'investissements supplémentaires à l'appui de la recherche et de l'innovation qui ont totalisé 810,0 millions de dollars au cours de cet exercice et des cinq exercices suivants. Voici certaines des principales initiatives prévues :

- L'investissement de 165,0 millions de dollars en 2004-2005 dans Génome Canada pour appuyer la recherche de pointe sur le génome.

- La fourniture de 126,0 millions de dollars sur cinq ans à l'appui de la recherche avancée en physique des particules effectuée dans les installations scientifiques de la Tri-University Meson Facility, en Colombie-Britannique.
- L'augmentation de 75 millions de dollars par exercice du financement des trois conseils subventionnaires fédéraux canadiens à compter de 2005-2006.
- L'injection de 15 millions de dollars par exercice pour les coûts indirects de la recherche parrainée par le gouvernement fédéral par l'entremise des conseils subventionnaires à compter de 2005-2006.

En outre, le programme d'incitatif fiscal canadien pour la recherche scientifique et le développement expérimental visant à promouvoir les investissements en R-D du secteur privé constitue l'un des régimes les plus avantageux du monde industrialisé. Des crédits d'impôt à l'investissement sont accordés pour des dépenses actuelles et de capital admissibles au taux général de 20,0 % et au taux majoré de 35,0 % pour les petites sociétés privées sous contrôle canadien.

En 2004, les dépenses estimatives en R-D au Canada ont grimpé pour atteindre 24,5 milliards de dollars, ce qui représente une hausse de 5,1 % par rapport à 2003. Cette hausse découle de l'augmentation des investissements en R-D par tous les grands secteurs, ayant à leur tête le secteur de l'enseignement supérieur (12,0 %), l'administration fédérale (5,5 %) et le secteur des affaires (2,2 %). Les investissements en R-D, exprimés en pourcentage du PIB, se chiffraient à 1,90 % en 2004, légèrement en baisse par rapport à l'exercice précédent (1,91 %), mais en nette hausse comparativement à la proportion de 1,66 % enregistrée en 1997. Tant l'administration fédérale que le secteur de l'enseignement supérieur devraient continuer d'accroître leurs investissements en R-D au cours des prochains exercices. Le Canada s'est classé 13^{e} à ce chapitre selon l'OCDE en 2002, dernière année pour laquelle l'on dispose de données internationales comparables. Le fait que le Canada soit passé de la 15^{e} place à la 13^{e} tient en partie aux révisions des données par le Canada et d'autres pays. L'objectif ultime consiste à atteindre le 5^{e} rang d'ici 2010.

Un autre objectif important est le renforcement de la capacité des universités et des hôpitaux de recherche à adapter et à commercialiser le savoir. Il s'agit d'un élément clé de la concrétisation des avantages économiques et sociaux que procurent les investissements du gouvernement dans la capacité de R-D du Canada.

On mesure généralement les résultats des universités au chapitre de la commercialisation par les revenus générés des licences accordées et le démarrage d'entreprises. Bien que les universités canadiennes continuent de tirer moins de revenus de leurs investissements dans des activités de commercialisation que les universités américaines, elles intègrent de plus en plus le renforcement du rendement à ce chapitre à leurs plans stratégiques. Elles ont ainsi été en mesure d'améliorer constamment leurs résultats au cours des dernières années. À titre d'exemple, selon les données disponibles les plus récentes, les revenus provenant des licences que génèrent les institutions canadiennes ont grimpé, passant de 51,5 millions de dollars en 2002 pour atteindre 57,7 millions en 2003. Les institutions canadiennes ont lancé 58 entreprises en 2003 et détiennent actuellement plus de 890 licences de production de revenus ou options.

2. Programmes qui facilitent l'adaptation de tous les secteurs à l'économie du savoir

Les entreprises, à mesure qu'elles deviennent plus innovatrices et davantage axées sur le savoir, arrivent à accroître leur productivité et à livrer une concurrence plus efficace, ce qui contribue à une économie canadienne plus productive et plus compétitive. La principale responsabilité que doit assumer le gouvernement lorsqu'il s'agit de soutenir ce processus est de veiller à ce que les conditions propices existent pour que tous les secteurs de l'économie puissent s'adapter aux défis que présente l'économie mondiale du savoir et tirer profit des occasions qu'elle fournit. Il s'agit notamment de fournir des conditions financières et monétaires stables, un régime fiscal concurrentiel et des règlements efficaces. Le huitième budget équilibré de suite affiché en 2004-2005, la réduction des taux d'intérêt consécutive à la réduction marquée de la dépendance du gouvernement envers les emprunts sur les marchés de capitaux ainsi que les réductions soutenues de l'impôt des particuliers et des sociétés ont tous contribué à l'atteinte de cet objectif.

Le gouvernement a par ailleurs fait des investissements stratégiques qui ont aidé les entreprises à adopter des innovations pour obtenir un avantage concurrentiel de base. Tout au long de 2004-2005, le Ministère a uni ses efforts à ceux de la Banque de développement du Canada (BDC) pour mettre en place l'engagement pris dans le budget de 2004 d'acheter pour 250,0 millions de dollars en actions ordinaires de la BDC afin d'accroître le capital de risque mis à la disposition des sociétés innovatrices canadiennes aux premières ou aux dernières étapes de leurs activités. Le Ministère a également travaillé en étroite collaboration avec d'autres organisations fédérales pour veiller à ce que leurs programmes appuient l'innovation dans le secteur privé. Par exemple, il a travaillé avec le Conseil national de recherches du Canada pour évaluer les progrès réalisés depuis 2000 en matière de soutien du développement de groupes à vocation technologique dans le Canada atlantique, ce qui a donné lieu à la reconduction de l'initiative pour cinq années de plus dans le budget de 2005. Ce budget portait également le renouvellement du financement du Fonds d'innovation de l'Atlantique qui appuiera la recherche universitaire, la commercialisation et les entreprises novatrices. D'autres mesures budgétaires viennent appuyer cet objectif, notamment le financement de la mise au point de la deuxième génération de satellites de télédétection radar et des initiatives pour aider les industries du textile et du vêtement à s'adapter à la concurrence mondiale.

Des indicateurs tels l'activité de R-D des entreprises, la formation de capital et les brevets permettent habituellement de savoir si le secteur privé innove et adopte de nouvelles technologies. Nombre de tendances positives laissent supposer une amélioration des entreprises canadiennes dans ces importants secteurs. Les dépenses de R-D des entreprises canadiennes en pourcentage du PIB ont augmenté de façon soutenue au cours de la dernière décennie, passant de près de la moitié de la moyenne des pays de l'OCDE à près de 70 % en 2002. L'investissement canadien dans le capital en pourcentage du PIB s'est également amélioré de façon remarquable depuis 1995, passant de l'un des niveaux les plus bas parmi les pays du G7 à près du sommet. Les entreprises ont surtout majoré leurs investissements dans les machines et le matériel (p. ex. d'environ 6 % de 2003 à 2004). Dans l'ensemble, le taux effréné de croissance de l'investissement suppose que les entreprises canadiennes adoptent de nouvelles technologies et embrassent l'innovation à un rythme rapide.

Le Ministère examine constamment son cadre économique pour s'assurer qu'il est à jour et qu'il surveille les progrès en vue de l'atteinte de ses objectifs. Ainsi, par exemple, bien que les investissements par les entreprises dans la R-D aient augmenté depuis 1995, ils demeurent en deçà de la moyenne de l'OCDE. Cela laisse supposer que les entreprises canadiennes disposent encore d'une marge de manœuvre pour récolter des avantages plus grands d'une base solide de connaissances créée par les investissements antérieurs dans la recherche, surtout dans le secteur de l'enseignement supérieur. Le Ministère continue de chercher des moyens de stimuler une plus grande collaboration entre les entreprises et les chercheurs dans les universités, les collèges et les hôpitaux.

3. Soutien des collectivités

Le Nouveau pacte pour les villes et les collectivités du gouvernement vise à fournir un financement de longue durée fiable et prévisible aux municipalités, quelle que soit leur taille, pour soutenir la société canadienne. À titre de première mesure d'exécution du Nouveau pacte, le budget de 2004 a remis aux municipalités 7,0 milliards de dollars sur dix ans par l'entremise du remboursement intégral de la TPS, à compter de février 2004. En 2004-2005, le Nouveau pacte avait comme objectif clé de trouver un moyen de partager les fonds représentant une partie des revenus tirés de la taxe fédérale sur l'essence qui seraient affectés au soutien d'une infrastructure durable et respectueuse de l'environnement. Infrastructure Canada a été le ministère responsable de cet exercice.

Le ministère des Finances Canada a pris part à des discussions interministérielles sur l'élaboration de cette initiative et a formulé des recommandations au ministre des Finances concernant l'inclusion de mesures dans le budget de 2005.

Grâce au budget de 2005, le gouvernement a respecté l'engagement qu'il avait pris dans le discours du Trône de remettre une partie de la taxe d'accise fédérale sur l'essence aux villes et aux collectivités. Dès 2005-2006, les villes et collectivités canadiennes toucheront une part de ces revenus représentant 600,0 millions de dollars. Cette somme augmentera graduellement jusqu'à ce qu'elle atteigne 2,0 milliards de dollars par année en 2009-2010, soit l'équivalent de 5 cents le litre au titre des revenus tirés de la taxe sur l'essence. Afin d'assurer le transfert en temps opportun des fonds, l'autorisation de verser le paiement en 2005-2006 a été incluse dans le projet de loi sur le budget. Pour ce qui est de la méthode de transfert des fonds, le Ministère a pris part à des discussions interministérielles pour élaborer un cadre de partage de revenus provenant de la taxe sur l'essence. Il incombe au ministre d'État (Infrastructure et Collectivités) de négocier les ententes particulières avec les provinces et les collectivités conformément au cadre.

Le soutien que le gouvernement du Canada accorde aux villes et aux collectivités ne prend pas seulement la forme d'aide financière. Le gouvernement s'est également fixé pour objectif de conclure des partenariats significatifs avec tous les ordres de gouvernement et d'élaborer des stratégies à long terme pour améliorer les villes et les collectivités canadiennes. Cet objectif comprend un engagement de fournir aux municipalités une voix forte lors des discussions entourant les questions nationales auxquelles elles tiennent le plus. Le Ministère a respecté cet engagement d'inclure le secteur municipal dans les consultations prébudgétaires annuelles. Le 27 janvier 2005, le ministre des Finances a tenu une consultation prébudgétaire inaugurale avec la Fédération canadienne des municipalités.

4. Contribuer à la stratégie de mise en œuvre du gouvernement visant à respecter ses engagements dans le cadre du Protocole de Kyoto

Le Ministère a donné son appui à l'engagement pris par le gouvernement envers un environnement propre, qui contribue à une croissance économique mondiale soutenue, en menant des évaluations et en fournissant des conseils sur l'incidence sur le plan économique et financier des choix stratégiques à faire dans le domaine de l'environnement, présentés par les ministères responsables et visant à aider le Canada à respecter ses engagements environnementaux. Au niveau mondial, un des principaux objectifs consiste à respecter les obligations du protocole de Kyoto qui se rapportent à la réduction du niveau des émissions de gaz à effet de serre au Canada.

Dans son *Rapport sur les plans et les priorités de 2004-2005*, le Ministère s'est engagé à maintenir sa participation — de concert avec d'autres ministères fédéraux, d'autres administrations publiques et d'autres parties prenantes — à la conception d'un système d'engagements avec les grands émetteurs finals de gaz à effet de serre afin d'atteindre les réductions souhaitées dans leurs émissions. En 2004-2005, les fonctionnaires du Ministère ont participé à des discussions bilatérales et multilatérales avec d'autres représentants de ministères concernant les cibles de réduction des émissions et des options en matière de conformité aux fins de la conception d'un éventuel système d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre dans le but de réduire de façon rentable les émissions des plus importants pollueurs du Canada. Par suite de ces discussions, des éléments clés du système — comme l'objectif global, les options de conformité et le cadre législatif proposé — seront annoncés dans le nouveau plan du changement climatique intitulé *Aller de l'avant pour contrer les changements climatiques : Un plan pour honorer notre engagement de Kyoto*, dont la publication est prévue pour avril 2005.

5. Vente de Petro-Canada

Dans le budget de 2004, le gouvernement a fait part de son intention de vendre en 2004-2005 le solde de ses actions dans Petro-Canada. En se fondant sur une moyenne des prix récents et sur la valeur comptable de cet investissement à ce moment-là, on s'attendait à ce que cette vente procure environ 2 milliards de dollars de revenus budgétaires nets.

Au cours de 2004-2005, la Direction du développement économique et des finances intégrées a géré la vente des actions du gouvernement dans Petro-Canada, comme le proposait le budget de 2004. La vente s'est achevée en septembre 2004 et a produit des revenus budgétaires nets de 2,6 milliards de dollars, soit 30,0 % de plus que la somme de 2,0 milliards qui avait été prévue lors de l'annonce dans le budget.

5) Relations fédérales-provinciales et politique sociale

Ressources financières (en milliers de dollars)

Dépenses prévues	Autorisations	Dépenses réelles
10 195	11 151	11 394

Ressources humaines : ETP

Prévues	Réelles	Écart
91	92	(1)

Les principales responsabilités comprennent la présentation d'analyses et de conseils au ministre sur les arrangements fiscaux et les relations économiques entre le gouvernement fédéral et les provinces ainsi que sur les politiques et programmes sociaux du Canada, notamment la santé, l'assurance-emploi, les prestations aux aînés, les programmes destinés aux Autochtones, les programmes d'éducation et les programmes culturels.

Résultats attendus

1. Examen du mécanisme de détermination des cotisations d'assurance-emploi

En 2004-2005, de concert avec RHDCC, le Ministère a mené un examen qui a abouti à l'établissement d'un nouveau mécanisme de détermination des taux de cotisation à l'assurance-emploi. Par suite de cet examen, le budget de 2005 a annoncé ce nouveau mécanisme à temps pour qu'il puisse servir à établir le taux pour 2006. Le projet de loi C-43, qui contient les modifications législatives, devrait recevoir la sanction royale en juin 2005. Le mécanisme de détermination du taux veillera à ce que le taux des cotisations soit établi de manière transparente, à ce qu'il se fonde sur des conseils d'experts indépendants, à ce qu'il corresponde aux coûts du programme et à ce qu'il soit relativement stable au fil des ans. Ce résultat contribue à l'objectif du Ministère de soutenir l'économie canadienne.

2. Viabilité du Régime de pensions du Canada

En 2004-2005, le Ministère a poursuivi les consultations amorcées en 2003-2004 avec les provinces et les territoires pour fixer les paramètres de l'examen financier triennal de 2004-2006 du Régime effectué par les ministres des Finances fédéral et provinciaux. Cet examen, exigé par la *Loi sur le Régime de pensions du Canada*, devrait se terminer d'ici la fin de 2005. L'examen permanent du RPC, un élément important permettant d'assurer la viabilité à long terme du régime, permet de respecter la priorité du Ministère de soutenir la société canadienne.

Selon les projections actuarielles les plus récentes, les cotisations annuelles au RPC dépasseront les prestations annuelles, du moins jusqu'en 2022, de sorte que 17 années s'écouleront avant qu'une partie du revenu de placements accumulé ne soit requise pour aider à verser les prestations du RPC. En tenant compte des actifs accumulés, on s'attend à ce que le régime dispose de la marge de manœuvre voulue pour absorber un éventail d'éventuelles fluctuations économiques ou démographiques imprévues sans avoir à modifier le taux de cotisation. Cela assure la viabilité financière du RPC à long terme et aide les travailleurs canadiens à combler

leurs besoins lorsqu'ils seront à la retraite tout autant que s'ils sont atteints d'une incapacité grave ou que s'ils perdent un conjoint ou un partenaire.

De plus, des changements d'envergure ont été apportés aux tendances de travail et de retraite des Canadiens depuis le lancement du RPC (et de son équivalent québécois, le Régime de rentes du Québec). Compte tenu de ces changements, l'examen triennal peut également chercher à savoir si la structure actuelle du RPC convient le mieux aux différents cheminements qui mènent à la retraite que choisissent un nombre croissant de Canadiens.

3. Soutien accru des familles avec des enfants

Au fil des ans, le gouvernement du Canada, en partenariat avec les administrations provinciales et territoriales, a mis au point un solide programme de soutien des enfants du Canada qui est conforme à l'objectif du Ministère de soutenir la société canadienne.

Un volet clé de ce programme est l'engagement que le gouvernement du Canada a pris d'élaborer une initiative relative à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants (AGJE), à laquelle le Ministère a participé de très près. Unissant principalement ses efforts à ceux de Développement social Canada et d'autres organismes centraux, le Ministère a contribué à la prise en compte de cet engagement dans l'annonce faite dans le budget de 2005 du versement de 5,0 milliards de dollars sur cinq ans à l'appui de l'initiative relative à l'AGJE. De cette somme, 700,0 millions ont été mis à la disposition de toutes les provinces et de tous les territoires pour 2004-2005 et 2005-2006 par l'entremise d'une fiducie administrée par des tiers. Les provinces et les territoires pourront puiser dans ces fonds jusqu'au 31 mars 2006. La *Loi d'exécution du budget de 2005*, qui a été déposée le 24 mars 2005 et qui devrait recevoir la sanction royale en juin 2005, prévoit l'autorisation de verser les fonds à la fiducie pour l'AGJE.

Les discussions avec les ministres provinciaux et territoriaux et les intervenants, qui ont commencé en 2004-2005, se poursuivent et d'importants progrès en vue de la mise en œuvre de l'initiative relative à l'AGJE, devraient se faire au cours de l'année. Le gouvernement avait espéré arriver à une entente de principe, couvrant la période comprise entre 2006-2007 à 2009-2010, avec le Manitoba, l'Ontario, la Saskatchewan, la Nouvelle-Écosse, l'Alberta, et Terre-Neuve-et-Labrador d'ici juillet 2005. Des ententes de principe devront être négociées avec d'autres provinces et territoires, et le Ministère devra assumer un rôle de premier plan dans la surveillance de ces discussions.

4. Accorder du soutien aux Canadiens pour qu'ils acquièrent des compétences et des connaissances

Le Ministère reconnaît le rôle central du développement du capital humain ainsi que l'importance d'investir dans les compétences et l'apprentissage pour soutenir une main-d'œuvre qualifiée, novatrice et capable d'adaptation. Il participe périodiquement à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques en collaboration avec les provinces, les territoires et d'autres intervenants. Ces mesures contribuent au respect de la priorité du Ministère de soutenir la société canadienne.

Au cours de 2004-2005, le Ministère a collaboré étroitement avec RHDCC pour respecter l'engagement pris par le gouvernement du Canada de lancer une Stratégie des compétences en

milieu de travail. Dès le budget de 2004, le gouvernement du Canada a prévu, à titre de mesure immédiate, l'injection de 25,0 millions de dollars sur trois ans pour mettre en place un nouveau fonds syndical d'infrastructure de centres de formation. Le Ministère a continué de travailler avec RHDCC sur des politiques visant à faire progresser la stratégie, et leurs efforts ont abouti à l'annonce dans le budget de 2005 du versement de la somme supplémentaire de 125,0 millions de dollars sur trois ans au titre de la Stratégie des compétences en milieu de travail.

Le Ministère s'est également employé à aider RHDCC à assurer la mise en œuvre efficace et en temps opportun des engagements pris dans le budget de 2004 en matière d'enseignement postsecondaire, ce qui comprend l'instauration du Bon d'études canadien ainsi que de nouvelles subventions directes aux étudiants issus de familles à faible revenu et aux étudiants handicapés, de même que le relèvement des plafonds du Programme canadien de prêts aux étudiants. Ces deux dernières mesures seront en vigueur pour l'année de prêt qui commence en août 2005. Pour sa part le Bon d'études canadien devient fonctionnel le 1er juillet 2005.

Pour appuyer et encourager davantage l'atteinte de niveaux plus élevés de scolarité parmi les étudiants autochtones, le gouvernement a engagé la somme supplémentaire de 10,0 millions de dollars dans le budget de 2005 au titre du Programme d'enseignement postsecondaire administré par la Fondation nationale des réalisations autochtones. Le budget de 2005 a par ailleurs engagé 100,0 millions de dollars sur cinq ans pour améliorer les possibilités d'apprentissage et de garde des jeunes enfants pour les enfants et les familles des Premières nations qui vivent sur les réserves ainsi que 120,0 millions de dollars sur cinq ans au titre de l'éducation spéciale à l'intention des enfants des Premières nations qui vivent dans les réserves. Ces investissements renchérissent sur ceux qui ont déjà été faits dans ces domaines. Le Ministère devra surveiller de près la mise en œuvre de ces mesures dans le cadre de la poursuite des activités des tables rondes autochtones.

5. Soutenir le renouvellement continu du système canadien de soins de santé

En 2004-2005, à l'appui du renouvellement continu du système canadien de soins de santé (qui permet au Ministère de respecter sa priorité de soutenir la société canadienne), le gouvernement du Canada a engagé 41,3 milliards de dollars supplémentaires au titre des soins de santé qui seront versés aux provinces et aux territoires sur dix ans (de 2004-2005 à 2013-2014). Ces fonds supplémentaires appuient le Plan décennal pour consolider les soins de santé que les premiers ministres ont signé lors de leur réunion de septembre 2004.

Le Ministère, en étroite collaboration avec Santé Canada et d'autres organismes centraux, a participé aux préparatifs de la réunion des premiers ministres. Il a par ailleurs dirigé la mise en œuvre des engagements financiers découlant de cette réunion.

Le Parlement a promulgué le 23 mars 2005 le projet de loi C-39 qui a instauré les dispositions relatives au financement fédéral et à l'examen se rapportant au Plan décennal pour consolider les soins de santé et qui porte sur ce qui suit :

- Modification de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces* pour augmenter le Transfert canadien pour la santé (TCS) de 35,3 milliards sur dix ans. Cet engagement donne complètement suite aux recommandations contenues dans le rapport de la Commission sur l'avenir des soins de santé au Canada (le rapport Romanow).

y compris la nécessité d'effectuer des hausses à court terme, l'accroissement du niveau de base du TCS qui passera à 19,0 milliards de dollars en 2005-2006 et l'instauration d'un facteur d'indexation automatique de 6,0 % par année à compter de 2006-2007. Ces fonds procureront une aide supplémentaire appréciable aux provinces et aux territoires dans le cadre de leurs efforts de renouvellement et de réforme des soins de santé au Canada.

- Modification de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces* en vue de la création d'un Transfert pour la réduction des temps d'attente. Ce transfert procure 5,5 milliards de dollars de plus sur dix ans. La somme initiale de 4,25 milliards a été fournie par l'entremise d'une fiducie gérée par des tiers pour la période comprise entre 2004-2005 et 2008-2009, ce qui procure aux provinces et aux territoires la marge de manœuvre voulue pour puiser des fonds à mesure qu'ils en ont besoin jusqu'à la fin de 2008-2009, conformément à leurs stratégies et priorités particulières en matière de réduction des temps d'attente. À compter de 2009-2010, les fonds seront versés par l'entremise d'un Transfert pour la réduction des temps d'attente de 250,0 millions de dollars par année qui devront être consacrés aux ressources humaines permanentes en santé et aux outils de gestion des temps d'attente.
- Versement de 500,0 millions de dollars supplémentaires en 2004-2005 aux provinces et aux territoires à l'égard de l'équipement médical et de diagnostic.
- Examen parlementaire des progrès réalisés en vue de la mise en œuvre du Plan décennal pour consolider les soins de santé.

Ces efforts déployés par le Ministère contribuent pour beaucoup à l'assurance de transferts en temps opportun pour soutenir les efforts des provinces et des territoires en vue de renouveler et de réformer le système de soins de santé canadien.

Vous trouverez un complément d'information sur les transferts fédéraux aux provinces et aux territoires à l'appui des soins de santé sur le site http://www.fin.gc.ca/FEDPROV/chtf.html.

6. Programmes de transfert aux provinces et aux territoires

Le 26 octobre 2004, le gouvernement du Canada annonçait un nouveau cadre de la péréquation et de la FFT, qui avait d'abord été présenté aux premiers ministres provinciaux et aux dirigeants territoriaux lors de la réunion des premiers ministres tenue en septembre 2004. Le Ministère, de concert avec d'autres organismes centraux, a aidé aux préparatifs de la réunion d'octobre 2004 des premiers ministres et dirigé l'intégration des engagements au nouveau cadre pour respecter sa priorité de soutenir la société canadienne.

Le nouveau cadre assurera la stabilité, la prévisibilité et la croissance des niveaux globaux de financement et veillera à ce que la péréquation et la FFT continuent de jouer un rôle essentiel pour assurer que tous les Canadiens, quelle que soit la région où ils vivent, ont accès à des services publics comparables à des niveaux raisonnablement comparables d'imposition. Le projet de loi C-24, portant le nouveau cadre, a reçu la sanction royale le 10 mars 2005.

Conformément aux dispositions du nouveau cadre, le gouvernement du Canada a mis sur pied un groupe d'experts indépendants chargés d'examiner la péréquation et la FFT. Ce groupe d'experts a pour objectif de fournir des conseils sur la manière dont les niveaux législatifs de péréquation

et de FFT devraient être répartis entre les provinces et les territoires en 2006-2007 et au cours des exercices ultérieurs. Entre autres choses, cet examen évaluera les pratiques courantes de mesure des disparités fiscales entre les provinces et les territoires, se penchera sur des solutions de rechange (comme celles fondées sur des indicateurs macroéconomiques agrégés ou des besoins financiers), passera en revue l'évolution des disparités fiscales entre les provinces ainsi que les coûts de la prestation des services dans les territoires pour aider les administrations publiques et les citoyens à évaluer le niveau global d'aide aux fins de la péréquation et de la FFT. Enfin, il conseillera au gouvernement du Canada d'établir ou non un organe indépendant permanent qui le conseillerait sur la répartition de la péréquation et de la FFT à l'intérieur du cadre des niveaux prévus par la loi. Vous trouverez un complément d'information sur le Groupe d'experts sur la péréquation et la formule de financement des territoires à l'adresse suivante http://www.eqtff-pfft.ca.

Le gouvernement du Canada continue d'assumer la pleine responsabilité de toutes les décisions et l'obligation de rendre compte de chacune d'elles. Il poursuivra, comme toujours, ses vastes consultations auprès des provinces et des territoires. Le groupe d'experts a un mandat de nature consultative, et le gouvernement prendra les décisions en se fondant sur les conseils que ce dernier lui aura fournis, tout comme sur ceux qui seront fournis par les administrations provinciales et territoriales et par les Canadiens.

Le groupe d'experts doit présenter son rapport d'ici la fin de 2005, ce qui lui donnera le temps de fournir des conseils sur la manière dont la péréquation et la FFT devraient être réparties entre les provinces et les territoires en 2006-2007 et pour les exercices ultérieurs.

6) Finances et échanges internationaux

Ressources financières (en milliers de dollars)

Dépenses prévues	Autorisations	Dépenses réelles
14 452	15 748	14 938

Ressources humaines : ETP

Prévues	Réelles	Écart
119	121	(2)

La Direction des finances et des échanges internationaux est chargée de fournir au ministre des Finances conseils et soutien dans le cadre de forums internationaux comme les groupes des ministres des Finances du G7 et du G20, le FMI et la Banque mondiale. Il lui incombe en outre de conseiller le ministre sur des dossiers comme le commerce international, l'investissement, l'aide internationale, le financement des exportations et la dette étrangère.

Résultats attendus

1. Accroître l'efficience et la sécurité à la frontière pour améliorer l'accès aux exportations canadiennes

Le budget de 2004 prévoyait une somme supplémentaire de 605,0 millions de dollars sur cinq ans à l'égard de la réserve pour éventualités au titre de la sécurité pour donner suite aux priorités de sécurité. Lorsqu'il a diffusé la publication intitulée *Protéger une société ouverte : la politique canadienne de sécurité nationale* en avril 2004, le gouvernement s'est engagé à consacrer 690,0 millions de dollars à cette réserve pour donner suite aux priorités décrites dans la politique. Ces sommes traitent non seulement des principales questions de sécurité, mais elles appuient également l'objectif de favoriser une croissance économique vigoureuse et soutenue sur la scène mondiale en facilitant le mouvement légitime des gens et des marchandises à la frontière et en trouvant des débouchés pour notre vaste marché des exportations.

La mise en œuvre de la Politique de sécurité nationale s'inscrivait dans un programme à long terme. Pour appuyer ce programme, le budget de 2005 a engagé la somme supplémentaire de 1,0 milliard de dollars sur cinq ans (selon la comptabilité d'exercice) au titre des principales initiatives relatives à la sécurité nationale, ce qui porte à plus de 9,5 milliards de dollars les sommes totales investies dans la sécurité depuis le 11 septembre 2001.

En mars 2005, le Premier ministre et les présidents des États-Unis et du Mexique ont convenu d'une nouvelle initiative de sécurité et de prospérité. Le plan de travail, qui vient d'être annoncé, comprend des éléments qui soutiendront davantage les frontières efficaces et sûres grâce à des améliorations réglementaires et sectorielles, et à des améliorations de la sécurité. Le plan de travail sera continuellement mis à jour au besoin.

2. Préconiser des réformes visant à favoriser la croissance mondiale, le développement et la stabilité financière

Le Ministère contribue à une croissance économique vigoureuse et soutenue sur la scène mondiale grâce aux initiatives suivantes :

Objectifs de développement du Millénaire et Afrique

Le Canada est résolu à travailler de concert avec la collectivité internationale pour atteindre les Objectifs de développement du Millénaire. Le budget de 2005 a dégagé des fonds qui permettront au Canada de respecter l'engagement qu'il a pris à la Conférence internationale sur le financement du développement de 2002, tenue à Monterrey au Mexique, de doubler l'aide internationale entre 2002 et 2010. L'aide à l'Afrique doublera d'ici 2008-2009 par rapport aux niveaux de 2003-2004.

On a également pris l'initiative d'affecter 342,0 millions de dollars de fonds en fin d'exercice aux graves questions de santé qui affligent l'Afrique. Afin de réduire la pauvreté et d'augmenter le développement, ces fonds supplémentaires au titre d'initiatives mondiales visent la réduction de l'incidence et de l'impact des maladies mortelles touchant de si nombreuses personnes dans les pays en développement, en particulier en Afrique. Cette somme comprend 160,0 millions de dollars à l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination, 140,0 millions au Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme et 42,0 millions pour contribuer à l'éradication de la polio dans le monde.

Le ministre figurait parmi les 17 commissaires qui ont été nommés à la Commission pour l'Afrique. Le 11 mars 2005, cette Commission a publié un rapport décrivant un plan complet et ambitieux de soutien des efforts de l'Afrique pour réaliser son propre développement. Le rapport contient les thèmes que le ministre a fait valoir, notamment mettre l'accent sur le leadership de l'Afrique dans son propre développement, alléger la dette, soutenir le secteur privé indigène africain et lutter contre les maladies infectieuses. Un des défis à relever a été de veiller à ce que la structure du rapport permette aux pays non représentés à la Commission d'avaliser les objectifs clés proposés.

Pendant l'exercice écoulé, le Canada et d'autres pays donateurs ont négocié la quatorzième reconstitution des ressources de l'Association internationale pour le développement (IDA). Les donateurs ont convenu de majorer considérablement les fonds accordés à l'IDA et d'en accroître davantage l'efficacité en liant plus étroitement ses opérations aux stratégies de réduction de la pauvreté mises de l'avant par les pays. La quatorzième reconstitution des ressources de l'IDA tient également compte de la grande priorité que le Canada et d'autres pays donateurs accordent à la réduction de la pauvreté en Afrique : la moitié des opérations de l'IDA seront dirigées vers ce pays. Conscient de la situation précaire de gestion durable de la dette de nombreux pays pauvres, le Canada a également soutenu le versement d'un financement par subvention par l'IDA aux pays dont l'endettement est catastrophique.

Allégement de la dette

Le Canada a aussi continué de donner le ton en matière d'allégement du fardeau de la dette des pays pauvres, contribuant ainsi à leur croissance et à leur développement, grâce aux mesures qui suivent :

- Efforts pour veiller à ce que l'actuelle stratégie d'allégement de la dette, l'initiative en faveur des PPTE, soit mise en œuvre de manière efficace et versement de 34,4 millions de dollars supplémentaires au Fonds fiduciaire des PPTE administré par la Banque mondiale pour assurer un financement satisfaisant à l'initiative.
- Annulation de toutes les dettes résiduelles envers le Canada (près de 30 millions de dollars) de quatre PPTE (Éthiopie, Ghana, Madagascar et Sénégal) lorsqu'ils auront achevé les étapes du processus en faveur des PPTE.
- Concertation des efforts avec ceux du G7 pour arriver à une entente sur une proposition de réduire le fardeau de la dette des pays pauvres. Pour contribuer à ces discussions, le Ministère a mis au point la proposition d'allégement de la dette du Canada, qui a été présentée en février 2005. Le Canada a aidé à jeter les assises d'une entente future du G7 grâce à son engagement de couvrir les obligations du service de la dette que les pays à faible revenu admissibles qui lancent des réformes ont envers l'IDA et le Fonds africain de développement, de même que par la demande qu'il a adressée aux donateurs de convenir de la nécessité d'assurer d'autres mesures d'allégement de la dette du FMI. La structure de la proposition du Canada favorise l'amélioration de la réforme de la gouvernance et de l'économie. De plus, le budget de 2005 a consacré 172,0 millions de dollars sur cinq ans au titre de l'initiative d'allégement de la dette des pays pauvres.

Efforts pour venir en aide aux victimes du tsunami

Pour atténuer les effets du tsunami dévastateur qui a le plus touché les personnes les plus pauvres, surtout en Asie du Sud, et pour aider aux efforts de reconstruction, des représentants du Ministère ont participé aux préparatifs de l'intervention du Canada consistant en une aide de 425,0 millions de dollars aux victimes du tsunami de l'Océan Indien qui est survenu le 26 décembre 2004. Le Ministère a pris la tête d'une offre canadienne de moratoire sur le remboursement de la dette aux pays touchés et a mené des négociations avec les autres pays membres du G7 et les créanciers du Club de Paris concernant une offre multilatérale de moratoire sur le remboursement de la dette. Ainsi, les ressources affectées au remboursement de la dette ont pu être réacheminées vers l'aide et la reconstruction dans les pays qui ont accepté l'offre. Lorsqu'il a mis au point son intervention, le Canada a dû relever le défi de travailler rapidement tout en possédant peu de renseignements. Les efforts déployés par les fonctionnaires du Ministère, et par les fonctionnaires d'autres ministères, ont été reconnus dans le cadre du Prix d'excellence de la fonction publique de 2005, dans la catégorie Contribution exemplaire dans des circonstances exceptionnelles.

Rôle proactif au FMI et à la Banque mondiale

Le ministre des Finances est membre du Conseil des gouverneurs du FMI et de la Banque mondiale. L'objectif que vise le Canada est de veiller à ce que le FMI et la Banque mondiale

continuent d'améliorer leurs activités et de renforcer leur effet dans l'exécution de leur mandat respectif aux fins de la stabilité économique et financière, du développement et de la réduction de la pauvreté. Le Ministère continue de collaborer avec le G7 et la vaste collectivité internationale dans le cadre d'une série d'initiatives permanentes. Au cours de l'année écoulée, ces activités comprenaient :

- Fournir des commentaires constructifs lors de l'examen stratégique du FMI et de la Banque mondiale.
- Poursuivre les efforts en vue de la mise en œuvre de la proposition du Canada d'élaborer un mécanisme amélioré de surveillance au FMI pour permettre aux pays de ne plus dépendre des programmes d'emprunt du FMI tout en transmettant aux marchés un signal au sujet de leur engagement en matière de réforme. L'initiative du Canada a gagné l'appui du Conseil des administrateurs et du G7.
- Continuer à participer à des discussions aux conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale portant sur les pays et sur des questions thématiques liées à la réduction de la pauvreté, fort du soutien de l'Agence canadienne de développement international et d'Affaires étrangères Canada.
- Continuer à travailler au sein des conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale et avec le G7 en vue de mettre en œuvre le nouveau cadre de gestion durable de la dette du FMI et de la Banque mondiale. Ce cadre tient compte des conditions de la gouvernance et met l'accent sur la prévention des crises de l'endettement en orientant les décisions futures en matière d'emprunt et de prêt.

Réforme de l'architecture d'aide internationale du Canada

En ce qui a trait aux réformes visant à promouvoir le développement, le Ministère a dirigé un processus interministériel faisant participer Affaires étrangères Canada, l'Agence canadienne de développement international, le Bureau du Conseil privé, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et d'autres encore, afin d'instaurer un nouveau cadre de gestion de l'enveloppe de l'aide internationale (EAI). Le nouveau cadre de gestion de l'EAI cherche à atteindre six grands objectifs : 1) établir les priorités pour l'ensemble de l'administration publique visant la totalité de l'aide internationale, 2) fournir une gestion décentralisée dotée d'obligations de rendre compte claires, 3) assurer la transparence de l'attribution de la croissance de l'EAI, 4) assurer la prévisibilité de la budgétisation et la stabilité des programmes, 5) fournir la marge de manœuvre nécessaire pour donner suite aux nouvelles initiatives et 6) fournir l'intégrité financière.

Collaboration avec les autres administrations publiques ainsi que les institutions internationales et financières

Afin d'atteindre cet objectif, le Ministère a collaboré avec le FMI, la Banque mondiale, le G7 et d'autres groupes internationaux pour améliorer l'architecture financière internationale, ce qui comprend l'élaboration d'un meilleur cadre de prévention et de résolution des crises financières internationales. Par l'entremise du G20, le Canada a contribué à l'élaboration d'une série de principes qui orienteront les relations entre les pays débiteurs et leurs créanciers ainsi qu'une série de principes d'élaboration de politiques propices à une croissance économique vigoureuse et soutenue.

3. Un système commercial international renforcé et un accès plus sûr des exportations canadiennes aux principaux marchés étrangers

Pour atteindre l'objectif qu'il s'est fixé d'obtenir un avantage mondial pour le Canada, le Ministère a concerté ses efforts à ceux de ses partenaires pour renforcer le système commercial international.

De concert avec d'autres ministères visés, plus particulièrement Commerce international Canada, le Ministère a continué de participer aux efforts déployés au cours du dernier exercice pour faire progresser le Canada dans un certain nombre d'initiatives commerciales, notamment les négociations commerciales multilatérales du cycle de Doha à l'OMC. Le Canada est appelé à tirer d'importants avantages économiques en augmentant davantage les débouchés des exportateurs canadiens de produits agricoles et industriels sur les marchés des pays développés et en développement. Ainsi, il s'attend à un aboutissement ambitieux des négociations. Le Ministère a maintenu ses efforts en vue d'établir un consensus au sujet des cadres de négociation commerciale dans les principaux domaines de négociation, y compris l'accès au marché, qui assurerait la réussite de la conférence des ministres de l'OMC qui aura lieu à Hong Kong en Chine, en décembre 2005.

Le Ministère a œuvré avec les intervenants canadiens pour faire progresser la position de négociation du Canada dans plusieurs domaines relevant de sa compétence, notamment les droits de douane. Le Ministère continue de diriger les négociations sur les règles de l'OMC visant à améliorer et à clarifier les règles et disciplines de l'OMC en matière de subvention et de recours commerciaux. Le Canada vise à fournir aux exportateurs canadiens un accès plus sûr aux marchés étrangers, ce qui comprend celui des États-Unis, sans pour autant nuire à l'efficacité des recours commerciaux instaurés pour protéger les producteurs canadiens des effets dommageables des pratiques commerciales déloyales.

Le Ministère a par ailleurs été à la tête de la participation du Canada au Comité nord-américain du commerce de l'acier qui, en collaboration avec les États-Unis et le Mexique, a cherché à faire progresser les dossiers commerciaux d'intérêt commun dans le secteur de l'acier. Le Ministère a aussi collaboré avec les États-Unis et le Mexique dans le cadre d'une initiative permanente de libéralisation des règles d'origine contenues dans l'*Accord de libre-échange nord-américain*. Les règles plus libérales augmenteront la compétitivité des industries canadiennes, car elles réduiront les coûts de transaction et faciliteront le mouvement transfrontalier. Des règles plus libérales visant un éventail de produits agricoles et industriels ont été instaurées le 1er janvier 2005, et les travaux se poursuivent en vue d'arriver à une entente avec les États-Unis et le Mexique pour les libéraliser davantage.

Le Ministère a également uni ses efforts à ceux d'autres pays membres de l'OCDE et du Brésil afin d'amorcer un examen de l'entente relative au secteur des aéronefs aux termes de l'Arrangement de l'OCDE sur les crédits à l'exportation soutenus par l'État. Cet examen, s'il se révèle fructueux, se traduira par de meilleures disciplines pour le financement des aéronefs et par la réduction voire l'élimination des différends commerciaux dans ce secteur. Les négociations se poursuivent.

4. Soutenir les débouchés pour l'investissement et le commerce canadiens

Le Ministère a uni ses efforts à ceux de ses partenaires pour obtenir un avantage mondial. En collaboration avec Commerce international Canada et Développement des exportations Canada, des représentants du Ministère se sont employés à créer un nouveau programme de garanties de prêts qui mettra à profit le financement provenant de prêteurs commerciaux à l'appui du commerce de l'exportation au Canada.

En ce qui concerne les investissements, les efforts du Ministère, de concert avec Industrie Canada et Commerce international Canada, ont surtout porté sur la renégociation des APIE (Accord sur la protection des investissements étrangers) que le Canada a conclus avec six des pays venant d'accéder à l'Union européenne (soit la Hongrie, la République tchèque, la République slovaque, la Lettonie, la Pologne et la Roumanie). Le Canada a pu conclure des négociations avec la Commission européenne, mais les discussions se poursuivent avec les nouveaux États membres. Le Ministère espère finaliser ces négociations à l'automne 2005. Par ailleurs, le Canada a amorcé trois nouvelles séries de négociations d'APIE avec le Pérou, la Chine et l'Inde; ces discussions se poursuivent. Les APIE favorisent l'investissement en fournissant un cadre juridique de l'investissement qui assure un accès aux marchés dans certains secteurs et donne accès à des processus de règlement des différends, le cas échéant.

Au chapitre du commerce, le gouvernement a annoncé en décembre 2004 une série d'initiatives qui aideront les industries du textile et du vêtement du Canada à devenir plus concurrentielles, ce qui comprend l'élimination de droits de douane sur les intrants textiles non produits au Canada. En janvier 2005, pour donner suite à cette annonce, le ministre des Finances a demandé, par saisine, au Tribunal canadien du commerce extérieur de mener une enquête et de présenter un rapport sur les intrants textiles fabriqués au Canada d'ici le 30 juin 2005. Ce rapport aidera le gouvernement à mettre en œuvre les mesures tarifaires annoncées.

7) Dette publique

Ressources financières (en milliers de dollars)

Dépenses prévues	Autorisations	Dépenses réelles
35 400 000	33 869 946	33 869 946

Ressources humaines : ETP3

Prévues	Réelles	Écart
52	52	—

Veiller au financement, prévu par la loi, des frais d'intérêt et de service de la dette publique ainsi que du coût d'émission de nouveaux emprunts, au besoin.

Résultats attendus

1. Un programme dynamique et rentable de placement des titres sur le marché de détail

En 2004-2005, le gouvernement a continué d'évaluer le programme de placement de titres sur le marché de détail compte tenu d'une situation financière considérablement améliorée et d'un plus vaste éventail de possibilités de placement offertes aux Canadiens. Le gouvernement cherche à mettre à jour et à améliorer sa stratégie de placement de titres sur le marché de détail et non pas à abolir la vente des Obligations d'épargne du Canada (OEC).

Dans le cadre de l'examen permanent, on a continué de mettre l'accent sur la réduction des coûts de programme, l'amélioration de l'efficience globale du programme et la gestion d'un recul du portefeuille des titres au détail conforme à la réduction de la dette fédérale totale.

- Les ventes de la campagne de 2004-2005 ont été évaluées à 1,9 milliard de dollars. Si les souscriptions par retenues salariales ont connu une croissance pour une cinquième année de suite, passant à 1,5 milliard de dollars, les faibles taux d'intérêt records, les marchés des valeurs mobilières plus vigoureux et un environnement de taux à la hausse ont touché les souscriptions au comptant par l'entremise des institutions financières et directement par le gouvernement. Les rachats ont été inférieurs à ceux prévus, sous l'effet de la poursuite du programme pilote de prolongement des échéances grâce auquel un prolongement automatique de 10 ans de l'échéance a été offert aux titulaires d'OEC arrivant à échéance, ce qui a donné lieu à un taux de conservation de 57 %. En 2004-2005, le portefeuille global de titres au détail a reculé de 10,0 % pour s'établir à 19,3 milliards de dollars.
- Les dépenses réelles devraient atteindre 97,4 millions de dollars, soit 6,97 millions ou 6,7 % de moins que celles prévues de 104,4 millions, ce qui représente une cinquième année consécutive de réduction des dépenses.

---

3. Les ETP prévus qui ont été signalés dans le *Rapport sur les plans et les priorités de 2004-2005* ne comprennent pas les 21 ETP au titre de la dette publique ou les 31 ETP au titre de l'organisme Placements Épargne Canada.

- Le service en direct à l'intention des clients recourant aux retenues salariales (www.mybonds.gc.ca), qui a été lancé en avril 2003, a poursuivi sa croissance, 80 000 Canadiens de plus s'y étant inscrits.
- La campagne de publicité entourant les OEC continue de figurer parmi les programmes les plus reconnus du gouvernement du Canada. Il ressort de la recherche menée chaque année après la campagne de communication que 63 % des gens interrogés se rappelaient les annonces télévisées de la campagne de 2004-2005 sans avoir besoin d'aucune indication et que 42 % y parvenaient avec l'aide d'indications.

Des précisions figurent dans le *Rapport annuel de Placements Épargne Canada pour 2004-2005*, au site Web www.csb.gc.ca.

2. Une structure d'emprunt stable et à faible coût et un marché efficace des titres du gouvernement du Canada

De façon que les coûts d'emprunt demeurent bas, les activités et initiatives menées dans le cadre de la stratégie de gestion de la dette ont continué de cibler la diversité des sources de financement et l'efficacité du marché des titres du gouvernement du Canada. Les mesures prises par le Ministère à cet égard, qui ont soutenu sa priorité d'assurer une structure budgétaire durable, ont donné les résultats suivants :

- la poursuite de la réduction ordonnée de la part du marché de la dette à taux fixe de sorte qu'elle atteigne 60,0 % d'ici 2007-2008;
- l'exécution efficace d'adjudications périodiques annoncées à l'avance au titre des obligations de l'État et des bons du Trésor pour les principales échéances sur le marché de la vente de gros;
- des activités de rachat d'obligations à revenu fixe afin d'appuyer la liquidité des émissions d'obligations du gouvernement du Canada;
- la transparence continue entourant les programmes d'emprunt par un recours à des outils de communication, notamment des consultations à l'intérieur des marchés, des publications ministérielles sur la gestion de la dette et des avis diffusés sur le site Web de la Banque du Canada.

L'efficacité du marché des titres du gouvernement est mesurée d'après les résultats des adjudications sur le marché primaire et le niveau de liquidité et d'échange sur le marché secondaire. Le *Rapport sur la gestion de la dette* (http://www.fin.gc.ca/purl/dmr-f.html) comprend une section consacrée aux mesures de gestion de la dette, de l'encaisse et des réserves.

8) Monnaie canadienne

Ressources financières (en milliers de dollars)

Dépenses prévues	Autorisations	Dépenses réelles
64 600	63 993	63 993

Payer les coûts de production et de distribution des pièces de monnaie canadienne de circulation.

Résultats attendus

1. Répondre aux besoins en monnaie des Canadiens

En 2004-2005, le ministère des Finances Canada a travaillé de près avec la Monnaie royale canadienne pour veiller à ce que les besoins en pièces de monnaie de circulation de l'économie et des citoyens soient efficacement comblés. Au cours de l'exercice, trois pièces commémoratives — la pièce de 25 cents intitulée Le Coquelicot, le dollar porte-bonheur et la pièce de 25 cents intitulée L'Acadie — ont été frappées par la Monnaie et bien accueillies par les Canadiens. La demande pour ces pièces par les collectionneurs a fait augmenter le seigneuriage obtenu par le gouvernement du Canada.

9) Paiements de transfert aux provinces et aux territoires

Ressources financières (en milliers de dollars)

Dépenses prévues	Autorisations	Dépenses réelles
30 600 000	37 779 444	37 746 615

Paiements de transfert conformes aux lois et aux ententes conclues avec les provinces et les territoires.

Résultats attendus

1. Programmes de transfert aux provinces et aux territoires

En 2004-2005, l'objectif visé était d'instaurer les règlements précisant le calcul des paiements au titre du programme de péréquation et d'adopter des règlements provisoires pour veiller à ce que les paiements initiaux soient effectués dans le cadre du projet de loi C-30, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 23 mars 2004. Toutefois, en raison de la mise en œuvre d'un nouveau cadre au titre de la péréquation et de la FFT auquel avaient convenu les premiers ministres le 26 octobre 2004 et de la transition vers ce cadre, la mise en œuvre du renouvellement de la péréquation en 2004 a cédé le pas au processus législatif qui a abouti au projet de loi C-24, instaurant le nouveau cadre.

Le Ministère a collaboré avec les provinces et les territoires pour mettre en œuvre le nouveau cadre afin d'atteindre sa priorité de soutenir la société canadienne.

Le projet de loi C-24, que le Parlement a promulgué le 10 mars 2005, modifie comme suit la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces* :

- Il établit une formule de détermination des paiements de péréquation pour les provinces en 2004-2005, qui totalisent 10,8 milliards de dollars.
- Il fixe à 10,9 milliards de dollars pour 2005-2006 le plancher du montant global au titre de la péréquation aux provinces et répartit ce montant entre elles.
- Il fixe le montant global au titre de la péréquation pour chacun des exercices ultérieurs à 2005-2006 à 1,035 du montant global versé pour l'exercice immédiatement précédent et répartit les agrégats entre les provinces.
- Il fixe à 1,9 milliard de dollars pour 2004-2005 et à 2,0 milliards de dollars pour 2005-2006 le plancher du montant global au titre de la formule de financement des territoires et répartit ces montants entre les territoires.
- Il fixe le montant global au titre de la formule de financement des territoires en 2006-2007 et pour les exercices suivants à 1,035 du montant global versé pour l'exercice immédiatement précédent.

Le nouveau cadre, qui sera assujetti à un examen en 2009-2010, fournira 33,0 milliards de dollars supplémentaires au titre de la péréquation et de la FFT aux provinces et aux territoires au cours des dix prochaines années. Cette hausse se compare aux droits en 2004-2005 au titre tant

de la péréquation que de la FFT qui ont été énoncés dans le budget de 2004. Les paiements de péréquation passeront de 8,9 milliards de dollars en 2004-2005 (selon les estimations officielles d'octobre 2004) à 12,5 milliards en 2009-2010, pour une augmentation de 42 %. Cela devrait aider les provinces canadiennes bénéficiaires de la péréquation et les trois territoires à respecter les engagements qu'ils ont pris dans le cadre du Plan décennal pour consolider les soins de santé et à s'acquitter de leurs priorités.

De plus, en 2004-2005, pour appuyer le renouvellement continu du système de santé canadien, le gouvernement du Canada a engagé la somme supplémentaire de 41,3 milliards de dollars au titre des soins de santé qui sera remise aux provinces et aux territoires sur une période de dix ans (de 2004-2005 à 2013-2014) à titre de mesure de soutien du Plan décennal pour consolider les soins de santé, que les premiers ministres ont signé lors de leur réunion de septembre 2004.

Le Ministère continue d'administrer avec efficience et exactitude les programmes de transfert. Les paiements aux provinces et aux territoires sont calculés et payés en conformité avec la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*, que le projet de loi C-39 (promulguant le Plan décennal pour consolider les soins de santé) et le projet de loi C-24 (promulguant le nouveau cadre de la péréquation et de la FFT) ont modifiée. De plus, des règlements sont associés à ces paiements de transfert. Le Bureau du vérificateur général du Canada examine chaque année l'administration des programmes de transfert.

Au total, près de 55,2 milliards de dollars ont été versés en 2004-2005 aux provinces et aux territoires pour les aider à financer leurs services de santé, l'aide sociale et les services sociaux ainsi que d'autres programmes (en tenant compte de la valeur des transferts de points d'impôt et des rajustements d'exercices antérieurs). Vous trouverez au tableau 11 un complément de détails sur les paiements de transfert et les montants versés à ce titre.

Le site Web à l'adresse http://www.fin.gc.ca/access/fedprovf.html contient des renseignements supplémentaires sur les paiements de transfert versés aux provinces et aux territoires.

10) Organisations financières internationales

Ressources financières (en milliers de dollars)

Dépenses prévues	Autorisations	Dépenses réelles
1 248 895	2 316 524	1 454 058

Responsable d'administrer les souscriptions du Canada aux organismes financiers internationaux et les obligations connexes.

Résultats attendus

1. Préconiser des réformes visant à favoriser la croissance mondiale, le développement et la stabilité financière

Le Ministère est chargé des transferts à la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) du FMI, une facilité de prêt à faible intérêt qui favorise la réduction de la pauvreté et la croissance auprès de ses membres à revenus les plus faibles. En 2004-2005, le Ministère a assuré le transfert en temps opportun à la fois des contributions de prêt engagées du Canada et de ses subventions prévues sous forme d'intérêt à l'appui des opérations de la FRPC. Les paiements de transfert aident à soutenir la priorité du Ministère de favoriser une croissance économique vigoureuse et durable sur la scène mondiale.

Le tableau 11 contient des détails sur les paiements de transfert, et le tableau 6 fournit des précisions sur les prêts.

Section III — Supplément d'information

Information sur l'organisation

Architecture des activités de programme et organigramme

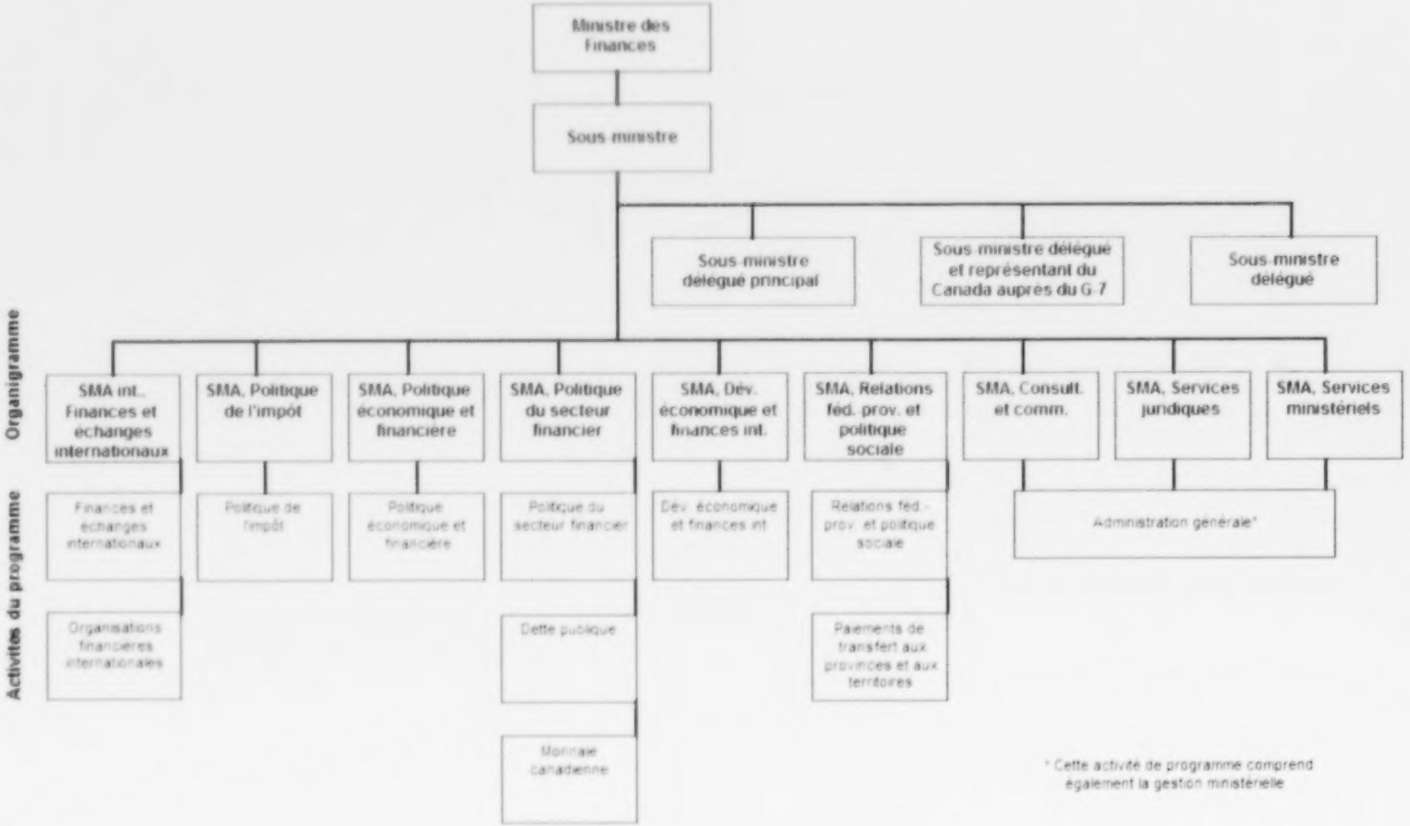

Rendement financier

La présente section résume le rendement financier du Ministère, en fonction des dix activités de programme conformément à l'architecture des activités de programmes approuvée. L'administration générale est répartie entre les activités de programme selon un pourcentage du budget de fonctionnement de 2004-2005.

La plupart des tableaux financiers présentent une comparaison entre le « Budget principal des dépenses », les « Dépenses prévues », le « Total des autorisations » et les « Dépenses réelles ». Les chiffres du « Budget principal des dépenses » indiquent les ressources que le Ministère a demandées au début de l'exercice pour exécuter les programmes qui relèvent de lui. Les « Dépenses prévues » désignent le montant inclus dans le *Rapport sur les plans et les priorités de 2004-2005* du Ministère et indiquent les montants prévus au début de l'exercice. Le « Total des autorisations » comprend le « Budget principal des dépenses », le « Budget supplémentaire des dépenses » et d'autres autorisations approuvées. Enfin, la colonne des « Dépenses réelles » indique les montants qui ont de fait été dépensés et les revenus qui ont de fait été encaissés et qui ont été présentés dans la section portant sur le Ministère des *Comptes publics du Canada pour 2004-2005*.

Les tableaux suivants présentent les données financières du Ministère :

1) Comparaison des dépenses prévues aux dépenses réelles (y compris les ETP)

2) Utilisation des ressources par activité de programme

3) Crédits votés et législatifs

4) Coût net du ministère

5) Passif éventuel

6) Prêts, placements et avances (non budgétaires)

7) Sources de revenus réaffectables et non réaffectables

8) Besoins de ressources par direction

9) Modèle de présentation des frais d'utilisation de 2004-2005 — *Loi sur les frais d'utilisation*

11) Détail des programmes de paiements de transfert

Les autres tableaux de cette section signalent les exigences prévues par la loi et d'autres exigences. Il s'agit notamment d'un tableau sur les principales initiatives réglementaires, d'un rapport sur la réponse aux comités parlementaires, aux vérifications et aux évaluations, d'un résumé de la stratégie de développement durable et d'un tableau sur les politiques relatives aux voyages.

Tableau 1 : Comparaison des dépenses prévues et des dépenses réelles (y compris les ETP)

Le tableau qui suit fournit une comparaison des montants au titre du « Budget principal des dépenses », des « Dépenses prévues », du « Total des autorisations » et des « Dépenses réelles » pour 2004-2005, ainsi que des données historiques au titre des « Dépenses réelles ».

			2004-2005			
(en milliers de dollars)	2002-2003 Données réelles	2003-2004 Données réelles	Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations[3]	Données réelles[3]
Politique de l'impôt	31 837	30 810	29 722	29 722	32 445	31 893
Politique économique et fiscale	16 445	15 362	13 957	13 957	15 288	15 576
Politique du secteur financier[1]	22 601	20 536	13 837	13 837	89 905	20 725
Développement économique et finances intégrées	9 436	8 634	7 854	7 854	13 981	12 096
Relations fédérales-provinciales et politique sociale	11 969	11 660	10 195	10 195	11 151	11 394
Finances et échanges internationaux	17 527	14 591	14 452	14 452	15 748	14 938
Dette publique	37 619 760	35 931 598	36 200 000	35 400 000	33 869 946	33 869 946
Monnaie canadienne	59 709	47 739	48 000	64 600	63 993	63 993
Paiements de transfert aux provinces et aux territoires	27 996 473	32 358 097	31 555 000	30 600 000	37 779 444	37 746 615
Organisations financières internationales[2]	1 597 266	1 085 544	1 248 895	1 248 895	2 316 524	1 454 058
Total	**67 383 024**	**69 524 571**	**69 141 912**	**67 403 512**	**74 208 424**	**73 241 234**
Moins les revenus non réaffectables	5 844 666	4 926 660		106 300		6 755 020
Plus le coût des services reçus sans frais	11 688	14 400		12 291		17 955
Coût net du ministère	61 550 046	64 612 311	69 141 912	67 309 503	74 208 424	66 504 169
ETP[4]	**873**	**882**		**866**		**833**

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

1. Le « Total des autorisations » pour le programme de la Politique du secteur financier (PSF) comprend la somme de 68 572 000 $ au titre des paiements aux déposants de la Banque Commerciale du Canada, de la Compagnie de placements hypothécaires de la BCC et de la Norbanque conformément à la *Loi sur l'indemnité aux déposants de certaines institutions financières*. Ce poste législatif n'a pas été inclus à la colonne du « Budget principal des dépenses » ou à celle des « Dépenses prévues » pour 2004-2005, et aucun paiement n'a été prélevé sur cette autorisation pour 2004-2005 ou les deux exercices précédents. Ce poste est indiqué dans les « Projets spéciaux » des *Comptes publics du Canada pour 2004-2005*. Il convient de le signaler dans les présentes sous l'activité du programme de la PSF.

L'autorisation et les données réelles de l'activité de programme de la PSF comprennent également la somme de 6,0 millions au titre des avances conformément au paragraphe 13(1) de la *Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada*. Le total des autorisations et les données réelles au titre des avances sont indiqués dans les « Projets spéciaux » des *Comptes publics du Canada pour 2004-2005*. Il convient de les signaler dans les présentes sous l'activité du programme de la PSF.

2. Le total des autorisations et les dépenses réelles de l'activité de programme des Organisations financières internationales (OFI) comprennent la somme de 734 752 000 $ au titre des autorisations pour perte nette sur le change non requises pour l'exercice en cours. Ces sommes sont indiquées dans le secteur d'activité de l'administration générale des *Comptes publics du Canada pour 2004-2005*. Il convient de les signaler dans les présentes sous l'activité de programme des OFI. Ces montants législatifs n'ont pas été inclus dans le « Budget principal des dépenses » ou les « Dépenses prévues » pour 2004-2005.

L'écart au titre des OFI est principalement attribuable aux « Subventions et contributions » du crédit 5 qui n'ont pas été entièrement remises aux PPTE puisque certains d'entre eux n'avaient pas encore atteint le point d'achèvement des étapes de l'Initiative en faveur des PPTE et, par conséquent, n'avaient pas droit à l'allégement de la dette. De plus, l'accord conclu entre le Canada et le FMI établit le montant total que le Canada mettra à la disposition de la FRPC. Chaque année, le FMI fournit une estimation de la demande prévue des prêts canadiens. Le montant réel prêté varie par rapport aux estimations en raison du changement des taux de change, de la fluctuation de la demande par les emprunteurs de la FRPC ainsi que des décisions de planification prises entre le FMI et d'autres prêteurs de la FRPC.

3. Dans les RMR antérieurs, les chiffres du « Total des autorisations » et des « Données réelles » ont été exclus de certains postes législatifs pour faciliter la comparaison historique. Les postes comprenaient la perte nette sur le change et les paiements d'éléments de passif virés précédemment aux revenus. Ces postes, qui font partie du secteur d'activité de l'administration générale, ont été répartis entre les 10 activités de programme de l'activité de l'administration générale du Ministère qui restent pour les données réelles de 2002-2003 et de 2003-2004 ainsi que pour les chiffres du « Total des autorisations » et des « Données réelles » pour 2004-2005.

4. Dans le *Rapport sur les plans et les priorités de 2004-2005*, les 813 ETP prévus ne comprennent pas les 21 ETP de la dette publique ni les 31 ETP de l'organisme Placements Épargne Canada. Ils ont été inclus dans les ETP prévus du RMR afin d'indiquer correctement les 866 ETP du Ministère.

Tableau 2: Utilisation des ressources par activité de programme

Le tableau qui suit décrit comment les ressources ont été utilisées au cours de l'exercice 2004-2005 et montre les postes budgétaires et non budgétaires par activité de programme.

2004-2005 (en milliers de dollars)							
	Budgétaire					Plus non budgétaire	
	Fonctionnement	Subventions et contributions et autres paiements de transfert	Total : Dépenses budgétaires brutes	Moins : Revenu réaffectable	Total : Dépenses budgétaires nettes	Prêts, placements et avances	Total
Politique de l'impôt							
Budget principal des dépenses	29 927		29 927	205	29 722		29 722
Dépenses prévues	*29 927*		*29 927*	*205*	*29 722*		*29 722*
Total des autorisations	**32 638**	**11**	**32 649**	**205**	**32 445**		**32 445**
Dépenses réelles	***32 001***	***11***	***32 012***	***118***	***31 893***		***31 893***
Politiques économique et fiscale							
Budget principal des dépenses	14 053		14 053	96	13 957		13 957
Dépenses prévues	*14 053*		*14 053*	*96*	*13 957*		*13 957*
Total des autorisations	**15 377**	**7**	**15 384**	**96**	**15 288**		**15 288**
Dépenses réelles	***15 624***	***7***	***15 631***	***56***	***15 576***		***15 576***
Politique du secteur financier[1]							
Budget principal des dépenses	13 932		13 932	95	13 837		13 837
Dépenses prévues	*13 932*		*13 932*	*95*	*13 837*		*13 837*
Total des autorisations	**83 986**	**14**	**84 000**	**95**	**83 905**	**6 000**	**89 905**

2004-2005 (en milliers de dollars)							
	Budgétaire					Plus non budgétaire	
	Fonctionnement	Subventions et contributions et autres paiements de transfert	Total : Dépenses budgétaires brutes	Moins : Revenu réaffectable	Total : Dépenses budgétaires nettes	Prêts, placements et avances	Total
Dépenses réelles	***14 766***	***14***	***14 780***	***55***	***14 725***	***6 000***	***20 725***
Développement économique et finances intégrées							
Budget principal des dépenses	7 908		7 908	54	7 854		7 854
Dépenses prévues	*7 908*		*7 908*	*54*	*7 854*		*7 854*
Total des autorisations	**14 033**	**2**	**14 036**	**54**	**13 981**		**13 981**
Dépenses réelles	***12 125***	***2***	***12 128***	***31***	***12 096***		***12 096***
Relations fédérales-provinciales et politique sociale							
Budget principal des dépenses	10 265		10 265	70	10 195		10 195
Dépenses prévues	*10 265*		*10 265*	*70*	*10 195*		*10 195*
Total des autorisations	**11 218**	**3**	**11 221**	**70**	**11 151**		**11 151**
Dépenses réelles	***11 432***	***3***	***11 221***	***41***	***11 394***		***11 394***
Finances et échanges internationaux							
Budget principal des dépenses	14 552		14 552	100	14 452		14 452
Dépenses prévues	*14 552*		*14 552*	*100*	*14 452*		*14 452*
Total des autorisations	**15 844**	**4**	**15 848**	**100**	**15 748**		**15 748**
Dépenses réelles	***14 992***	***4***	***14 996***	***58***	***14 938***		***14 938***

2004-2005 (en milliers de dollars)							
	Budgétaire					Plus non budgétaire	
	Fonctionnement	Subventions et contributions et autres paiements de transfert	Total : Dépenses budgétaires brutes	Moins : Revenu réaffectable	Total : Dépenses budgétaires nettes	Prêts, placements et avances	Total
Dette publique							
Budget principal des dépenses	36 200 000		36 200 000		36 200 000		36 200 000
Dépenses prévues	*35 400 000*		*35 400 000*		*35 400 000*		*35 400 000*
Total des autorisations	**33 869 946**		**33 869 946**		**33 869 946**		**33 869 946**
Dépenses réelles	***33 869 946***		***33 869 946***		***33 869 946***		***33 869 946***
Monnaie canadienne							
Budget principal des dépenses	48 000		48 000		48 000		48 000
Dépenses prévues	*64 600*		*64 600*		*64 600*		*64 600*
Total des autorisations	**63 993**		**63 993**		**63 993**		**63 993**
Dépenses réelles	***63 993***		***63 993***		***63 993***		***63 993***
Paiements de transfert aux provinces et aux territoires							
Budget principal des dépenses		31 555 000	31 555 000		31 555 000		31 555 000
Dépenses prévues		*30 600 000*	*30 600 000*		*30 600 000*		*30 600 000*
Total des autorisations		**37 779 444**	**37 779 444**		**37 779 444**		**37 779 444**
Dépenses réelles		***37 746 615***	***37 746 615***		***37 746 615***		***37 746 615***
Organisations financières internationales[2]							
Budget principal des dépenses		1 116 620	1 116 620		1 116 620	132 275	1 248 895

2004-2005 (en milliers de dollars)							
	Budgétaire					Plus non budgétaire	
	Fonctionnement	Subventions et contributions et autres paiements de transfert	Total : Dépenses budgétaires brutes	Moins : Revenu réaffectable	Total : Dépenses budgétaires nettes	Prêts, placements et avances	Total
Dépenses prévues		*1 116 620*	*1 116 620*		*1 116 620*	*132 275*	*1 248 895*
Total des autorisations	**734 752**	**1 221 696**	**1 956 448**		**1 956 448**	**360 076**	**2 316 524**
Dépenses réelles	***734 752***	***453 378***	***1 188 130***		***1 188 130***	***265 928***	***1 454 058***

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

1. Le « Total des autorisations » pour le programme de la Politique du secteur financier (PSF) comprend la somme de 68 572 000 $ au titre des paiements aux déposants de la Banque Commerciale du Canada, de la Compagnie de placements hypothécaires de la BCC et de la Norbanque conformément à la *Loi sur l'indemnité aux déposants de certaines institutions financières*. Ce poste législatif n'a pas été inclus à la colonne du « Budget principal des dépenses » ou à celle des « Dépenses prévues » pour 2004-2005, et aucun paiement n'a été prélevé sur cette autorisation pour 2004-2005 ou les deux exercices précédents. Ce poste est indiqué dans les « Projets spéciaux » des *Comptes publics du Canada pour 2004-2005*. Il convient de le signaler dans les présentes sous l'activité du programme de la PSF.

L'autorisation et les données réelles de l'activité de programme de la PSF comprennent également la somme de 6,0 millions au titre des avances conformément au paragraphe 13(1) de la *Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada*. Le total des autorisations et les données réelles au titre des avances sont indiqués dans les « Projets spéciaux » des *Comptes publics du Canada pour 2004-2005*. Il convient de les signaler dans les présentes sous l'activité du programme de la PSF.

2. Le total des autorisations et les dépenses réelles de l'activité de programme des Organisations financières internationales (OFI) comprennent la somme de 734 752 000 $ au titre des autorisations pour perte nette sur le change non requises pour l'exercice en cours. Ces sommes sont indiquées dans le secteur d'activité de l'administration générale des *Comptes publics du Canada pour 2004-2005*. Il convient de les signaler dans les présentes sous l'activité de programme des OFI. Ces montants législatifs n'ont pas été inclus dans le « Budget principal des dépenses » ou les « Dépenses prévues » pour 2004-2005.

L'écart au titre des OFI est principalement attribuable aux « Subventions et contributions » du crédit 5 qui n'ont pas été entièrement remises aux PPTE puisque certains d'entre eux n'avaient pas encore atteint le point d'achèvement des étapes de l'Initiative en faveur des PPTE et, par conséquent, n'avaient pas droit à l'allégement de la dette. De plus, l'accord conclu entre le Canada et le FMI établit le montant total que le Canada mettra à la disposition de la FRPC. Chaque année, le FMI fournit une estimation de la demande prévue des prêts canadiens. Le montant réel prêté varie par rapport aux estimations en raison du changement des taux de change, de la fluctuation de la demande par les emprunteurs de la FRPC ainsi que des décisions de planification prises entre le FMI et d'autres prêteurs de la FRPC.

Tableau 3 : Crédits votés et législatifs

Le tableau qui suit explique la manière dont le Parlement accorde des crédits au Ministère, dont les crédits votés et les crédits législatifs pour les postes budgétaires et non budgétaires. Le Parlement approuve les crédits votés, et les renseignements législatifs sont fournis à titre informatif.

		2004-2005 (en milliers de dollars)			
Crédit voté ou législatif	**Libellé tronqué du crédit voté ou législatif**	**Budget principal des dépenses**	**Dépenses prévues**	**Total des autorisations**	**Données réelles**
1	Dépenses de fonctionnement	77 821	77 821	89 363	86 050
5	Subventions et contributions[1]	816 000	816 000	850 400	153 176
15	Paiements de transfert aux administrations territoriales	1 785 000	1 800 000	1 907 103	1 874 275
(L)	Paiements de transfert aux administrations territoriales	—	—	88 115	88 115
(L)	Ministre des Finances — traitement et allocation pour automobile	70	70	70	70
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	12 126	12 126	13 140	13 140
(L)	Paiements à l'Association internationale de développement	292 420	292 420	292 420	292 420
(L)	Paiements à la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance du Fonds monétaire international[2]	8 200	8 200	78 917	7 823
(L)	Achat de la monnaie canadienne	48 000	64 600	63 993	63 993
(L)	Paiements aux termes de la *Loi sur la prise en charge des prestations de la Commission de secours de Halifax*	—	—	21	21
(L)	Paiements aux déposants de la Banque Commerciale du Canada, de la Compagnie de placements hypothécaires de la BCC et de la Norbanque conformément à la *Loi sur*	—	—	68 572	—

Crédit voté ou législatif	Libellé tronqué du crédit voté ou législatif	2004-2005 (en milliers de dollars)			
		Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	Données réelles
	l'indemnité aux déposants de certaines institutions financières[3]				
(L)	Paiements d'éléments de passif virés précédemment aux revenus	—	—	1 457	1 457
(L)	Remboursements de montants portés aux revenus d'exercices antérieurs	—	—	200	200
(L)	Dépenses des produits de la vente de biens de la Couronne excédentaires	—	—	10	—
(L)	Perte nette sur le change	—	—	734 752	734 752
(L)	Dette publique — frais d'intérêt et autres coûts	36 200 000	35 400 000	33 869 589	33 869 589
(L)	Subventions législatives (Lois constitutionnelles de 1867 à 1982 et autres autorisations législatives)	31 000	32 000	31 818	31 818
(L)	Péréquation fiscale (Partie I — *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*)	10 884 000	9 917 000	10 761 818	10 761 818
(L)	Transfert canadien en matière de santé (Partie V.1, *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*)	12 650 000	12 650 000	13 650 000	13 650 000
(L)	Transfert canadien en matière de programmes sociaux (Partie V.1, *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*)	7 825 000	7 900 000	7 900 000	7 900 000
(L)	Transfert visant la réforme des soins de santé (Partie V.1, *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*)	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000

Crédit voté ou législatif	Libellé tronqué du crédit voté ou législatif	2004-2005 (en milliers de dollars)			
		Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	Données réelles
(L)	Recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes (*Loi de 1964 sur la révision des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*)	(570 000)	(579 000)	(604 094)	(604 094)
(L)	Paiements de remplacement pour programmes permanents (Partie VI, *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*)	(2 550 000)	(2 620 000)	(2 746 317)	(2 746 317)
(L)	Paiement à la Fiducie de 2004 pour la santé publique et l'immunisation	—	—	400 000	400 000
(L)	Fiducies pour le Transfert pour la réduction des temps d'attente	—	—	4 250 000	4 250 000
(L)	Paiements ponctuels à la Saskatchewan ayant trait à la péréquation	—	—	120 000	120 000
(L)	Paiement à la Nouvelle-Écosse ayant trait à la péréquation	—	—	21 000	21 000
(L)	Équipement médical et de diagnostic	—	—	500 000	500 000
(L10)	Délivrance et paiement de billets à vue à l'Association internationale de développement	—	—	230 134	230 134
(L)	Délivrance de billets à vue à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement — Souscriptions au capital-actions	10 228	10 228	6 535	6 535
(L)	Paiement et encaissement d'effets émis à la Banque européenne pour la reconstruction et le	17 047	17 047	9 956	9 956

Crédit voté ou législatif	Libellé tronqué du crédit voté ou législatif	2004-2005 (en milliers de dollars)			
		Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	Données réelles
	développement — Souscriptions au capital-actions				
(L)	Émission de prêts à la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) du Fonds monétaire international[4]	105 000	105 000	113 451	19 302
(L)	Avances conformément au paragraphe 13(1) de la *Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada*	—	—	6 000	6 000
	Total	**69 141 912**	**67 403 512**	**74 208 424**	**73 241 234**

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

1. L'écart au chapitre du crédit 5 « Subventions et contributions » est principalement attribuable au fait que certains PPTE n'avaient pas encore atteint le point d'achèvement des étapes de l'Initiative en faveur des PPTE et, par conséquent, n'avaient pas droit à l'allégement de la dette.

2. Le « Total des autorisations » pour les paiements à la FRPC du FMI comprend la somme de 83 096 000 $, qui a été reportée de l'exercice 2003-2004. Le plafond des paiements à l'IDA est établi à 225 000 000 de DTS. Les montants inutilisés sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur au début de l'année, puis reportés au prochain exercice. Au total, 71 094 000 $ ont été reportés et peuvent être utilisés au cours d'exercices ultérieurs.

3. Cette autorisation législative vise les paiements aux déposants des institutions bancaires qui ont fait faillite au cours des années 1980. Aucun paiement n'a été prélevé sur cette autorisation pour 2004-2005 ou les deux exercices précédents.

4. L'accord conclu par le Canada et le FMI établit le montant total que le Canada mettra à la disposition de la FRPC. Chaque année, le FMI fournit une estimation de la demande prévue des prêts canadiens. Le montant réel prêté varie par rapport aux estimations en raison du changement des taux de change, de la fluctuation de la demande par les emprunteurs de la FRPC ainsi que des décisions de planification prises entre le FMI et d'autres prêteurs de la FRPC.

Tableau 4 : Coût net du Ministère

Le tableau suivant représente le coût net du Ministère. Il présente d'abord les dépenses réelles plus les services reçus sans frais moins les revenus non réaffectables afin d'arriver au coût net pour 2004-2005.

(en milliers de dollars)	2004-2005
Total des dépenses réelles	73 241 234
Plus les services reçus sans frais	
Installations fournies par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	9 150
Cotisations visant la part des employeurs des primes d'assurance et des dépenses des employés payées par le Conseil du Trésor (à l'exception des fonds renouvelables)	4 920
Indemnisation des victimes d'accident de travail par RHDCC	1
Traitements et dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par le ministère de la Justice Canada	3 884
Moins les revenus non réaffectables	6 755 020
Coût net du ministère en 2004-2005	**66 504 169**

Tableau 5 : Passif éventuel

Le tableau qui suit résume l'encours du passif éventuel du Ministère à la fin de chaque exercice.

Passif éventuel	(en milliers de dollars) 31 mars 2004	31 mars 2005
Garanties d'emprunt	13 361 576	12 243 732
Réclamations et causes en instance ou imminentes	127 000	127 000
Total	**13 488 576**	**12 370 732**

Tableau 6 : Prêts, placements et avances (non budgétaires)

Le tableau qui suit fournit des détails par activité de programme sur les postes non budgétaires relevant du Ministère.

(en milliers de dollars)	Données réelles 2002-2003	Données réelles 2003-2004	2004-2005 Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	Données réelles
Organisations financières internationales						
Délivrance et paiement de billets à vue à l'Association internationale de développement	230 133	230 133	—	—	230 134	230 134
Délivrance de billets à vue à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement — Souscriptions au capital-actions	7 718	7 086	10 228	10 228	6 535	6 535
Paiement et encaissement d'effets émis à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement — Souscriptions au capital-actions	11 576	9 846	17 047	17 047	9 956	9 956
Émission de prêts à la FRPC du Fonds monétaire international[1]	131 251	41 797	105 000	105 000	113 451	19 303
Politique du secteur financier						
Avances conformément au paragraphe 13(1) de la *Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada*	4 050	6 000	—	—	6 000	6 000
Total	**384 728**	**294 862**	**132 275**	**132 275**	**366 076**	**271 928**

1. L'accord conclu par le Canada et le FMI établit le montant total que le Canada mettra à la disposition de la FRPC. Chaque année, le FMI fournit une estimation de la demande prévue des prêts canadiens. Le montant réel prêté varie par rapport aux estimations en raison du changement des taux de change, de la fluctuation de la demande par les emprunteurs de la FRPC ainsi que des décisions de planification prises entre le FMI et d'autres prêteurs de la FRPC.

Tableau 7 : Sources de revenus réaffectables et non réaffectables

Le tableau qui suit indique les sources de revenus réaffectables et non réaffectables au niveau des activités de programme.

Revenu réaffectable

			2004-2005			
(en milliers de dollars)	Données réelles 2002-2003	Données réelles 2003-2004	Budget principal des dépenses	Revenus prévus	Total des autorisations	Données réelles
Politique de l'impôt						
Vente de documents ministériels	3 519	3 884	205	205	205	118
Politiques économique et fiscale						
Vente de documents ministériels	1 947	1 973	96	96	96	56
Politique du secteur financier						
Vente de documents ministériels	2 047	1 622	95	95	95	55
Développement économique et finances intégrées						
Vente de documents ministériels	1 109	1 179	54	54	54	31
Relations fédérales-provinciales et politique sociale						
Vente de documents ministériels	1 349	1 436	70	70	70	41
Finances et échanges internationaux						
Vente de documents ministériels	1 781	1 949	100	100	100	58
Total du revenu réaffectable	**11 753**	**12 042**	**620**	**620**	**620**	**359**

Revenu non réaffectable

(en milliers de dollars)	Données réelles 2002-2003	Données réelles 2003-2004	2004-2005 Revenus prévus	2004-2005 Données réelles
Politique de l'impôt				
Remboursement des dépenses des exercices précédents — Remboursement des salaires, des biens et des services	147	53	—	21
Redressement des créditeurs des exercices précédents	—	276	—	237
Vente d'autres publications	46	18	—	26
Droits — Accès à l'information	3	2	—	2
Autres frais et droits — Divers	3 482	3 874	—	104
Produits de la vente de biens de la Couronne	3	0,2	—	3
Association récréative de la fonction publique d'Ottawa	1	0,34	—	0,33
Politique économique et fiscale				
Remboursement des dépenses des exercices précédents — Remboursement des salaires, des biens et des services	81	27	—	10
Redressement des créditeurs des exercices précédents	—	140	—	111
Vente d'autres publications	25	9	—	12
Droits — Accès à l'information	2	1	—	1
Autres frais et droits — Divers	1 927	1 968	—	49
Produits de la vente de biens de la Couronne	2	0,10	—	1
Association récréative de la fonction publique d'Ottawa	0,33	0,17	—	0,16
Politique du secteur financier				
Encaisse et débiteurs — Encaisse — Banques à charte	12 743	17 297	—	15 827
Encaisse et débiteurs — Encaisse — Dépôts à court terme	165 219	227 550	—	188 087
Encaisse et débiteurs — Encaisse — Solde du receveur général à la Banque du Canada	—	38 792	—	34 639
Prêts, investissements et avances — Banque du Canada — Transfert des profits	1 807 548	1 753 889	—	1 695 959
Prêts, investissements et avances — *Loi de 1946 sur l'accord financier avec le Royaume-Uni*, Intérêt reporté	3 276	2 521	—	1 767

(en milliers de dollars)	Données réelles 2002-2003	Données réelles 2003-2004	2004-2005 Revenus prévus	2004-2005 Données réelles
Prêts, investissements et avances — Agence de la consommation en matière financière du Canada	158	131	—	97
Autres comptes — Ressources naturelles — Fonds renouvelable des ressources naturelles	—	218	—	—
Autres comptes — Travaux publics et Services gouvernementaux — Fonds renouvelable de Conseils et Vérification Canada	188	—	—	79
Autres comptes — Solliciteur général — Service correctionnel, fonds renouvelable de CORCAN	3 175	—	—	—
Revenus non fiscaux divers — Transfert des comptes suivants, qui n'ont pas été réclamés ou qui sont en suspens depuis au moins dix ans : Compte d'avance fixe en souffrance, chèques non réclamés	41 392	33 187	—	32 909
Revenus non fiscaux divers — Soldes non réclamés reçus de la Banque du Canada à l'égard des banques à charte	4 272	3 759	—	3 675
Revenus non fiscaux divers — Prime sur intérêt hypothécaire	3 653	5 194	—	7 171
Revenus non fiscaux divers — Divers	237	129	—	134
Remboursement des dépenses des exercices précédents — Remboursement des salaires, des biens et des services	85	22	—	10
Redressement des créditeurs des exercices précédents	—	115	—	110
Vente d'autres publications	27	8	—	12
Droits — Accès à l'information	2	1	—	1
Autres frais et droits — Divers	2 026	1 617	—	48
Produits de la vente de biens de la Couronne	2	0,08	—	1
Association récréative de la fonction publique d'Ottawa	0,35	0,14	—	0,15
Développement économique et finances intégrées				
Prêts, investissements et avances — Corporation de développement des investissements du Canada — Dividende	40 000	119 000	—	164 000
Prêts, investissements et avances — Dividende de Petro-Canada	19 756	22 226	—	14 817

(en milliers de dollars)	Données réelles 2002-2003	Données réelles 2003-2004	2004-2005 Revenus prévus	2004-2005 Données réelles
Revenus non fiscaux divers — Vente de biens immobiliers à la Société immobilière du Canada limitée	8 185	3 853	—	2 268
Revenus non fiscaux divers — Vente de sociétés d'État	—	—	—	2 561 657
Remboursement des dépenses des exercices précédents — Remboursement des salaires, des biens et des services	46	16	—	5
Redressement des créditeurs des exercices précédents	—	84	—	63
Vente d'autres publications	14	6	—	7
Droits — Accès à l'information	1	1	—	1
Autres frais et droits — Divers	1 097	1 176	—	27
Produits de la vente de biens de la Couronne	1	0,06	—	1
Association récréative de la fonction publique d'Ottawa	0,19	0,10	—	0,09
Relations fédérales-provinciales et politique sociale				
Remboursement des dépenses des exercices précédents — Remboursement des salaires, des biens et des services	56	20	—	7
Redressement des créditeurs des exercices précédents	—	102	—	81
Vente d'autres publications	18	7	—	9
Droits — Accès à l'information	1	1	—	1
Autres frais et droits — Divers	1 335	1 432	—	36
Produits de la vente de biens de la Couronne	1	0,07	—	1
Association récréative de la fonction publique d'Ottawa	0,23	0,13	—	0,11
Finances et échanges internationaux				
Remboursement des dépenses des exercices précédents — Remboursement des salaires, des biens et des services	74	27	—	10
Redressement des créditeurs des exercices précédents	—	138	—	115
Vente d'autres publications	23	9	—	13
Droits — Accès à l'information	1	1	—	1
Autres frais et droits — Divers	1 763	1 944	—	50
Produit de la vente de biens de la Couronne	2	0,10	—	2

(en milliers de dollars)	Données réelles 2002-2003	Données réelles 2003-2004	2004-2005 Revenus prévus	2004-2005 Données réelles
Association récréative de la fonction publique d'Ottawa	0,30	0,17	—	0,16
Dette publique				
Transfert de l'encours de la dette échue	2 588	4 536	—	4 617
Monnaie canadienne				
Monnaie canadienne	162 710	79 647	106 300	110 569
Paiements de transfert aux provinces et aux territoires				
Prêts, placements et avances — Conventions fiscales fédérales-provinciales	59	59	—	59
Prêts, placements et avances — Office du développement municipal et des prêts aux municipalités	666	470	—	307
Organisations financières internationales				
Comptes d'opérations de change — Réserves internationales détenues dans le Compte du fonds des changes —Transfert des bénéfices	3 231 166	2 386 397	—	1 758 068
Comptes d'opérations de change — FMI — Souscriptions — Transfert des bénéfices	93 091	71 030	—	69 541
Prêts, placements et avances — FMI — FRPC	30 930	21 616	—	17 393
Prêts, placements et avances — Prêt à la Thaïlande au titre de l'aide financière	7 448	383	—	—
Gain net sur le change	193 909	121 681	—	70 190
Total des revenus non réaffectables	**5 844 666**	**4 926 660**	**106 300**	**6 755 020**

Tableau 8 : Besoins de ressources par direction

Le tableau qui suit présente la répartition des fonds au Ministère au niveau de la direction.

	2004-2005 (en milliers de dollars)										
	Activités de programme										
Direction	Politique de l'impôt	Politique économique et fiscale	Politique du secteur financier[1]	Développement économique et finances intégrées	Relations fédérales-provinciales et politique sociale	Finances et échanges internationaux	Dette publique	Monnaie canadienne	Paiements de transfert aux provinces et aux territoires	Organisations financières internationales[2]	Total
Politique de l'impôt											
Budget principal des dépenses	29 722										29 722
Dépenses prévues	*29 722*										*29 722*
Total des autorisations	**32 445**										**32 445**
Dépenses réelles	***31 893***										***31 893***
Politique économique et fiscale											
Budget principal des dépenses		13 957									13 957
Dépenses prévues		*13 957*									*13 957*
Total des autorisations		**15 288**									**15 288**
Dépenses réelles		***15 576***									***15 576***
Politique du secteur financier[1]											
Budget principal des dépenses			13 837				36 200 000	48 000			36 261 837
Dépenses prévues			*13 837*				*35 400 000*	*64 600*			*35 478 447*
Total des autorisations			**89 905**				**33 869 946**	**63 993**			**34 023 844**
Dépenses réelles			***20 725***				***33 869 946***	***63 993***			***33 954 664***

	2004-2005 (en milliers de dollars)										
	Activités de programme										
Direction	Politique de l'impôt	Politique économique et fiscale	Politique du secteur financier[1]	Développement économique et finances intégrées	Relations fédérales-provinciales et politique sociale	Finances et échanges internationaux	Dette publique	Monnaie canadienne	Paiements de transfert aux provinces et aux territoires	Organisations financières internationales[2]	Total
Développement économique et finances intégrées											
Budget principal des dépenses				7 854							7 854
Dépenses prévues				*7 854*							*7 854*
Total des autorisations				**13 981**							**13 981**
Dépenses réelles				***12 096***							***12 096***
Relations fédérales-provinciales et politique sociale											
Budget principal des dépenses					10 195				31 555 000		31 565 195
Dépenses prévues					*10 195*				*30 600 000*		*30 610 195*
Total des autorisations					**11 151**				**37 779 444**		**37 790 595**
Dépenses réelles					***11 394***				***37 746 615***		***37 758 009***
Finances et échanges internationaux											
Budget principal des dépenses						14 452				1 248 895	1 263 347
Dépenses prévues						*14 452*				*1 248 895*	*1 263 347*
Total des autorisations						**15 748**				**2 316 524**	**2 332 272**
Dépenses réelles						***14 939***				***1 454 058***	***1 468 997***

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

1. Le « Total des autorisations » pour le programme de la Politique du secteur financier (PSF) comprend la somme de 68 572 000 $ au titre des paiements aux déposants de la Banque Commerciale du Canada, de la Compagnie de placements hypothécaires de la BCC et de la Norbanque conformément à la *Loi sur l'indemnité aux déposants de certaines institutions financières*. Ce poste législatif n'a pas été inclus à la colonne du « Budget principal des dépenses » ou à celle des « Dépenses prévues » pour 2004-2005, et aucun paiement n'a été prélevé sur cette autorisation pour 2004-2005 ou les deux exercices précédents. Ce poste est indiqué dans les « Projets spéciaux » des *Comptes publics du Canada pour 2004-2005*. Il convient de le signaler dans les présentes sous l'activité du programme de la PSF.

L'autorisation et les données réelles de l'activité de programme de la PSF comprennent également la somme de 6,0 millions au titre des avances conformément au paragraphe 13(1) de la *Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada*. Le total des autorisations et les données réelles au titre des avances sont indiqués dans les « Projets spéciaux » des *Comptes publics du Canada pour 2004-2005*. Il convient de les signaler dans les présentes sous l'activité du programme de la PSF.

2. Le total des autorisations et les dépenses réelles de l'activité de programme des Organisations financières internationales (OFI) comprennent la somme de 734 752 000 $ au titre des autorisations pour perte nette sur le change non requises pour l'exercice en cours. Ces sommes sont indiquées dans le secteur activité de l'administration générale des *Comptes publics du Canada pour 2004-2005*. Il convient de les signaler dans les présentes sous l'activité de programme des OFI. Ces montants législatifs n'ont pas été inclus dans le « Budget principal des dépenses » ou les « Dépenses prévues » pour 2004-2005.

L'écart au titre des OFI est principalement attribuable aux « Subventions et contributions » du crédit 5 qui n'ont pas été entièrement remises aux PPTE puisque certains d'entre eux n'avaient pas encore atteint le point d'achèvement des étapes de l'Initiative en faveur des PPTE et, par conséquent, n'avaient pas droit à l'allégement de la dette. De plus, l'accord conclu entre le Canada et le FMI établit le montant total que le Canada mettra à la disposition de la FRPC. Chaque année, le FMI fournit une estimation de la demande prévue des prêts canadiens. Le montant réel prêté varie par rapport aux estimations en raison du changement des taux de change, de la fluctuation de la demande par les emprunteurs de la FRPC ainsi que des décisions de planification prises entre le FMI et d'autres prêteurs de la FRPC.

Tableau 9A : Modèle de présentation des frais d'utilisation de 2004-2005 — *Loi sur les frais d'utilisation*

Le tableau qui suit signale les frais d'utilisation administrés par le Ministère.

A. Frais d'utilisation	Genre de frais	Pouvoir d'établissement des frais	Date de la dernière modification	2004-2005					Années de planification		
				Revenu prévu (K$)	Revenu réel (K$)	Coût total (K$)	Norme de rendement	Résultats du rendement	Exercice	Revenus prévus (K$)	Coût total estimatif (K$)
Frais demandés pour le traitement des demandes d'accès présentées en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*	O	*Loi sur l'accès à l'information*	1992	6	7	732	Cadre en voie d'élaboration par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (le Secrétariat) Pour un complément d'information : http://lois.justice.gc.ca/fr/A-1/39.html	Les délais fixés par la loi sont respectés 77,4 % du temps	2005-2006 2006-2007 2007-2008	8 8,5 9	902 902 902

B. Date de la dernière modification :

Sans objet.

C. Renseignements supplémentaires :

Le Ministère adopte la pratique de renoncer aux frais inférieurs à 25 $. De plus, il peut exceptionnellement renoncer à d'autres frais lorsque les circonstances l'exigent.

Tableau 9B : Modèle de présentation des frais d'utilisation de 2004-2005 — *Politique sur les normes de service pour les frais d'utilisation*

A. Frais d'utilisation externes	Norme de service	Résultat du rendement	Consultation des intervenants
Frais demandés pour le traitement des demandes d'accès présentées en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*	Cadre en voie d'élaboration par le Secrétariat Pour un complément d'information : http://lois.justice.gc.ca/fr/A-1/39.html	Les délais fixés par la loi sont respectés 77,4 % du temps.	La norme de service est établie par le *Règlement sur l'accès à l'information*. Les intervenants ont été consultés au sujet des modifications effectuées en 1986 et en 1992.

B. Renseignements supplémentaires :

Le Ministère a reçu trois plaintes concernant des retards en 2004-2005. Deux d'entre elles ont été résolues, et le Ministère attend la décision du Commissariat à l'information quant à la plainte en suspens.

Tableau 10 : Principales initiatives de réglementation

Veuillez noter que les deux premières colonnes du tableau qui suit sont extraites textuellement du *Rapport sur les plans et priorités pour 2004-2005* du Ministère.

Règlement	Résultats prévus	Critères de mesure du rendement	Résultats obtenus
On déposera un projet de loi visant à actualiser les dispositions sur la gouvernance dans les lois sur les institutions financières, pour tenir compte de l'adoption du projet de loi S-11 (modifications de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*) et des faits nouveaux dans le secteur des entreprises en général.	Une loi et des règlements seront élaborés.	Dépôt de la loi	À la fin de mars 2005, le projet de loi était presque prêt à être déposé. Le budget de 2005 contenait l'engagement de déposer le projet de loi au printemps.
Tarif des douanes — Le Tarif contient un certain nombre de dispositions qui autorisent le gouvernement à répondre aux besoins de compétitivité de l'industrie canadienne, à faire respecter les droits du Canada et à satisfaire à ses obligations conformément aux ententes et accords internationaux auxquels il souscrit.	Au moyen de décrets et de règlements, le gouvernement continuera de répondre aux besoins de compétitivité de l'industrie canadienne, faire respecter les droits du Canada et satisfaire à ses obligations aux termes des ententes et accords internationaux.	Réponses efficaces fournies en temps opportun aux demandes d'allégement tarifaire sur les intrants utilisés dans les secteurs manufacturier et des services. Utilisation appropriée des recours commerciaux.	Le gouvernement a mis en œuvre un certain nombre de mesures tarifaires, notamment l'élimination des droits de douane sur un éventail d'intrants et la simplification des règles d'origine de l'ALÉNA s'appliquant à certains produits.
Loi sur la taxe d'accise et règlements pris en application de la partie IX de la Loi (TPS/TVH). D'autres modifications pourraient être apportées de temps à autre à la *Loi sur la taxe d'accise* et aux règlements pris en application de la partie IX de la Loi pour remédier à des problèmes stratégiques ou techniques nouveaux.	Le gouvernement proposera plusieurs modifications techniques qui ont déjà fait l'objet de communiqués de presse. Ces modifications porteront notamment sur les services des travailleurs sociaux, les règles sur les emballages consignés et les transactions mettant en cause des agents et des fournisseurs dont les déductions de créances irrécouvrables.	Publication de modifications de la TPS/TVH pour régler des questions stratégiques ou techniques nouvelles. Préparation du projet de loi et du matériel connexe pour mettre en œuvre les modifications de la TPS/TVH par l'entremise de divers mécanismes législatifs et soutien du processus parlementaire.	Les modifications liées à la TPS/TVH ont reçu la sanction royale dans le cadre de la *Loi d'exécution du budget de 2004*, y compris le remboursement intégral de la TPS aux municipalités. Les modifications de la TPS/TVH ont été proposées dans le budget de 2005, ce qui comprend les mesures relatives au remboursement de la TPS/TVH pour soins de santé.

Règlement	Résultats prévus	Critères de mesure du rendement	Résultats obtenus
			Le projet de loi, les notes explicatives et les documents d'information connexes se rapportant aux modifications techniques de la TPS/TVH ont été préparés en vue de leur dépôt.
Péréquation	D'ici la fin de 2004-2005, on mettra au point un règlement précisant le mode de calcul des paiements au titre du programme de péréquation, qui entrera en vigueur en 2004-2005.	La loi plutôt que le règlement établit les paiements.	Cet objectif a été atteint dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau cadre et de la transition vers ce dernier.
	Une réglementation provisoire sera adoptée pour veiller à ce que les paiements initiaux puissent être faits.		Cet objectif a été atteint parce que la loi élargissant les paiements de péréquation a également élargi le règlement.
Mise en œuvre des conventions fiscales	En 2004, le gouvernement déposera peut-être un projet de loi pour approuver et mettre en œuvre des conventions fiscales nouvelles et modifiées entre le Canada et d'autres pays.	Production du projet de loi.	Le projet de loi S-17 : *Loi mettant en œuvre un accord, des conventions et des protocoles conclus entre le Canada et le Gabon, l'Irlande, l'Arménie, l'Oman et l'Azerbaïdjan en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale* a reçu la sanction royale le 23 mars 2005.
Règlement découlant du projet de loi C-48 (Imposition du revenu tiré des ressources naturelles)	Le gouvernement envisage de soumettre à l'examen et à l'approbation du gouverneur en conseil un règlement en 2004 afin de donner suite aux mesures prévues dans le	Production du projet de loi.	Le Règlement a été élaboré et devrait être publié à la *partie I* de la *Gazette du Canada* en 2005.

Règlement	Résultats prévus	Critères de mesure du rendement	Résultats obtenus
	projet de loi C-48 (2003), qui a reçu la sanction royale le 7 novembre 2003.		
Loi de l'impôt sur le revenu tenant compte du budget de 2004	En 2004, le gouvernement envisage de déposer un projet de loi visant à mettre en œuvre toutes les mesures concernant l'impôt sur le revenu annoncées dans le budget de 2004.	Production du projet de loi.	Le projet de loi C-30 a reçu la sanction royale le 14 mai 2004. Le projet de loi C-33 devrait recevoir la sanction royale en mai 2005.
Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu 2004 (projet de loi technique)	Le 27 février 2004, le gouvernement a diffusé de nouveau un ensemble de modifications techniques qui avaient été présentées le 20 décembre 2003. Le gouvernement envisage de présenter un projet de loi en 2004 pour mettre en œuvre ces mesures telles que modifiées en 2004.	Production du projet de loi.	Ces modifications, jumelées à d'autres mesures en cours liées aux fiducies non résidentes et aux entités de placement étrangères, seront publiées de nouveau aux fins de consultations en juillet 2005. Un projet de loi devrait être déposé à l'automne de 2005. Les modifications ayant trait aux sociétés étrangères affiliées pourraient être incluses dans le projet de loi ou même dans un projet de loi distinct, selon le rythme des consultations.
Le projet de loi d'exécution du budget de 2004 mettra en œuvre généralement des mesures non fiscales découlant du budget de 2004.	Le projet de loi C-30 a été adopté le 31 mars 2004.	Production du projet de loi.	Le projet de loi C-30 a reçu la sanction royale le 14 mai 2004.
Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, 2004 (entités de placement étrangères et fiducies non résidentes)	En 2004, le gouvernement envisage d'aller de l'avant avec la motion de voies et moyens d'octobre 2003 afin de mettre en œuvre les propositions du budget de 1999 liées aux	Production du projet de loi.	Ces modifications, jumelées à d'autres modifications techniques en cours, seront publiées de nouveau aux fins de consultations en juillet 2005. Un

Règlement	Résultats prévus	Critères de mesure du rendement	Résultats obtenus
	fiducies non résidentes et aux entités de placement étrangères.		projet de loi devrait être déposé à l'automne de 2005.
Propositions relatives à l'impôt sur le revenu de 2004 — autres questions	Le gouvernement envisage, sous réserve des résultats des consultations, de diffuser de nouveau un avant-projet de loi ayant trait aux échanges transfrontaliers d'actions en 2004. À l'automne 2004, le gouvernement entend aussi diffuser un avant-projet de loi sur la déductibilité des intérêts et autres dépenses	Production du projet de loi.	Les modifications se rapportant à ces mesures devraient être publiées à l'été ou à l'automne de 2005.
Modifications à la *Loi sur l'accise, 2001*	La législation nécessaire à la mise en œuvre des améliorations visant le cadre d'accise révisé sera déposée en 2004.	Préparation du projet de loi et du matériel connexe pour mettre en œuvre les modifications des droits d'accise grâce à divers instruments législatifs et soutien du processus parlementaire.	Le projet de loi, les notes explicatives et le matériel d'information connexe se rapportant aux modifications techniques des droits d'accise ont été préparés aux fins du dépôt.
Modifications à la *Loi sur le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien*	En 2004, le gouvernement envisage de présenter un projet de loi pour modifier la *Loi sur le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien* pour mettre en place la réduction du droit qui a été annoncée dans le budget de 2004 et dans d'autres modifications techniques.	Préparation du projet de loi et de la documentation nécessaire à l'appui du processus parlementaire.	Le projet de loi C-33 devrait recevoir la sanction royale en mai 2005. Le projet de loi C-43 devrait recevoir la sanction royale en juin 2005.

Règlement	Résultats prévus	Critères de mesure du rendement	Résultats obtenus
Modification de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* et de son règlement	Une loi et un règlement seront déposés en réponse aux recommandations du GAFI revues et corrigées après consultation.	Un document de consultation devrait être publié en juin 2005.	Un document de consultation devrait être publié en juin 2005.
Modifications à la *Loi sur la taxe sur les produits et services des premières nations* et autres modifications techniques.	En 2004, il se peut que le gouvernement dépose des modifications à la *Loi sur la taxe sur les produits et services des premières nations* pour faciliter la conclusion d'accords fiscaux entre le gouvernement du Québec et les conseils des Indiens au Québec. D'autres modifications techniques pourraient être apportées à la Loi et à la *Loi de l'impôt sur le revenu.*	Production du projet de loi.	Le projet de loi C-33 devrait recevoir la sanction royale en mai 2005.

Tableau 11 : Détails des programmes de paiements de transfert (PPT)

(en milliers de dollars)

1) Nom du programme de transfert : Financement prévu par la loi — Financement au titre du transfert — Paiements de transfert aux administrations territoriales						
2) Date de départ : 1985	3) Date de la fin : Permanent		4) Financement total : Le projet de loi C-24 change les paiements de transfert aux administrations territoriales, qui passent d'un crédit voté (crédit 15) à un crédit législatif.			
5) Description du programme de paiements de transfert : Fournir des paiements en espèces aux administrations territoriales à l'appui de leurs revenus budgétaires.						
6) Objectifs, résultats attendus et résultats : Fournir aux administrations territoriales les ressources requises pour les aider à fournir des services publics à leurs résidents qui soient raisonnablement comparables aux services publics fournis par les administrations provinciales à des taux d'imposition raisonnablement comparables, tout en reconnaissant les circonstances particulières qui existent dans les territoires.						
7) Résultats obtenus ou progrès réalisés : Des paiements exacts sont versés en temps opportun aux territoires et satisfont à toutes les exigences législatives et réglementaires à leur sujet.						
	8) Dépenses réelles 2002-2003	9) Dépenses réelles 2003-2004	10) Dépenses prévues 2004-2005	11) Total des autorisations 2004-2005	12) Dépenses réelles 2004-2005	13) Écart entre 10 et 12
14) Activité de programme : Paiements de transfert aux provinces et aux territoires						
- Autres paiements de transfert	**1 503 849**	**1 792 054**	**1 800 000**	**1 995 218**	**1 962 390**	**(162 390)**
17) Observations sur les écarts : • Le 26 octobre 2004, le gouvernement du Canada a annoncé un nouvel accord de financement décennal — le nouveau cadre de la péréquation et de la FFT — qui fournira aux territoires d'importants fonds supplémentaires. Pour 2004-2005, la somme supplémentaire de 133,0 millions de dollars a été fournie en vertu de cet accord. Les sommes ont été prévues par la loi dans le projet de loi C-24 (mars 2005). • L'annonce figure au site Web du Premier ministre à l'adresse http://pm.gc.ca/fra/news.asp?id=300.						
18) Conclusions importantes de l'évaluation et URL de la dernière évaluation : Un groupe d'experts se penche sur le programme et devrait annoncer ses conclusions en décembre 2005. Le site Web du ministère des Finances Canada contient des renseignements récents sur le groupe d'experts à l'adresse http://www.fin.gc.ca/news05/05-020f.html. Une vérification interne a été préparée en mai 2002 et peut être consultée sur le site Web du ministère des Finances Canada à l'adresse http://www.fin.gc.ca/tocf/2002/audit_transfers-f.html.						

1) Nom du programme de paiements de transfert : Financement prévu par la loi — Péréquation (Partie I de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*)		
2) Date de départ : 1957	3) Date de la fin : Permanent	4) Financement total : Sans objet.

5) Description du programme de paiements de transfert : Fournir aux administrations provinciales des paiements, fondés sur une formule qui mesure la capacité relative de percevoir des revenus, pour veiller à ce qu'elles disposent des ressources requises pour fournir des services publics. Les paiements de péréquation ne sont assujettis à aucune condition, les provinces peuvent les affecter comme bon leur semble. En 2005-2006, huit provinces recevront des paiements dans le cadre de ce programme.

6) Objectifs, résultats attendus et résultats : Fournir aux administrations provinciales les ressources qui les aideront à fournir des services publics raisonnablement comparables à leurs résidents à des taux d'imposition relativement comparables.

7) Résultats obtenus ou progrès réalisés : Des paiements exacts sont versés en temps opportun aux provinces et satisfont à toutes les exigences législatives et réglementaires à leur sujet.

	8) Dépenses réelles 2002-2003	9) Dépenses réelles 2003-2004	10) Dépenses prévues 2004-2005	11) Total des autorisations 2004-2005	12) Dépenses réelles 2004-2005	13) Écart entre 10 et 12
14) Activité de programme : Paiements de transfert aux provinces et aux territoires						
- Autres paiements de transfert	**10 560 152**	**7 445 576**	**9 917 000**	**10 761 818**	**10 761 818**	**(844 818)**

17) Observations sur les écarts :

- Les estimations officielles calculées en septembre et en octobre 2004 faisaient état d'un recul appréciable par rapport aux prévisions initiales. Le 26 octobre 2004, le gouvernement du Canada a annoncé un nouvel accord de financement décennal — le nouveau cadre de la péréquation et de la FFT — qui fournira aux provinces d'importants fonds supplémentaires. Pour 2004-2005, la somme supplémentaire de 1,321 milliard de dollars a été fournie en vertu de cet accord. Les sommes ont été prévues par la loi dans le projet de loi C-24 (mars 2005).
- L'annonce figure au site Web du Premier ministre à l'adresse http://pm.gc.ca/fra/news.asp?id=300.
- Veuillez prendre note que la colonne 8 ne contient pas les 140,0 millions de dollars fournis au Manitoba se rapportant à la péréquation. La colonne 11 comprend les 150,0 millions de dollars ayant trait au renouvellement du programme aux termes du budget de 2004.

18) Conclusions importantes de l'évaluation et URL de la dernière évaluation : Une évaluation de ce programme de transfert n'a pas été exécutée. Un groupe d'experts se penche sur le programme et devrait annoncer ses conclusions en décembre 2005. Le site Web du ministère des Finances Canada contient des renseignements récents sur le groupe d'experts à l'adresse http://www.fin.gc.ca/news05/05-020f.html.

1) Nom du programme de paiements de transfert : Paiement à la Saskatchewan ayant trait à la péréquation

2) Date de départ : 2004	3) Date de la fin : 2005	4) Financement total : 120,0 millions de dollars

5) Description du programme de paiements de transfert : Versement de fonds à la Saskatchewan se rapportant à un problème lié à la mesure des concessions de la Couronne (pétrole et gaz) dans le programme de péréquation.

6) Objectifs, résultats attendus et résultats : Sans objet.

7) Résultats obtenus ou progrès réalisés : Des paiements exacts sont versés en temps opportun aux territoires et satisfont à toutes les exigences législatives et réglementaires à leur sujet.

	8) Dépenses réelles 2002-03	9) Dépenses réelles 2003-2004	10) Dépenses prévues 2004-2005	11) Total des autorisations 2004-2005	12) Dépenses réelles 2004-2005	13) Écart entre 10 et 12

14) Activité de programme : Paiements de transfert aux provinces et aux territoires						
- Autres paiements de transfert	—	—	—	**120 000**	**120 000**	**(120 000)**
17) Observations sur les écarts : La somme pour 2004-2005 a été légiférée dans le projet de loi sur le budget de 2004 (projet de loi C-30), puis versée en juin 2004.						
18) Conclusions importantes de l'évaluation et URL de la dernière évaluation : Une évaluation de ce programme de transfert n'a pas été effectuée.						

1) Nom du programme de transfert : Financement prévu par la loi — Transfert canadien pour la santé (TCS)						
2) Date de départ : 2004	3) Date de la fin : Permanent	4) Financement total : Sans objet.				
5) Description du programme de paiements de transfert : Fournir un soutien égal par habitant au titre des soins de santé grâce à des transferts en espèces et des transferts de points d'impôt aux administrations provinciales et territoriales. Le TCS appuie l'engagement pris par le gouvernement de maintenir les critères et conditions nationaux de la *Loi canadienne sur la santé* (intégralité, universalité, transférabilité, accessibilité et gestion publique).						
6) Objectifs, résultats attendus et résultats : Fournir des paiements en espèces et des transferts de points d'impôt à l'appui des revenus budgétaires provinciaux et territoriaux pour permettre aux provinces et aux territoires de fournir des services de soins de santé essentiellement comparables qui soient conformes aux principes de la *Loi canadienne sur la santé*.						
7) Résultats obtenus ou progrès réalisés : Des paiements exacts sont versés en temps opportun aux provinces et aux territoires et satisfont à toutes les exigences législatives et réglementaires à leur sujet.						
	8) Dépenses réelles 2002-2003	9) Dépenses réelles 2003-2004	10) Dépenses prévues 2004-2005	11) Total des autorisations 2004-2005	12) Dépenses réelles 2004-2005	13) Écart entre 10 et 12
14) Activité de programme : Paiements de transfert aux provinces et aux territoires						
- Autres paiements de transfert	**18 600 000 (voir remarque)**	**19 325 000 (voir remarque)**	**12 650 000**	**13 650 000**	**13 650 000**	**(1 000 000)**

17) Observations sur les écarts :

- Le 16 septembre 2004, le gouvernement du Canada a annoncé un financement supplémentaire de 41,0 milliards de dollars pour les provinces et territoires à l'appui du Plan décennal pour consolider les soins de santé. Pour 2004-2005, des fonds supplémentaires de 2,125 milliards de dollars ont été fournis dans le cadre de cet accord. La somme de 1,0 milliard de dollars indiquée à la colonne 13 se rapporte au plan décennal. Les sommes ont été légiférées dans le projet de loi C-39 (mars 2005).
- Le paiement en espèces de 13,7 milliards de dollars ne comprend pas la valeur des points d'impôt transférés aux provinces et aux territoires, qui a chiffré la valeur de ces points d'impôt à 10,9 milliards de dollars en 2004-2005. Cette disposition tient compte des points d'impôt que le gouvernement fédéral a transférés en 1967 et en 1977 à toutes les provinces au lieu de certains transferts directs en espèces.
- L'annonce est affichée sur le site Web du Premier ministre du Canada à l'adresse http://pm.gc.ca/fra/news.asp?id=260.

18) Conclusions importantes de l'évaluation et URL de la dernière évaluation : Une vérification interne du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) a été préparée en mai 2002 et peut être consultée sur le site Web du ministère des Finances Canada à l'adresse http://www.fin.gc.ca/tocf/2002/audit_transfers-f.html.

Remarque : Par souci d'exhaustivité, le montant au titre du TCSPS est indiqué sous le TCS pour 2002-2003 et 2003-2004. Le 1er avril 2004, le TCSPS a été scindé en deux pour former le Transfert canadien pour la santé et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux.

1) Nom du programme de transfert : Financement prévu par la loi — Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS)

2) Date de départ : 2004	3) Date de la fin : Permanent	4) Financement total : Sans objet.

5) Description du programme de paiements de transfert : Fournir un soutien égal par habitant aux provinces et aux territoires grâce à des transferts en espèces et des transferts de points d'impôt pour les aider à financer l'enseignement postsecondaire, l'aide sociale et les services sociaux, ce qui comprend les services de développement de la petite enfance ainsi que d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Le TCPS fournit aux provinces et territoires la marge de manœuvre voulue pour attribuer les paiements entre les secteurs qu'ils appuient en fonction de leurs propres priorités et appuie l'engagement du gouvernement d'interdire des exigences minimales de résidence au titre de l'aide sociale.

6) Objectifs, résultats attendus et résultats : Fournir des paiements en espèces et des transferts de points d'impôt à l'appui des revenus budgétaires provinciaux et territoriaux pour permettre aux provinces et aux territoires de fournir des services sociaux, de l'aide sociale et un enseignement postsecondaire essentiellement comparables.

7) Résultats obtenus ou progrès réalisés : Des paiements exacts sont versés en temps opportun aux provinces et aux territoires et satisfont à toutes les exigences législatives et réglementaires à leur sujet.

	8) Dépenses réelles 2002-2003	9) Dépenses réelles 2003-2004	10) Dépenses prévues 2004-2005	11) Total des autorisations 2004-2005	12) Dépenses réelles 2004-2005*	13) Écart entre 10 et 12
14) Activité de programme : Paiements de transfert aux provinces et aux territoires						
- Autres paiements de transfert	**Voir remarque**	**Voir remarque**	**7 900 000**	**7 900 000**	**7 900 000**	—

17) Observations sur les écarts : Sans objet.

18) Conclusions importantes de l'évaluation et URL de la dernière évaluation : Une vérification interne du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) a été préparée en mai 2002 et peut être consultée sur le site Web du ministère des Finances Canada à l'adresse http://www.fin.gc.ca/tocf/2002/audit_transfers-f.html.

Remarque : Par souci d'exhaustivité, le montant au titre du TCSPS est indiqué sous le TCS pour 2002-2003 et 2003-2004. Le 1er avril 2004, le TCSPS a été scindé en deux pour former le Transfert canadien pour la santé et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux.

* Le paiement en espèces de 7,9 milliards de dollars ne comprend pas la valeur des points d'impôt transférés aux provinces et aux territoires, qui a chiffré la valeur de ces points d'impôt à 6,7 milliards de dollars en 2004-2005. Cette disposition tient compte des points d'impôt que le gouvernement fédéral a transférés en 1967 et en 1977 à toutes les provinces au lieu de certains transferts directs en espèces.

1) Nom du programme de transfert : Financement prévu par la loi — Transfert visant la réforme des soins de santé (TRSS)						
2) Date de départ : 1er avril 2003	3) Date de la fin : 31 mars 2005		4) Financement total : 1,5 milliard de dollars en 2004-2005			
5) Description du programme de paiements de transfert : Fournir des paiements en espèces aux provinces et aux territoires pour accélérer la réforme des secteurs prioritaires indiqués dans l'*Accord de 2003 des premiers ministres sur le renouvellement des soins de santé*, à savoir les soins de santé primaires, les soins à domicile et la couverture des médicaments onéreux.						
6) Objectifs, résultats attendus et résultats : Les provinces et les territoires pourront accélérer la réforme des soins de santé primaires, des soins à domicile et de la couverture des médicaments onéreux. Ce transfert doit être ajouté au TCS à compter de 2005-2006.						
7) Résultats obtenus ou progrès réalisés : Des paiements exacts sont versés en temps opportun aux provinces et aux territoires et satisfont à toutes les exigences législatives et réglementaires à leur sujet.						
	8) Dépenses réelles 2002-2003	9) Dépenses réelles 2003-2004	10) Dépenses prévues 2004-2005	11) Total des autorisations 2004-2005	12) Dépenses réelles 2004-2005	13) Écart entre 10 et 12
14) Activité de programme : Paiements de transfert aux provinces et aux territoires						
- Autres paiements de transfert	—	**1 000 000**	**1 500 000**	**1 500 000**	**1 500 000**	—
17) Observations sur les écarts : Sans objet.						
18) Conclusions importantes de l'évaluation et URL de la dernière évaluation : Une évaluation de ce programme de transfert n'a pas été exécutée.						

1) Nom du programme de transfert : Financement prévu par la loi — Lois constitutionnelles de 1867 à 1982, et autres autorisations législatives						
2) Date de départ : 1867	3) Date de la fin : Permanent		4) Financement total : Sans objet.			
5) Description du programme de paiements de transfert : Fournir une source de revenu aux provinces pour les indemniser de la perte de revenus lorsqu'elles ont joint la Confédération, et appuyer les administrations et les assemblées législatives provinciales.						
6) Objectifs, résultats attendus et résultats : Transférer des ressources aux provinces conformément à la Loi constitutionnelle de 1867 et à celle de 1982, ainsi qu'à d'autres documents et lois constitutionnels à l'appui du financement des opérations provinciales.						
7) Résultats obtenus ou progrès réalisés : Des paiements exacts sont versés en temps opportun aux provinces et satisfont à toutes les exigences législatives et réglementaires à leur sujet.						
	8) Dépenses réelles 2002-2003	9) Dépenses réelles 2003-2004	10) Dépenses prévues 2004-2005	11) Total des autorisations 2004-2005	12) Dépenses réelles 2004-2005	13) Écart entre 10 et 12

14) Activité de programme : Paiements de transfert aux provinces et aux territoires						
- Autres paiements de transfert	**31 141**	**31 734**	**32 000**	**31 818**	**31 818**	**182**
17) Observations sur les écarts : Sans objet.						
18) Conclusions importantes de l'évaluation et URL de la dernière évaluation : Une évaluation de ce programme de transfert n'a pas été exécutée.						

1) Nom du programme de paiements de transfert : Paiement à la Nouvelle-Écosse ayant trait à la péréquation

2) Date de départ : 2004	3) Date de la fin : 2006	Financement total : 25,0 millions de dollars

5) Description du programme de paiements de transfert : Dans le cadre du budget de 2004, pour fournir des paiements en espèces à la Nouvelle-Écosse qui équivalent à changer à 2000-2001 la date de commencement de sa disposition de compensation du Programme de péréquation (« remettre à l'heure la pendule ») en reconnaissance du fait que l'Accord avec la Nouvelle-Écosse a été déclenché en 1993-1994 par un petit projet et non par un plus grand projet prévu et, par conséquent, que les avantages attendus de cette disposition ne se sont jamais matérialisés.

6) Objectifs, résultats attendus et résultats : Sans objet.

7) Résultats obtenus ou progrès réalisés : Des paiements exacts sont versés en temps opportun à la province et satisfont à toutes les exigences législatives et réglementaires à leur sujet.

	8) Dépenses réelles 2002-2003	9) Dépenses réelles 2003-2004	10) Dépenses prévues 2004-2005	11) Total des autorisations 2004-2005	12) Dépenses réelles 2004-2005	13) Écart entre 10 et 12
14) Activité de programme : Paiements de transfert aux provinces et aux territoires						
- Autres paiements de transfert	—	—	—	**21 000**	**21 000**	**(21 000)**

17) Observations sur les écarts : Sans objet.

La somme pour 2004-2005 a été légiférée dans le projet de loi du budget de 2004 (projet de loi C-30), puis versée en juin 2004.

18) Conclusions importantes de l'évaluation et URL de la dernière évaluation : Une évaluation de ce programme de transfert n'a pas été exécutée.

1) Nom du programme de paiements de transfert : Transfert pour la réduction des temps d'attente

2) Date de départ : 2004	3) Date de la fin : 31 mars 2014	4) Financement total : 5,5 milliards de dollars sur dix ans

5) Description du programme de paiements de transfert : Soutenir les provinces et les territoires pour qu'ils réduisent les temps d'attente dans les secteurs de santé prioritaires. Les paiements de 2004-2005 à 2008-2009 seront effectués par l'entremise d'une fiducie administrée par des tiers de 4,25 milliards de dollars, et sous forme de paiements annuels permanents de 250,0 millions de dollars pour 2009-2010 à 2013-2014.

6) Objectifs, résultats attendus et résultats : Les fonds soutiendront les efforts provinciaux et territoriaux de réduction des temps d'attente dans les secteurs prioritaires. Les premiers ministres ont convenu de déposer un rapport sur les progrès réalisés au chapitre de la réduction des temps d'attente.						
7) Résultats obtenus ou progrès réalisés : Des paiements exacts sont versés en temps opportun aux provinces et aux territoires et satisfont à toutes les exigences législatives et réglementaires à leur sujet.						
	8) Dépenses réelles 2002-2003	9) Dépenses réelles 2003-2004	10) Dépenses prévues 2004-2005	11) Total des autorisations 2004-2005	12) Dépenses réelles 2004-2005	13) Écart entre 10 et 12
14) Activité de programme : Paiements de transfert aux provinces et aux territoires						
- Autres paiements de transfert	—	—	—	**4 250 000**	**4 250 000**	**(4 250 000)**
17) Observations sur les écarts : • Le 16 septembre 2004, le gouvernement du Canada a annoncé des fonds supplémentaires de 41,0 milliards de dollars pour les provinces et les territoires à l'appui du Plan décennal pour consolider les soins de santé. Cet engagement comprenait des fonds supplémentaires de 5,5 milliards de dollars sur dix ans à l'appui des efforts des provinces et des territoires pour la réduction des temps d'attente. • Le montant indiqué représente des fonds initiaux versés aux provinces et aux territoires par l'entremise d'une fiducie administrée par des tiers qui leur assure la marge de manœuvre voulue pour retirer les sommes requises jusqu'au 31 mars 2009, en reconnaissance des différentes priorités et stratégies de chaque administration concernant la réduction des temps d'attente. Cet engagement a été légiféré dans le projet de loi C-39. • L'annonce est affichée sur le site Web du Premier ministre du Canada à l'adresse http://pm.gc.ca/fra/news.asp?id=260.						
18) Conclusions importantes de l'évaluation et URL de la dernière évaluation : Une évaluation de ce programme de transfert n'a pas été exécutée.						

1) Nom du programme de paiements de transfert : Fonds pour l'équipement médical et de diagnostic						
2) Date de départ : 2004-2005	3) Date de la fin : 2004-2005	4) Financement total : 500,0 millions de dollars				
5) Description du programme de paiements de transfert : Transfert ponctuel aux provinces et aux territoires à l'appui des investissements dans l'équipement médical et de diagnostic.						
6) Objectifs, résultats attendus et résultats : Augmentation des investissements dans l'équipement médical et de diagnostic.						
7) Résultats obtenus ou progrès réalisés : Des paiements exacts sont versés en temps opportun aux provinces et aux territoires et satisfont à toutes les exigences législatives et réglementaires à leur sujet.						
	8) Dépenses réelles 2002-2003	9) Dépenses réelles 2003-2004	10) Dépenses prévues 2004-2005	11) Total des autorisations 2004-2005	12) Dépenses réelles 2004-2005	13) Écart entre 10 et 12
14) Activité de programme : Paiements de transfert aux provinces et aux territoires						

- Autres paiements de transfert	—	—	—	**500 000**	**500 000**	**(500 000)**

17) Observations sur les écarts :

- Le 16 septembre 2004, le gouvernement du Canada a annoncé des fonds supplémentaires de 41,0 milliards de dollars pour les provinces et les territoires à l'appui du Plan décennal pour consolider les soins de santé. Cet engagement comprenait le versement aux provinces et aux territoires de 500,0 millions de dollars supplémentaires en 2004-2005 au titre de l'équipement médical et de diagnostic. Les montants ont été légiférés dans le projet de loi C-39.
- L'annonce est affichée sur le site Web du Premier ministre du Canada à l'adresse http://pm.gc.ca/fra/news.asp?id=260.

18) Conclusions importantes de l'évaluation et URL de la dernière évaluation : Une évaluation de ce programme de transfert n'a pas été exécutée.

1) Nom du programme de paiements de transfert : Fonds pour l'immunisation

2) Date de départ : 2004	3) Date de la fin : 2005	4) Financement total : 400,0 millions de dollars

5) Description du programme de paiements de transfert : Fonds aux provinces et aux territoires pour appuyer une stratégie nationale d'immunisation et aider au renforcement de leurs capacités dans le domaine de la santé publique.

6) Objectifs, résultats attendus et résultats : Appuyer une stratégie nationale d'immunisation.

7) Résultats obtenus ou progrès réalisés : Des paiements exacts sont versés en temps opportun aux provinces et aux territoires et satisfont à toutes les exigences législatives et réglementaires à leur sujet.

	8) Dépenses réelles 2002-2003	9) Dépenses réelles 2003-2004	10) Dépenses prévues 2004-2005	11) Total des autorisations 2004-2005	12) Dépenses réelles 2004-2005	13) Écart entre 10 et 12
14) Activité de programme : Paiements de transfert aux provinces et aux territoires						
- Autres paiements de transfert	—	—	—	**400 000**	**400 000**	**(400 000)**

17) Observations sur les écarts : Ce paiement de transfert a été légiféré dans le projet de loi du budget de 2004 (projet de loi C-30). Le montant indiqué représente le montant fourni en mai 2004 aux provinces et aux territoires par l'entremise de fonds fiduciaires.

18) Conclusions importantes de l'évaluation et URL de la dernière évaluation : Une évaluation de ce programme de transfert n'a pas été exécutée.

Total pour l'activité de programme Paiements de transfert aux provinces et aux territoires	**30 695 142**	**29 594 364**	**33 799 000**	**41 129 855**	**41 097 026**	**(7 298 026)**

1) Nom du programme de transfert : Financement prévu par la loi — Paiements à l'Association internationale de développement (IDA)

2) Date de départ : 1960-1961	3) Date de la fin : Permanent	4) Financement total : Sans objet.

5) Description du programme de paiements de transfert : Le soutien à l'IDA s'inscrit dans l'effort d'aide internationale du Canada, qui traduit les valeurs que tous les Canadiens ont à cœur : l'humanitarisme, la justice sociale, la générosité et la paix. Enfin, les liens étroits avec d'autres pays, par l'entremise d'institutions comme l'IDA, élargissent le réseau de partenaires et de contacts professionnels du Canada et, au bout du compte, contribuent à renforcer le commerce, l'investissement et les liens diplomatiques.						
6) Objectifs, résultats attendus et résultats : • Administration responsable des obligations financières envers l'IDA, qui sont négociées aux trois ans avec les autres donateurs. • Utilisation efficiente des ressources de donateurs canadiens et autres pour favoriser la croissance et le développement équitable de l'économie mondiale. • Les résultats des opérations de l'IDA sont décrits en détail dans le Rapport sur les opérations effectuées en vertu de la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, qui est déposé chaque année au Parlement						
7) Résultats obtenus ou progrès réalisés : Administration adéquate des obligations financières envers l'IDA.						
	8) Dépenses réelles 2002-2003	9) Dépenses réelles 2003-2004	10) Dépenses prévues 2004-2005	11) Total des autorisations 2004-2005	12) Dépenses réelles 2004-2005	13) Écart entre 10 et 12
14) Activité de programme : Organisations financières internationales						
- Dépenses brutes totales	**430 944**	**147 743**	**292 420**	**292 420**	**292 420**	—
17) Observations sur les écarts : Sans objet						
18) Conclusions importantes de l'évaluation et URL de la dernière évaluation : L'institution effectue des évaluations au cas par cas.						

1) Nom du programme de paiements de transfert : Paiements à la FRPC du FMI						
2) Date de départ : Décembre 1987	3) Date de la fin : Mai 2006	4) Financement total : Sans objet.				
5) Description du programme de paiements de transfert : La FRPC constitue la facilité de prêt à faible intérêt du FMI à l'intention des pays à faible revenu. Les prêts consentis dans le cadre de la FRPC portent un taux d'intérêt annuel de 0,5 %, les remboursements étant effectués semestriellement à compter de la 5,5^{e} année du décaissement et se terminant la 10^{e} année de ce dernier. Les paiements du Canada contribuent à financer l'écart entre le taux d'intérêt sur le marché payé aux prêteurs de la fiducie de la FRPC et le taux d'intérêt annuel de 0,5 % payé par les membres emprunteurs.						
6) Objectifs, résultats attendus et résultats : La FRPC a été créée pour que l'objectif de la croissance et de la réduction de la pauvreté se trouve davantage au centre des opérations de prêt du FMI dans les pays membres les plus pauvres. Ces prêts, et la surveillance connexe du programme de prêt assurée par le FMI, jouent un rôle important dans la mobilisation des ressources pour réduire la pauvreté.						
7) Résultats obtenus ou progrès réalisés : La FRPC a fait l'objet d'un examen indépendant en 2004 qui a confirmé que la conception des programmes appuyés par les prêts de la FRPC favorise davantage l'augmentation des dépenses publiques, surtout celles en faveur des pays pauvres.						
	8) Dépenses réelles 2002-2003	9) Dépenses réelles 2003-2004	10) Dépenses prévues 2004-2005	11) Total des autorisations 2004-2005	12) Dépenses réelles 2004-2005	13) Écart entre 10 et 12

14) Activité de programme : Organisations financières internationales						
- Dépenses brutes totales	**11 666**	**—**	**8 200**	**78 917**	**7 823**	**377**
17) Observations sur les écarts : Les écarts sont attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt.						
18) Conclusions importantes de l'évaluation et URL de la dernière évaluation : Aucune évaluation de la FRPC n'a été effectuée.						

1) Nom du programme de paiements de transfert : Crédit 5 — Subventions et contributions pour respecter les engagements pris par le Canada dans le cadre d'accords multilatéraux d'allégement de la dette		
2) Date de départ : 1991-1992	3) Date de la fin : Permanent	Financement total : Sans objet.
5) Description du programme de paiements de transfert : Indemniser les créanciers canadiens dont les rentrées prévues des pays débiteurs ont été réduites par la participation du Canada aux accords de réduction de la dette ou du service de la dette du Club de Paris et contribuer aux efforts internationaux d'allégement des fardeaux de la dette insoutenable des pays les plus pauvres du monde.		
6) Objectifs, résultats attendus et résultats : Continuer de représenter le Canada au Club de Paris, mettre en œuvre en temps opportun des accords multilatéraux de rééchelonnement de la dette entre le Canada et les pays bénéficiaires et travailler avec d'autres partenaires du développement multilatéral et bilatéral à mettre un terme à l'endettement des pays en développement.		
7) Résultats obtenus ou progrès réalisés : Le Canada a participé aux négociations du Club de Paris, à la mise en œuvre d'accords multilatéraux de rééchelonnement de la dette avec des pays bénéficiaires ainsi qu'au règlement des questions d'endettement qui confrontent nombre de pays en développement.		

	8) Dépenses réelles 2002-2003	9) Dépenses réelles 2003-2004	10) Dépenses prévues 2004-2005	11) Total des autorisations 2004-2005	12) Dépenses réelles 2004-2005	13) Écart entre 10 et 12
14) Activité de programme : Organisations financières internationales						
- Total des subventions	**481 030**	**59 001**	**726 000**	**760 400**	**92 474**	**633 526**
- Total des contributions	**88 671**	**73 047**	**90 000**	**89 959**	**60 661**	**29 339**
- Total du crédit 5	**569 701**	**132 048**	**816 000**	**850 359**	**153 135**	**662 865**
17) Observations sur les écarts : Ils sont principalement attribuables au fait que des PPTE n'avaient pas encore atteint le point d'achèvement des étapes de l'Initiative en faveur des PPTE et, par conséquent, n'avaient pas droit à l'allégement de la dette.						
18) Conclusions importantes de l'évaluation et URL de la dernière évaluation : Aucune évaluation des programmes de remise de la dette n'a été effectuée.						
15) Total de l'activité de programme Organisations financières internationales	**1 012 311**	**279 791**	**1 116 620**	**1 221 696**	**454 378**	**663 243**

Tableau 12 : Réponse aux comités parlementaires, aux vérifications et aux évaluations en 2004-2005

Réponse aux comités parlementaires

A. Comité permanent du développement des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées

1. Réponse du gouvernement aux deuxième et troisième rapports

Les ministres des Finances et le Comité permanent ont été invités à répondre à ce rapport. Le ministre des Finances a donné suite aux recommandations (1 à 6) portant sur l'établissement des taux de cotisation. Les réponses étaient conformes aux propositions énoncées dans le budget de 2005.

Deuxième rapport : *Rétablir la bonne gestion financière et l'accessibilité du régime d'assurance-emploi : Partie un — Comités de la Chambre des communes*

Troisième rapport : *Rétablir la bonne gestion financière et l'accessibilité du régime d'assurance-emploi — Comités de la Chambre des communes*

Réponse : *Réponse du gouvernement aux deuxième et troisième rapports du Comité permanent du développement des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées : Étude sur les fonds de l'assurance-emploi*

B. Comité permanent des finances

1. Réponse du gouvernement au premier rapport

Le rapport traite des droits et des tarifs applicables aux intrants textiles et formule trois recommandations en vue de la réduction des tarifs. En décembre 2004, le gouvernement a annoncé une série d'initiatives qui ont donné suite aux recommandations contenues dans le rapport.

Premier rapport : *Premier rapport — Comité permanent des finances (FINA)*

Réponse : *Réponse du gouvernement au Premier rapport du Comité permanent des finances intitulé La remise et l'élimination des droits de douane sur les intrants textiles : l'industrie canadienne du vêtement*

2. Réponse du gouvernement au deuxième rapport

Le rapport contenait un certain nombre de recommandations concernant la réduction ou l'élimination des taxes et droits d'accise appliqués aux producteurs de vin, aux petits brasseurs et aux bijoutiers. Le ministre a fait parvenir une lettre au président dans laquelle il indiquait que le gouvernement avait fourni sa réponse dans le budget de 2005, qui

prévoyait l'élimination graduelle de la taxe sur les bijoutiers. Il a par ailleurs fait savoir que les ressources financières restreintes limitaient la portée des mesures d'allégement de la taxe qui pouvaient être financées. Les recommandations concernant la bière et le vin demeurent toutefois à l'étude.

Deuxième rapport : *Étude sur les mesures fiscales visant les petites entreprises*

3. Réponse du gouvernement au quatrième rapport

Le rapport contenait un certain nombre de recommandations concernant les besoins en capitaux des coopératives agricoles canadiennes. Le ministre a fait parvenir une lettre au président le 9 mars 2005, dans laquelle il indiquait que le gouvernement avait donné suite aux recommandations dans le budget de 2005.

Quatrième rapport : *Étude sur les mesures fiscales visant les petites entreprises : Les coopératives agricoles*

Réponses à la vérificatrice générale du Canada

Sept recommandations ont été faites au ministère des Finances Canada entre le 1er avril 2004 et le 31 mars 2005, trois au chapitre 2 du rapport de novembre 2004 de la vérificatrice générale et quatre au chapitre 3 du rapport de 2004 de la commissaire à l'environnement et au développement durable (CEDD). Les sept recommandations et les réponses respectives du Ministère sont reproduites ci-après, et les hyperliens sont fournis vers les pages pertinentes du site Web du Bureau du vérificateur général (BVG) qui affichent les chapitres complets, y compris les recommandations et les réponses.

Novembre 2004, chapitre 2 — La mise en œuvre de l'initiative nationale de lutte contre le blanchiment d'argent

Recommandation 1

2.29 Recommandation : Le gouvernement devrait établir un cadre de gestion efficace pour fournir une orientation et coordonner les efforts de lutte contre le blanchiment d'argent au niveau fédéral. Il devrait également envisager de créer un comité consultatif sur la lutte contre le blanchiment d'argent qui réunirait des représentants des secteurs public et privé, et des membres des organismes d'application de la loi, afin de se pencher régulièrement sur les questions d'intérêt commun et d'élaborer des approches afin de résoudre les nouvelles questions.

Réponse de Finances Canada : Ainsi que cela est mentionné dans le chapitre, le ministère des Finances assure la présidence du groupe interministériel des sous-ministres adjoints et du groupe de travail connexe. Ces groupes ont contribué à la coordination des activités menées dans le cadre des initiatives en cours, à la reddition de comptes sur les résultats obtenus et à l'examen ainsi qu'au règlement de problèmes communs; le ministère des Finances examinera le rôle de ces groupes et apportera les améliorations et changements requis.

Le Ministère se penchera aussi sur les pratiques exemplaires en vigueur dans d'autres pays (notamment les modèles utilisés au Royaume-Uni et aux États-Unis) lorsqu'il évaluera l'à-propos d'établir un comité consultatif officiel relativement à l'ensemble des mesures prises

en la matière, comité dont les membres représenteraient le secteur public, le secteur privé et les organismes d'application de la loi.

Recommandation 2

2.46 Recommandation : Le gouvernement devrait effectuer un examen en vue de déterminer les changements qui pourraient accroître l'utilité des renseignements communiqués par le CANAFE et d'établir les moyens de mettre en œuvre ces changements.

Réponse de Finances Canada : Tel qu'il est mentionné dans le chapitre, le ministère des Finances préside un groupe de travail dont font partie plusieurs partenaires de l'Initiative et qui a pour mandat de déterminer les moyens d'accroître l'utilité des renseignements communiqués par le CANAFE.

Ce groupe de travail pourrait mettre en lumière certaines améliorations opérationnelles pouvant être apportées. Si des modifications législatives sont proposées, le ministère des Finances considère que les examens prochains des projets de loi C-36 et C-22 seront l'occasion pour les parlementaires d'étudier les modifications recommandées.

Recommandation 3

2.92 Recommandation. Le gouvernement devrait établir des mécanismes efficaces pour suivre les résultats des renseignements communiqués, y compris la mesure dans laquelle les renseignements sont utilisés et l'incidence qu'ils ont sur les enquêtes et les poursuites menées relativement à des infractions de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes. Il conviendrait qu'il transmette régulièrement au Parlement des renseignements récapitulatifs sur ces résultats.

Réponse de Finances Canada : Bon nombre de partenaires ont déjà commencé à établir divers systèmes de suivi permettant d'en savoir plus sur l'utilisation et l'incidence des renseignements communiqués par le CANAFE. En outre, ce dernier mène actuellement des discussions avec les services de police provinciaux et municipaux à propos de méthodes de suivi des renseignements communiqués.

Le Ministère évaluera la fréquence idéale de présentation de rapports au Parlement. Toute mesure redditionnelle supplémentaire devrait servir de complément aux exigences de déclaration existantes des partenaires de l'Initiative — par exemple, les suivis parlementaires prévus et les exigences relatives aux évaluations périodiques, par le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux, du régime canadien de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement des activités terroristes.

CEDD 2004, chapitre 3 — Les stratégies de développement durable — L'utilisation du régime fiscal et la gestion des déchets solides de bureau

Recommandation 4

3.44 Recommandation : Pour montrer qu'il entend maintenir l'essentiel des trois engagements de *La stratégie de développement durable de 2001-2003* qui portent sur l'examen des façons d'utiliser le régime fiscal, Finances Canada devrait :

- définir des attentes claires et concrètes pour leur mise en œuvre;
- préciser les principales étapes de la mise en œuvre;
- déterminer, par un examen systématique fondé sur le risque, les aspects principaux par lesquels le régime fiscal entrave l'intégration de l'économie et de l'environnement;
- informer le Parlement et les Canadiens relativement à ses attentes, aux principales étapes de la mise en œuvre et aux résultats de son examen.

Réponse de Finances Canada : Le Ministère formule des analyses et des avis sur les politiques, en particulier les politiques économiques, qui soutiennent les objectifs économiques et sociaux du Canada, y compris les objectifs environnementaux. Conformément à ce rôle, le Ministère s'est engagé, dans *La stratégie de développement durable de 2001-2003*, à examiner un certain nombre d'éléments du système fiscal et d'options stratégiques, et à évaluer toutes les propositions fiscales concernant l'environnement qui ont été présentées par des intervenants. Ces engagements ont été tenus. Le Ministère a entrepris l'analyse d'une vaste gamme d'éléments du système fiscal pouvant avoir une incidence sur l'interaction entre l'économie et l'environnement. Cette analyse a étayé les décisions prises par le gouvernement en matière de politiques fiscales et environnementales.

Par la suite, le Ministère s'est engagé, par la mesure 2a.5 formulée dans *La stratégie de développement durable de 2004-2006*, à « continuer d'évaluer la recherche concernant les mesures fiscales liées à l'environnement [et à] évaluer le potentiel des propositions d'intervenants au sujet de l'utilisation du régime fiscal pour aider le gouvernement à réaliser ses objectifs environnementaux ». Ces engagements montrent de quelle façon l'analyse du Ministère intègre les questions de développement durable. Le Ministère continuera de perfectionner son analyse comme il l'a fait jusqu'à maintenant, dans le but de respecter ses engagements.

Les ressources seront canalisées vers l'évaluation des recherches portant sur les mesures fiscales liées à l'environnement et sur l'analyse du potentiel des propositions visant l'atteinte des objectifs environnementaux qui seront jugées les plus susceptibles d'aider le gouvernement à atteindre ses objectifs. Le Ministère continuera de rendre compte de toutes les activités entreprises dans son rapport ministériel sur le rendement, sous réserve des questions de confidentialité mentionnées dans la réponse du Ministère à la recommandation 3.60.

Recommandation 5

3.53 Recommandation : En vue de faciliter la prise de décision éclairée, Finances Canada devrait veiller à ce que les possibles effets sur l'environnement soient dûment analysés pour toutes les mesures fiscales et politiques proposées et qu'ils soient intégrés dans les effets économiques et sociaux.

Réponse de Finances Canada : Le Ministère s'est engagé à intégrer les questions environnementales à l'analyse et aux avis qu'il prépare en appui au processus décisionnel, et ce, conformément à la Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes. En mai 2003, le Ministère a instauré un processus amélioré d'évaluation environnementale stratégique afin de s'assurer que les avis donnés au ministre comprennent une évaluation des effets que pourraient avoir les propositions sur l'environnement. Toutes les propositions stratégiques soumises au ministre font l'objet d'un examen préalable visant à déterminer si elles sont susceptibles d'avoir un effet important, positif

ou négatif, sur l'environnement. Si tel est le cas, une évaluation environnementale stratégique est effectuée. Les lignes directrices qui encadrent la mise en œuvre de la Directive du Cabinet indiquent que les ministères qui procèdent à des évaluations sont encouragés à consulter les spécialistes de l'environnement des autres ministères, au besoin, ce que le Ministère continuera de faire comme il l'a fait jusqu'à maintenant.

Recommandation 6

3.56 Recommandation : Finances Canada devrait surveiller, évaluer et communiquer les progrès accomplis concernant la mise en œuvre de ses engagements fiscaux par rapport à des attentes clairement établies.

Réponse de Finances Canada : Au début de chaque année, le Ministère communique dans son rapport sur les plans et les priorités, les activités qu'il a l'intention d'entreprendre pour s'acquitter de ses engagements en matière de développement durable. À la fin de chaque année, le Ministère rend compte de ses activités dans le rapport ministériel sur le rendement qui comprend un document supplémentaire détaillé faisant état des activités entreprises dans le cadre des engagements de la stratégie de développement durable.

La capacité du Ministère de communiquer des renseignements plus détaillés au sujet des analyses envisagées ou réalisées sur des modifications apportées précisément à la fiscalité est restreinte par les questions de confidentialité qui ont été mentionnées dans la réponse du Ministère à la recommandation 3.60.

Recommandation 7

3.60 Recommandation : Pour mieux rendre compte de ses engagements fiscaux, Finances Canada devrait envisager de rendre publique l'analyse des possibles effets sur l'environnement :

- des mesures fiscales qui sont adoptées;
- des mesures fiscales mises de côté après examen, lorsque cela peut se faire.

Réponse de Finances Canada : Le Ministère s'est engagé à diffuser une déclaration publique sur les incidences environnementales d'une nouvelle mesure, conformément à la Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes, lorsque cette mesure a fait l'objet d'une évaluation détaillée des incidences environnementales.

Dans le but d'accroître encore davantage la transparence, le Ministère s'est également engagé à rendre public un cadre établissant les paramètres généraux et les critères qui orientent le Ministère dans son analyse des propositions des intervenants qui visent à modifier les mesures fiscales en vigueur ou à en mettre en œuvre de nouvelles en vue d'aider à atteindre les objectifs de développement durable. Ce cadre aidera les intervenants à comprendre le processus d'évaluation du Ministère en ce qui concerne les propositions de politiques fiscales en général.

La capacité du Ministère de communiquer des renseignements plus détaillés sur l'analyse de mesures ou de propositions fiscales précises est restreinte par la nécessité de ne pas influencer les décisions prises par les agents économiques qui pourraient tenter de tirer avantage d'une mesure fiscale éventuelle ou d'en éviter les répercussions. De plus, la confidentialité habituelle du

processus d'élaboration des politiques doit être respectée afin que les ministres puissent compter sur des avis francs pour mener leurs discussions. Des facteurs semblables sont également reconnus dans les principes établis pour les documents confidentiels du Cabinet et dans les diverses exemptions discrétionnaires prévues par la *Loi sur l'accès à l'information*.

Vérifications internes ou évaluations

Vérifications

Vérification des contrôles administratifs exercés sur la dette intérieure.

Évaluations

Crédit d'impôt pour personnes handicapées
http://www.fin.gc.ca/taxexp/2004/taxexp04_4f.html

Fiscalité et efficacité économique : Resultats d'un modèle d'équilibre général
http://www.fin.gc.ca/taxexp/2004/taxexp04_4f.html#Fiscalité

Un cadre d'évaluation des propositions fiscales relatives à l'environnement
http://www.fin.gc.ca/budget05/bp/bpa4f.htm

Élargissement du remboursement de la TPS/TVH pour soins de santé
http://www.fin.gc.ca/budget05/bp/bpc3f.htm#tps

Évaluation à la fin de la cinquième année de l'Initiative nationale de lutte contre le blanchiment d'argent et évaluation préliminaire des mesures de lutte contre le financement du terrorisme
http://www.fin.gc.ca/tocf/2005/nicml-incba_f.html

Évaluation du Programme de protection des infrastructures essentielles et de protection civile

Examen du programme des Obligations d'épargne du Canada
http://www.fin.gc.ca/activty/CGEY-f.html

Évaluation de la gouvernance dans la gestion de la dette et des réserves
http://www.fin.gc.ca/activty/goveval-f.html

Gestion de la trésorerie – Cadre de gouvernance
http://www.fin.gc.ca/treas/Goveev/TMGF_f.html

Tableau 13: Stratégies de développement durable

Le développement durable se définit comme un développement qui permet de répondre aux besoins de la génération actuelle sans compromettre la capacité de satisfaire ceux des générations futures, et cette notion correspond à un engagement clé de tous les ministères fédéraux. En 1995, la *Loi sur le vérificateur général* a été modifiée de sorte que chaque ministère est désormais tenu de préparer et de tenir à jour une stratégie de développement durable (SDD). Ces stratégies sont déposées à la Chambre des communes, et le commissaire à l'environnement et au développement durable vérifie la progression de leur mise en œuvre.

La SDD a pour objet d'exposer les objectifs et les plans d'action d'un ministère en vue d'intégrer le développement durable à ses politiques, ses programmes et ses activités sur des périodes de planification de trois ans. Déposée à la Chambre des communes en 1997, la première SDD du ministère des Finances Canada a permis d'illustrer de quelle manière les plans économiques et financiers du gouvernement fédéral contribuaient au développement durable au Canada; la stratégie expliquait aussi l'approche et la contribution du Ministère aux enjeux internationaux de développement durable, en plus de montrer comment il entendait améliorer sa performance environnementale dans l'exercice de ses activités.

La stratégie du Ministère mise à jour pour 2001-2003 reposait sur les assises établies par la SDD de 1997 et sur les progrès accomplis par le Ministère et l'ensemble du gouvernement sur le plan de la promotion du développement durable. À l'image de la première stratégie, celle de 2001-2003 était axée sur les secteurs où le Ministère peut apporter une contribution unique et importante au développement durable, tant au Canada que dans le monde. La mise à jour de la stratégie du Ministère pour la période de 2004 à 2006 a été achevée en décembre 2003. Elle se fonde sur les solides assises établies par les deux versions antérieures. Les stratégies du Ministère pour les périodes 1997-2000, 2001-2003 et 2004-2006 sont versées au site Web suivant : http://www.fin.gc.ca/purl/susdev-f.html.

Le Ministère a mis en œuvre une stratégie de gestion renouvelée au titre de la SDD. Cette stratégie consiste à désigner un champion du développement durable au Ministère, à établir un groupe de travail formé de fonctionnaires et de représentants de toutes les directions, et à effectuer des examens documentés des progrès réalisés au chapitre du développement durable, ainsi qu'à confier à un comité de la haute direction la tâche d'élaborer un cadre de planification. Le Ministère s'est également employé à faire connaître le processus permettant de remplir ses obligations aux termes de la Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale stratégique.

Résultats stratégiques

Le ministère des Finances Canada a confirmé, dans sa SDD de 2004-2006, deux grands objectifs : promouvoir l'équité transgénérationnelle par une gestion budgétaire efficace et chercher constamment à intégrer plus complètement les considérations et visées économiques, sociales et environnementales à l'élaboration de la politique.

Principaux enjeux

Pour réaliser ces objectifs, la SDD pour 2004-2006 établit quatre aspects ou thèmes clés sur lesquels le Ministère fondera son action au cours des trois prochaines années : bâtir un avenir

durable; intégrer l'économie et l'environnement; favoriser le développement durable dans l'économie mondiale et rendre les opérations plus écologiques. Le plan d'action du Ministère pour le développement durable établit un certain nombre d'objectifs et de mesures ciblées pour la période de planification relativement à chacun de ces quatre aspects. Voici les quatre principaux enjeux du Ministère ainsi qu'une explication de leur lien avec les deux grands objectifs de développement durable :

Bâtir l'avenir : Fait ressortir la contribution du Ministère à l'équité intergénérationnelle en démontrant les effets du développement durable sur les principales priorités du gouvernement dans les secteurs à l'égard desquels une responsabilité a été confiée au Ministère. Les engagements dans ce domaine comprennent la santé financière, le renforcement des principaux programmes sociaux et la mise en œuvre de quelques-unes des priorités clés du gouvernement en matière de développement durable.

Intégrer l'économie et l'environnement : Suppose l'établissement des assises analytiques du Ministère et l'élargissement de la base des connaissances à l'appui des progrès réalisés en vue d'intégrer les considérations d'ordre environnemental et économique dans l'impôt, les dépenses et les politiques connexes. Au nombre des engagements dans ce domaine, mentionnons l'expansion des capacités analytiques, la tenue d'autres travaux analytiques sur les questions environnementales, comme le changement climatique, ainsi que l'accroissement de la sensibilisation au processus ministériel de mise en œuvre de la Directive du Cabinet de 1999 sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes.

Intégrer le développement durable à l'économie mondiale : Suppose la participation aux efforts pour donner suite à la mondialisation de l'économie mondiale et les liens avec les préoccupations environnementales et la compétitivité internationale. Les engagements dans ce domaine comprennent la poursuite de l'examen des liens unissant le commerce et l'environnement, et l'accroissement des connaissances du rapport entre les services financiers et les pratiques environnementales sur la scène internationale. Le Ministère continuera en outre à prendre part aux préparatifs en vue d'accords environnementaux internationaux et à la négociation de ceux-ci.

Écologiser les opérations : Suppose l'identification des retombées environnementales négatives des opérations du Ministère et la suite à donner à ces dernières ainsi que la promotion des pratiques exemplaires.

Objectifs et rapport

Un aperçu détaillé des objectifs, cibles et résultats du Ministère dans le cadre de plus de 25 activités prévues en 2004-2005 pour mettre en œuvre la SDD de 2004-2006 est affiché à l'adresse http://www.fin.gc.ca/purl/susdev-f.html.

Tableau 14 : Politiques sur les voyages

Comparaison avec les *Autorisations spéciales de voyager* du SCT

Le ministère des Finances Canada suit les Autorisations spéciales de voyager du SCT.

Comparaison avec la Directive sur les voyages, les taux et les allocations du Conseil du Trésor

Le ministère des Finances Canada suit la Directive sur les voyages, les taux et les allocations du SCT.

Section IV — Autres points d'intérêt

Ressources

Le Ministère compte 991 employés.[4] De ce nombre, les économistes et les analystes des politiques représentent 32 % et les gestionnaires 14 %. Voici certains chiffres concernant nos employés :

- leur âge moyen est de 42 ans;
- 88 % sont capables de travailler en français et en anglais;
- 50,5 % sont des femmes;
- 36,1 % ont déclaré que le français est leur langue maternelle;
- 9,0 % ont indiqué être membres d'une minorité visible.

Plan des ressources humaines du ministère des Finances Canada

Le Plan permanent des ressources humaines (RH) du Ministère, lancé en septembre 2000 afin de faire du Ministère le lieu de travail de choix de la fonction publique fédérale, continue de faire valoir la gestion des RH à titre de première priorité de tous les gestionnaires. En leur qualité de dirigeants, les membres du Comité exécutif fournissent l'orientation stratégique nécessaire aux initiatives du plan dans les secteurs suivants :

- gestion du rendement et rétroaction ascendante;
- stratégie de développement de carrière;
- planification de la relève;
- apprentissage professionnel et réseautage;
- milieu de travail propice;
- prix et reconnaissances;
- recrutement;
- langues officielles;
- équité en emploi et respect au travail;

---

4. Le ministère des Finances Canada se trouve dans une position unique : les membres de sa Direction des services ministériels (DSM) sont ses employés, mais ils fournissent également des services au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et à l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada. Même si les coûts de la DSM sont répartis au prorata entre les trois organisations et indiqués dans leurs rapports financiers respectifs, tous les employés de la DSM sont inclus aux fins de la présentation du profil démographique du ministère des Finances Canada.

- milieu de travail physique et outils technologiques;
- assemblée générale annuelle et séminaire ministériel.

Au printemps 2004, le sous-ministre a amorcé un examen du Plan des RH pour veiller à ce qu'il tienne compte du contexte ministériel et de l'environnement de la fonction publique courants. Un comité représentatif composé d'employés et de gestionnaires, dont la coprésidence a été confiée à deux cadres de direction, a demandé les commentaires des employés par l'entremise d'un sondage interne, de groupes de concertation et de consultations avec les dirigeants des RH ainsi que les comités de gestion et de direction. Il a formulé des recommandations concernant des mesures à prendre dans les quatre secteurs prioritaires, à savoir le perfectionnement des employés, les langues officielles, les communications et la conciliation entre le travail et la vie personnelle. Un plan approuvé, contenant des indicateurs de rendement pour assurer le succès futur, sera diffusé avant la quatrième assemblée générale annuelle en septembre 2005.

Outre le renouvellement du Plan des RH, un certain nombre d'initiatives ont été lancées au cours de 2004-2005 pour donner suite aux responsabilités du Ministère quant à la modernisation de la fonction publique dans les domaines des relations syndicales-patronales et de la dotation. Le principal changement apporté pendant cette période a trait aux modifications de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*. Les activités qui suivent sont au nombre des principales activités entreprises :

- mise sur pied de consultations syndicales-patronales;
- établissement d'un système de gestion des conflits en vue d'une résolution informelle (le même système sera utilisé pour régler de manière informelle les conflits liés à la dotation);
- fourniture de séances d'information sur les changements apportés à la Loi.

Les composantes liées à la dotation devraient entrer en vigueur en décembre 2005. Les activités menées à cet égard seront contenues dans le RMR de 2005-2006.

Liste des rapports législatifs et autres rapports ministériels

Budget fédéral canadien

Dépenses fiscales et évaluations

L'économie en bref – publication trimestrielle

La Revue financière – publication mensuelle

Mise à jour économique et financière

Rapport annuel au Parlement sur les opérations du compte du fonds des changes

Rapport annuel de Placements Épargne Canada (http://www.csb.gc.ca)

Rapport financier annuel du gouvernement du Canada et tableaux de référence financiers

Rapport ministériel sur le rendement

Rapport sur la gestion de la dette

Rapport sur le résumé des opérations visées par la Loi sur l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement

Rapport sur le résumé des opérations visées par la Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes

Rapport sur les plans et les priorités

Stratégie de gestion de la dette

Stratégie de développement durable

Titres du gouvernement du Canada – publication trimestrielle

Coordonnées pour obtenir des renseignements supplémentaires et sites Web

Page d'accueil : http://www.fin.gc.ca

Vous pouvez envoyer des messages par courriel au ministre des Finances, l'honorable Ralph Goodale, C.P., député, à l'adresse : rgoodale@fin.gc.ca

Pour des commentaires ou des questions concernant l'information contenue sur le site Web du ministère des Finances Canada, prière de communiquer avec le centre suivant :

Centre des consultations et des communications
Ministère des Finances Canada
140, rue O'Connor
Ottawa (Ontario) K1A 0G5
Canada

Téléphone : (613) 992-1753
Courriel : consultcomm@fin.gc.ca

Pour obtenir une copie imprimée des publications du ministère des Finances Canada, prière de communiquer avec le centre suivant :

Centre de distribution
Ministère des Finances Canada
140, rue O'Connor
Ottawa (Ontario) K1A 0G5

Téléphone : (613) 995-2855
Télécopieur : (613) 996-0518

Index

A

accès à l'information, Loi sur l' 98, 99, 120
accès à l'information, Règlement sur l' 99
accise, Loi sur l' 103
Accord de libre-échange nord-américain 20, 67, 100
Accroître la productivité, la compétitivité et le dynamisme du Canada 10–14, 22–23, 33, 46, 49
apparentés d'associations de détail, Règlement sur les 49
Apprentissage 14, 24, 59–60, 108, 124
arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, Loi sur les 60–61, 72–73, 84–85, 105
Association internationale de développement 19, 64–65, 83, 85–86, 89, 112–113
associations coopératives de crédit, Loi sur les 49
Assurance-emploi 16, 58, 115

B

Banque européenne pour la reconstruction et le développement 85–86, 89, 126
Banque mondiale 20, 26, 63, 65–66
banques, Loi sur les 49
Blanchiment d'argent 116–117, 120
Bon d'études canadien 15, 38, 41, 60
Budget équilibré 8, 22, 25, 44, 53, 55

C

capitalisation du déficit de solvabilité des régimes de pension d'Air Canada, Règlement sur la 50
Collectivités 14–15, 24, 36, 39, 56

D

Dette publique 5, 9, 26, 28–30, 69, 77–78, 81, 84, 94–96
Développement économique et finances intégrées 28–30, 53, 77, 80, 90, 92, 95–96
Droit pour la sécurité des passagers du transport aérien 18, 42–43
droit pour la sécurité des passagers du transport aérien, Loi sur le 103

E

Éducation 40, 58, 60
Environnement 1, 24, 42, 56–57, 116, 118–119, 121–122
Évaluation environnementale stratégique 118–119, 121
exécution du budget, Loi d' 13, 35, 39, 59, 100
exécution du budget, Projet de loi d' 102

F

Familles 7, 14–15, 34, 40, 59–60
Favoriser une croissance économique vigoureuse et durable sur la scène mondiale 18–22, 24, 63, 74
Finances et échanges internationaux 28–30, 63, 77, 80, 90, 93, 95–96
Fonds monétaire international 20, 26, 46, 63, 65–66, 74, 78, 82–83, 86, 89, 94, 97, 113
Frais d'intérêt et autres coûts 28, 84
frais d'utilisation, Loi sur les 98–99

G

G7 .... 10, 22–26, 45, 47, 53, 55, 63, 65–66
G20 .... 26, 63, 66
Gestion de la dette 70, 120, 126
Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux 18, 26, 51, 104, 117

I

Impôt des sociétés 30, 35, 38
Impôt sur le revenu des particuliers 7, 34, 36
impôt sur le revenu, Loi de l' 102
Institutions financières internationales 5, 22

L

Lois et projets de loi du Parlement
Loi canadienne sur les sociétés par actions 49, 100
Loi d'exécution du budget 13, 35, 39, 59, 100
Loi de l'impôt sur le revenu 102
Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension 50

Loi sur l'accès à l'information 98–99, 120

Loi sur l'accise....103

Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada....48

Loi sur la taxe d'accise....100

Loi sur la taxe sur les produits et services des premières nations....104

Loi sur le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien....103

Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes....52, 104

Loi sur le Régime de pensions du Canada....58

Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces....60–61, 72–73, 84–85, 105

Loi sur les associations coopératives de crédit 49

Loi sur les banques 49

Loi sur les frais d'utilisation....98–99

Loi sur les sociétés d'assurances....49

Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt 49

Projet de loi d'exécution du budget....102

Règlement sur l'accès à l'information....99

Règlement sur la capitalisation du déficit de solvabilité des régimes de pension d'Air Canada....50

Règlement sur les apparentés d'associations de détail 49

Règlement sur les normes de prestation de pension 50

Règlement sur les pénalités monétaires administratives 49

M

Mesures fiscales....15, 34, 40, 116, 118–119

Mise à jour économique et financière....22, 44, 126

Monnaie canadienne 28–30, 52, 71, 77, 81, 83, 94–96

Municipalités....14, 24, 39, 56, 94, 100

N

normes de prestation de pension, Loi de 1985 sur les....50

normes de prestation de pension, Règlement sur les 50

O

Office d'investissement du régime de pensions du Canada, Loi sur l' 48
Organisation de coopération et de développement économiques 12, 26, 34, 45, 54–56, 67
Organisation mondiale du commerce 20, 26, 67
Organisations financières internationales 28–30, 74, 77–78, 81–82, 89, 94–97, 113–114

P

Paiements de transfert aux provinces et aux territoires 28–31, 72, 77, 81, 94–96, 105–111
pénalités monétaires administratives, Règlement sur les 49
Péréquation et formule de financement des territoires 16, 24–25, 61–62, 72–73, 105–106
Personnes handicapées 15, 34, 40–41, 115, 120
Politique de l'impôt 28–30, 33, 77, 79, 90–91, 95–96
Politique du secteur financier 21, 28–30, 48, 77–80, 82, 89–91, 95–97
Politique économique et financière 22, 28–30, 44, 77–79, 89, 91, 95–96
Placements Épargne Canada 5, 8, 28, 70, 78, 126
Premières nations 15, 36, 60, 104
Prestation fiscale canadienne pour enfants 14, 34, 40
Prestation nationale pour enfants 33, 40
Protocole de Kyoto 17, 24, 42, 57

R

Recherche et développement 12, 30, 53–56
recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, Loi sur le 52, 104
Réduction des impôts 7, 8, 14, 33–35, 40
Régime de pensions du Canada 16, 48, 58–59
Régime de pensions du Canada, Loi sur le 58
Régime enregistré d'épargne-études 15, 41
Relations fédérales-provinciales et politique sociale 28–30, 58, 77, 80, 90, 93, 95–96

S

Secteur des services financiers 11, 49–50
sociétés d'assurances, Loi sur les 49
sociétés de fiducie et de prêt, Loi sur les 49

sociétés par action, Loi canadienne sur les 49, 100
Soins de santé....13–14, 23–25, 39, 60–61, 73, 84, 100, 107, 109, 111–112, 120
Soutenir la société canadienne 13–17, 22–23, 32, 56, 58–61, 72
Stratégie de développement durable 76,117–119, 121, 126
Structure budgétaire durable....7–9, 22, 30, 44, 70
Subvention canadienne pour l'épargne-études 15, 38, 41

T

Tarif....5, 20–22, 68, 100, 115
Tarif des douanes 100
Taxe d'accise 33, 56
taxe d'accise, Loi sur la 100
taxe sur les produits et services des premières nations, Loi sur la....104
Transfert canadien en matière de programmes sociaux 25, 108
Transfert canadien en matière de santé 25, 60–61, 84, 107–109
Transfert visant la réforme des soins de santé 25, 84

V

Villes....14, 24, 56, 109